

Préambule

*L*a démarche d'observation sanitaire et sociale entamée depuis plus d'une décennie se poursuit avec la publication de la onzième édition du Croisement d'informations régionalisées. En apportant un éclairage sur la physionomie socio-sanitaire de la région, il met à disposition des acteurs régionaux un outil d'aide à la décision.

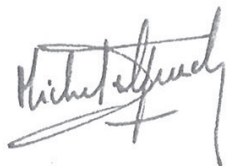
La structure du document reste semblable à celle des précédentes éditions avec des données regroupées en sept thèmes :

- autour de la population, de l'enseignement et du logement,
- autour de l'emploi,
- prestations sociales,
- enfance et familles,
- personnes âgées,
- autour des soins,
- autour de la santé.

Les données, portant le plus souvent sur l'année 2007 parfois 2008, sont présentées grâce à des cartes cantonales commentées. Ces dernières sont complétées par des graphiques retraçant l'évolution de l'indicateur sur une période plus ou moins longue selon la disponibilité des données. Quelque quatre-vingt-dix cartes et cinquante cinq graphiques concourent à l'amélioration de la connaissance des situations de fragilités et d'exclusion dans notre région.

Cet ouvrage est le fruit d'un travail partenarial dense. Nos remerciements s'adressent à l'ensemble des personnes impliquées dans ce travail.

Le Préfet de la Région Picardie,
Préfet de la Somme,



Michel Delpuech

Le Président du Conseil Régional
de Picardie,



Claude Gewerc

Le document a été financé par l'État et le conseil régional de Picardie.

Il a été rédigé par :

M^{le} [Debuisser Sophie](#), M^{le} [Ducamp Anne](#), M. [Trugeon Alain](#)

avec les contributions de

- M. [Baudet Guillaume](#) (Association régionale des caisses de MSA de Picardie),
- M^{me} [Boutigny-Hubert Fanny](#) (Urcam),
- M^{me} [Delattre-Massy Hélène](#) (Adema 80),
- M. [Delemarle Christian](#) (Cram Nord-Picardie),
- M^{me} [Dumont Patricia](#) (Conseil général 80),
- M. [Gauchet Jérôme](#) (Caf-Pôle régional mutualisé - Picardie Ardennes),
- M^{me} [Laude Ludivine](#) (Rectorat de l'académie d'Amiens),
- M^{me} [Le Doare Juliet](#) (Cpam de Creil),
- M. [Lefebvre Didier](#) (Dreal de Picardie),
- M^{le} [Lescellierre Claire](#) (Urssaf de la Somme),
- M^{me} [Lecuyer Murielle](#) (Conseil général 02),
- M^{le} [Obein Louise](#) (DRTEFP de Picardie),
- M. [Peng Jérôme](#) (Aisne Preventis),
- M^{me} [De Seze Chantal](#) (Adcaso Oise 60),
- M^{me} [Villars Aurore](#) (Conseil général 60),
- M. [Weick Jacques](#) (Adcaso Oise 60),
- M. [Zbida Amine](#) (Association régionale des caisses de MSA de Picardie),
- M. [Zielinski Olivier](#) (Urcam).

Ont réalisé les illustrations (cartes et graphiques) : M^{me} [Rodriguès Martine](#) et M^{le} [Fourquier Alexandra](#).

Ont réalisé la maquette et les photographies : M. [Lorenzo Philippe](#) et M. [Trugeon Alain](#).

Les contextes ont été enrichis à partir des publications de la Cnamts, du conseil national de l'Ordre des médecins, de l'Irdes, de la Drees, de la Fnors, de l'Ined et de l'Insee.

Précision

Attention, certains chiffres peuvent varier, dans les contextes notamment, entre le présent document et les Croisements d'informations régionalisées précédents. En effet, certaines données proviennent d'estimations au moment de la réalisation des documents. Celles-ci peuvent avoir été affinées, voire légèrement modifiées a posteriori. Plus que les valeurs absolues, ce sont les tendances qui sont à prendre en compte. Par ailleurs, tant pour les faits marquants que pour les contextes, la volonté des auteurs est de créer une continuité de lecture entre les différents Croisements d'informations régionalisées. Il peut donc être intéressant de retourner aux contextes ou faits marquants des numéros précédents qui peuvent pour certains indicateurs compléter les informations présentées dans le présent document. Ces divers numéros sont téléchargeables sur le site Internet de l'observatoire régional de la santé et du social de Picardie (www.or2s.fr).

Sommaire

Préambule..... p 1

Introduction..... p 7

Autour de la population, de l'enseignement et du logement..... p 9

Densité et accroissement de la population	p 11
Revenus nets imposables moyens	p 12
Foyers non imposables	p 13
Scolarisation en Segpa et PCS des chefs de famille des collégiens	p 14
Taux de réussite en mathématiques et en français aux évaluations en sixième	p 15
Densité de logements sociaux et logements sociaux individuels	p 16
Année de construction des logements sociaux	p 17

Autour de l'emploi..... p 19

Effectifs de salariés du secteur privé	p 21
Effectifs et masses salariales par établissement du secteur privé	p 22
Masses salariales par salarié du secteur privé	p 23
Effectifs de salariés du secteur agricole	p 24
Part du temps de travail en ETP du secteur agricole	p 25
Effectifs d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole	p 26
Effectifs d'exploitants indépendants du secteur agricole	p 27
Masses salariales annuelles moyennes par ETP du secteur agricole	p 28
Femmes parmi les DEFM de catégorie 1	p 29
Moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1	p 30
50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1	p 31
DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté	p 32
Agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1	p 33
DEFM de catégorie 1 de moins de 25 ans peu diplômés	p 34

Prestations sociales..... p 35

Allocation aux adultes handicapés	p 37
-----------------------------------	------

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	p 38
Allocation parent isolé	p 39
Allocation de soutien familial	p 40
Revenu minimum d'insertion	p 41
RMI pour les 25-49 ans	p 42
RMI pour les hommes isolés	p 43
RMI pour les femmes isolées	p 44
RMI pour les couples	p 45
RMI pour les familles monoparentales	p 46
RMI seul	p 47
Aide personnalisée au logement	p 48
Allocation de logement à caractère familial	p 49
Allocation de logement à caractère social	p 50

Enfance et familles..... p 51

Allocataires parmi l'ensemble des ménages	p 53
Allocataires avec au moins un enfant	p 54
Allocataires avec un enfant parmi l'ensemble des familles	p 55
Allocataires avec deux enfants parmi l'ensemble des familles	p 56
Allocataires avec trois enfants ou plus parmi l'ensemble des familles	p 57
Familles dont les ressources sont inférieures à 0,5 et 0,75 Smic	p 58
Prestation d'accueil du jeune enfant	p 59

Personnes âgées..... p 61

Pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus	p 63
Allocations supplémentaires versées	p 64
Pensions de réversion versées	p 65
Montants moyens des pensions vieillesse versées	p 66
Allocation personnalisée d'autonomie à domicile	p 67

Autour des soins..... p 69

Consommants de soins	p 71
Dépenses moyennes remboursables par consommant	p 72
Dépenses moyennes de consultations de généralistes remboursables	p 73

Dépenses moyennes de visites de généralistes remboursables	p 74
Dépenses moyennes de consultations de spécialistes remboursables	p 75
Dépenses moyennes de médicaments remboursables	p 76
Dépenses moyennes de transport remboursables	p 77
Dépenses moyennes d'actes dentaires remboursables	p 78
CMU de base	p 79
CMU complémentaire	p 80
Densités de généralistes et de spécialistes libéraux	p 81
Densités de chirurgiens-dentistes libéraux et de pharmacies	p 82
Densités d'auxiliaires médicaux et d'infirmiers libéraux	p 83
Dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colorectal	p 84

Autour de la santé..... p 85

Affections de longue durée (part)	p 87
Affections de longue durée (taux)	p 88
Affections de longue durée pour cancers et diabète	p 89
Affections de longue durée pour maladie coronaire et hypertension artérielle	p 90
Mortalité générale et prématurée	p 91
Mortalité par cancers et maladies cardio-vasculaires	p 92

Annexes..... p 93

Aide à la lecture des cartes	p 94
------------------------------	------

Population protégée - Bénéficiaires consommateurs..... p 95

Répartition de la population protégée par régime (estimation au 31/12/2006)	p 96
Bénéficiaires consommateurs en 2006	p 97

Autres indicateurs - autres découpages..... p 99

Taux de chômage	p 100
Réussite au CAP et au BEP	p 102
Réussite au baccalauréat toutes filières et au BTS	p 103
Réussite au baccalauréat général	p 104
Réussite au baccalauréat technologique	p 105
Réussite au baccalauréat professionnel	p 106

Méthodologie et définitions..... p 107

Méthodologie du découpage en classes p 107

Formules de calcul p 108

Correspondances et cartographies..... p 113

Correspondance et visualisation (Aisne) p 114

Correspondance et visualisation (Oise) p 115

Correspondance et visualisation (Somme) p 116

Cartographie des cantons avec les cantons regroupés p 117

Correspondance des secteurs scolaires p 118

Cartographie des secteurs scolaires p 119

Correspondance et cartographie des autres zones p 120

Allocations, aides et attribution..... p 121

Glossaire..... p 125

Une implication générale..... p 127

Introduction

Initiié il y a une quinzaine d'années, le Croisement d'informations régionalisées en est aujourd'hui à sa onzième édition, intégrant au fil du temps de nouveaux partenaires et de nouveaux indicateurs, toujours dans l'objectif de décrire finement la réalité sociale et sanitaire de la région.

Comme pour les versions précédentes, le territoire d'observation reste le canton. Certes, cette unité géographique n'est pas en elle-même opérationnelle. Mais, s'il n'est plus le ressort d'aucune collectivité ou administration pour y implanter une action territorialisée, le canton reste et demeure le plus petit échelon géographique d'observation pertinent. L'articulation des données démographiques, de la santé ou du social est satisfaisante et permet une connaissance suffisante. La stabilité de cet échelon autorise en outre de prendre en compte les évolutions temporelles des indicateurs. Par ailleurs, pour des besoins plus spécifiques, l'utilisation de la base de données accessible via internet permet de moduler le territoire de façon importante puisque douze découpages infra-régionaux sont disponibles pour l'ensemble des indicateurs (www.or2s.fr/Actualite/Basededonneacutes/tabid/65/Default.aspx).

Le Croisement d'informations régionalisées a repris sa forme initiale après le précédent numéro, relatif aux évolutions. Il conserve la structure des précédents ouvrages avec toutefois quelques nouveautés. Comme dans l'édition abordant les évolutions, les valeurs nationales sont désormais présentées en haut à droite des cartes picardes, ce qui évite de se rapporter à la fin du document pour disposer des moyennes nationales. Parfois, celles-ci sont disponibles pour l'année antérieure uniquement, ce qui est alors précisé. En outre, les évolutions des indicateurs sont à présent commentées sur plusieurs années et non plus seulement par rapport à la valeur du précédent document. De plus, pour ces graphiques, les valeurs minimales et maximales cantonales ne sont plus représentées, elles ont été remplacées par les premier et troisième quartiles, qui permettent d'appréhender de façon plus pertinente la dispersion des cantons.

L'ouvrage débute avec la présentation des premiers résultats du recensement de l'Insee à la date du 1^{er} janvier 2006. La densité de population est présentée ainsi que le taux moyen d'accroissement de la population entre 1999 et 2006. De nombreux indicateurs ont d'ailleurs été réalisés à partir des données du recensement 2006. Dans l'avenir, d'autres indicateurs à partir des données de ce recensement pourront être intégrés en fonction du calendrier de diffusion des résultats par l'Insee.

Les données sur les logements sociaux ont été étoffées par rapport à la précédente édition, avec trois indicateurs supplémentaires sur l'ancienneté du logement (avec la part des constructions d'avant 1975 et celle des constructions depuis 1990) et le type de logement (avec la part de logements sociaux individuels).

En remplacement de la répartition des allocataires selon leur quotient familial, la Caf a fourni la répartition des familles selon leurs ressources mensuelles comparées à la valeur du Smic. Sont présentées deux fréquences, celles des familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic et celle des familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic.

Enfin, concernant l'aspect sanitaire, les données de mortalité ont été reconduites sans modification, mais pour ce qui est des nouvelles admissions en affection de longue durée (ALD), celles se rapportant au diabète, aux maladies coronaires et à l'hypertension artérielle sévère ont été analysées. Les bénéficiaires appartiennent aux trois régimes principaux (régimes général, agricole et des indépendants), ceux des régimes spéciaux n'ayant toujours pu être intégrés¹.

Quatre-vingt-deux cartes et quarante neuf graphiques composent la partie centrale du Croisement d'informations régionalisées n°11. Figurent en fin d'ouvrage la méthodologie du découpage en classes pour la cartographie, les effectifs de bénéficiaires par régime, le détail des formules de calcul des différents indicateurs, la correspondance géographique de tous les niveaux géographiques utilisés, une aide à la lecture des cartes et quelques informations sur les allocations et aides. En annexes, sont également rassemblées quelques indicateurs calculés sur des niveaux géographiques non cantonaux tels que les bassins d'éducation et de formation et les zones d'emploi. Au total, huit cartes, six graphiques et trois tableaux composent les annexes. Tous les sigles qui jalonnent le document sont expliqués dans le glossaire.

Le Croisement d'informations régionalisées, comme la base de données sur Internet, continue de s'inscrire dans une dynamique de coopération régionale et départementale permettant une meilleure utilisation des ressources existantes à destination des décideurs et des acteurs des champs sanitaire et social. C'est aussi dans ce cadre et de façon complémentaire, que sont écrites au cours de l'année les lettres électroniques et est organisée à l'automne la journée d'échanges, nécessaires à la vie d'une telle Plateforme sanitaire et sociale.

L'information ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

¹ Ces régimes ne représentent qu'un peu plus de 3 % (dont en Picardie plus de 90 % sont des cheminots ou des militaires) de la population des assurés sociaux en Picardie.

Autour de la population, de l'enseignement et du logement

Au 1^{er} janvier 2009, 64,30 millions de personnes résident en France : 62,45 millions en France hexagonale et 1,85 million dans les départements d'outre-mer¹. Au sein de l'Union européenne des 27, seule l'Allemagne est plus peuplée que la France. Cette dernière se classe ainsi au second rang, représentant un peu moins de 13 % de la population de l'Union en 2007.

Avec 834 000 naissances pour 543 500 décès en 2008, l'excédent naturel atteint +290 500 en France. Le nombre de décès et le nombre de naissances ont progressé par rapport à 2007. Quant au solde migratoire, il est en retrait par rapport aux années précédentes, il est évalué à +76 000 en 2008 alors qu'il évoluait autour de +100 000 ces dernières années.

En 2008, l'espérance de vie reste stable chez les hommes (77,5 ans) et régresse très légèrement chez les femmes (84,3 ans contre 84,4 ans en 2007). La France reste cependant en tête des pays européens concernant l'espérance de vie féminine. L'indicateur conjoncturel de fécondité (2,02 enfants par femme en 2008), reste particulièrement élevé, notamment par rapport à celui des autres pays européens. Le vieillissement de la population se poursuit pourtant : ainsi 16,4 % de la population est âgé de 65 ans ou plus en 2008.

Selon l'Insee, le niveau de vie moyen s'élève à 20 600 euros en 2006. Les actifs² disposent d'un niveau de vie moyen de 21 760 euros, soit un niveau proche de celui des retraités (21 540 euros). Le niveau de vie moyen des inactifs est au niveau moyen global (20 450 euros). Par contre, au sein des actifs, le niveau de vie est très inégal entre les actifs occupés (22 430 euros) et les chômeurs (14 640 euros).

En 2006-2007, près de 15 millions de jeunes sont inscrits en tant qu'élèves, apprentis ou étudiants en établissements publics ou privés en France. Les premier et second cycles rassemblent 12,1 millions d'élèves et les études supérieures 2,3 millions d'étudiants. Par rapport à 2005-2006, le nombre d'inscrits a diminué de 0,3 %, l'évolution étant un peu plus marquée chez les étudiants (-0,9 %) que chez les élèves des premier et second cycles (-0,4 %). Par contre, le nombre d'apprentis a progressé de 5,7 %.

L'Insee estime à 32,3 millions le nombre de logements en France en 2007³, 84 % d'entre eux étant des résidences principales, 10 % des résidences secondaires et 6 % des logements vacants. Au 1^{er} janvier 2007, le nombre de logements locatifs sociaux s'élève à 4,2 millions en France hexagonale d'après l'enquête sur le parc locatif social (EPLS) du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, un logement social locatif sur quatre étant situé en Île-de-France. La loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable prévoit diverses mesures, institutionnelles et financières pour faciliter l'accès au logement pour tous.

¹ Ces estimations de population tiennent compte des résultats définitifs du recensement qui fixe la population légale au 1^{er} janvier 2006.

² Au sens du Bureau international du travail : actifs occupés et chômeurs.

³ En 2006, l'estimation portait à 31,8 millions le nombre de logements.

Faits marquants en Picardie

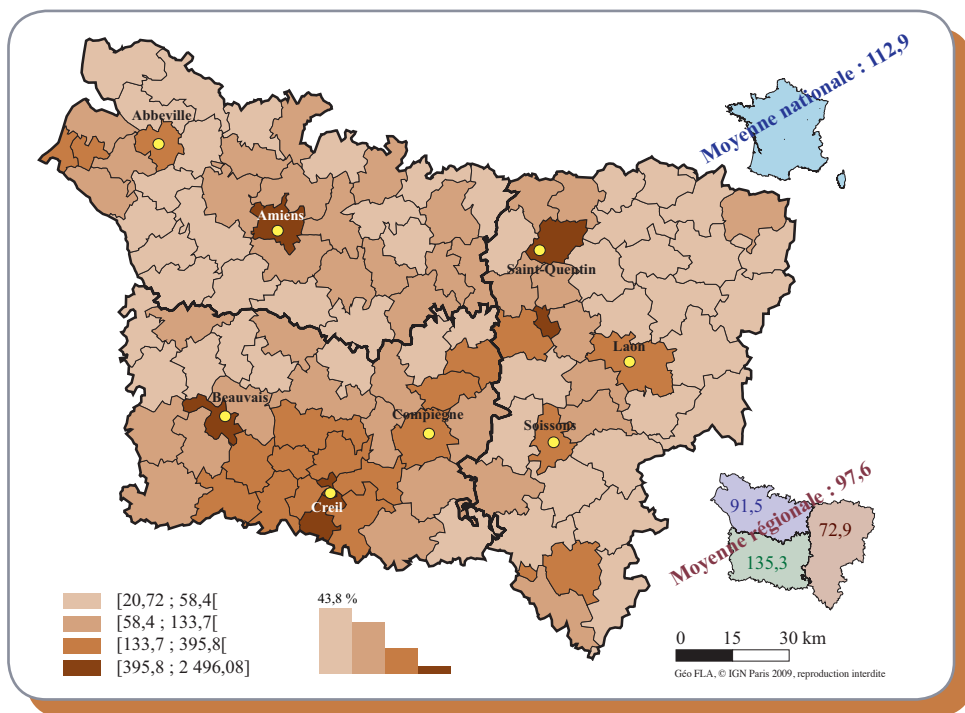
Au 1^{er} janvier 2006, la Picardie compte 1 894 361 habitants. Depuis 1999, la population a augmenté de 0,29 % chaque année. C'est dans le nord de l'Aisne et le nord est de la Somme qu'est située la majorité des cantons perdant de la population. À l'inverse, au nord de Beauvais et au sud est de l'Aisne, l'augmentation de la population est importante mais sur des zones peu denses. La Picardie est marquée par une forte disparité nord-sud en termes de revenus, le sud de la région, notamment dans l'Oise, concentrant les revenus les plus élevés et les parts de foyers non imposables les plus faibles. Cette opposition se retrouve à travers la profession et catégorie socioprofessionnelle des chefs de famille des élèves scolarisés en collège. L'Aisne, plus particulièrement le nord du département, affiche des taux de réussite aux évaluations de sixième relativement faibles, à l'inverse du sud de l'Oise et des cantons situés autour d'Amiens. Les densités de logements sociaux sont plus fortes dans les cantons les plus urbanisés, cantons qui rassemblent également davantage de logements sociaux anciens. La zone entre Abbeville et Amiens comprend de nombreux logements sociaux individuels.

Densité et accroissement de la population

Au 1^{er} janvier 2006, la Picardie compte 1 894 361 habitants, soit une densité de 97,6 habitants au km². L'Oise rassemble 42 % des Picards, la Somme 30 % et l'Aisne 28 %. C'est le département de l'Oise qui est le plus dense avec 135,3 habitants au km². Dans la Somme, on compte 91,5 habitants au km², le canton d'Amiens rassemblant 28 % des habitants de ce département. Enfin, l'Aisne est le département le moins

dense de la région (72,9 habitants au km²). Seul le département de l'Oise affiche une densité supérieure à la densité nationale (112,9). Au niveau cantonal, les densités s'échelonnent de 20,7 habitants au km² dans le canton d'Aubenton à 2 496,1 habitants au km² dans le canton de Creil - Nogent-sur-Oise. Entre 1999 et 2006, la population picarde a progressé en moyenne chaque année de 0,29 %.

Densité de population au 1^{er} janvier 2006
(nombre d'habitants au km²)



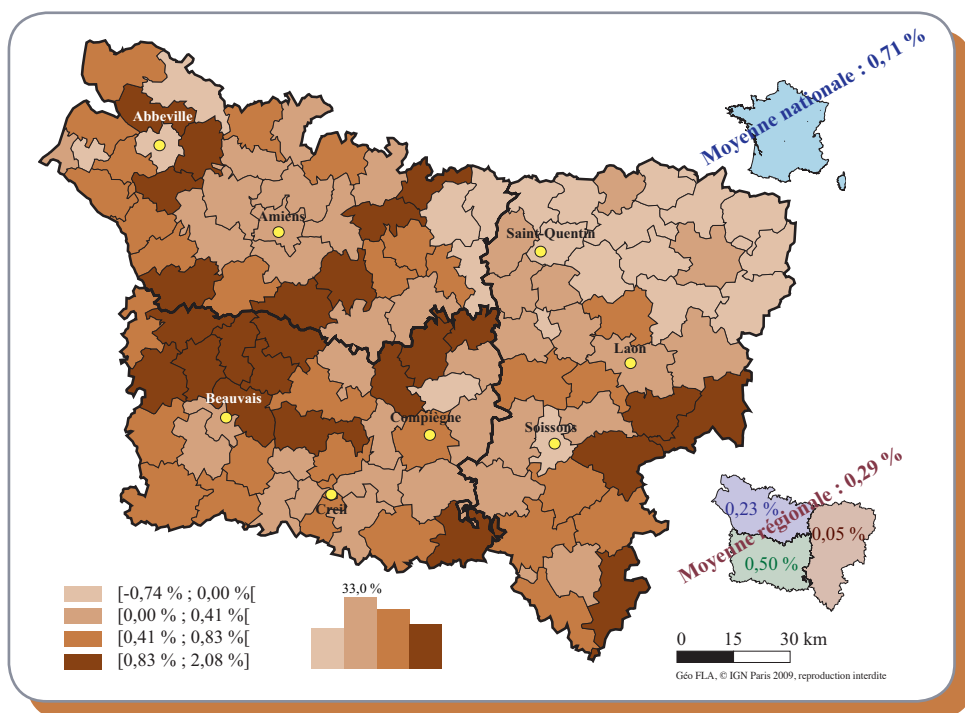
Source : Insee

Min : Aubenton

Max : Creil - Nogent-sur-Oise

L'Oise connaît la progression la plus importante des trois départements picards (+0,50 %) ; le taux de croissance annuel moyen étant plus faible dans les deux autres : +0,23 % dans la Somme et +0,05 % dans l'Aisne. Vingt et un cantons ont vu leur population décroître entre 1999 et 2006. La majorité d'entre eux (quatorze) sont situés dans le nord de l'Aisne (à l'exception de Soissons), six dans la Somme et un dans l'Oise. Dans la Somme et l'Oise, les zones de fort accroissement sont situées au nord de Beauvais et de Compiègne et autour d'Abbeville. Dans l'Aisne, les cantons situés au sud-est du département ont une croissance démographique plus élevée qu'au nord, profitant du desserrement urbain de l'agglomération reimoise et de l'influence de la région parisienne.

Taux d'accroissement annuel de la population entre 1999 et 2006



Source : Insee

Min : Bohain-en-Vermandois

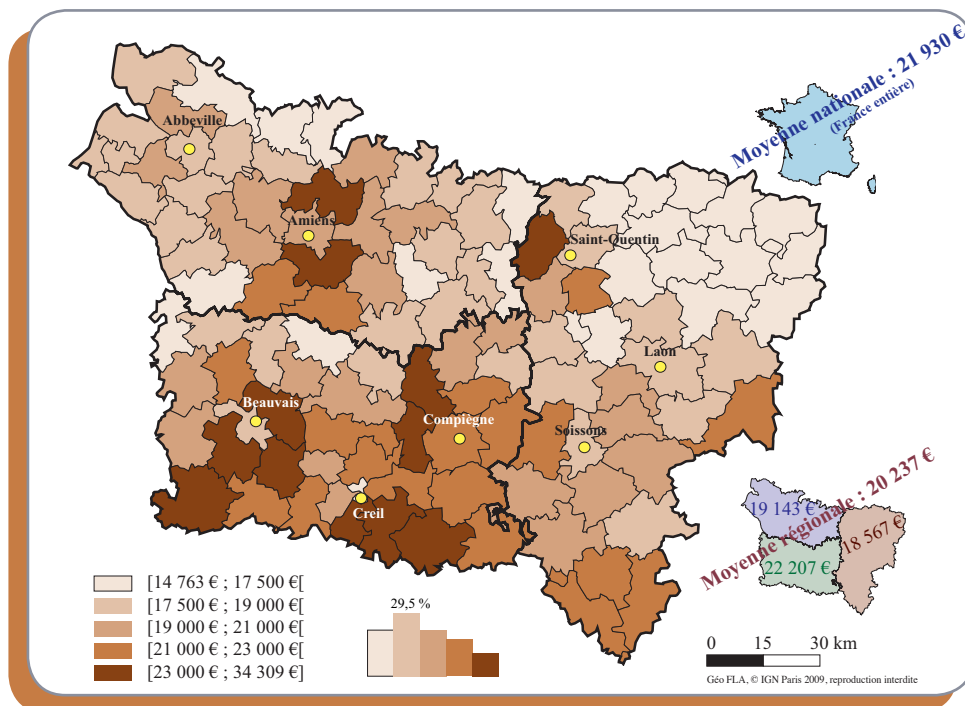
Max : Marseille-en-Beauvaisis

Revenus nets imposables moyens

En 2006, le revenu net imposable moyen s'élève à 20 237 € en Picardie. Le département de l'Oise se distingue avec un revenu net imposable moyen de 22 207 €, bien supérieur aux moyennes des deux autres départements (19 143 € pour la Somme et 18 567 € pour l'Aisne). C'est le seul département picard qui affiche une moyenne plus élevée que la moyenne nationale (21 930 €).

Au niveau cantonal, le revenu moyen s'échelonne de 14 763 € pour le canton d'Aubenton à 34 309 € pour le canton de Chantilly. L'opposition nord-sud est nette, les cantons du nord de la région disposant de revenus plus faibles que ceux du sud. L'Oise prédomine parmi les cantons disposant des revenus les plus élevés, avec quinze cantons sur les vingt premiers au classement. Boves

Revenus nets imposables moyens en 2006



Min : **Aubenton**

Max : **Chantilly**

Source : DGI

(28 185 €), Villers-Bocage (25 434 €) et Conty (22 725 €) dans la Somme ainsi que Vermand (24 733 €) et Condé-en-Brie (22 453 €) dans l'Aisne complètent la liste aux côtés des cantons isariens. Les deux premiers cantons (Chantilly et Senlis) se détachent nettement, leurs revenus moyens (respectivement 34 309 € et 33 303 €) sont bien supérieurs à celui du troisième au classement, le canton de Boves. Parmi les dix revenus les plus faibles figurent neuf cantons de l'Aisne et le canton de Creil - Nogent-sur-Oise (15 330 €). Les neuf cantons axonais sont tous situés dans le nord de l'Aisne. Les cantons de Creil - Nogent-sur-Oise, d'une part, et Vermand, Boves et Villers-Bocage, d'autre part, font donc figure d'exception dans l'opposition nord-sud.

À compter de l'imposition des revenus de l'année 2006, l'abattement forfaitaire de 20 % applicable à l'ensemble des traitements et salaires, pensions et rentes viagères à titre gratuit est supprimé et le barème progressif de l'impôt a été modifié. Ainsi, le revenu fiscal de référence a fortement progressé entre 2005 et 2006, passant de 15 938 € à 20 237 € en Picardie. L'évolution n'est donc pas présentée graphiquement.

Le revenu net imposable moyen par foyer fiscal est la moyenne des revenus fiscaux déclarés par les contribuables calculée à partir du revenu net imposable qui est égal au revenu brut global moins les charges déductibles et abattements spéciaux. Il comprend les revenus salariaux et ceux des professions non salariées, les retraites et les autres revenus, essentiellement ceux du patrimoine. Il se rapporte au foyer fiscal et non au ménage et ne correspond donc pas au revenu disponible par ménage qui supposerait que soient ajoutés les revenus sociaux non déclarés et retranchés les impôts directs, d'une part, et que soit intégrée la diversité de composition des ménages, d'autre part.

Foyers non imposables

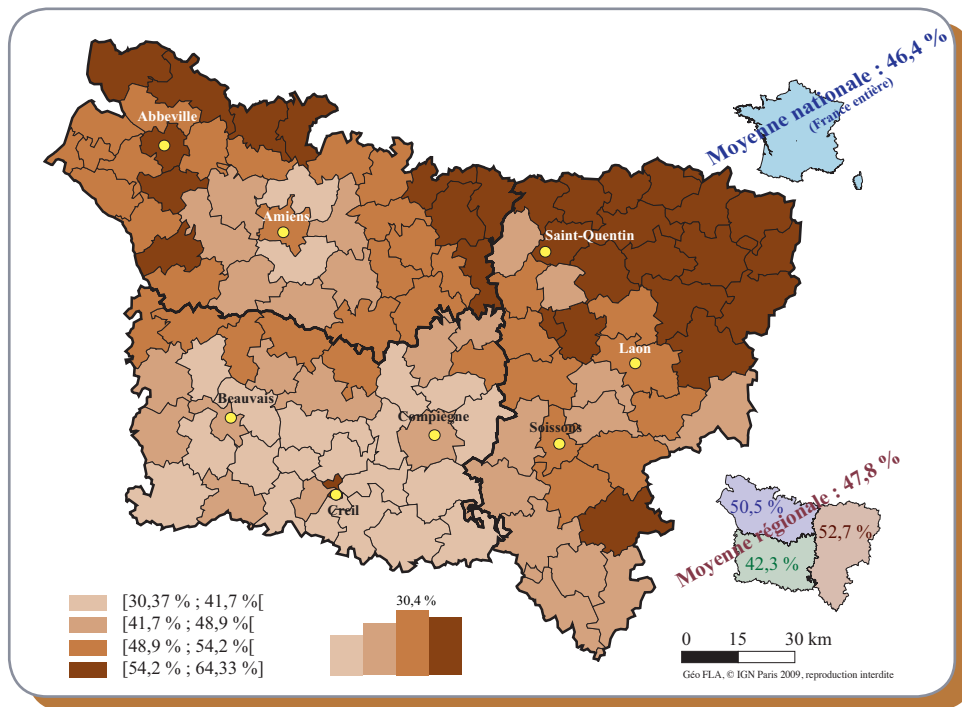
En 2006, 47,8 % des foyers fiscaux picards ne sont pas imposables. Le département de l'Oise présente une part particulièrement faible (42,3 %), inférieure à la moyenne régionale. Dans l'Aisne, 52,7 % des foyers fiscaux sont non imposables et 50,5 % dans la Somme. En France, la proportion s'élève à 46,4 %.

La carte de la part des foyers non imposables est l'inverse

de celle des revenus nets imposables moyens. Les valeurs extrêmes sont enregistrées dans les cantons d'Aubenton et de Chantilly avec un écart allant du simple au double. Ainsi, 30,4 % des foyers ne sont pas imposables dans le canton de Chantilly contre 64,3 % dans le canton d'Aubenton.

Les deux cantons périphériques d'Amiens que sont Boves (33,6 %) et Villers-Bocage (36,8 %) font figure

Part des foyers non imposables en 2006



Source : DGI

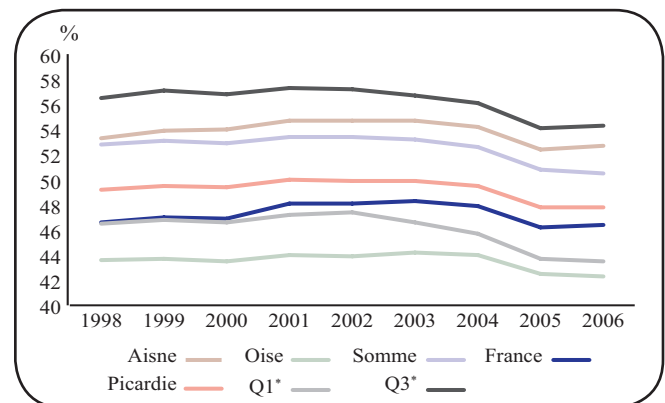
Min : Chantilly

Max : Aubenton

d'exception en s'intercalant parmi les cantons isariens dans le classement des vingt cantons présentant les proportions les plus faibles (respectivement à la 4^e et 8^e place). Le premier canton axonnais (Vermand avec 42,2 %) arrive en 23^e position. Le nord de l'Aisne concentre les parts de foyers non imposables les plus élevées avec, pour les deux autres départements, les cantons de Crécy-en-Ponthieu (61,0 %), de Doullens (57,7 %) et de Creil - Nogent-sur-Oise (57,7 %). Le Marquenterre et le Santerre ressortent également comme des zones disposant de fortes parts de foyers non imposables, notamment les cantons frontaliers avec le Pas-de-Calais.

Globalement, la part des foyers non imposables a peu évolué entre 1998 et 2003, passant de 49,2 % à 49,9 %. Après, elle a diminué pour atteindre 47,8 % en 2006. L'évolution est du même ordre pour les trois départements. Au final la part de foyers non imposables est, en 2006, à un niveau un peu plus faible qu'en 1998.

Évolution de la part des foyers non imposables entre 1998 et 2006



Source : DGI

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

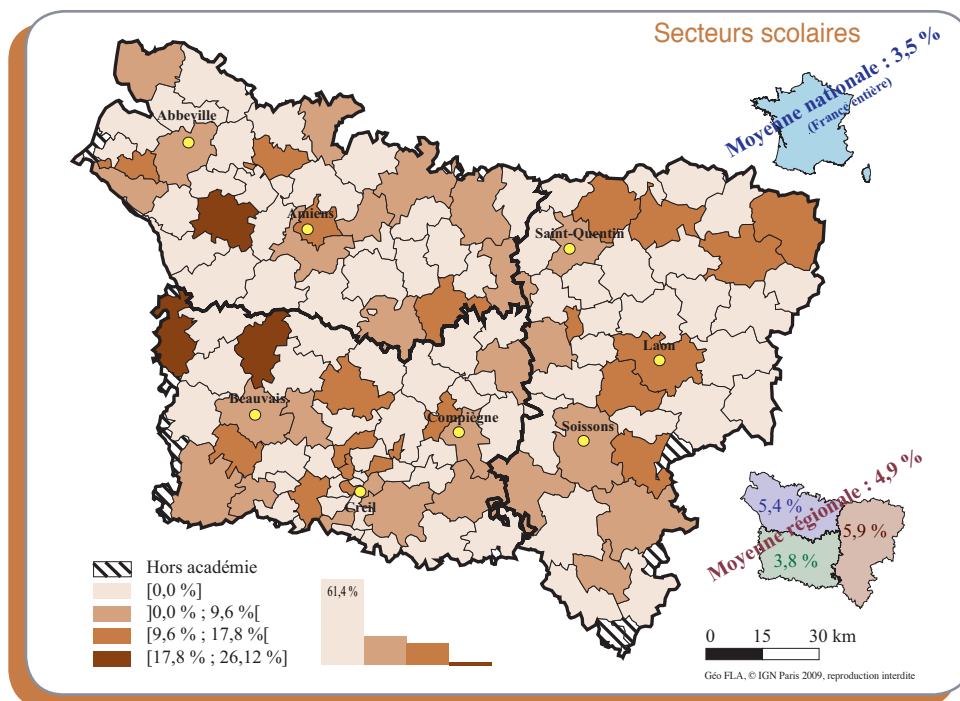
Scolarisation en Segpa et PCS des chefs de famille des collégiens

À la rentrée 2007, 4,9 % des élèves du premier cycle du second degré sont scolarisés en Segpa en Picardie, soit un peu plus que moyenne nationale (3,5 %). Au niveau départemental, l'Oise présente la proportion la plus faible (3,8 %), suivi par le département de la Somme (5,4 %), l'Aisne disposant de la part la plus élevée (5,9 %). Ces moyennes doivent être nuancées puisque

nombre de secteurs scolaires n'offrent pas de section de ce type (78 secteurs sur les 177). Les secteurs en haut du classement, avec plus de 20 % d'élèves scolarisés en Segpa sont les secteurs de Crèvecœur-le-Grand (26,1 %), Airaines (23,7 %) et Formerie (20,6 %).

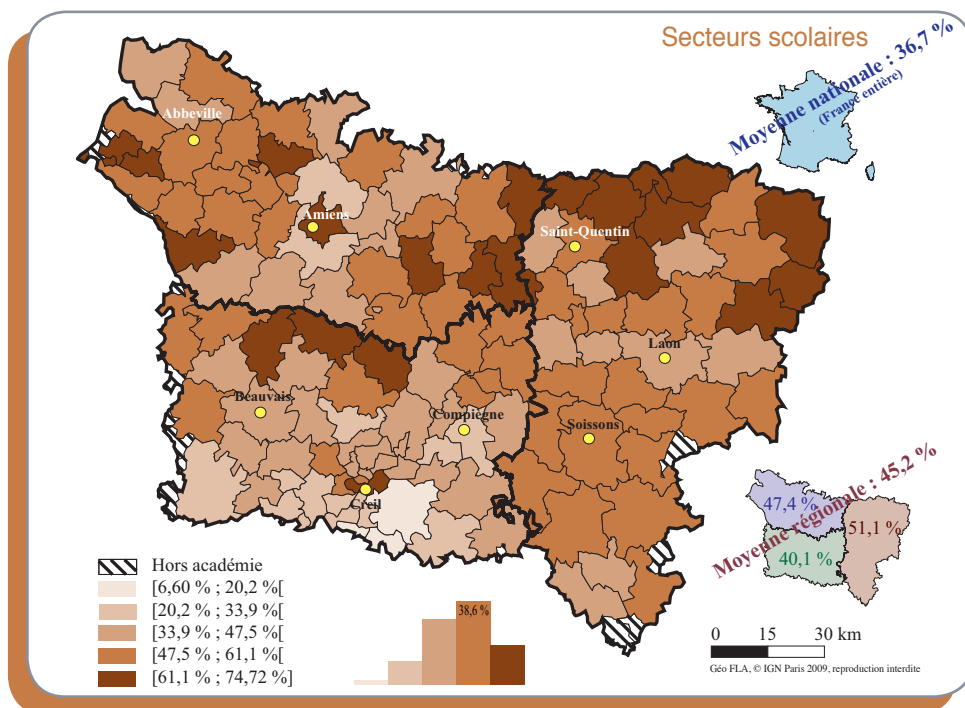
À la rentrée 2007, le chef de famille de 45,2 % des élèves scolarisés au collège est ouvrier, retraité employé ou

Part des élèves scolarisés en Segpa (rentrée 2007)



Min : Plusieurs secteurs Max : Crèvecœur-le-Grand Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Pourcentage d'élèves scolarisés en collège dont le chef de famille appartient à l'une des PCS (y compris PCS non précisées) suivantes (rentrée 2007) : ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle



Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Min : La Chapelle-en-Serval

Max : Beaucamps-le-Vieux

retraité ouvrier, chômeur n'ayant jamais travaillé ou sans activité professionnelle en Picardie contre 36,7 % au niveau national. Au niveau départemental, la part s'échelonne de 40,1 % dans l'Oise à 51,1 % dans l'Aisne. Les secteurs avec plus de 70 % de chefs de famille issus de ces catégories sont tous situés dans l'Aisne ou la Somme. À l'opposé, l'Aisne est absente de la fin du classement. Parmi les vingt secteurs disposant des plus faibles proportions, figurent trois secteurs de la Somme et dix-sept secteurs de l'Oise.

Le sud de l'Oise se démarque par des proportions particulièrement faibles. Ailleurs, seuls deux secteurs présentent une proportion inférieure à 33 %, celui de Villers-Bocage (31,5 %) et celui d'Amiens Sud (24,5 %).

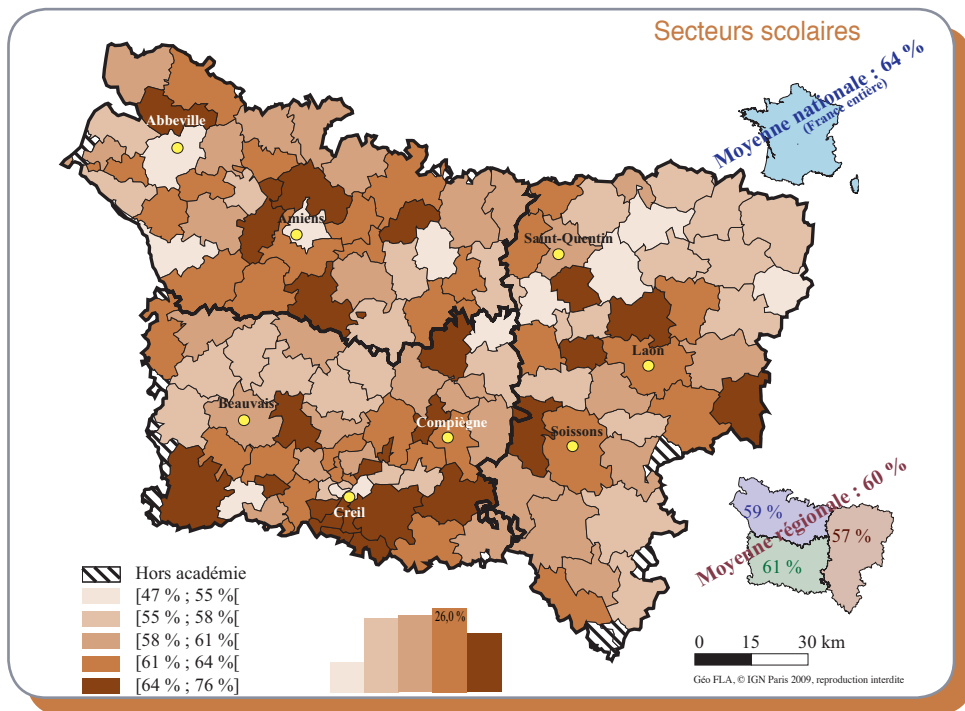
Taux de réussite en mathématiques et en français aux évaluations en 6^e

À la rentrée 2007, le taux de réussite en mathématiques aux évaluations de sixième s'élève à 60 % dans les établissements publics picards. L'Aisne présente le taux le plus faible (57 %) suivi du département de la Somme (59 %) et de l'Oise (61 %). Aucun département n'égale la moyenne nationale (64 %). Au niveau des secteurs, les taux s'échelonnent de 47 % dans le secteur de Guiscard à

76 % dans le secteur de Lamorlaye. Parmi les dix secteurs affichant les plus forts taux de réussite figurent huit secteurs de l'Oise, deux de la Somme et aucun de l'Aisne.

À la rentrée 2007, les établissements publics picards affichent un taux de réussite en français aux évaluations en sixième de 51 % contre 57 % en France. Les moyennes

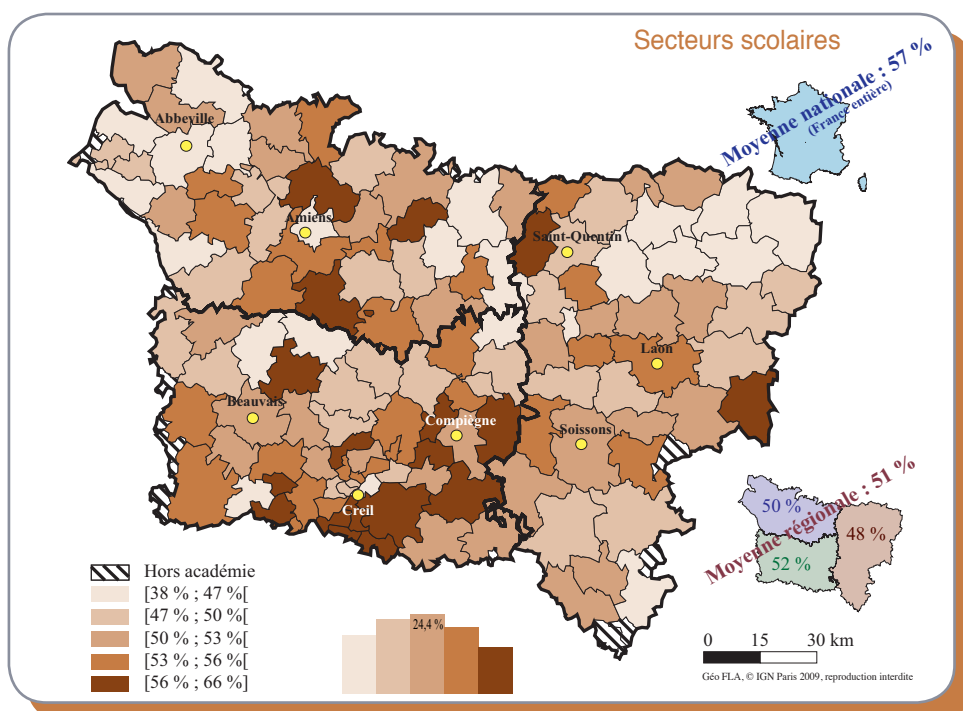
Pourcentage de réussite en mathématiques aux évaluations en sixième (rentrée 2007)



Source : Rectorat de l'académie d'Amiens Min : Guiscard Max : Lamorlaye

sont proches pour les trois départements : 48 % dans l'Aisne, 50 % dans la Somme et 52 % dans l'Oise. Parmi les dix secteurs présentant les taux de réussite les plus élevés, les secteurs de Bray-sur-Somme dans la Somme et Guignicourt dans l'Aisne font figure d'exception puisqu'ils sont les seuls secteurs à ne pas se situer dans l'Oise. Aux extrêmes, se placent les cantons de Lamorlaye (66 %) et Ribemont (38 %). De façon générale, les cantons présentant les pourcentages de réussite en français aux évaluations en sixième les plus faibles sont pour la plupart situés au-dessus d'une ligne reliant Amiens à Saint-Quentin.

Pourcentage de réussite en français aux évaluations en sixième (rentrée 2007)



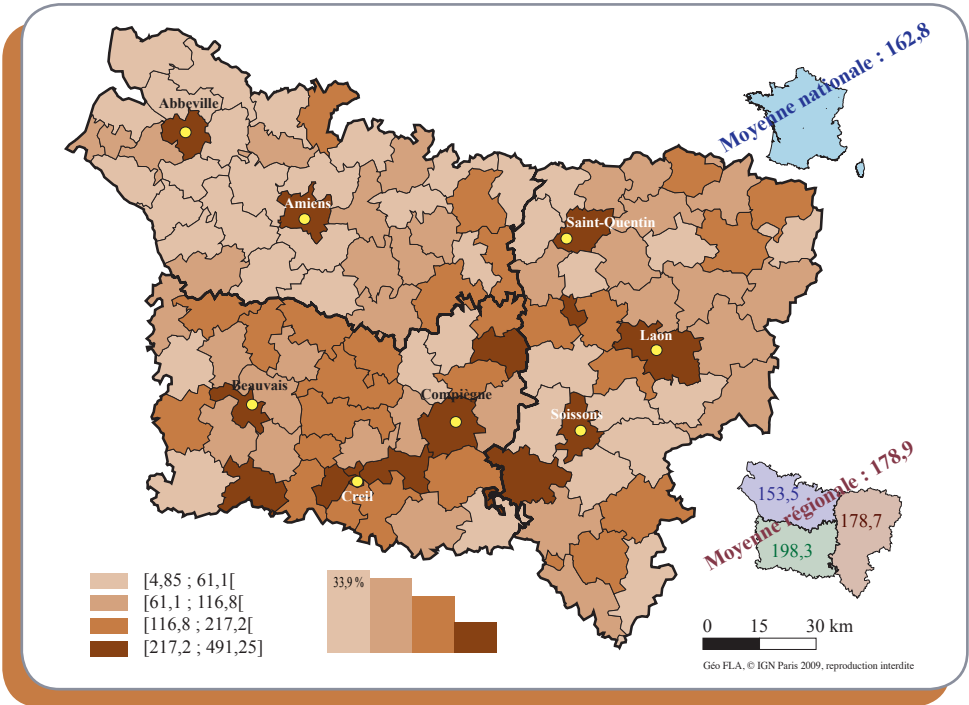
Source : Rectorat de l'académie d'Amiens Min : Ribemont Max : Lamorlaye

Densité de logements sociaux et logements sociaux individuels

En Picardie, un peu plus de 135 000 logements sociaux ont été recensés lors de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS), soit une densité de 178,9 logements sociaux pour 1 000 ménages au 1^{er} janvier 2007. Ce sont les cantons comprenant les villes les plus peuplées qui présentent les densités en logements sociaux les plus élevées. Le canton de Creil - Nogent-sur-Oise possède une densité particulièrement

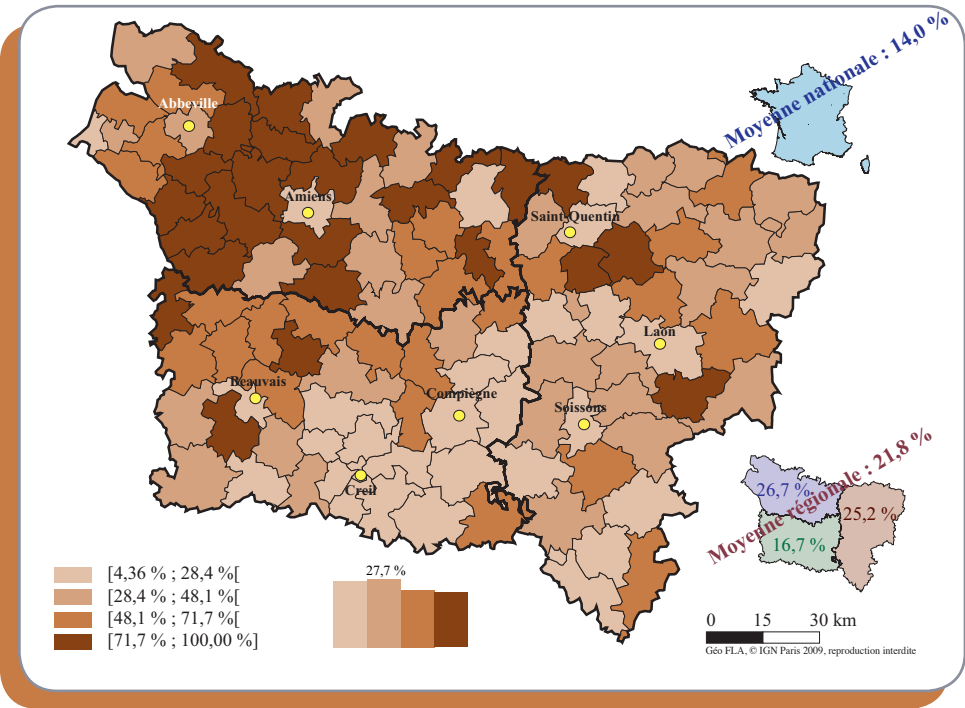
élevée (491,2), le second canton du classement étant celui de Soissons (366,6) suivi de celui de Beauvais (364,0). Les quatre cantons présentant les densités les plus faibles (moins de 10) sont tous situés dans le département de la Somme. En termes de densité, la Picardie devance la moyenne nationale (162,8).

**Densité de logements sociaux au 1^{er} janvier 2007
(pour 1 000 ménages)**



Min : Combles Max : Creil - Nogent-sur-Oise Sources : Dreal, Insee

**Pourcentage de logements sociaux individuels
parmi l'ensemble des logements sociaux au 1^{er} janvier 2007**



Min : Château-Thierry Max : Plusieurs cantons Source : Dreal

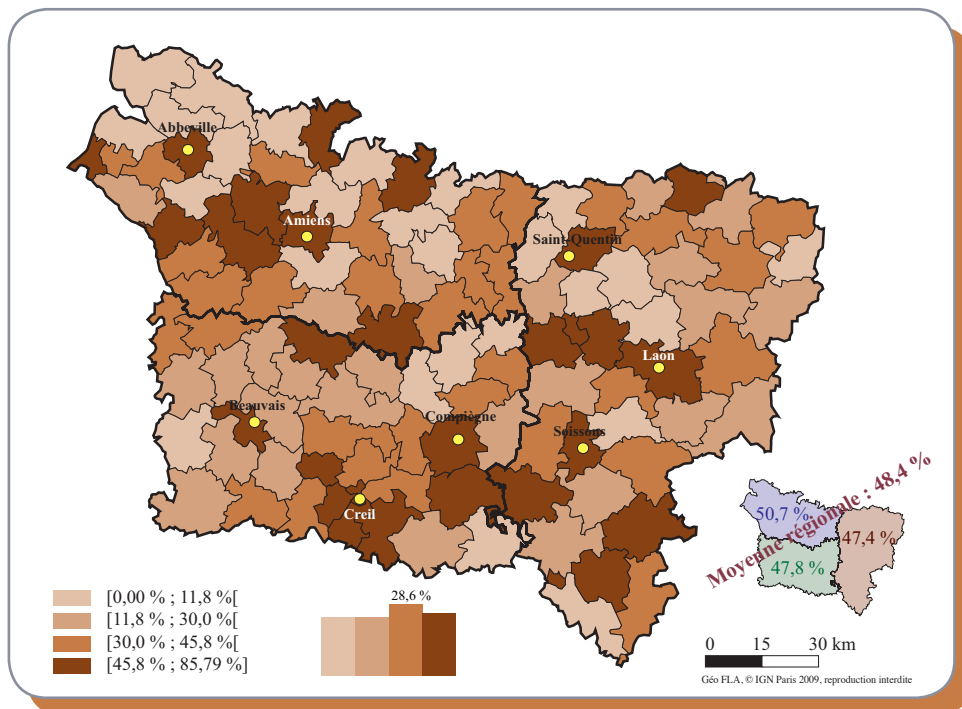
Au 1^{er} janvier 2007, 21,8 % des logements sociaux sont des logements individuels en Picardie. Il existe toutefois des différences au sein de la région puisque un logement social sur quatre est individuel dans la Somme (26,7 %) et dans l'Aisne (25,2 %) contre seulement un sur six dans l'Oise. Ces moyennes départementales masquent cependant des disparités. Au niveau cantonal, le canton de Château-Thierry dispose de la proportion de logements sociaux individuels la plus basse (4,4 %), alors que pour plusieurs cantons, la totalité des logements sociaux sont des logements collectifs (Bernaville, Combles et Oisemont). Parmi les proportions les plus élevées, figure une majorité de cantons de la Somme. Au niveau national, les logements sociaux individuels sont moins représentés (14,0 %).

Année de construction des logements sociaux

Parmi les logements sociaux au 1^{er} janvier 2007, un peu moins de la moitié (48,4 %) a été construite avant 1975. Cette proportion est un peu plus faible dans l'Aisne (47,4 %) et dans l'Oise (47,8 %) que dans la Somme (50,7 %). L'amplitude pour cette variable est importante entre les cantons puisque les valeurs s'échelonnent de 0 % à 85,8 %. Pour plusieurs cantons, dont la majorité est située dans la

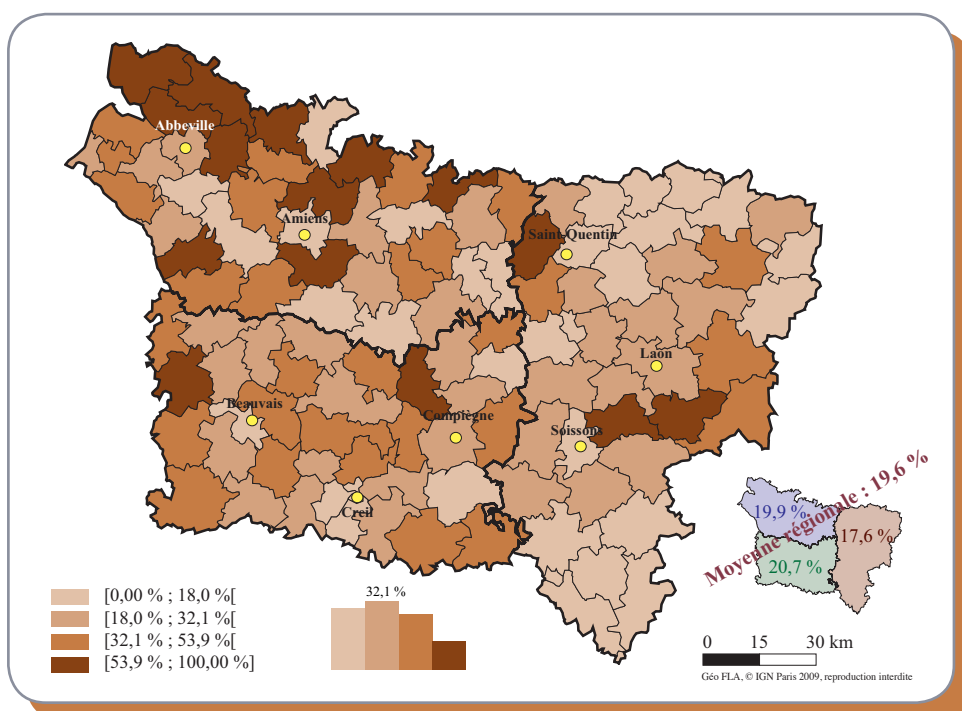
Somme, aucun logement social n'a été construit avant 1975. Quant à la part maximale de logements sociaux anciens, elle est relevée dans le canton de Molliens-Dreuil, avec 85,8 % de logements sociaux construits avant 1975. Globalement, les proportions de logements sociaux anciens les plus élevées sont situées dans les cantons des principales villes et autour de ceux-ci.

Pourcentage de logements sociaux construits avant 1975 parmi l'ensemble des logements sociaux au 1^{er} janvier 2007



Au 1^{er} janvier 2007, un logement social sur cinq (19,6 %) a été construit après 1990 en Picardie. L'Aisne présente la proportion la plus faible (17,6 %). La Somme (19,9 %) et l'Oise (20,7 %) affichent des proportions proches. Dans le canton d'Aubenton, aucun logement n'a été construit depuis 1990 alors que la totalité des logements sociaux ont été construits après cette date dans les cantons d'Acheux-en-Amiénois, Combles, Crécy-en-Ponthieu et Villers-Bocage. De même, le pourcentage de logements sociaux construits depuis 1990 est faible dans toute la pointe sud de l'Aisne.

Pourcentage de logements sociaux construits depuis 1990 parmi l'ensemble des logements sociaux au 1^{er} janvier 2007



Autour de l'emploi

En moyenne sur le deuxième trimestre 2009, la France hexagonale compte 2,6 millions de chômeurs, avec un taux de chômage au sens du BIT de 9,1 % pour la France hexagonale. Par rapport aux données révisées du premier trimestre 2009, le taux de chômage a augmenté de 0,6 point. Chez les hommes, le taux passe de 8,1 % à 8,8 % et, chez les femmes, il passe de 9,0 % à 9,4 %. Les plus jeunes sont les plus touchés par le chômage avec un taux de 23,9 % chez les 15-24 ans, contre 8,1 % chez les 25-49 ans et 6,0 % chez les 50 ans ou plus.

Au recensement de 2006, l'Hexagone compte 28,8 millions d'actifs, dont 3,2 millions sont au chômage, soit un taux de chômage de 11,1 %¹. Parmi les 22 régions hexagonales, le Languedoc-Roussillon, le Nord - Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les plus touchées avec des taux de plus de 13 %. À l'inverse, les régions les plus épargnées (9,2 % et moins) sont le Limousin, la Bretagne et les Pays de la Loire. Près de 3 points séparent le taux féminin (12,5 %) du taux masculin (9,7 %) au niveau national.

D'après l'enquête Emploi, 89,2 % des emplois sont des emplois salariés en 2007, l'emploi non salarié étant deux fois plus fréquent chez les hommes (14,0 %) que chez les femmes (7,3 %). De même, les plus âgés sont davantage concernés : 16,8 % chez les 50 ans ou plus contre 3,7 % chez les 15-29 ans. Les contrats à durée indéterminée représentent 77,1 % des emplois, les contrats à durée déterminée 8,5 % et l'intérim 2,1 %.

L'agriculture rassemble quelque 875 milliers d'actifs, l'industrie, 3 964 et la construction 1 668, le tertiaire restant le secteur majoritaire : 19 086 milliers d'actifs. C'est d'ailleurs ce secteur qui est le plus féminisé, notamment pour ce qui est des domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et des services aux particuliers. La construction et l'industrie restent des bastions masculins. Le travail à temps partiel concerne 17 % des actifs, en particulier ceux issus de la catégorie des employés. Un salarié sur trois exerçant à temps partiel travaille moins qu'il ne le souhaiterait.

En moyenne sur l'année 2007, 40 % des personnes au chômage le sont depuis plus d'un an. Les plus âgés sont les principaux concernés puisque 60,5 % des chômeurs âgés de 50 ans ou plus sont au chômage depuis plus d'un an, contre 40,4 % des 25-49 ans et 24,9 % des 15-24 ans. Outre l'âge, la profession et catégorie socioprofessionnelle est facteur d'inégalités face au chômage. Ainsi, la proportion de cadres au chômage est trois fois moindre que celle des ouvriers. De même, le diplôme est un atout contre le chômage, notamment les diplômés Bac+2 (5,2 %) et les diplômés supérieurs au Bac+2 (5,6 %). La proportion de chômeurs parmi les non diplômés (ou CEP) s'élève à 13,2 % et à 7,8 % pour les titulaires du Brevet des collèges, du CAP et du BEP.

¹ Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée « chômeur » (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi. Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT.

Faits marquants en Picardie

Les parts de salariés du secteur privé sont plus élevées dans les cantons les plus peuplés de Picardie. Dans l'Aisne et le Marquenterre, les établissements sont de plus petites tailles en termes d'effectif de salariés. Quant aux masses salariales moyennes par salarié et par établissement, elles sont plus fortes dans l'Oise, notamment la partie est, que dans les deux autres départements.

Les fortes parts de salariés du secteur agricole se concentrent dans le Santerre Somme et dans le sud de l'Aisne ; ce sont dans ces zones que la main-d'œuvre saisonnière y est la plus importante. Les employeurs de main-d'œuvre agricole sont particulièrement nombreux dans le nord de l'Aisne et de la Somme ainsi que dans l'extrême sud de l'Aisne. Les cantons « urbains » disposent des masses salariales les plus élevées.

En logique avec la répartition générale des professions et catégories socioprofessionnelles, les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont plus nombreux à être agents de maîtrise, ingénieurs ou cadres dans le département de l'Oise. L'Aisne concentre les plus fortes proportions de DEFM de longue durée et c'est plus particulièrement dans le nord de ce département que sont enregistrées les plus fortes proportions de jeunes parmi les DEFM.

Effectifs de salariés du secteur privé

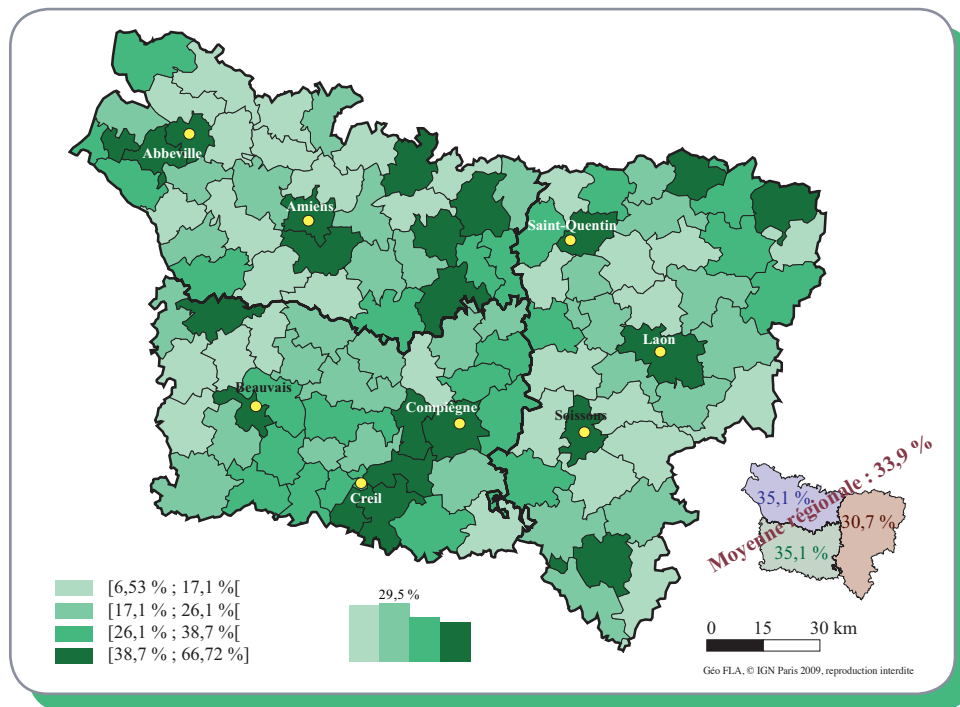
Au 31 décembre 2007, la part de salariés du secteur privé s'élève à 33,9 % en Picardie. C'est dans l'Aisne que le secteur privé est le moins représenté (30,7 % contre 35,1 % dans l'Oise et dans la Somme).

Au niveau cantonal, la part s'échelonne de 6,5 % dans le canton de Bray-sur-Somme à 66,7 % dans le canton de Beauvais. Les cantons des principales villes picardes

ressortent sur la carte, ainsi que les cantons de Friville-Escarbotin, Boves, Moyenneville, Péronne, Estrées-Saint-Denis, Senlis, Grandvilliers, Chantilly, Chaulnes, Albert, Le Nouvion-en-Thiérache, Château-Thierry, Roye, Pont-Sainte-Maxence et Hirson. Pour tous ces cantons, la part est supérieure à 39 %.

Parmi les parts les plus faibles, outre Bray-sur-Somme,

Part de salariés du secteur privé parmi la population des 15-64 ans au 31 décembre 2007



Sources : Urssaf, Insee

Min : **Bray-sur-Somme** Max : **Beauvais (ville et cantons)**

figurent celles d'Aubenton (6,8 %), Villers-Bocage (8,2 %), Songeons (8,5 %) et Acheux-en-Amiénois (8,7 %).

Entre 2000 et 2007, la part de salariés du secteur privé dans la population est restée stable autour de 34 % en Picardie. Il en est de même pour les niveaux départementaux, ils ont stagné autour de 35 % dans la Somme et l'Oise et autour de 31 % dans l'Aisne.

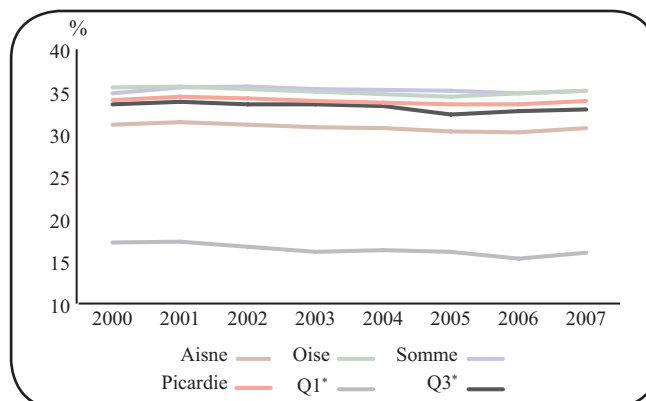
Le secteur concurrentiel couvre l'ensemble des cotisants exerçant leur activité. Il comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile ainsi que l'emploi agricole.

Le secteur de l'intérim est également exclu.

L'assiette salariale totale ou l'assiette déplafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations sociales.

L'effectif salarié désigne le nombre de personnes déclarées dans l'établissement en fin d'année, quelle que soit sa durée de travail.

Évolution de la part de salariés du secteur privé entre 2000 et 2007



Sources : Urssaf, Insee

*Q1 = premier quartile

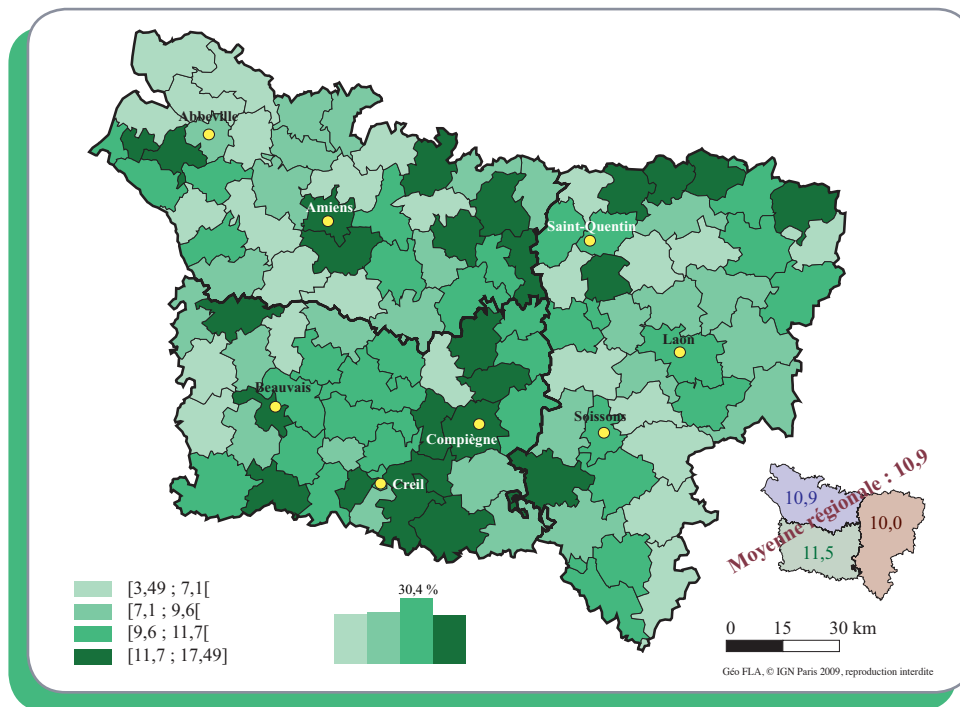
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

Effectifs et masses salariales par établissement du secteur privé

Au 31 décembre 2007, les établissements du secteur privé compte en moyenne 10,9 salariés en Picardie. Le département de l'Aisne présente la moyenne la plus faible (10,0) et celui de l'Oise la plus élevée (11,5). L'effectif moyen de la Somme est identique à la moyenne régionale (10,9). Les établissements les plus petits en termes de nombre moyen de salariés sont situés dans les cantons

de Bray-sur-Somme, Songeons, Villers-Bocage, Acheux-en-Amiénois et Aubenton avec moins de 5 salariés par établissement. À l'opposé, les cantons de Moyenneville (17,5), Le Nouvion-en-Thiérache (16,1), Estrées-Saint-Denis (15,5) et Lassigny (15,3) affichent les effectifs moyens de salariés les plus élevés.

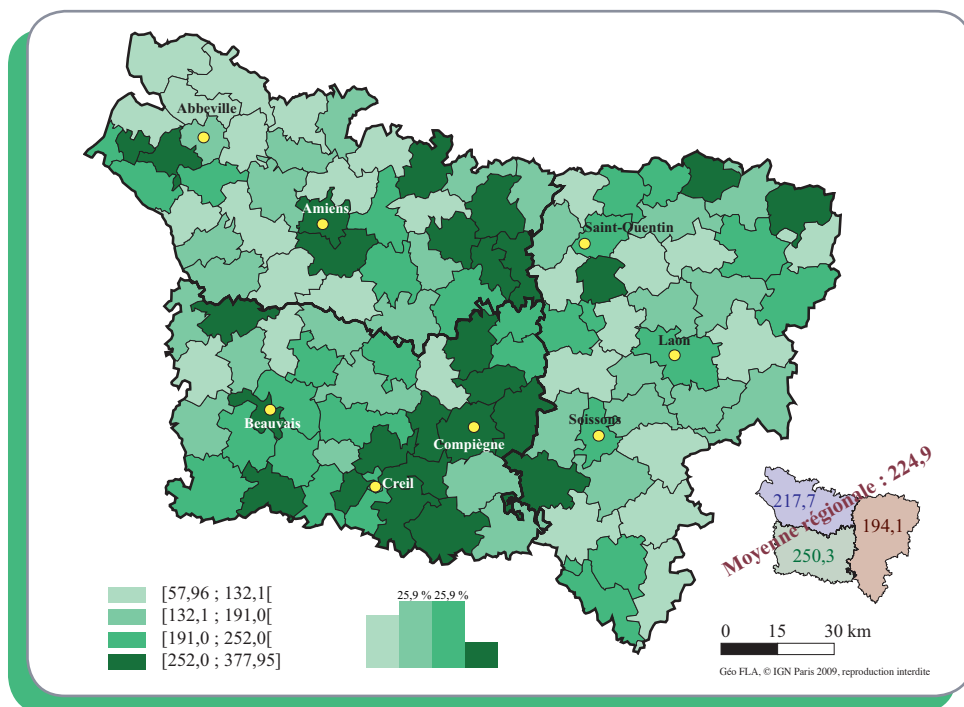
Effectif moyen de salariés par établissement du secteur privé au 31 décembre 2007



Min : Bray-sur-Somme Max : Moyenneville

Source : Urssaf

Masse salariale annuelle moyenne par établissement du secteur privé en 2007 (en Keuros)



Min : Bray-sur-Somme Max : Lassigny

Source : Urssaf

La carte de la masse salariale annuelle moyenne est proche de la précédente. En 2007, la moyenne régionale (224 900 □) est proche de la moyenne du département de la Somme (217 700 □). Les valeurs départementales extrêmes sont celles de l'Aisne (194 100 □) pour le minimum et de l'Oise (250 300 □) pour le maximum. Au niveau cantonal, Lassigny, Estrées-Saint-Denis et Moyenneville ont une masse salariale annuelle de plus de 340 000 □. Avec moins de 80 000 □ de masse salariale annuelle moyenne, Acheux-en-Amiénois, Villers-Bocage, Songeons, Bray-sur-Somme et Aubenton figurent en bas du classement.

Masses salariales par salarié du secteur privé

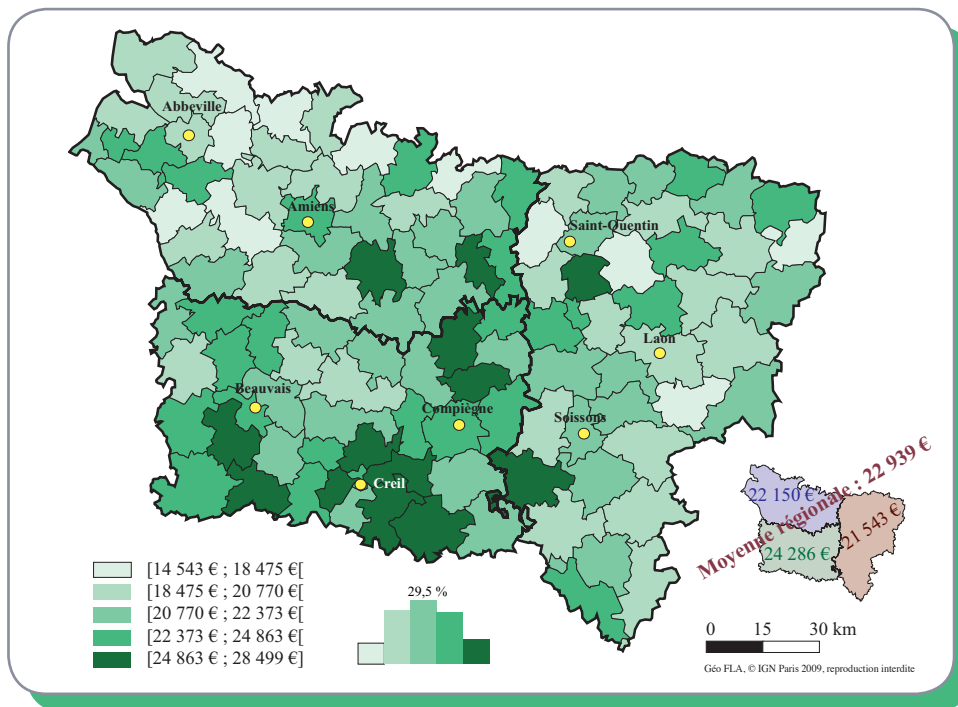
En 2007, la masse salariale moyenne par salarié du secteur privé s'élève à 22 939 € en Picardie. L'Oise se distingue par une masse salariale plus élevée (24 286 €) que dans les deux autres départements (22 150 € dans la Somme et 21 543 € dans l'Aisne).

L'Oise concentre les masses salariales moyennes cantonales

les plus élevées (quatorze sur les vingt plus fortes). Celles-ci sont situées au sud du département et au nord de Compiègne. Citons par exemple les cantons de Ribécourt-Dreslincourt, Montataire, Senlis, Méru, Lassigny, dont la masse salariale moyenne par salarié dépasse 27 000 €.

L'Oise est absente du bas du classement où sont retrouvés quelques cantons situés çà et là dans l'Aisne et d'autres

Masse salariale annuelle moyenne par salarié du secteur privé en 2007



Source : Urssaf

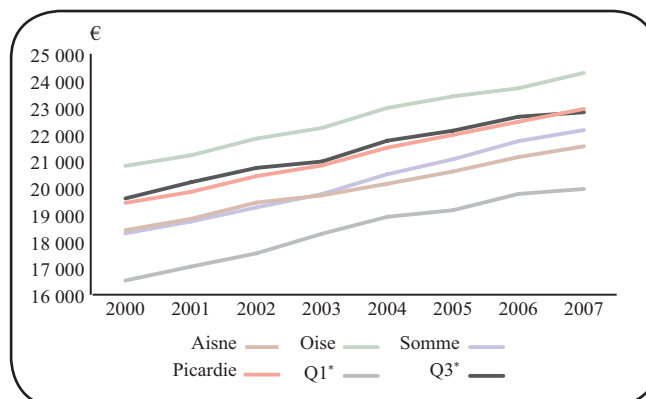
Min : Aubenton

Max : Montataire

situés entre les cantons d'Amiens et d'Abbeville : Aubenton (14 543 €), Ailly-le-Haut-Clocher (15 107 €), Oisemont (15 736 €), Craonne (16 500 €) et Acheux-en-Amiénois (16 658 €).

Entre 2000 et 2007, la masse salariale annuelle moyenne par salarié a progressé de 2,4 % en Picardie en moyenne chaque année. La progression est un peu plus prononcée dans le département de la Somme (+2,8 %) que dans l'Aisne (+2,3 %) et l'Oise (+2,2 %). Un canton sur trois a connu une progression supérieure à 3 %.

Évolution de la masse salariale annuelle moyenne par salarié du secteur privé entre 2000 et 2007



Source : Urssaf

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

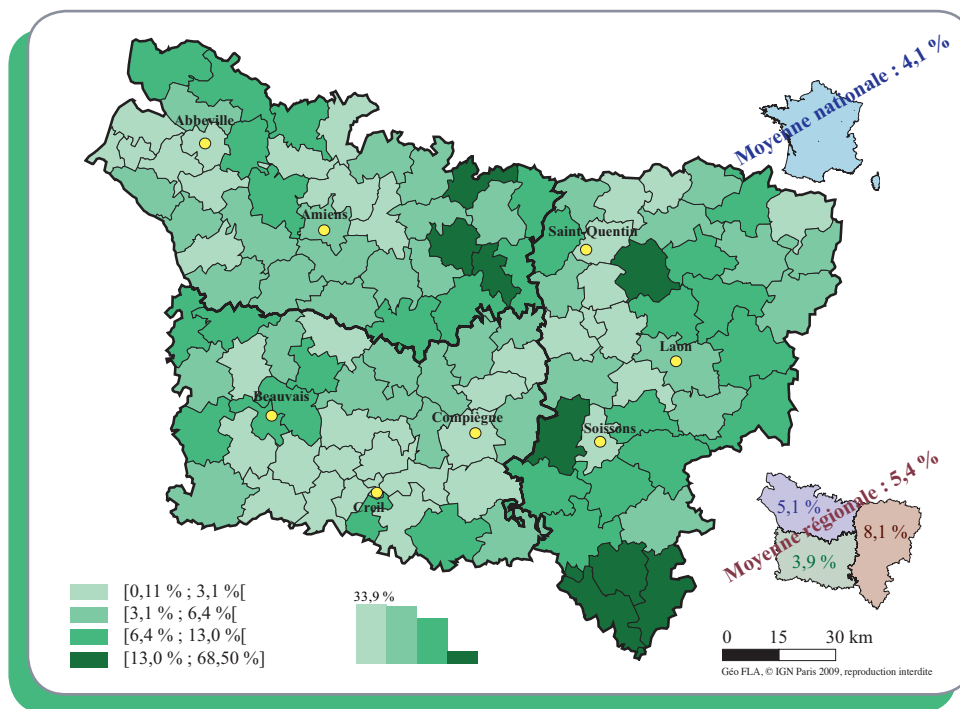
Effectifs de salariés du secteur agricole

En 2007, la part des salariés du secteur agricole parmi les 15-64 ans s'élève à 5,4 % en Picardie, soit une part un peu plus élevée que sur l'ensemble de l'Hexagone (4,1 %). Cette moyenne régionale masque des disparités entre les départements, la part de salariés du secteur agricole étant deux fois plus élevée dans l'Aisne (8,1 %) que dans l'Oise (3,9 %). Dans la Somme, les salariés du secteur agricole

représente 5,1 % des 15-64 ans.

Sont retenus dans la terminologie "les salariés", l'ensemble des salariés, quel que soit le nombre d'heures travaillées de telle façon qu'un salarié saisonnier ou à temps partiel aura le même poids qu'un salarié à temps plein. Ainsi, la forte proportion des cantons de Condé-en-Brie (68,5 %) et de Charly-sur-Marne (52,9 %) peut s'expliquer par la forte

Part de salariés du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans en 2007



Min : Montataire Max : Condé-en-Brie

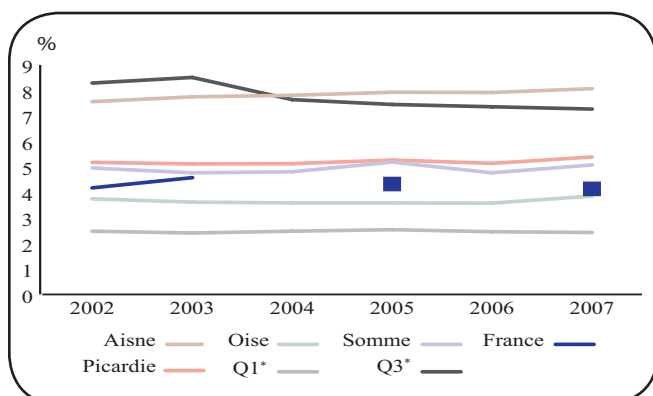
Sources : MSA, Insee

présence de saisonniers pour ces deux cantons spécialisés dans la viticulture. De même, les cantons de Combles (20,6 %) et Chaulnes (19,6 %) rassemblent de grandes exploitations céréalières.

Parmi les parts les plus faibles figurent celles de cantons isariens en majorité, avec Montataire (0,1 %), Creil - Nogent-sur-Oise (0,3 %), Liancourt (0,6 %), Ribécourt-

Dreslincourt (0,7 %), Mouy (0,8 %) et Neuilly-en-Thelle (0,9 %). Les cantons de Tergnier (0,4 %), d'Hirson (0,9 %) dans l'Aisne et de Friville-Escarbotin (0,6 %) et d'Ault (0,9 %) dans la Somme complètent cette liste.

Évolution de la part de salariés du secteur agricole entre 2002 et 2007



Sources : MSA, Insee

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

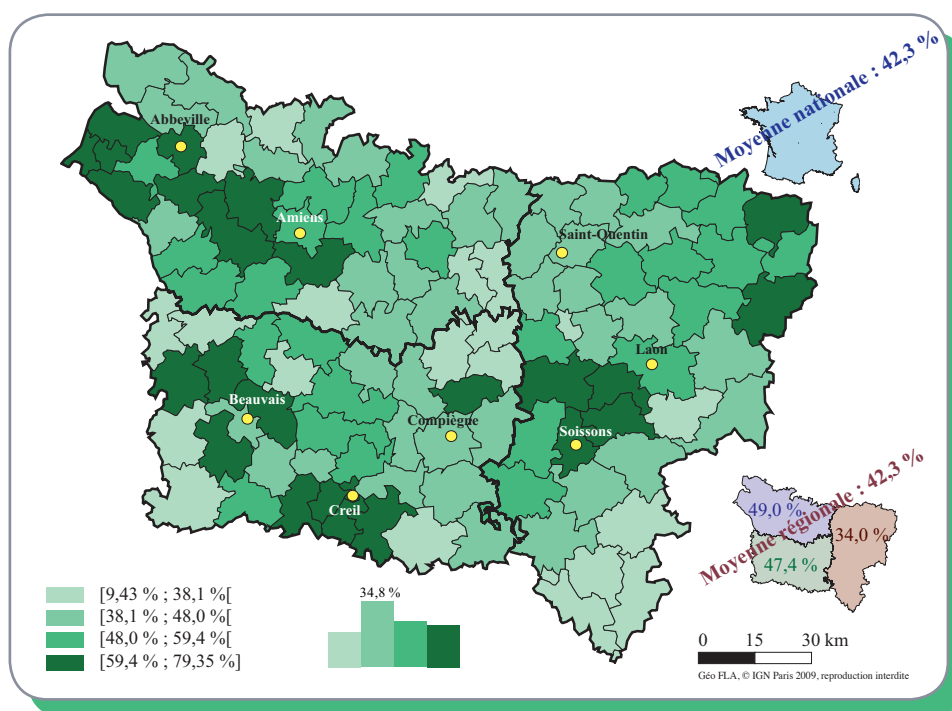
Part du temps de travail en ETP du secteur agricole

En 2007, la part du temps de travail en équivalent temps plein (ETP) des salariés du secteur agricole s'élève à 42,3 % en Picardie comme en France hexagonale. Au niveau départemental, l'Aisne se distingue des deux autres départements par une proportion plus faible (34,0 %), reflétant le recours important d'une main d'œuvre saisonnière ou d'une main-d'œuvre à temps partiel dans

le secteur agricole axonais. Dans la Somme, la moitié des salariés de ce secteur (49,0 %) travaille à temps plein et un peu moins dans l'Oise (47,4 %).

Au niveau cantonal, Condé-en-Brie et Charly-sur-Marne, qui présentent les parts maximales de salariés du secteur agricole sont ici en fin de classement avec les deux parts

Part du temps de travail en ETP des salariés du secteur agricole au 31 décembre 2007



Source : MSA

Min : Condé-en-Brie

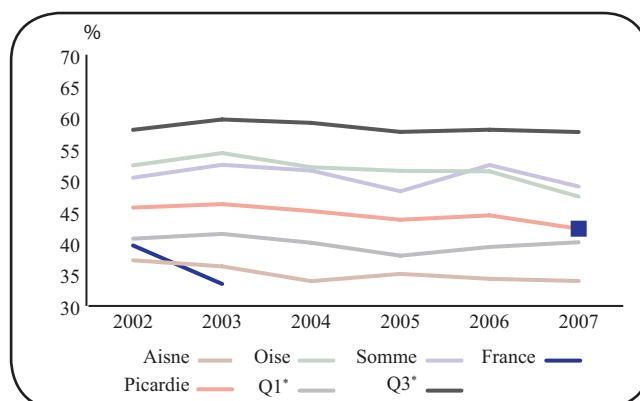
Max : Anizy-le-Château

les plus faibles en ce qui concerne la part des salariés travaillant à temps plein (respectivement 9,4 % et 10,8 %), leur spécialisation en viticulture entraînant un recours fréquent au travail saisonnier. Suivent ensuite les cantons de Château-Thierry (19,5 %), Formerie (20,6 %), Tergnier (23,4 %) et Froissy (24,6 %).

Les parts de salariés équivalent temps plein les plus élevées sont situées dans le Soissonnais, entre Abbeville et Amiens et autour de Beauvais et Creil. Les plus fortes parts reviennent aux cantons d'Anizy-le-Château (79,3 %), Nivillers (78,5 %), Ribécourt-Dreslincourt (73,0 %), Creil - Nogent-sur-Oise (72,2 %) et Saint-Valery-sur-Somme (70,8 %).

Entre 2002 et 2007, la part du temps de travail en ETP des salariés du secteur agricole a un peu diminué, passant de 45,7 % à 42,3 % en Picardie. Il en est de même pour les départements.

Évolution de la part du temps de travail en ETP des salariés du secteur agricole entre 2002 et 2007



Source : MSA

*Q1 = premier quartile

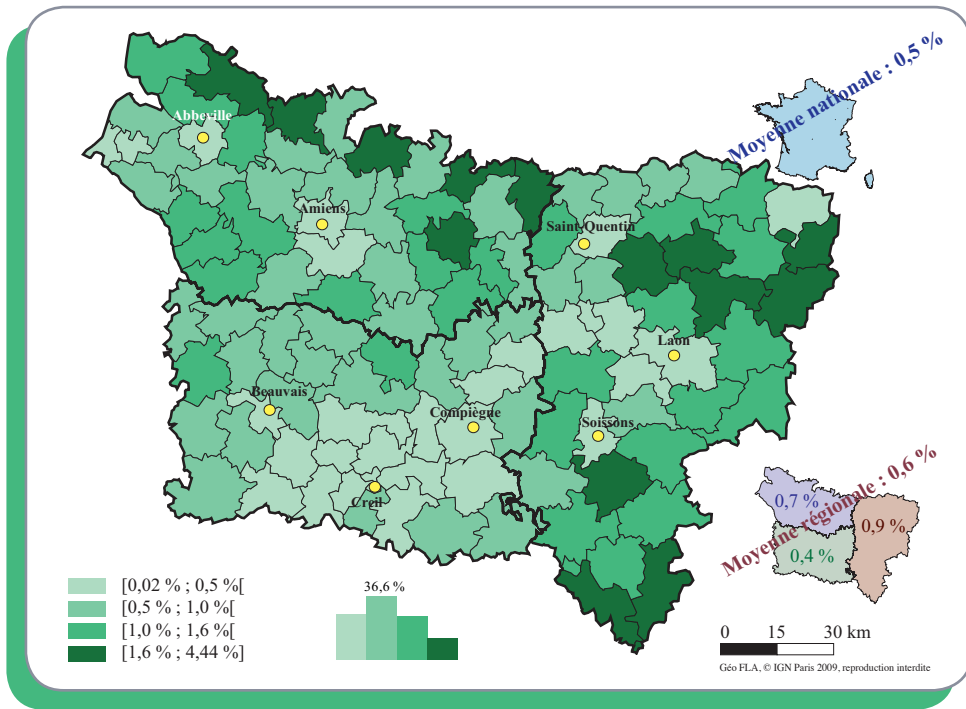
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

Effectifs d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole

Au 31 décembre 2007, la part d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans s'élève à 0,6 % en Picardie. C'est dans l'Aisne que les employeurs de main-d'œuvre agricole sont les plus présents (0,9 %), ils sont moitié moins nombreux en proportion dans l'Oise (0,4 %). La part enregistrée dans la Somme (0,7 %) est proche de la moyenne régionale.

Plusieurs zones de concentration d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole se dessinent : le Marquenterre, la Thiérache, le sud de l'Aisne et, dans une moindre mesure, le Santerre. Parmi les dix parts les plus élevées, figurent six parts axonaises, celles de Condé-en-Brie (4,4 %), Charly-sur-Marne (2,7 %), Sains-Richaumont (2,5 %), Oulchy-le-

Part d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans au 31 décembre 2007



Min : Creil - Nogent-sur-Oise

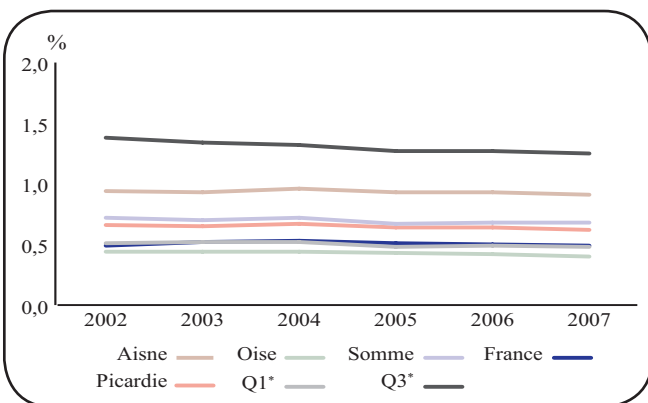
Max : Condé-en-Brie

Sources : MSA, Insee

Château (2,3 %), Marle (2,2 %) et Aubenton (2,0 %). La Somme complète ce classement avec les cantons de Crécy-en-Ponthieu (2,4 %), Comblès (2,2 %), Chaulnes (2,2 %) et Bernaville (1,8 %), le département de l'Oise n'arrivant qu'en 26^e position avec le canton de Songeons (1,3 %). Les employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole sont naturellement moins présents dans les cantons comprenant

les principales villes, comme ceux de Creil - Nogent-sur-Oise (0,02 %), Amiens (0,1 %), Compiègne (0,1 %), Beauvais (0,1 %), Saint-Quentin (0,2 %), auxquels s'ajoutent les cantons de Tergnier (0,03 %), Montataire (0,1 %) et Liancourt (0,1 %). Dans le sud de l'Oise où se trouvent des cantons à plus forte densité de population (cf. p. 11), les employeurs de main-d'œuvre agricole sont également moins nombreux.

Évolution de la part d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole (parmi la population des 15-64 ans)



Sources : MSA, Insee

Entre 2002 et 2007, la part d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole est restée stable dans la région comme dans les trois départements.

*Q1 = premier quartile
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

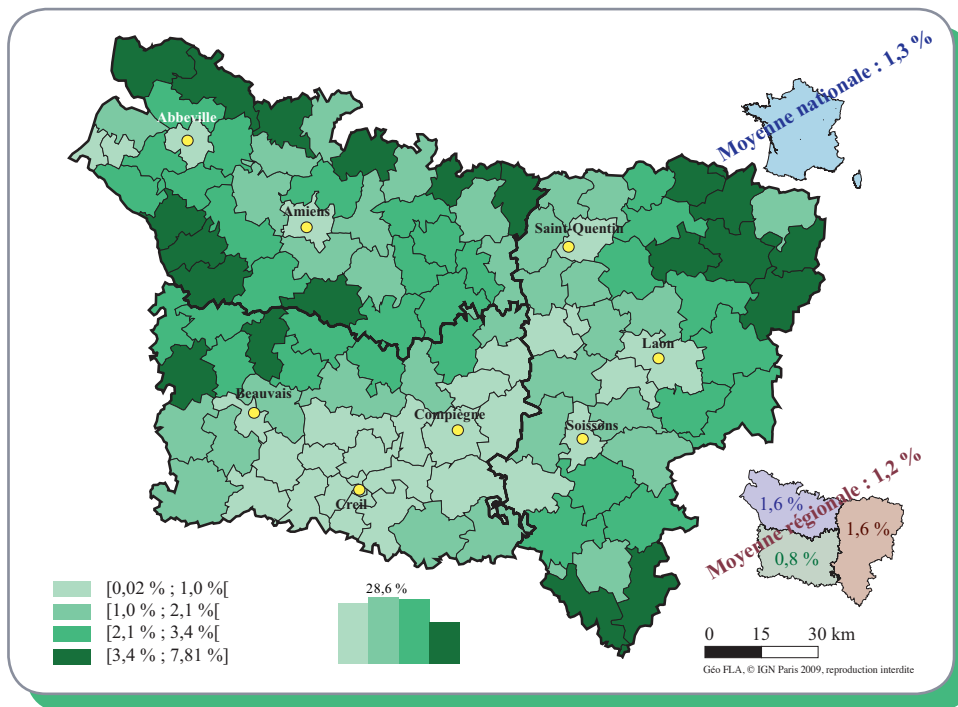
Effectifs d'exploitants indépendants du secteur agricole

Au 31 décembre 2007, la Picardie compte 1,2 exploitant indépendant pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans. Au niveau départemental, cet indicateur varie du simple au double : dans l'Oise, la part s'élève à 0,8 % contre 1,6 % dans l'Aisne et la Somme.

Les zones où les exploitants indépendants sont les plus

nombreux proportionnellement à la population sont le Marquenterre et le Ponthieu, le Vimeu, la Thiérache, le sud de l'Aisne et le Plateau picard sud. Ainsi, dans l'Aisne, les cantons disposant des parts les plus élevées sont Aubenton (7,8 %), Condé-en-Brie (6,0 %), Sains-Richaumont (5,6 %), Rozoy-sur-Serre (5,5 %) et La Capelle (5,0 %). Dans la Somme, il s'agit de Crécy-en-Ponthieu (5,9 %), Acheux-

Part d'exploitants indépendants du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans au 31 décembre 2007



Sources : MSA, Insee

Min : Creil - Nogent-sur-Oise

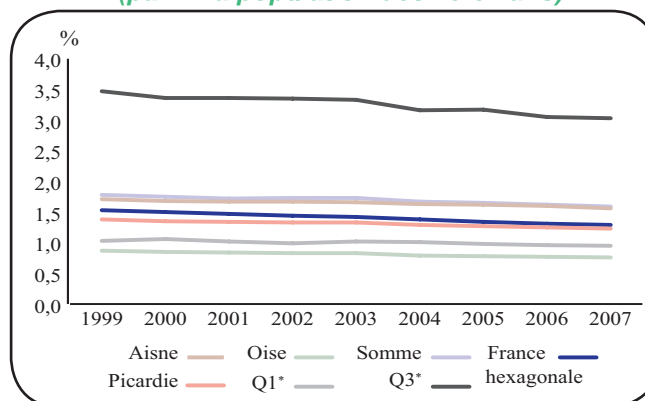
Max : Aubenton

en-Amiénois (5,5 %), Bernaville (5,3 %), Combles (4,8 %) et Hornoy-le-Bourg (4,7 %). Le canton isarien dont la part d'exploitants indépendants est la plus élevée est celui de Songeons (4,5 %), onzième part la plus forte de Picardie.

Le département de l'Oise est omniprésent dans le bas du classement. On peut citer les cantons de Creil - Nogent-sur-Oise, Compiègne, Beauvais, Montataire, Senlis, Pont-Sainte-Maxence et Liancourt, dont le nombre d'exploitants indépendants du secteur agricole représente moins de 0,4 % de la population des 15-64 ans. Les cantons d'Amiens, Tergnier, Soissons, Saint-Quentin et Laon sont dans le même cas.

Entre 1999 et 2007, la part d'exploitants indépendants du secteur agricole parmi la population est passée de 1,4 % à 1,2 % en Picardie. Dans la Somme, elle a diminué de 0,2 point et, dans l'Oise et l'Aisne, elle a diminué de 0,1 point.

Évolution de la part d'exploitants indépendants du secteur agricole (parmi la population des 15-64 ans)



Sources : MSA, Insee

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

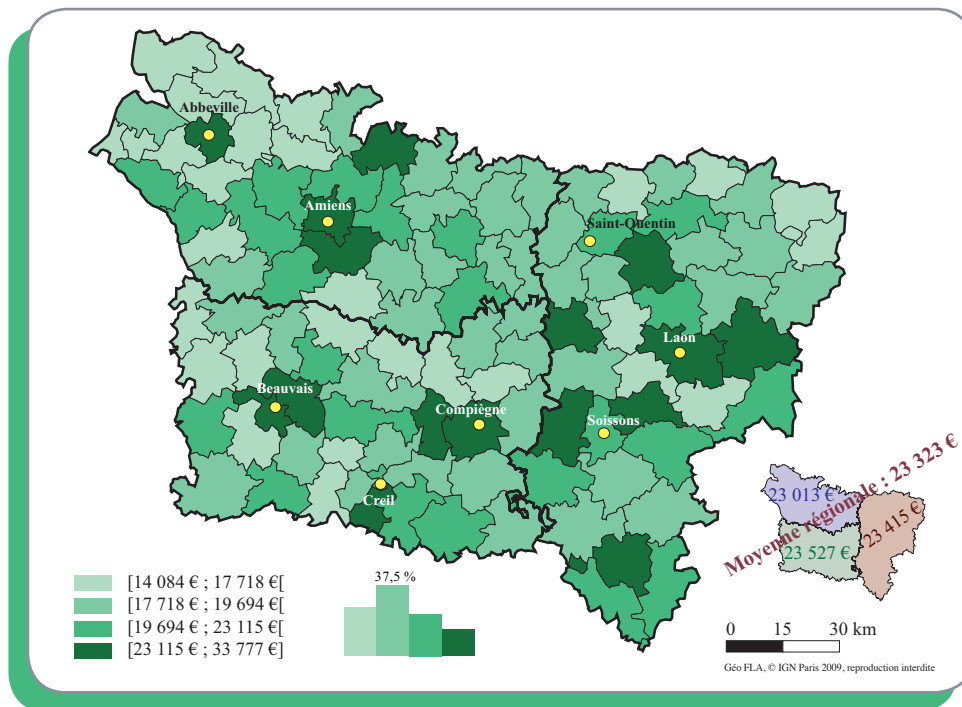
Masses salariales annuelles moyennes par ETP du secteur agricole

En 2007, la masse salariale annuelle moyenne par équivalent temps plein (ETP) du secteur agricole s'élève à 23 323 € en Picardie. Au sein de la région, l'Oise dispose du montant moyen le plus élevé (23 527 €) et la Somme du montant moyen le plus faible (23 013 €), l'Aisne se situant entre les deux (23 415 €).

Au niveau cantonal, la masse salariale annuelle par ETP s'échelonne de 14 084 € dans le canton d'Aubenton à 33 777 € dans le canton de Ribemont.

Dans la Somme, une zone regroupant de faibles masses salariales se dessinent autour du canton d'Abbeville, ce dernier non inclus. Citons pour les cantons comptabilisant

Masse salariale annuelle par équivalent temps plein (ETP) du secteur agricole en 2007



Min : Aubenton Max : Ribemont

Source : MSA

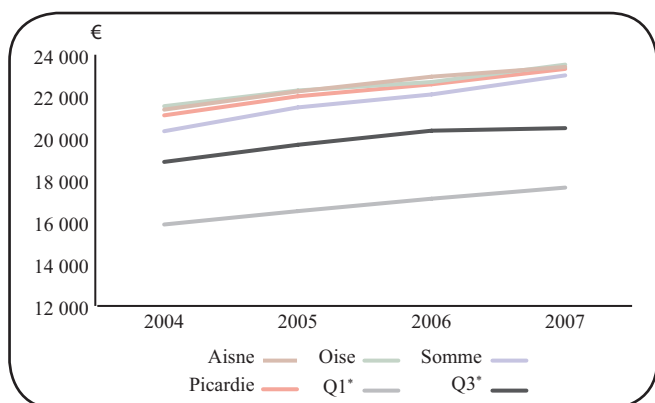
moins de 16 000 € de masse salariale annuelle par ETP, ceux de Hallencourt, Friville-Escarbotin, Domart-en-Ponthieu, Moyenneville, Hornoy-le-Bourg, Bernaville et Ault. Complètent cette liste les cantons d'Aubenton, d'Anizy-le-Château et de La Fère dans l'Aisne, ainsi que Mouy et Ribécourt-Dreslincourt dans l'Oise.

eux sont ceux des principales villes : Amiens (31 696 €), Beauvais (28 286 €), Laon (27 423 €), Compiègne (24 260 €), Abbeville (23 986 €), auxquels s'ajoutent ceux de Ribemont (33 777 €), Vailly-sur-Aisne (29 465 €), Vic-sur-Aisne (26 928 €) et Boves (26 524 €), sans former toutefois de véritables zones contiguës.

Parmi les montants les plus élevés, quelques uns d'entre

Entre 2004 et 2007, la masse salariale annuelle a progressé de 3,4 % en moyenne chaque année en Picardie. La progression la plus importante revient au département de la Somme (+4,2 %), les progressions enregistrées dans l'Aisne et dans l'Oise étant proches, autour de +3,0 %.

Évolution de la masse salariale annuelle moyenne par ETP du secteur agricole entre 2004 et 2007



Source : MSA

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

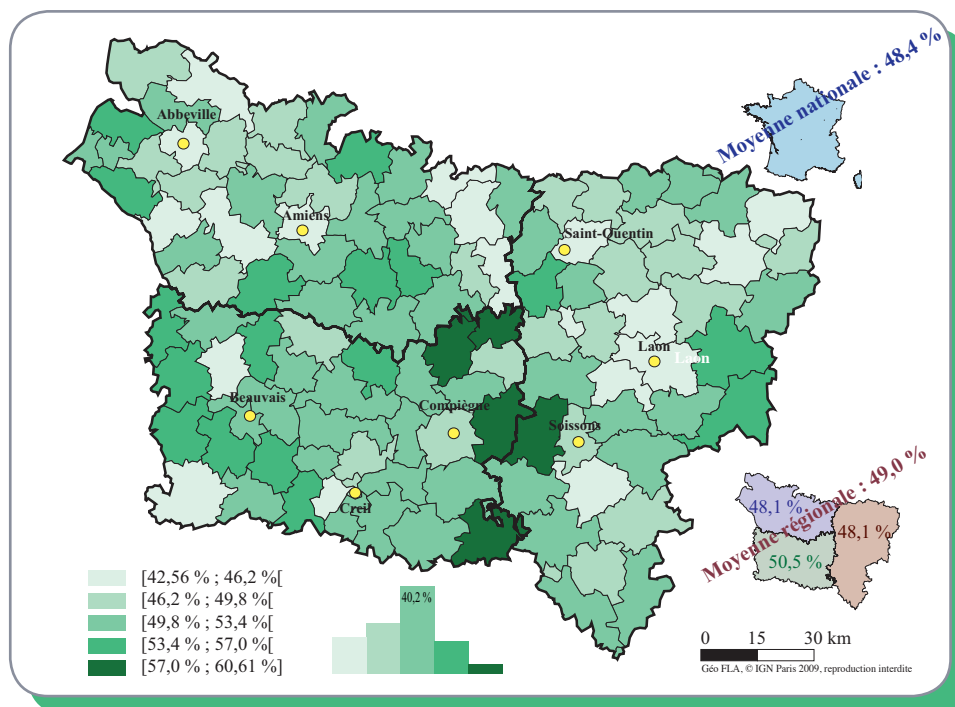
Femmes parmi les DEFM de catégorie 1

Au 31 décembre 2007, 49,0 % des DEFM de catégorie 1 sont des femmes en Picardie contre 48,4 % dans l'Hexagone. Cette part est identique dans l'Aisne et dans la Somme (48,1 %) et un peu plus élevée dans l'Oise (50,5 %).

En Picardie, les cantons de Crécy-en-Ponthieu et

d'Abbeville présentent les parts de femmes parmi les DEFM les plus faibles (moins de 43 %) alors que le canton de Betz affiche la part maximale : plus de 60 % des DEFM sont des femmes. Ce sont dans les cantons de l'Oise que les femmes sont davantage représentées parmi les DEFM. Ainsi, sur les dix plus fortes parts, sept appartiennent à des cantons isariens : Betz (60,6 %), Guiscard (59,5 %),

Part de femmes parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2007



Min : **Abbeville** Max : **Betz**

Source : Pôle Emploi / Dares - Traitement DRTEFP

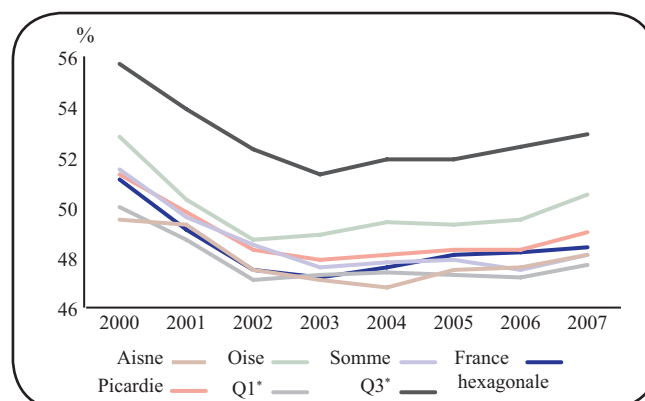
Attichy (59,3 %), Lassigny (57,1 %), Le Coudray-Saint-Germer (56,2 %), Crèvecœur-le-Grand (56,1 %) et Noailles (55,2 %). Deux cantons de la Somme (Rosières-en-Santerre avec 55,8 % et Conty avec 55,1 %) et un canton axonais (Vic-sur-Aisne, 58,2 %) s'intercalent dans ce classement.

La Thiérache, le Laonnois, le Santerre et la zone allant d'Abbeville à Amiens affichent des parts faibles. Ainsi, on peut citer Abbeville (42,6 %), Crécy-en-Ponthieu (42,7 %), Hirson (43,8 %), Tergnier (44,7 %) et Anizy-le-Château (45,0 %).

La part des femmes parmi les DEFM de catégorie 1 est passée de 51,3 % en 2000 à 49,0 % en 2007, soit un taux d'accroissement moyen annuel de -0,7 %. La diminution a été un peu moins prononcée dans l'Aisne (-0,4 %) et l'Oise (-0,6 %) que dans la Somme (-1,0 %). Toutefois, cette baisse n'est pas uniforme dans le temps, puisque les parts ont diminué jusque 2003, progressant depuis.

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 sont des demandeurs d'emploi à durée indéterminée et à temps plein immédiatement disponibles.

Évolution de la part de femmes parmi les DEFM de catégorie 1 entre 2000 et 2007



Source : Pôle Emploi / Dares - Traitement DRTEFP

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

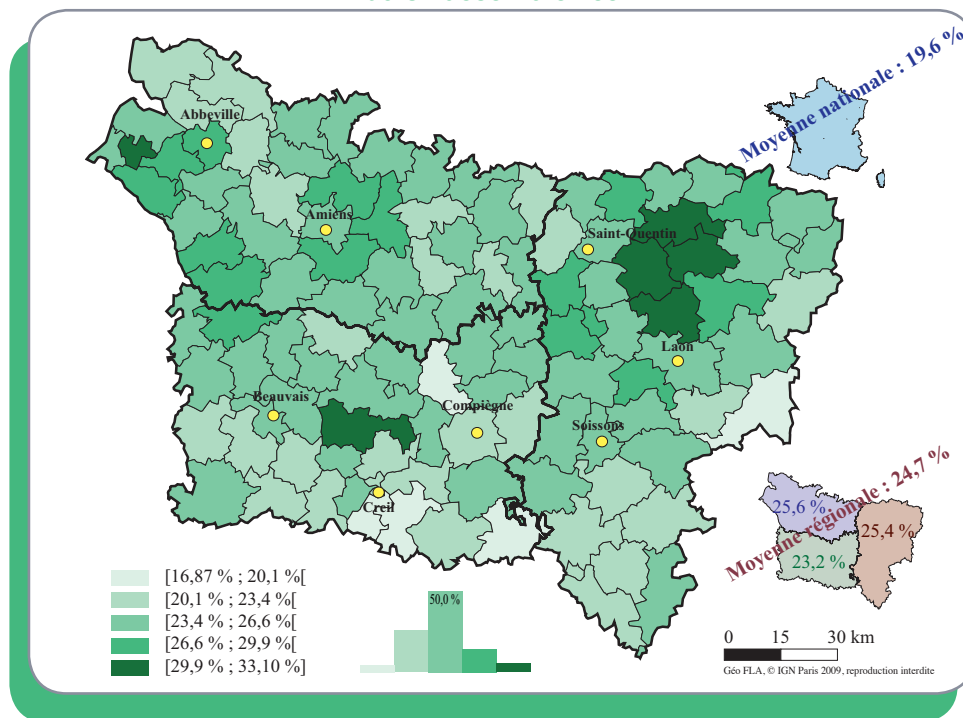
Moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1

Au 31 décembre 2007, un DEFM sur quatre est âgé de moins de 25 ans en Picardie contre un sur cinq dans l'Hexagone. C'est dans l'Oise que cette part est la plus faible (23,2 %), les deux autres départements affichant une part un peu plus élevée (25,4 % dans l'Aisne et 25,6 % dans la Somme).

Au niveau cantonal, la proportion varie du simple au

double, avec, pour la part la plus faible, le canton de Senlis (16,9 %) et, pour la part la plus élevée, celui de Sains-Richaumont (33,1 %). Au sein du département de l'Aisne, le Sud, avec des parts de moins de 25 ans parmi les DEFM plus faibles s'oppose au Nord qui présente des proportions plus élevées, avec notamment les cantons de Sains-Richaumont (33,1 %), Crécy-sur-Serre (32,4 %),

Part des moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2007



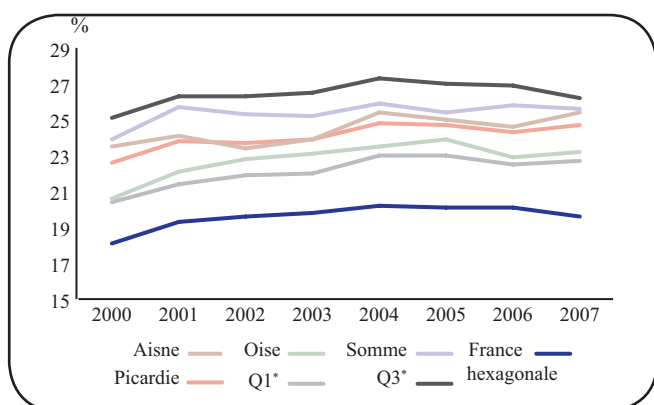
Min : Senlis Max : Sains-Richaumont Source : Pôle Emploi / Dares - Traitement DRTEFP

Guisse (31,1 %) et Ribemont (29,9 %). Dans le département de l'Oise, les cantons limitrophes de la région parisienne présentent des parts plus faibles que les cantons situés au nord du département (hormis Ressons-sur-Matz). Le canton de Clermont se détache avec une part de jeunes parmi les DEFM supérieure à 30 %. Dans le département de la Somme, les moins de 25 ans sont davantage représentés parmi les DEFM dans les cantons situés autour d'Abbeville

et Amiens, mais seul un canton (Friville-Escarbotin, 32,1 %) est situé dans la classe supérieure.

Les moins de 25 ans sont davantage représentés parmi les DEFM de catégorie 1 en 2007 (24,7 %) qu'en 2000 (22,6 %), soit une progression annuelle moyenne de +1,3 % en Picardie. L'évolution est à la hausse pour les trois départements picards : +1,1 % dans l'Aisne, +1,7 % dans l'Oise et +1,0 % dans la Somme.

Évolution de la part des moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1 entre 2000 et 2007



Source : Pôle Emploi / Dares - Traitement DRTEFP

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

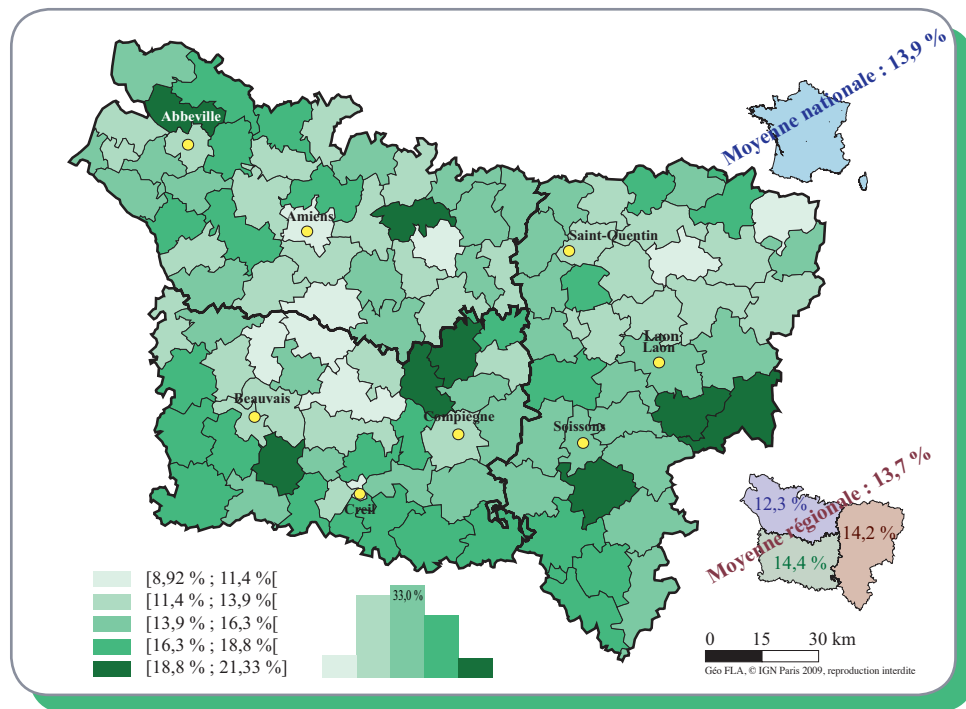
Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 sont des demandeurs d'emploi à durée indéterminée et à temps plein immédiatement disponibles.

50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1

Parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2007, 13,7 % sont âgés de 50 ans ou plus en Picardie contre 13,9 % dans l'Hexagone. La Somme se distingue des deux autres départements picards par une proportion plus faible de demandeurs d'emploi âgés (12,3 % contre respectivement 14,2 % et 14,4 % pour l'Aisne et l'Oise).

Les parts des 50 ans et plus parmi les DEFM varient de 8,9 % dans le canton d'Ailly-sur-Noye à 21,3 % dans le canton de Ressons-sur-Matz. Outre ce dernier, les cantons du Nouvion (21,3 %), Oulchy-le-Château (20,6 %) et Neufchâtel-sur-Aisne (20,1 %) affichent des proportions supérieures à 20 %. Plus globalement, les zones se démarquant par de fortes parts sont situées au sud de l'Oise,

Part des 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2007



Min : Ailly-sur-Noye Max : Ressons-sur-Matz Source : Pôle Emploi / Dares - Traitement DRTEFP

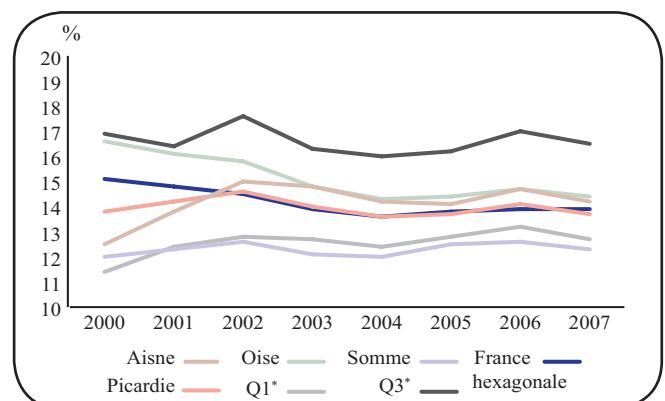
dans le Marquenterre, dans l'Aisne (plus particulièrement dans le sud) et au nord de Compiègne.

Trois cantons comptent moins de 10 % de DEFM de 50 ans et plus : Amiens (9,6 %), Sains-Richaumont (9,0 %) et Ailly-sur-Noye (8,9 %).

Entre 2000 et 2007, la part de 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 demeure autour de 14 % en Picardie.

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 sont des demandeurs d'emploi à durée indéterminée et à temps plein immédiatement disponibles.

Évolution de la part des 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 entre 2000 et 2007



Source : Pôle Emploi / Dares - Traitement DRTEFP

*Q1 = premier quartile

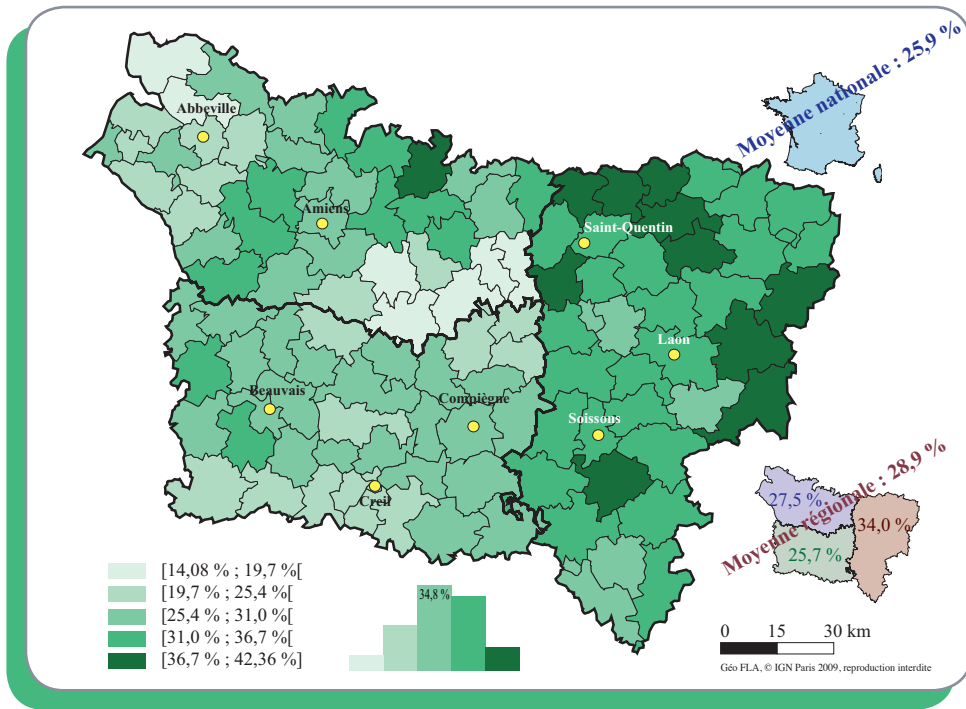
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté

Au 31 décembre 2007, 28,9 % des DEFM de catégorie 1 ont plus d'un an d'ancienneté en Picardie contre 25,9 % dans l'Hexagone. Le département de l'Aisne se démarque par une proportion particulièrement élevée de chômeurs de longue durée (34,0 %). L'Oise et la Somme présentent des proportions plus faibles (respectivement 25,7 % et 27,5 %). Parmi les trente cantons disposant des plus fortes parts,

seuls cinq ne sont pas situés dans l'Aisne. La Somme quant à elle est omniprésente dans le bas du classement avec neuf cantons parmi les dix présentant les parts les plus faibles. Le canton d'Albert fait office d'exception dans ce département avec plus de 37 % de DEFM au chômage depuis plus d'un an. Une zone située au sud est du département se démarque également, mais par un chômage

Part de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2007



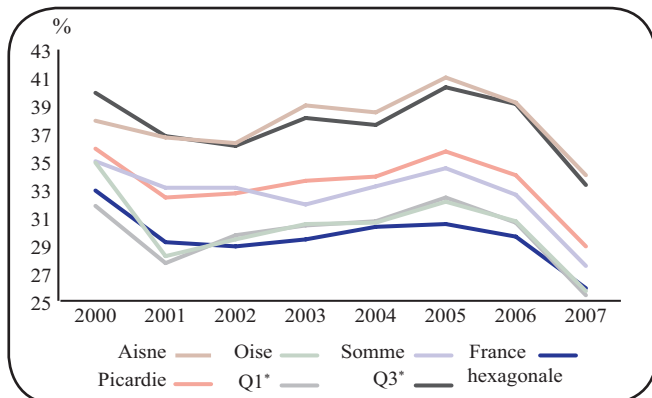
Min : Nesle Max : Neufchâtel-sur-Aisne Source : Pôle Emploi / Dares - Traitement DRTEFP

de longue durée moins présent. L'indicateur varie du simple au triple dans les cantons. Celui de Nesle (14,1 %) s'oppose ainsi au canton de Neufchâtel-sur-Aisne (42,4 %).

L'évolution n'est pas linéaire puisque la part a progressé jusque 2005 pour diminuer ensuite. Depuis 2005, l'ensemble des cantons a vu sa part de chômeurs de longue durée baisser, à l'exception de cinq cantons (Oulchy-le-Château, Péronne, Neufchâtel-sur-Aisne, Betz et Roisel).

Entre 2000 et 2007, la part du chômage de longue durée a diminué, passant de 35,9 % à 28,9 % en Picardie.

Évolution de la part de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie 1 entre 2000 et 2007



Source : Pôle Emploi / Dares - Traitement DRTEFP

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

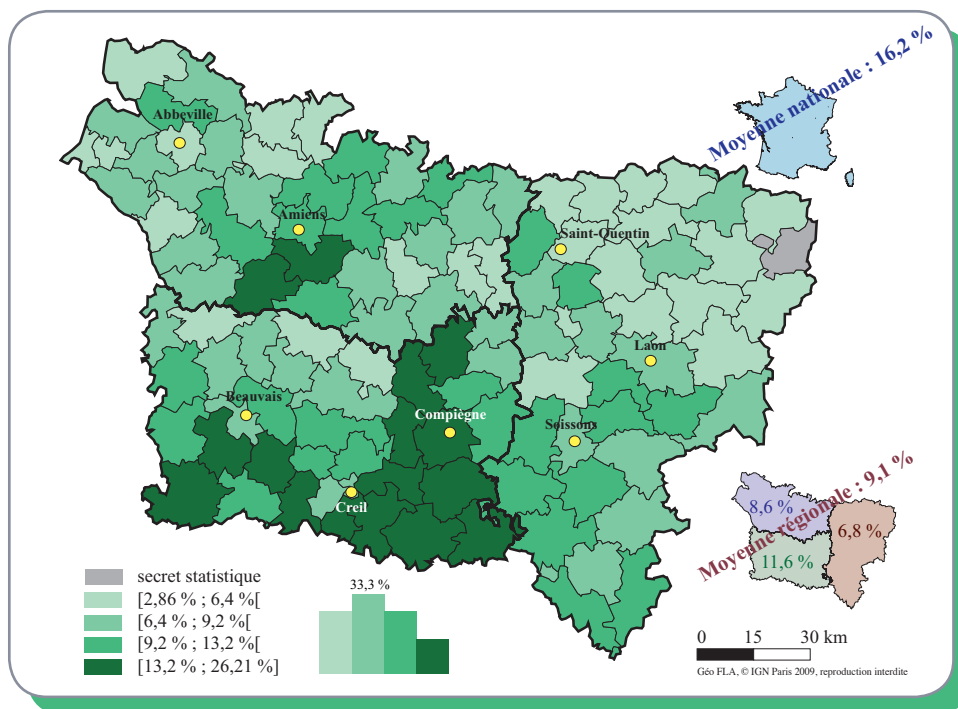
Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 sont des demandeurs d'emploi à durée indéterminée et à temps plein immédiatement disponibles.

AMT, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1

Au 31 décembre 2007, 9,1 % des DEFM de catégorie 1 sont des AMT, ingénieurs et cadres en Picardie contre 16,2 % dans l'Hexagone. Au niveau départemental, l'Oise présente la part la plus élevée (11,6 %), suivie du département de la Somme (8,6 %). Dans l'Aisne, ce niveau de qualification est moins représenté parmi les DEFM de catégorie 1 (6,8 %).

Globalement, le nord de l'Aisne avec de faibles parts s'oppose au sud de l'Oise. Les cantons de l'Oise sont omniprésents parmi les plus fortes parts. Ainsi, seul un canton de l'Aisne (Moÿ-de-l'Aisne avec 12,6 %) et quatre cantons de la Somme figurent parmi les vingt cantons disposant des plus fortes parts d'AMT, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1. Les cantons samariens sont

Part d'AMT, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2007



Min : Crécy-sur-Serre Max : Chantilly

Source : Pôle Emploi / Dares - Traitement DRTEFP

situés autour d'Amiens : Boves (17,8 %), Conty (14,5 %) Ailly-sur-Noye (13,1 %) et Villers-Bocage (12,7 %). Parmi les cantons isariens, Chantilly (26,2 %), Senlis (26,0 %), Nanteuil-le-Haudouin (20,1 %), Chaumont-en-Vexin (19,4 %) et Ressons-sur-Matz (19,2 %) sont à mentionner.

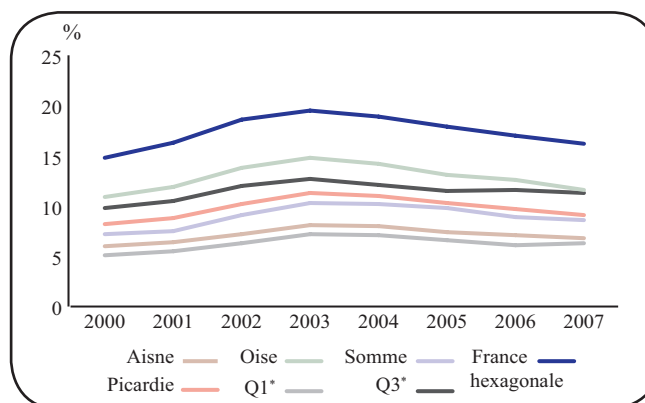
Le canton de Breteuil (5,3 %) dans l'Oise est le seul canton isarien parmi les cantons présentant les vingt parts les plus faibles. La Somme est un peu plus représentée avec cinq cantons : Ham (4,0 %), Doullens (4,0 %), Friville-Escarbotin (5,0 %), Rosières-en-Santerre (5,2 %), Rue (5,3 %) et Domart-en-Ponthieu (5,6 %). Mais, l'Aisne est omniprésente avec des cantons situés au nord du département : Crécy-sur-serre (2,9 %), Guise (3,0 %), Tergnier (3,7 %), Bohain-en-Vermandois (3,8 %) et Wassigny (4,0 %).

Entre 2000 et 2007, la part d'AMT, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1 a progressé de 1,5 % en moyenne chaque année. C'est dans la Somme que l'augmentation a été la plus prononcée (+2,5 %). Dans l'Aisne, la croissance annuelle moyenne s'élève à +1,7 % et à +0,8 % dans l'Oise.

Il faut toutefois noter que la part a progressé jusque 2003 puis diminué ensuite pour atteindre en 2007, un niveau un peu supérieur au niveau de l'année 2000.

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 sont des demandeurs d'emploi à durée indéterminée et à temps plein immédiatement disponibles.

Évolution de la part d'AMT, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1 entre 2000 et 2007



Source : Pôle Emploi / Dares - Traitement DRTEFP

*Q1 = premier quartile

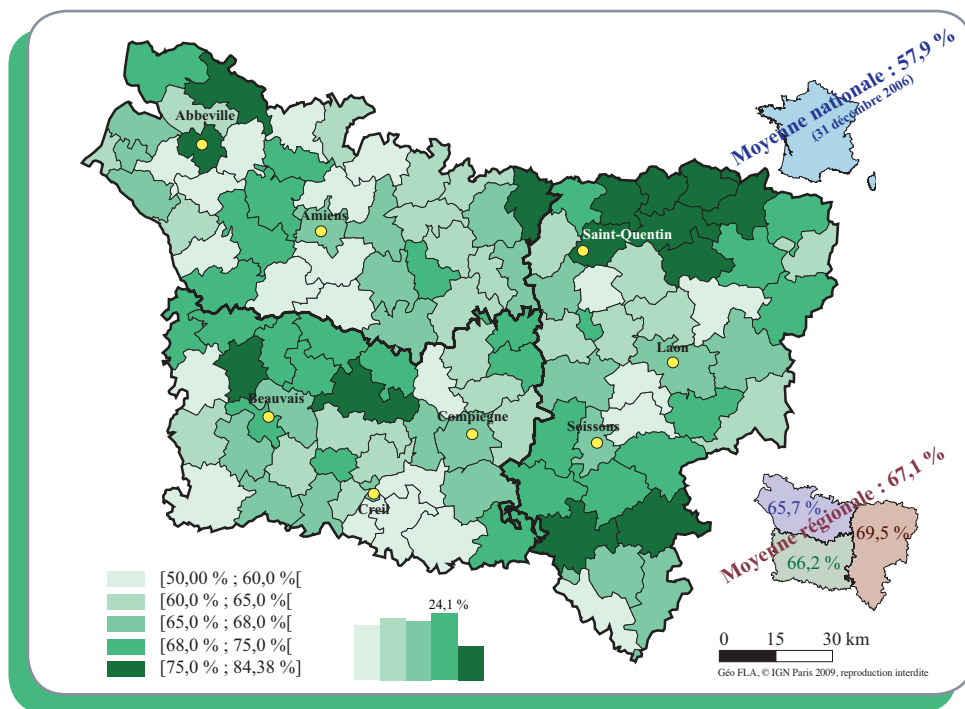
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

DEFM de catégorie 1 de moins de 25 ans peu diplômés*

Au 31 décembre 2007, deux DEFM de catégorie 1 de moins de 25 ans sur trois (67,1 %) sont peu diplômés en Picardie. C'est le département de l'Aisne qui affiche la part la plus élevée (69,5 %) et la Somme la part la plus faible (65,7 %). Dans l'Oise, 66,2 % des DEFM de moins de 25 ans sont peu diplômés. Les cantons de la Somme sont peu représentés parmi les

plus fortes parts, mais c'est pourtant le canton de Roisel qui affiche la part la plus élevée de la région (84,4 %). Les deux autres cantons situés dans la Somme présents parmi les vingt cantons disposant des plus fortes parts sont Crécy-en-Ponthieu (78,9 %) et Abbeville (75,3 %). Le nord de l'Aisne et le Tardenois rassemblent également de fortes parts avec, entre autres, Fère-en-Tardenois (82,3 %),

Part de DEFM de catégorie 1 de moins de 25 ans peu diplômés* parmi les DEFM de catégorie 1 de moins de 25 ans au 31 décembre 2007



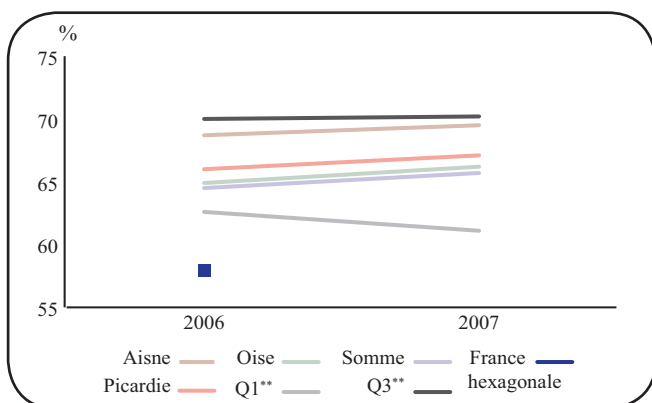
Min : **Moyenneville** Max : **Roisel** Source : Pôle Emploi / Dares - Traitement DRTEFP

Guisse (81,4 %), Wassigny (79,1 %), La Capelle (78,7 %), Neuilly-Saint-Front (77,6 %), Le Nouvion-en-Thiérache (77,4 %) et Sains-Richaumont (77,1 %). Dans l'Oise, ce sont les cantons de Marseille-en-B Beauvaisis (78,6 %), Saint-Just-en-Chaussée (76,7 %), Noyon (74,6 %), Maignelay-Montigny (72,9 %), Mouy (72,6 %) et Grandvilliers (72,5) qui affichent les parts de jeunes peu diplômés parmi les

DEFM les plus fortes.

Le département de la Somme domine le bas du classement avec les cantons situés autour d'Abbeville et Amiens : Moyenneville (50,0 %), Bernaville (52,6 %), Acheux-en-Amiénois (53,7 %), Hornoy-le-Bourg (54,2 %), Ailly-le-Haut-Clocher (54,4 %), Conty (55,6 %), Boves (56,3 %) et Ailly-sur-Noye (56,6 %). Pour ce qui est des départements isariens et axonais, Senlis (52,4 %), Moy-de-l'Aisne (52,7 %) et Songeons (53,2 %) sont à mentionner.

Évolution de la part de DEFM de catégorie 1 de moins de 25 ans peu diplômés* parmi les DEFM de catégorie 1 de moins de 25 ans entre 2006 et 2007



Source : Pôle Emploi / Dares - Traitement DRTEFP

* Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 sont des demandeurs d'emploi à durée indéterminée et à temps plein immédiatement disponibles.

* Les niveaux de formation retenus comprennent :

- Niveau V : BEPC, BEP, CAP
- Niveau Vbis : CEP, SES
- Niveau VI : 1^{er} cycle 2^e degré

Prestations sociales

Au 31 décembre 2007, l'allocation adultes handicapés (AAH) est versée à près de 782 000 allocataires des caisses d'allocations familiales (Caf) en France, dont 754 600 dans l'Hexagone. Le nombre de bénéficiaires poursuit sa progression, avec une croissance de +1,3 % entre 2006 et 2007 en France hexagonale. La MSA, quant à elle, a versé cette allocation à 31 000 personnes au 31 décembre 2007.

Les prestations liées à la monoparentalité sont l'allocation parent isolé (API) et l'allocation de soutien familial (ASF). La première est versée à 204 300 allocataires de la Caf, dont 176 000 dans l'Hexagone au 31 décembre 2007. En un an, le nombre d'allocataires dans l'Hexagone a diminué de 7,3 %. Quant à l'ASF, elle concerne 712 000 allocataires, dont 615 000 en France hexagonale, ce dernier effectif ayant progressé de 3,9 % entre 2006 et 2007. À ces allocataires s'ajoutent ceux de la MSA : 1 200 familles bénéficient de l'API et 10 000 de l'ASF à la même date.

À la fin de l'année 2007, les Caf versaient le RMI à 1,2 million de personnes en France, dont 144 000 dans les départements d'outre-mer¹. La diminution du nombre de bénéficiaires (-8,6 % par rapport à 2006 dans l'Hexagone peut être attribuée à l'amélioration du marché du travail à cette période et aux dispositifs d'aide de retour à l'emploi (revenu minimum d'activité, contrat d'avenir et intéressement). En France hexagonale, 59 % des bénéficiaires du RMI sont des personnes seules, 25 % forment une famille monoparentale et 17 % sont en couple (se répartissant comme suit : 13 % avec enfant(s) et 4 % sans enfant).

Les Caf gèrent près de 98 % des bénéficiaires du RMI, la MSA versant le RMI à près de 21 000 allocataires au 31 décembre 2007.

Depuis juin 2009, le revenu de solidarité active (RSA) permet de réduire les effets de seuil entraînant une perte de ressources pour les bénéficiaires de minima sociaux de retour à l'emploi, de réduire le nombre de travailleurs pauvres et de simplifier le versement des différentes aides distribuées.

Au 31 décembre 2007, un peu plus de 5,7 millions d'allocataires perçoivent une prestation de logement versée par les Caf en France. Parmi les bénéficiaires dans l'Hexagone (5,5 millions), 43 % perçoivent l'aide personnalisée au logement (APL), 37 % l'allocation logement à caractère social (ALS) et 20 % l'allocation logement à caractère familial (ALF). Par rapport à 2006, le nombre total de bénéficiaires d'une aide au logement a progressé de 0,8 % dans l'Hexagone, progression expliquée principalement par l'abaissement du seuil de non versement des aides au logement au 1^{er} janvier 2007 (passant de 24 □ à 15 □). Au 31 décembre 2006, 264 800 allocataires sont dans ce cas contre 150 900 allocataires un an plus tard.

Quant aux familles relevant du régime agricole, elles sont près de 254 000 à bénéficier d'une allocation logement au 31 décembre 2007. L'ALS arrive en tête, représentant 46 % des aides au logement, suivie par l'APL (38 %) et l'ALF (17 %).

¹ Au 31 mars 2009, 1,13 million de foyer perçoivent le RMI en France hexagonale et dans les départements d'outre-mer.

Faits marquants en Picardie

Concernant les prestations sociales, les cantons comprenant les principales villes picardes sont ceux où les taux d'allocataires de l'API, de l'ASF, du RMI, de l'APL et de l'ALS sont les plus élevés. Par ailleurs, le nord de l'Aisne se distingue par une proportion faible d'allocataires du RMI ne bénéficiant que de cette prestation. Quant à l'ALF, elle répond à une logique particulière, ce ne sont pas les cantons des principales villes qui ressortent avec des taux élevés mais nettement le nord de la région (à l'exception d'Amiens et des cantons limitrophes à la capitale picarde) et les cantons situés au sud de Soissons. Enfin, les bénéficiaires des allocations relatives au handicap (AAH et AEEH) sont plus nombreux en proportion dans le nord est de l'Aisne.

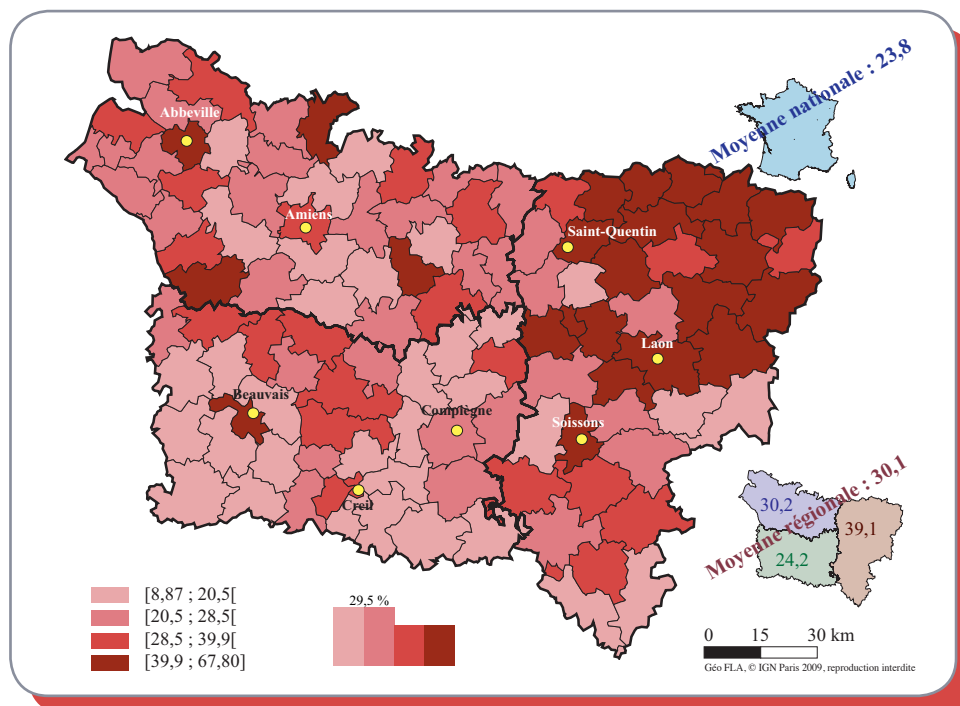
Allocation aux adultes handicapés

Au 31 décembre 2007, la Picardie compte 30,1 bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans, soit davantage qu'en France (23,8). Avec un taux de 39,1 pour 1 000 habitants, le département de l'Aisne se distingue de la moyenne régionale par un fort taux à l'inverse de l'Oise qui présente un taux particulièrement faible (24,2). Avec un taux de 30,2 pour 1 000 habitants, la Somme se situe au

niveau de la moyenne régionale.

Quelques zones se dessinent. Ainsi, le nord de l'Aisne affiche des taux particulièrement élevés. Parmi les vingt taux les plus élevés, quatorze sont situés au nord de Laon, avec des taux supérieurs à 41 : Hirson, Guise, La Capelle, Saint-Quentin, Sissonne, Vervins, Ribemont, Le Nouvion-en-Thiérache, Wassigny, Bohain-en-Vermandois, La Fère,

Taux d'allocataires de l'AAH au 31 décembre 2007
(pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans)



Sources : Caf, MSA, Insee

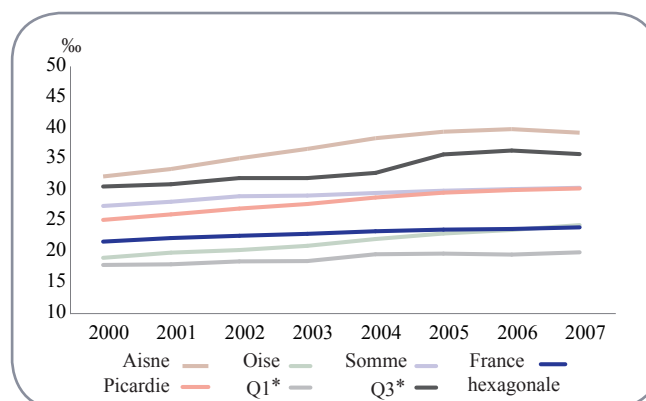
Min : Nanteuil-le-Haudouin

Max : Hirson

Rozoy-sur-Serre, Marle et Tergnier. Outre Poix-de-Picardie (61,7), quatre autres cantons isariens ou samariens font figure d'exception avec des taux élevés : Abbeville (42,6), Doullens (41,8), Beauvais (40,8) et Rosières-en-Santerre (40,4). Une autre zone se dessine autour d'Amiens, mais en rassemblant des cantons présentant un taux faible, tout comme autour de Beauvais. Citons Boves (12,1), Villers-Bocage (13,0), Ailly-sur-Noye (17,4) et Acheux-en-Amiénois (18,2) pour la Somme et Noailles (12,7), Auneuil (13,1) et Nivillers (13,8) pour l'Oise. Enfin, l'est de l'Oise ressort également comme une zone à faibles taux avec les cantons de Nanteuil-le-Haudouin (8,9), Senlis (9,9), Chantilly (12,4) et Estrées-Saint-Denis (14,4).

Entre 2000 et 2007, le taux d'allocataires de l'AAH a augmenté en Picardie de 2,7 % en moyenne annuelle, soit une progression un peu plus élevée qu'au niveau national (+1,5 %). C'est dans le département de l'Oise que l'accroissement a été le plus important (+3,6 %). L'évolution dans l'Aisne est proche de l'évolution picarde (+2,9 %). Dans la Somme, l'augmentation est un peu plus faible (+1,5 %). Seuls dix sept cantons, situés en majorité dans la Somme (onze contre quatre pour l'Aisne et deux pour l'Oise), présentent une diminution sur la période.

Évolution du taux d'allocataires de l'AAH
entre 2000 et 2007



Sources : Caf, MSA, Insee

*Q1 = premier quartile

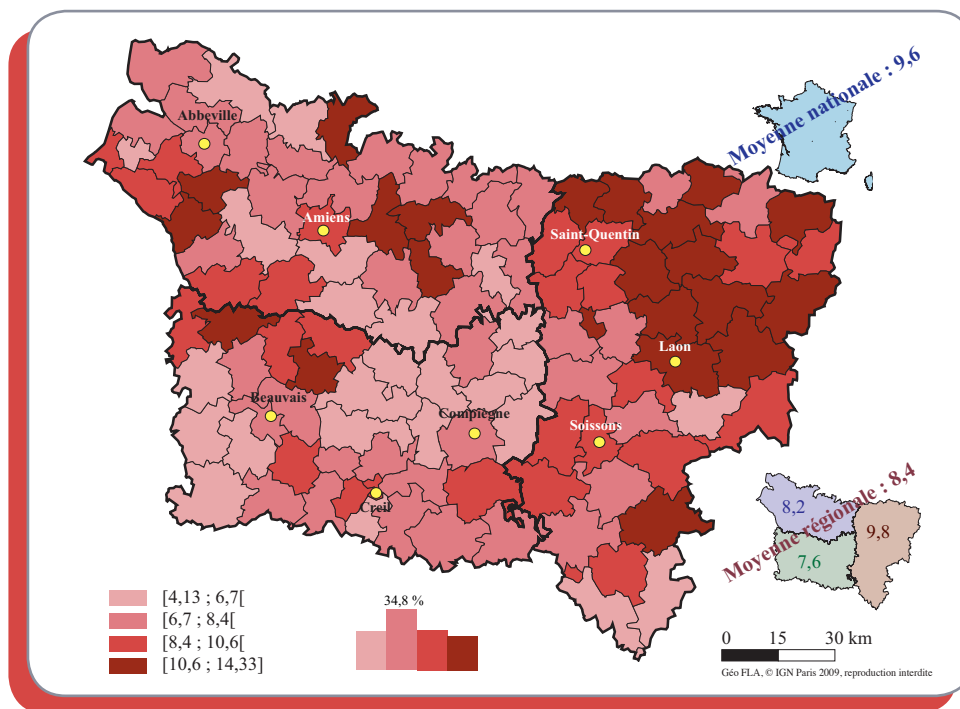
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Au 31 décembre 2007, l'AEEH est attribuée à 8,4 allocataires pour 1 000 habitants de moins de 20 ans en Picardie, soit un taux un peu plus faible que dans l'Hexagone (9,6). Au niveau départemental, l'Aisne et l'Oise s'éloignent quelque peu de la moyenne régionale (avec respectivement 9,8 et 7,6 allocataires pour 1 000) alors que la Somme en est proche (8,2).

Au niveau cantonal, le taux d'allocataires s'échelonnent de 4,1 pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans dans le canton de Songeons à 14,3 dans celui de Le Nouvion-en-Thiérache. Le nord de l'Aisne regroupe la plupart des taux les plus élevés. Ainsi, parmi les dix cantons présentant les taux les plus élevés, figurent huit cantons du nord de l'Aisne (Le Nouvion-en-Thiérache, Guise, Tergnier, Crécy-

**Taux d'allocataires de l'AEEH au 31 décembre 2007
(pour 1 000 habitants de moins de 20 ans)**



Min : Songeons

Max : Le Nouvion-en-Thiérache

Sources : Caf, MSA, Insee

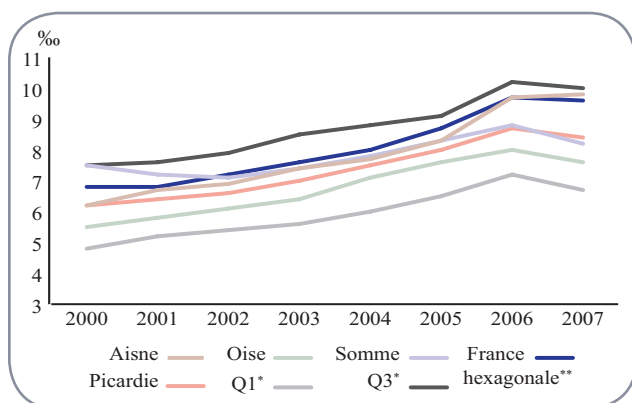
sur-Serre, Hirson, Sissonne, Sains-Richaumont, Marle et Ribemont avec des taux supérieurs à 12) auxquels s'ajoutent Bray-sur-Somme (11,8).

De faibles taux sont observés sur un triangle situé entre le sud d'Amiens, Beauvais et Compiègne, ainsi qu'à l'ouest de Beauvais.

progressé, passant de 6,2 à 8,4 allocataires pour 1 000 habitants âgées de moins de 20 ans. La croissance a été moins marquée dans la Somme que dans les deux autres départements, celle enregistrée dans l'Hexagone étant proche de la croissance picarde.

Entre 2000 et 2007, le taux d'allocataires de l'AEEH a

**Évolution du taux d'allocataires de l'AEEH¹
entre 2000 et 2007**



Sources : Caf, MSA, Insee

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) remplace l'allocation d'éducation spéciale (AES). Il ne s'agit que d'un changement de dénomination, les modalités d'attribution de l'allocation ne changeant pas.

¹ AES avant 2006

^{**} estimation pour la MSA en 2005

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

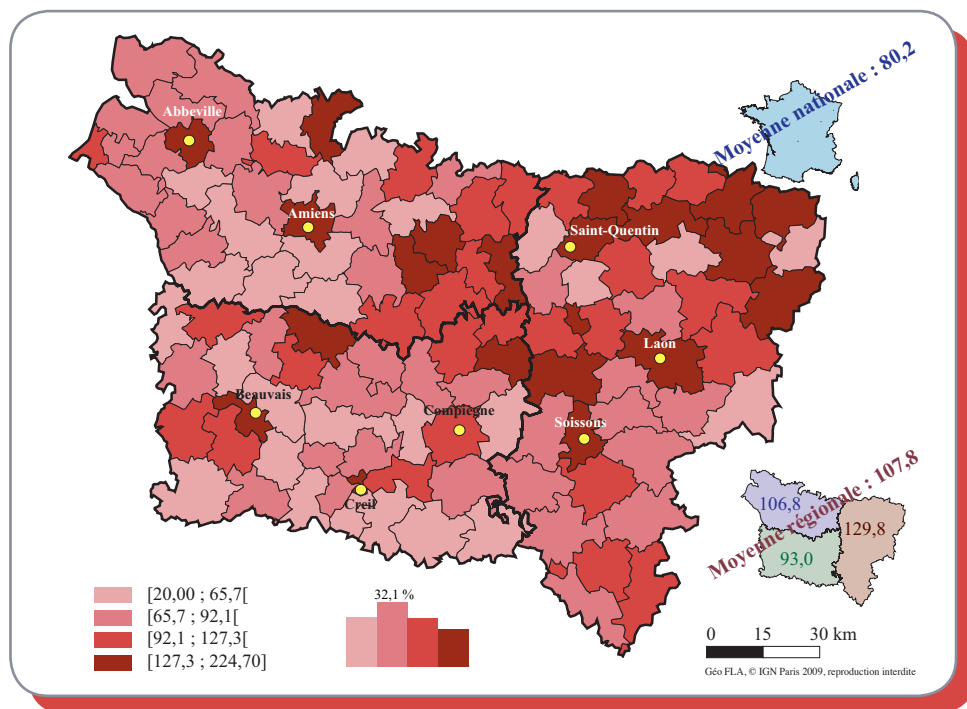
Allocation parent isolé

Au 31 décembre 2007, l'allocation parent isolé (API) est attribuée à près de 7 200 allocataires de la Caf et de la MSA en Picardie, soit un taux de 107,8 allocataires pour 1 000 familles monoparentales contre 80,2 dans l'Hexagone. Le département de l'Aisne se distingue de ses homologues picards avec un taux de 129,8 allocataires pour 1 000 familles monoparentales. Dans la Somme, on

dénombre 106,8 allocataires de l'API pour 1 000 familles monoparentales et 93,0 dans l'Oise.

Au niveau cantonal, le taux d'allocataires de l'API s'échelonne de 20,0 pour 1 000 dans le canton de Neufchâtel-en-Aisne à 224,7 pour 1 000 dans le canton de Ham. C'est dans le quart nord est de la Picardie et dans les cantons les plus urbains que se concentrent les plus forts

**Taux d'allocataires de l'API au 31 décembre 2007
(pour 1 000 familles monoparentales)**



Sources : Caf, MSA, Insee

Min : Neufchâtel-en-Aisne

Max : Ham

taux d'allocataires de l'API.

L'Aisne regroupe ainsi huit cantons parmi les dix présentant les taux les plus élevés (Hirson, Saint-Quentin, Laon, Bohain-en-Vermandois, Guise, Tergnier, Rozoy-sur-Serre et Coucy-le-Château-Auffrique), la Somme un (Ham) et l'Oise un également (Noyon).

Quant aux dix taux les plus faibles, la moitié d'entre eux est enregistrée dans le département de l'Oise (Noailles, Nanteuil-le-Haudouin, Senlis, Chantilly et Estrées-Saint-Denis), deux dans l'Aisne (Moÿ-de-l'Aisne et Neufchâtel-sur-Aisne) et trois dans la Somme (Bernaville, Boves et Villers-Bocage).

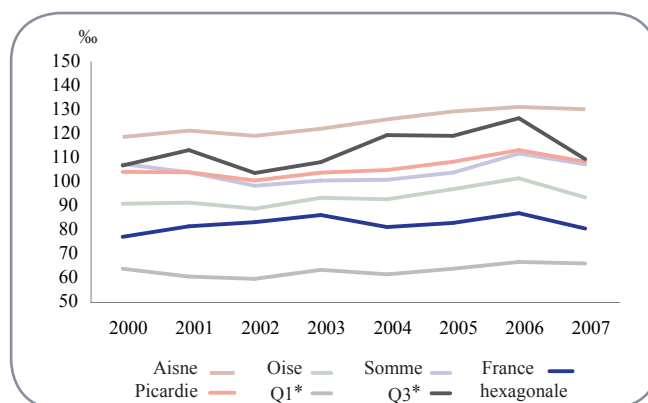
Entre 2000 et 2007, le nombre d'allocataires de l'API a augmenté plus rapidement que le nombre de familles monoparentales (+ 1,7 % de progression annuelle moyenne en Picardie contre +1,1 %), entraînant une croissance du taux d'allocataires (+0,6 %). L'évolution est similaire dans l'Hexagone.

Dans l'Aisne, le taux a augmenté de +1,3 %, progression soutenue par une forte croissance du nombre d'allocataires (+2,4 %) comparée à la croissance du nombre de familles monoparentales (+1,0 %). Dans l'Oise, le nombre d'allocataires de l'API a augmenté un peu plus rapidement que le nombre de familles monoparentales (+ 2,0 % contre +1,6 %), entraînant une progression modérée du

taux d'allocataires (+0,4 %). Dans la Somme, le nombre d'allocataires et le nombre de familles monoparentales ont augmenté au même rythme (+0,6 %), d'où une stagnation du taux d'allocataires.

Entre 2006 et 2007, le taux d'allocataires a néanmoins diminué, de manière plus prononcée dans l'Hexagone (-7,3 %) qu'en Picardie (-4,3 %) et, au sein de la région, dans l'Oise (-7,9 %) plus que dans la Somme (-4,1 %) et l'Aisne (-0,7 %).

**Évolution du taux d'allocataires de l'API
entre 2000 et 2007**



Sources : Caf, MSA, Insee

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

Allocation de soutien familial

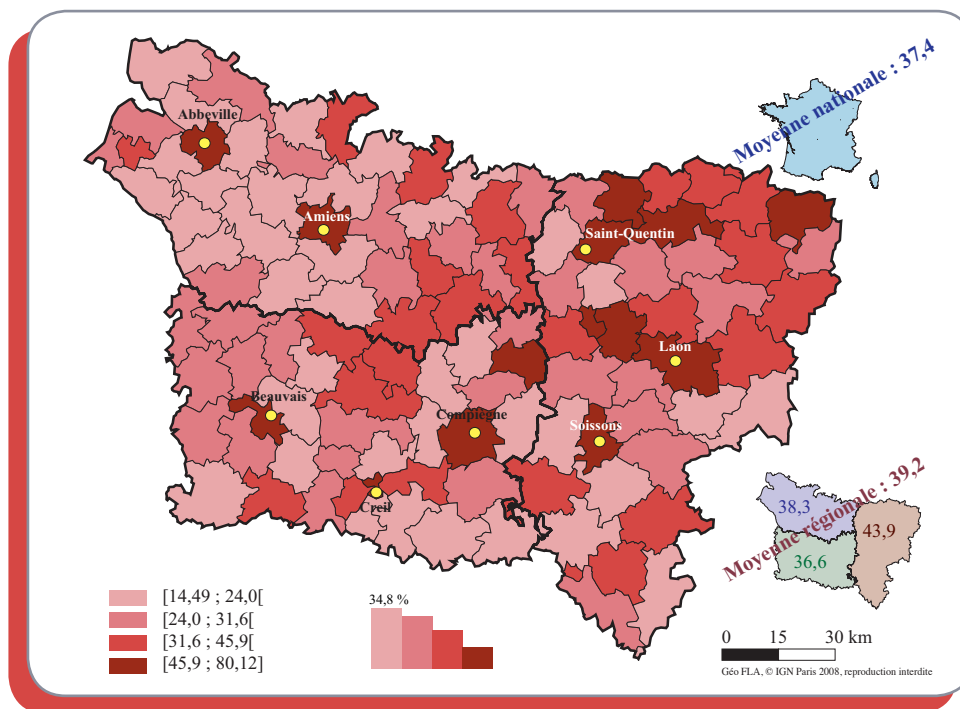
Au 31 décembre 2007, la Picardie compte près de 21 000 allocataires percevant l'allocation de soutien familial (ASF), soit un taux de 39,2 bénéficiaires pour 1 000 familles. L'Aisne présente un taux un peu plus élevé (43,9 pour 1 000) que la Somme (38,3) et l'Oise (36,6).

Les zones concentrant les taux les plus élevés sont les mêmes que pour l'API, à savoir les cantons des principales

villes (cantons de Beauvais, Creil - Nogent-sur-Oise, Saint-Quentin, Amiens, Laon, Abbeville) et le nord de l'Aisne (Hirson, Guise et Bohain-en-Vermandois).

Le taux le plus élevé est enregistré dans le canton de Beauvais (80,1 pour 1 000) et le plus faible dans celui de Neufchâtel-sur-Aisne (14,5 pour 1 000). En bas du classement, le département de la Somme est largement

**Taux d'allocataires de l'ASF au 31 décembre 2007
(pour 1 000 familles)**



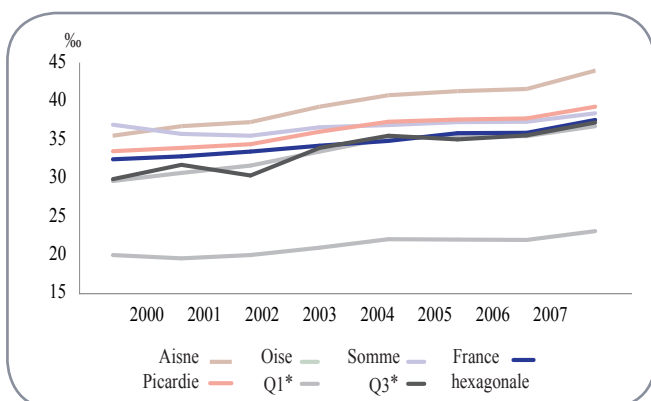
Min : Neufchâtel-sur-Aisne Max : Beauvais (ville et cantons) Sources : Caf, MSA, Insee

représenté avec cinq cantons parmi les dix disposant des plus faibles taux, malgré une moyenne départementale pourtant plus élevée que la moyenne isarienne.

Entre 2000 et 2007, la part d'allocataires de l'ASF a progressé en moyenne de 2,3 % chaque année en Picardie (2,1 % en France hexagonale). Dans la Somme, la progression moyenne est moins importante (+0,6 %) que

dans l'Oise (+3,2 %) et l'Aisne (+3,1 %). Pour quinze cantons, le taux d'allocataires de l'ASF a diminué. Il s'agit majoritairement de cantons de la Somme (Combles, Picquigny, Nouvion, Ailly-le-Haut-Clocher, Moyenneville, Moreuil, Conty, Domart-en-Ponthieu et Saint-Valery-sur-Somme) auxquels s'ajoutent trois cantons de l'Aisne (Craonne, Neufchâtel-sur-Aisne et Chauny) et trois cantons isariens (Froissy, Betz et Nanteuil-le-Haudouin).

**Évolution du taux d'allocataires de l'ASF
entre 2000 et 2007**



Sources : Caf, MSA, Insee

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

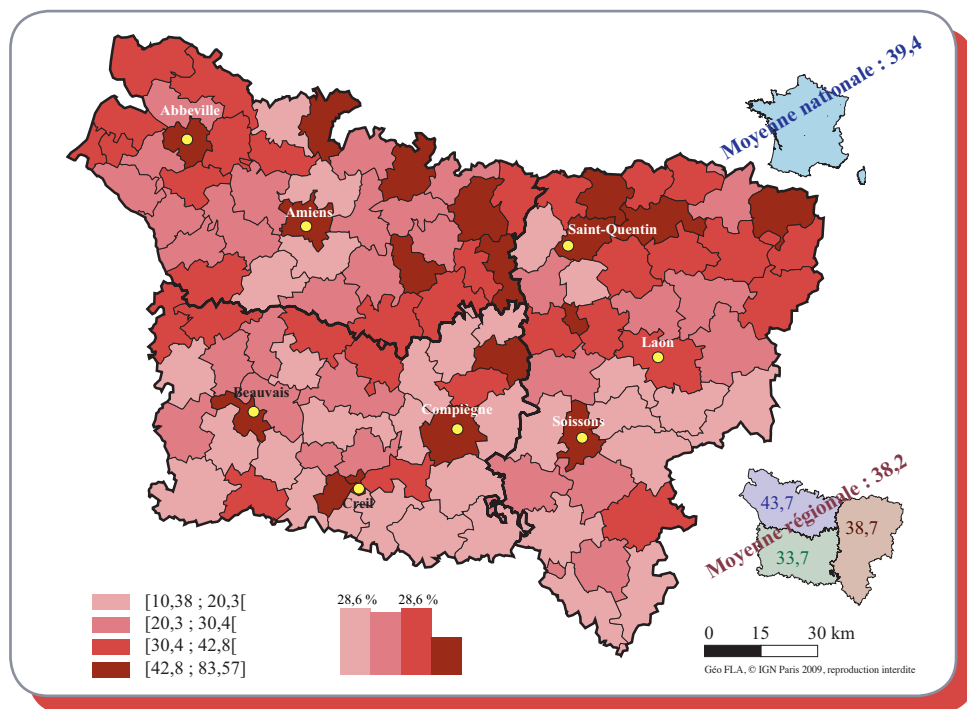
Revenu minimum d'insertion

Près de 29 000 Picards sont allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) au 31 décembre 2007, soit un taux de 38,2 allocataires pour 1 000 ménages. La Somme présente le taux départemental le plus élevé (43,7 pour 1 000) suivie par l'Aisne (38,7) et l'Oise (33,7).

Les cantons des principales villes picardes présentent des taux particulièrement élevés, le taux le plus élevé

étant enregistré dans le canton de Creil - Nogent-sur-Oise (83,6 pour 1 000). Il est suivi des cantons de Beauvais (72,2), Hirson (65,2), Amiens (65,1) et Abbeville (64,3). Le sud de la région, avec des cantons comme Nanteuil-le-Haudouin (10,4), Estrées-Saint-Denis (11,2), Betz (12,0), concentre les taux les plus faibles. Les cantons de Villers-Bocage (13,1), Moÿ-de-l'Aisne (14,0), Boves

**Taux d'allocataires du RMI au 31 décembre 2007
(pour 1 000 ménages)**

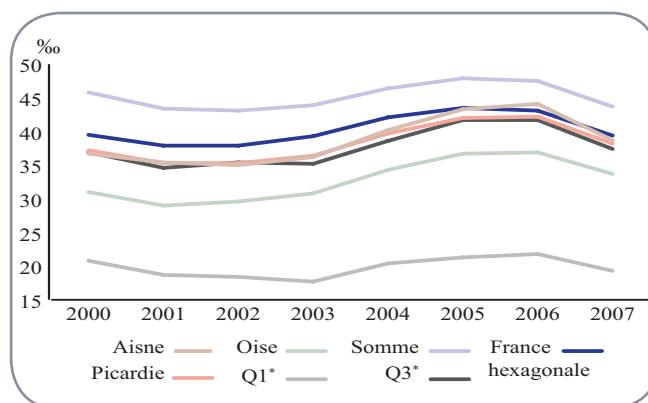


Sources : Caf, MSA, Insee Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Creil - Nogent-sur-Oise

(14,1), Vermand (16,1), Conty (17,3) et Bernarville (19,5) constituent des exceptions plus au nord. Dans l'Hexagone, le taux d'allocataires du RMI s'élève à 39,4 pour 1 000 ménages.

En Picardie, le taux d'allocataires du RMI est passé de 37,2 allocataires pour 1 000 ménages en 2000 à 38,2 en 2007, soit une croissance annuelle moyenne de 0,4 %. Le taux national est au même niveau en 2007 qu'en 2000. Cette moyenne masque cependant une évolution non linéaire. La progression du nombre de bénéficiaires du RMI s'est en effet stoppée en 2005. Ainsi, le taux d'allocataires a diminué de 9,4 % en Picardie entre 2006 et 2007, cette diminution étant plus marquée dans l'Aisne (-12,0 %) que dans l'Oise (-8,7 %) ou la Somme (-7,9 %).

**Évolution du taux d'allocataires du RMI
entre 2000 et 2007**



Sources : Caf, MSA, Insee

*Q1 = premier quartile

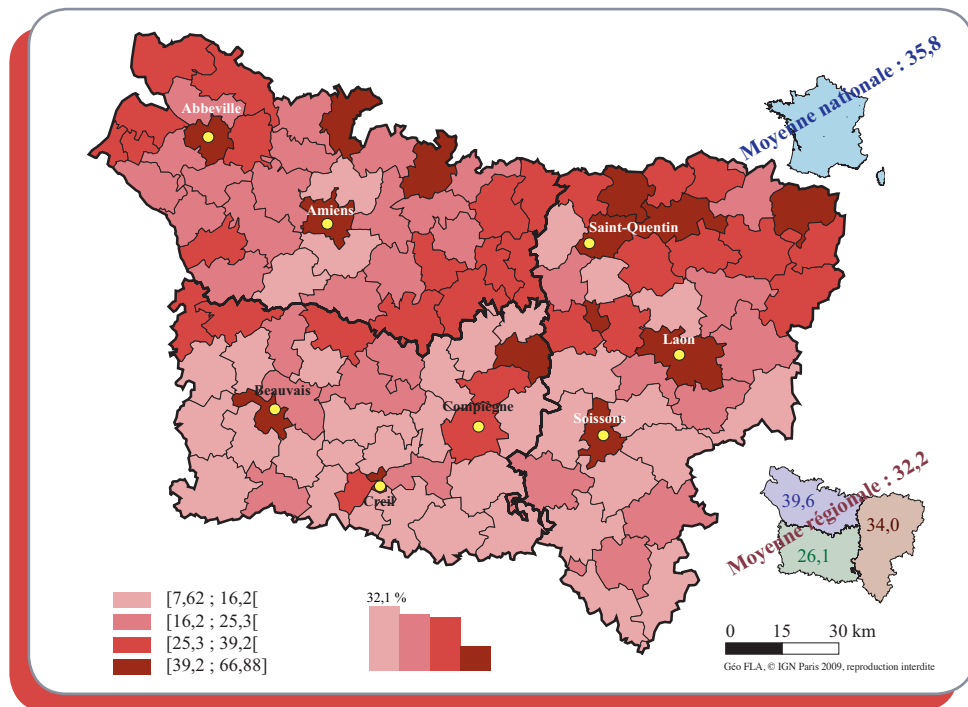
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

RMI pour les 25-49 ans

Au 31 décembre 2007, la Picardie compte 32,2 allocataires du RMI âgés de 25 à 49 ans pour 1 000 habitants de ce groupe d'âge contre 35,8 dans l'Hexagone. Au niveau départemental, le taux s'échelonne de 26,1 dans l'Oise à 39,6 dans la Somme. Dans l'Aisne, le taux d'allocataires âgés de 25 à 49 ans s'élève à 34,0 pour 1 000.

Les cantons les plus urbanisés présentent des taux élevés. Ainsi, parmi les six taux les plus élevés, figurent les cantons d'Amiens (66,9), de Beauvais (65,3), de Saint-Quentin (64,0), de Creil - Nogent-sur-Oise (63,0) et d'Abbeville (62,4) entre lesquels s'intercale le canton d'Hirson (63,7). Le nord de l'Aisne se démarque en effet par de forts taux avec entre autres, outre Hirson, les cantons de Guise (56,0),

Taux d'allocataires du RMI âgés de 25 à 49 ans au 31 décembre 2007 (pour 1 000 habitants de 25 à 49 ans)



Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Amiens (ville et cantons)

Sources : Caf, MSA, Insee

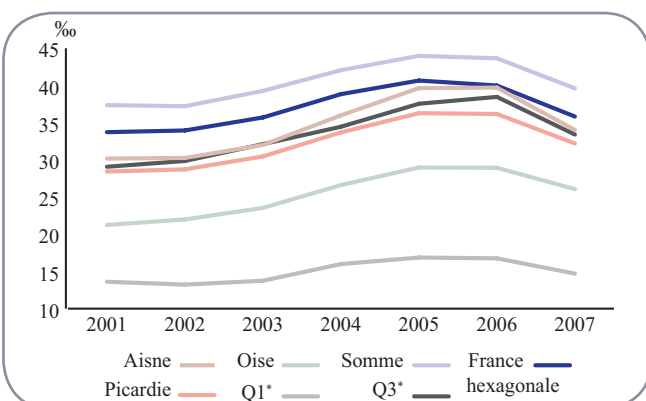
Tergnier (53,7) et Bohain-en-Vermandois (50,9). Dans le Marquenterre et l'extrême est de la Somme, les taux sont de même élevés.

Pour ce qui est des taux les plus faibles, le sud de l'Aisne et l'Oise les rassemblent principalement. Sur les dix valeurs les plus faibles, neuf appartiennent à des cantons isariens. Le canton de Neufchâtel-sur-Aisne (8,3) complète ce bas de classement. C'est le canton de Nanteuil-le-Haudouin qui

affiche le plus faible taux d'allocataires âgés de 25 à 49 ans (7,6).

Entre 2001 et 2007, le taux d'allocataires du RMI âgés de 25 à 49 ans a progressé de 2,1 % en moyenne chaque année en Picardie et de 1,0 % dans l'Hexagone. L'évolution axonaise (+2,0 %) est proche de l'évolution régionale alors que la progression isarienne est un peu plus prononcée (+3,5 %), *a contrario* de l'évolution observée dans la Somme (+1,0 %). Plus précisément sur la période d'observation, les taux ont progressé jusque 2006 pour diminuer ensuite en Picardie.

Évolution du taux d'allocataires du RMI de 25 à 49 ans entre 2001 et 2007



Sources : Caf, MSA, Insee

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

RMI pour les hommes isolés

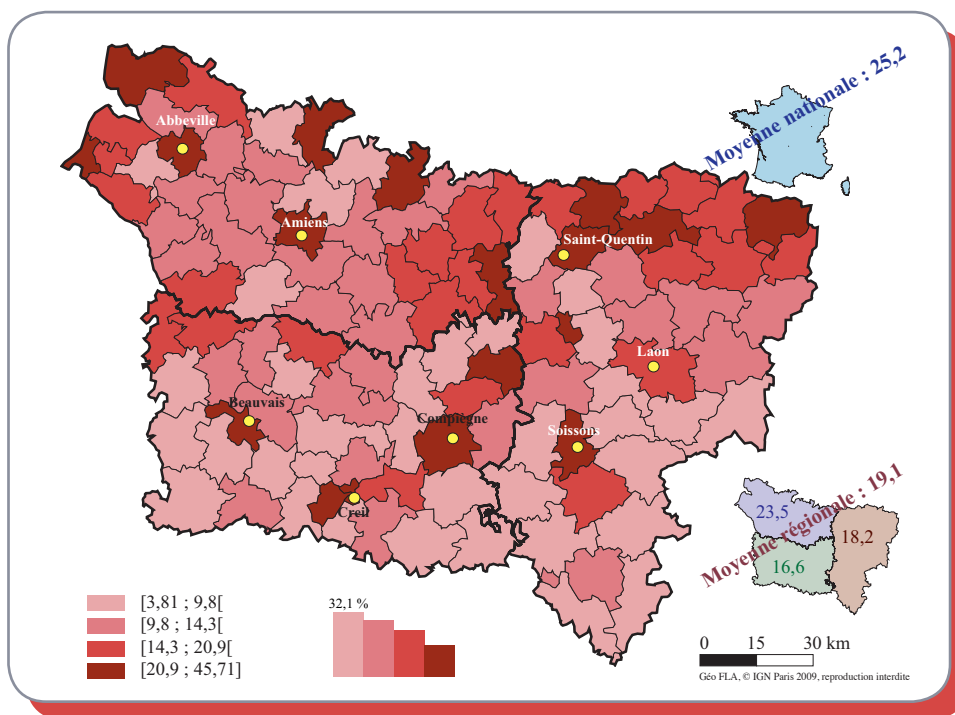
Au 31 décembre 2007, le nombre d'allocataires du RMI pour hommes isolés s'élève à 19,1 pour 1 000 hommes âgés de 25 à 64 ans en Picardie, soit un taux plus faible que dans l'Hexagone. Le taux d'allocataires est plus faible dans l'Oise (16,6) que dans la Somme (23,5) et l'Aisne (18,2).

villes affichent des taux particulièrement élevés, avec, en tête du classement, les cantons d'Amiens (45,7), Creil - Nogent-sur-Oise (40,9), Beauvais (38,5) et Saint-Quentin (38,4). D'autres zones se démarquent par de forts taux : la Thiérache, le Santerre et la côte picarde.

Au niveau cantonal, les cantons comprenant les principales

Le plus faible taux revient au canton de Neufchâtel-sur-

Taux d'allocataires du RMI pour des hommes isolés au 31 décembre 2007 (pour 1 000 hommes de 25 à 64 ans)



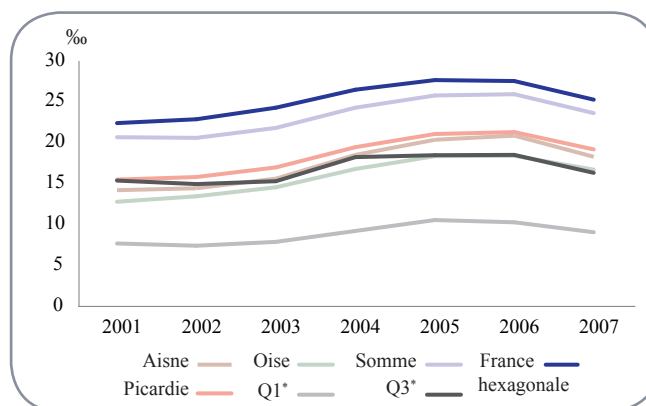
Sources : Caf, MSA, Insee Min : Neufchâtel-sur-Aisne Max : Amiens (ville et cantons)

Aisne avec 3,8 allocataires du RMI pour hommes isolés pour 1 000 hommes âgés de 25 à 64 ans. Le département de l'Aisne rassemble trois des dix taux les plus faibles de Picardie (les deux autres cantons axonnais étant Charly-sur-Marne et Craonne avec des taux s'élevant respectivement à 7,2 et 6,8). Le neuvième taux le plus faible de Picardie est celui d'Acheux-en-Amiénois (7,0). Pour le reste, le bas du classement est occupé par des cantons isariens : Guiscard (5,7), Nanteuil-le-Haudouin (5,9), Betz (6,5), Estrées-Saint-Denis (6,5), Crépy-en-Valois (6,8) et Songeons (6,8). Les plus faibles taux sont observés dans le sud de la région, à l'exception des cantons des principales villes.

Entre 2001 et 2007, le taux d'allocataires du RMI pour hommes isolés a progressé en Picardie de 3,6 % en moyenne chaque année. C'est un peu moins que les évolutions axonaise et isarienne (respectivement +4,4 % et +4,6 %) et, par voie de conséquence, plus que l'évolution enregistrée dans la Somme (+2,2 %). L'évolution à la hausse observée depuis 2001 ne s'est pas poursuivie entre 2006 et 2007.

En France hexagonale, le taux a un peu moins progressé que dans la région (+2,0 % entre 2001 et 2007).

Évolution du taux d'allocataires du RMI pour des hommes isolés entre 2001 et 2007



Sources : Caf, MSA, Insee

*Q1 = premier quartile

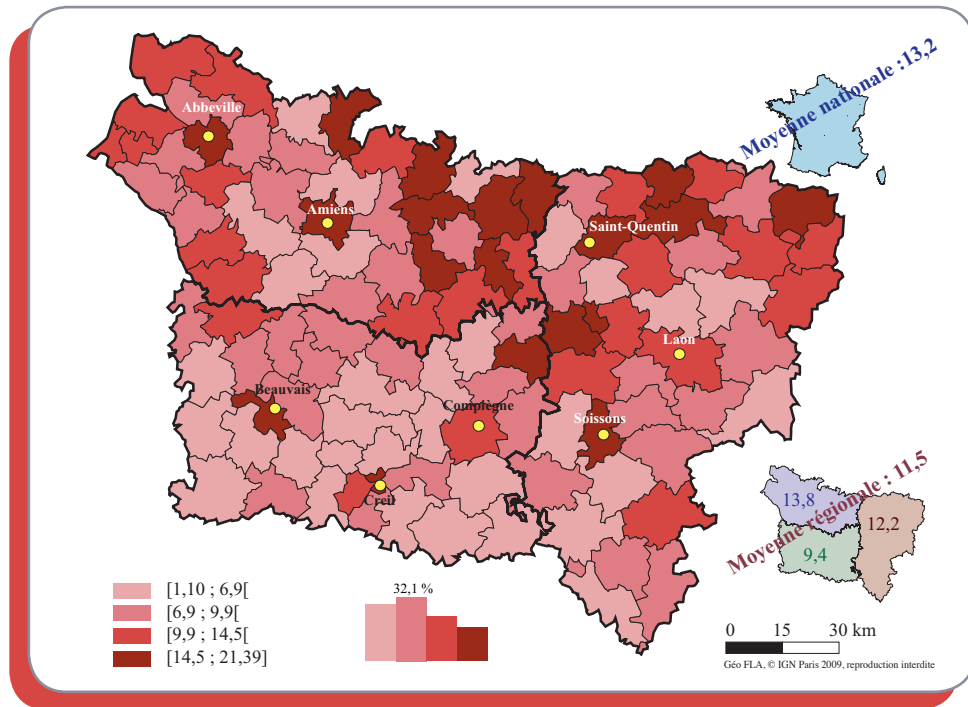
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

RMI pour les femmes isolées

Au 31 décembre 2007, le nombre d'allocataires du RMI pour des femmes isolées s'élève à 11,5 pour 1 000 femmes de 25 à 64 ans contre 13,2 dans l'Hexagone. Au niveau départemental, c'est l'Oise qui dispose du taux le plus faible (9,4). L'Aisne et la Somme présentent des taux plus élevés que la moyenne régionale, s'élevant respectivement à 12,2 et 13,8 pour 1 000.

Les plus forts taux sont observés, comme pour les autres indicateurs sur le RMI, dans les cantons des principales agglomérations picardes : Creil - Nogent-sur-Oise (21,4), Abbeville (20,0), Amiens (20,5) et Saint-Quentin (18,2). En outre, le nord de la région concentre les taux les plus élevés, notamment le Santerre, avec des cantons comme Nesle (19,4), Bray-sur-Somme (16,3), Roisel (16,1), Albert

Taux d'allocataires du RMI pour des femmes isolées au 31 décembre 2007 (pour 1 000 femmes de 25 à 64 ans)



Min : Songeons

Max : Creil - Nogent-sur-Oise

Sources : Caf, MSA, Insee

(16,1), Péronne (14,9) et Rosières-en-Santerre (14,8).

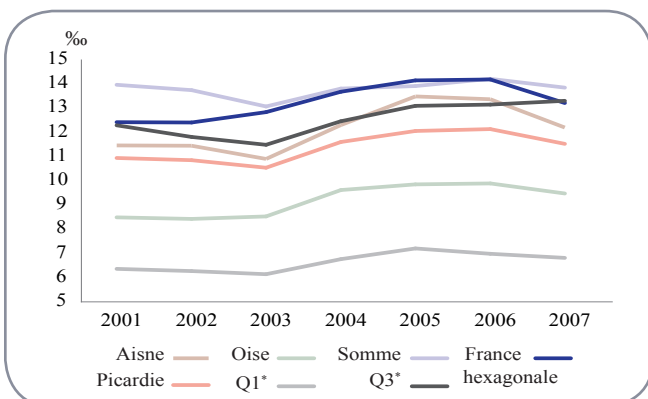
Le bas du classement est occupé en majorité par des cantons isariens (treize parmi les vingt derniers). Les cantons du reste de la Picardie qui s'intercalent parmi les cantons isariens sont situés autour d'Amiens : Bernaville (2,3), Villers-Bocage (4,0), Boves (5,2), Conty (5,2) et Molliens-Dreuil (5,3). Seuls deux cantons axonais sont

retrouvés dans cette partie : Neufchâtel-sur-Aisne (4,2) et Moy-de-l'Aisne (5,1).

Entre 2001 et 2007, le taux d'allocataires du RMI pour femmes isolées a progressé de 0,9 % en moyenne chaque année en Picardie. L'Aisne et l'Oise ont enregistré des hausses respectives de 1,1 % et 1,8 % alors que la Somme a vu son taux faiblement diminuer (-0,1 %).

L'évolution française (+1,0 %) est proche de l'évolution picarde.

Évolution du taux d'allocataires du RMI pour des femmes isolées entre 2001 et 2007



Sources : Caf, MSA, Insee

*Q1 = premier quartile

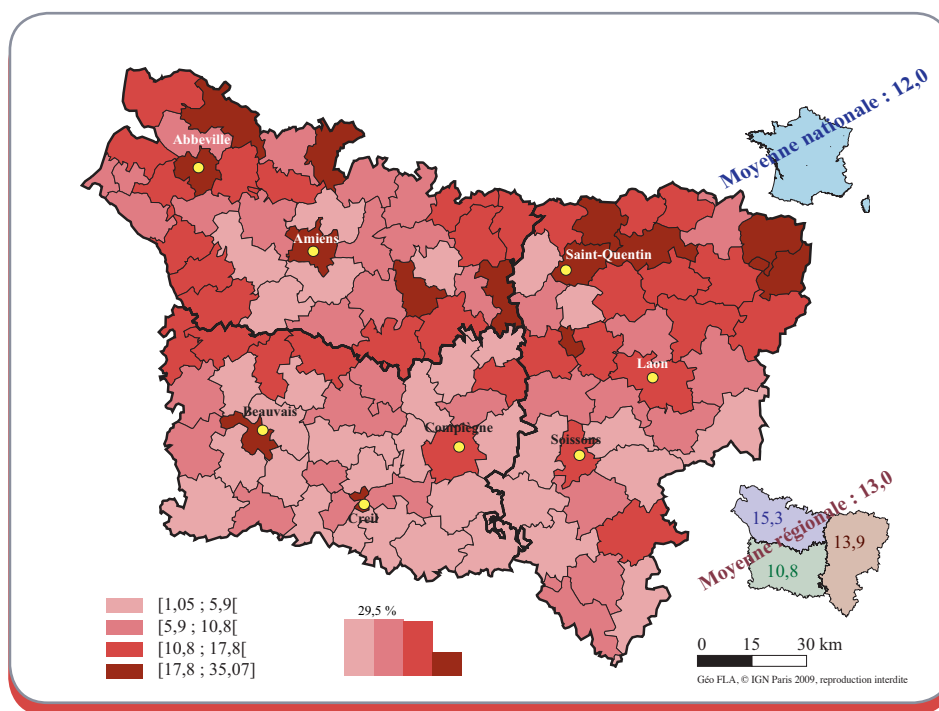
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

RMI pour les couples

Au 31 décembre 2007, la Picardie affiche un taux de 13,0 allocataires du RMI pour 1 000 couples, soit un taux proche de la moyenne nationale (12,0). Au niveau départemental, l'Aisne (13,9) et la Somme (15,3) présentent des taux plus élevés que l'Oise (10,8). Les taux sont également hétérogènes au niveau cantonal, s'échelonnant ainsi de 1,1 pour 1 000 dans le canton de

Betz à 35,1 pour 1 000 dans le canton de Beauvais. L'opposition nord-sud est nette : les taux d'allocataires du RMI pour couples sont plus élevés dans la Somme et dans le nord de l'Aisne que dans l'Oise, à l'exception des cantons de Beauvais et de Creil - Nogent-sur-Oise (ces derniers enregistrent d'ailleurs les deux taux les plus élevés de Picardie). Dans le nord également, quelques cantons se

Taux d'allocataires du RMI pour des couples au 31 décembre 2007
(pour 1 000 couples)



Sources : Caf, MSA, Insee

Min : **Betz**

Max : **Beauvais (ville et cantons)**

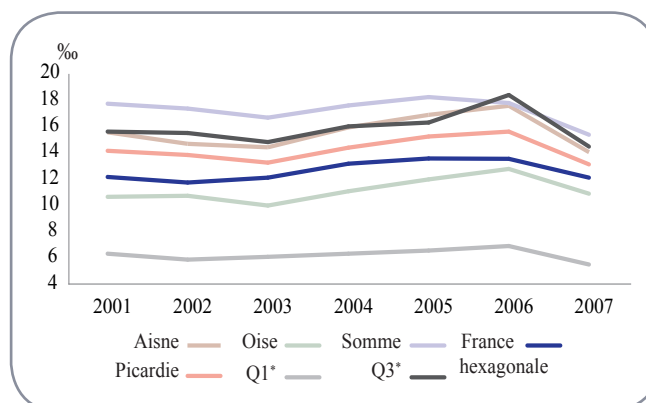
distinguent, mais cette fois-ci par des taux plus faibles, ceux situés autour du canton d'Amiens (Boves, Villers-Bocage, Conty, Molliens-Dreuil) et ceux de Chaulnes, Vermand et Moy-de-l'Aisne.

Ainsi, parmi les dix cantons présentant les plus faibles taux, deux sont de la Somme (Boves et Villers-Bocage), trois de l'Aisne (Vic-sur-Aisne, Neuilly-Saint-Front et Moy-de-l'Aisne) et cinq de l'Oise (Betz, Nanteuil-le-Haudouin, Neuilly-en-Thelle, Estrées-Saint-Denis et Attichy). Ils présentent des taux inférieurs à 2,4 allocataires pour 1 000 couples.

Entre 2001 et 2007, le taux d'allocataires du RMI pour couples a faiblement diminué, passant de 14,1 allocataires pour 1 000 couples à 13,0. L'évolution moyenne annuelle s'élève ainsi à -1,3 % en Picardie, avec des différences au sein de la région. Dans l'Oise, le taux a très faiblement progressé (+0,4 %) alors que, dans la Somme (-2,4 %) et dans l'Aisne (-1,7 %), il a diminué davantage que la baisse régionale moyenne.

En France hexagonale, le taux a peu évolué entre le début et la fin de la période (-0,1 %).

Évolution du taux d'allocataires du RMI pour des couples entre 2001 et 2007



Sources : Caf, MSA, Insee

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

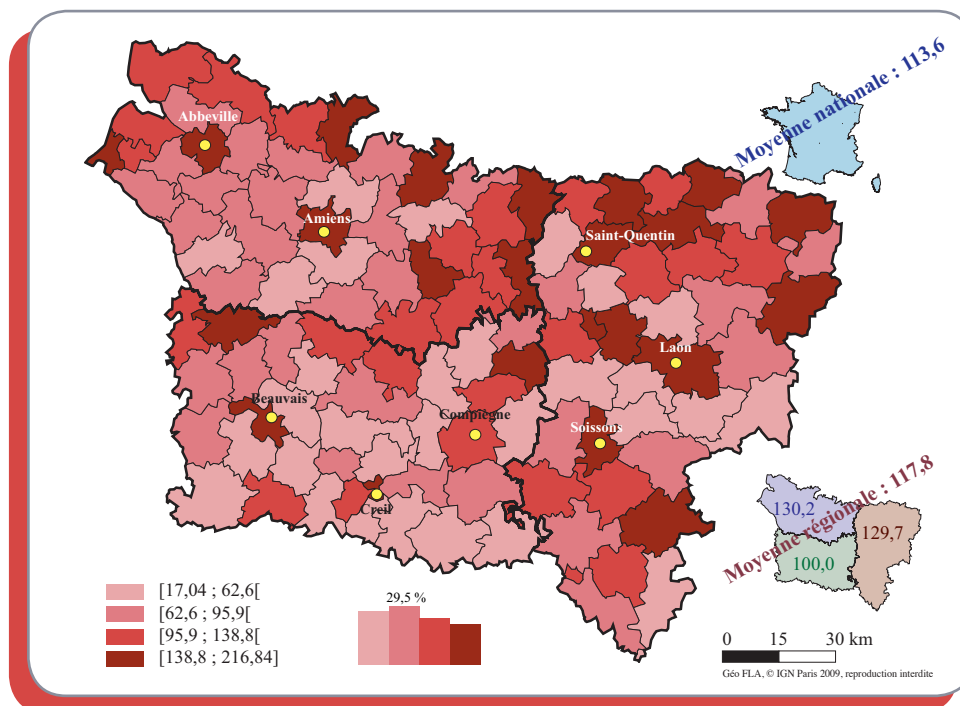
RMI pour les familles monoparentales

Au 31 décembre 2007, la Picardie compte 117,8 allocataires du RMI pour 1 000 familles monoparentales contre 113,6 dans l'Hexagone. Au niveau départemental, c'est la Somme qui affiche le taux le plus élevé (130,2) suivi de près par l'Aisne (129,7). L'Oise présente le taux le plus faible (100,0).

Comme pour les autres cartes relatives au RMI, les cantons

comprenant les principales villes picardes ressortent. Quelques cantons situés au nord de Saint-Quentin, dans le Santerre et dans le Laonnois affichent également des taux élevés. Au niveau cantonal, la valeur minimale est observée dans le canton de Boves (17,0) et la valeur maximale dans celui de Bohain-en-Vermandois (216,8). L'Oise est quasiment absente de la tête du classement

Taux d'allocataires du RMI pour des familles monoparentales au 31 décembre 2007 (pour 1 000 familles monoparentales)



Min : Boves

Max : Bohain-en-Vermandois

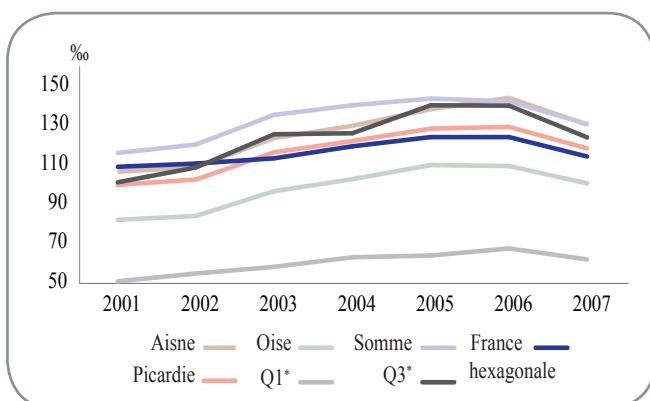
Sources : Caf, MSA, Insee

à l'exception des cantons de Beauvais (177,0), Noyon (168,2), Creil - Nogent-sur-Oise (164,4) et Grandvilliers (164,0).

Globalement, entre 2001 et 2007, le taux d'allocataires du RMI pour des familles monoparentales a augmenté de 2,9 % en Picardie en moyenne chaque année (contre +0,8 % dans l'Hexagone), le nombre d'allocataires ayant

progressé plus rapidement (+4,0 %) que le nombre de familles monoparentales (+1,1 %). La progression est un peu moins marquée dans la Somme (+2,0 %) que dans l'Aisne (+3,4 %) et dans l'Oise (+3,5 %). Cependant, la progression n'est pas constante sur la période puisqu'entre 2006 et 2007, le nombre d'allocataires a diminué. Ainsi, il a baissé de 8,5 % en Picardie, avec une diminution de 9,5 % dans l'Aisne et de 8,0 % dans l'Oise et la Somme. Toutefois, une vingtaine de cantons, uniformément répartis entre les trois départements, ont vu leur taux progresser entre 2006 et 2007.

Évolution du taux d'allocataires du RMI pour des familles monoparentales entre 2001 et 2007



Sources : Caf, MSA, Insee

* Q1 = premier quartile

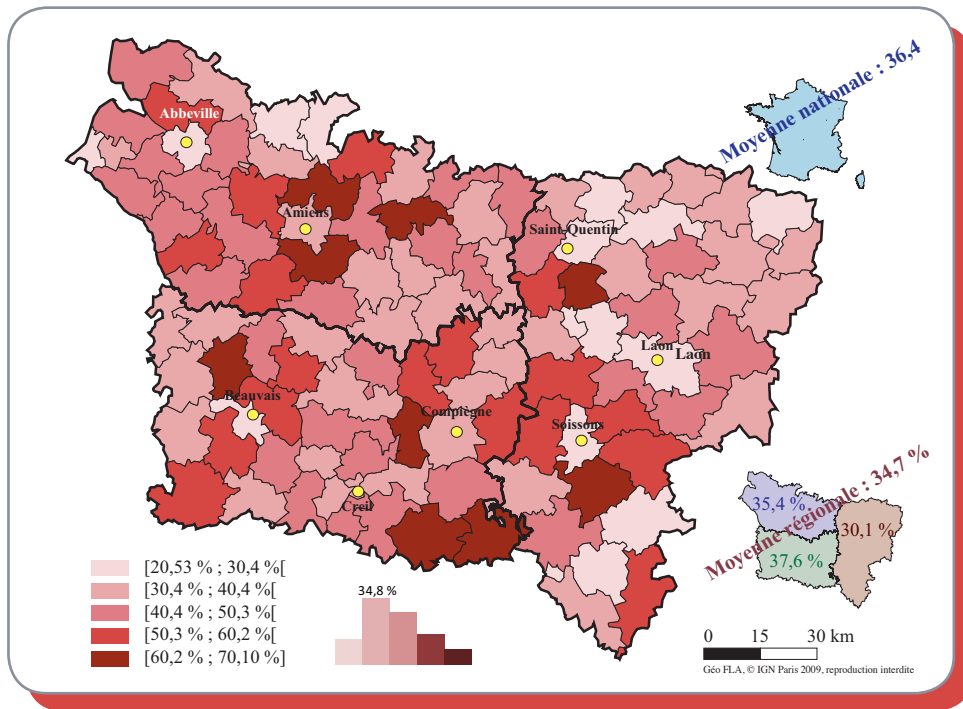
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

RMI seul

Au 31 décembre 2007, un peu plus d'un tiers des allocataires du RMI ne perçoit que cette allocation en Picardie, cela représente près de 9 800 allocataires (Caf uniquement). Dans l'Hexagone, 36,4 % des allocataires du RMI ne perçoivent que cette prestation. Cette proportion moyenne cache des disparités au sein de la région, notamment entre l'Aisne (30,1 %) et l'Oise (37,6 %). La Somme affiche une

proportion proche de la moyenne régionale. La carte de cette page est en quelque sorte le négatif des cartes précédentes puisque les cantons des principales villes présentent les taux les plus faibles tout comme le nord de l'Aisne. Les taux les plus élevés sont enregistrés dans la périphérie des cantons urbains. Seuls deux cantons de l'Aisne figurent dans le classement des dix cantons

Pourcentage d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI au 31 décembre 2007 (parmi l'ensemble des Rmistes)



Source : Caf

Min : Guise

Max : Boves

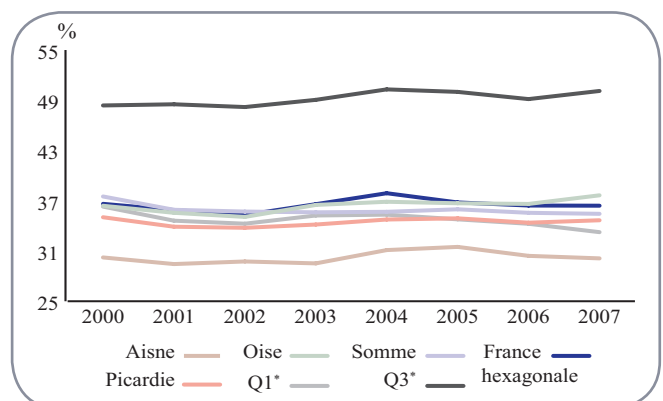
présentant les plus forts taux (Oulchy-le-Château, 65,3 % et Moy-de-l'Aisne, 61,0 %). Le département de la Somme est représenté par les cantons de Boves (70,1), Villers-Bocage (64,9) et Bray-sur-Somme (60,3) et l'Oise par ceux de Nanteuil-le-Haudouin (66,1), Estrées-Saint-Denis (66,1), Marseille-en-Beauvaisis (64,7), Betz (63,0) et Lassigny (59,6 %).

Le taux cantonal le plus faible revient à Guise, un allocataire du RMI de ce canton sur cinq ne percevant que cette allocation. L'Aisne et la Somme se partagent les treize dernières places du classement des cantons. Le canton de Beauvais possède le taux le plus faible du département de l'Oise avec 28,9 % des allocataires du RMI qui ne perçoivent que cette allocation, soit le 14^e taux le plus faible de la région. L'Aisne domine largement ce bas de classement avec neuf cantons sur les dix présentant les taux les plus faibles, le canton d'Abbeville s'intercalant entre les cantons axonnais (Guise, La Fère, Tergnier, Soissons, Laon, Bohain-en-Vermandois, Saint-Quentin, Hirson et Château-Thierry).

Entre 2000 et 2007, la part d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI est restée stable, autour de 34-35 % en Picardie et de 36 % en France. Aucun département ne se distingue : le taux de croissance annuel moyen étant nul dans l'Aisne, de +0,5 % dans l'Oise et de -0,8 % dans la

Somme contre -0,1 % en Picardie.

Évolution du pourcentage d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI parmi l'ensemble des Rmistes entre 2000 et 2007



Source : Caf

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

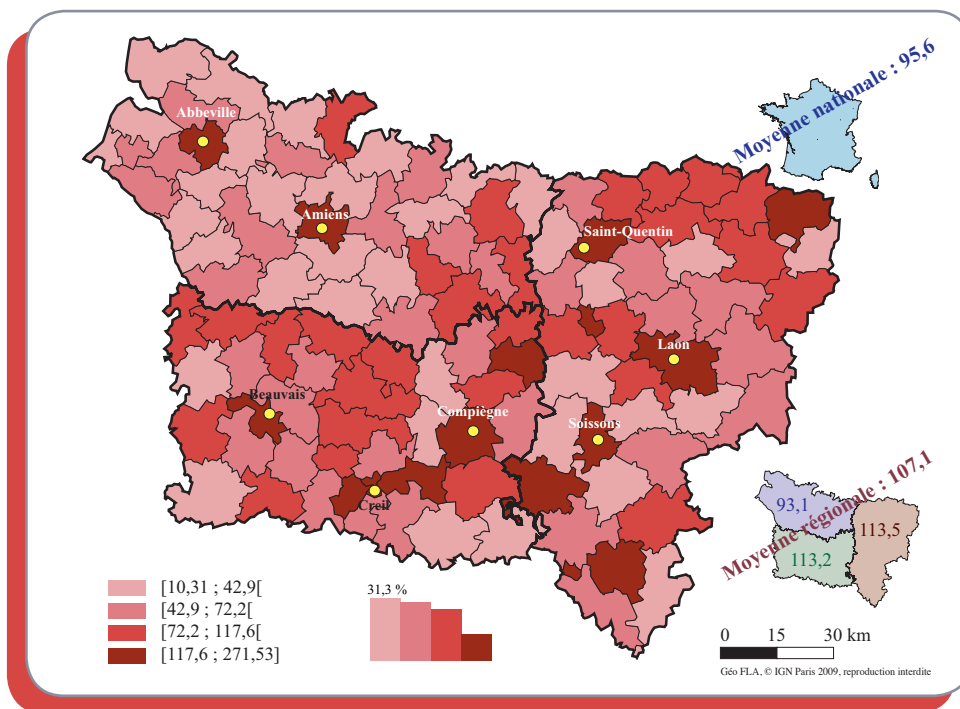
Aide personnalisée au logement

Au 31 décembre 2007, près de 81 000 allocataires de la Caf et de la MSA perçoivent l'aide personnalisée au logement (APL), soit un taux de 107,1 allocataires pour 1 000 ménages en Picardie pour une moyenne nationale de 95,6. La Somme présente le taux départemental le plus faible (93,1), les taux axonais et isarien étant plus proches (respectivement 113,5 et 113,2 pour 1 000). Au niveau

cantonal, ce sont les départements des principales villes picardes qui ressortent, le taux cantonal maximum revenant à Creil - Nogent-sur-Oise (271,5).

Dans la Somme, les taux sont beaucoup plus faibles à l'exception des cantons du Santerre, d'Amiens (172,2) et d'Abbeville (165,2). Parmi les dix cantons présentant les taux les plus faibles, huit cantons de ce département, y sont

**Taux d'allocataires de l'APL au 31 décembre 2007
(pour 1 000 ménages)**



Min : **Combles**

Max : **Creil - Nogent-sur-Oise**

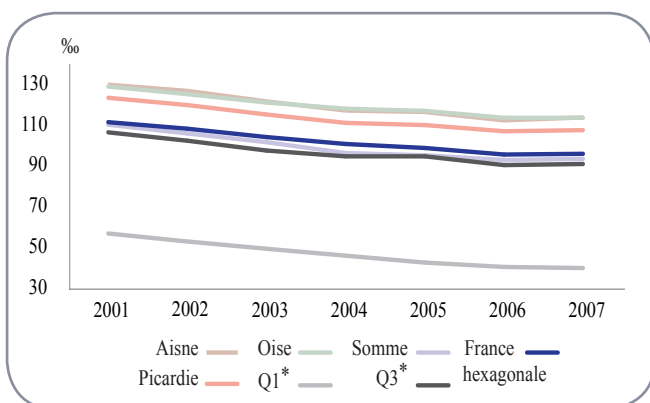
Sources : Caf, MSA, Insee

retrouvés. Les cantons de la Somme présents dans le haut du classement sont ceux d'Abbeville et d'Amiens, qui se placent respectivement 6^e et 8^e mais il faut attendre ensuite la 22^e place pour retrouver ce département avec le canton de Péronne (99,0).

Avec un taux de 10,3 allocataires de l'APL pour 1 000 ménages, le canton de Combles affiche le taux le plus faible.

Entre 2001 et 2007, le taux d'allocataires de l'APL est passé de 123,1 à 107,1 allocataires pour 1 000 ménages. L'évolution moyenne annuelle se chiffre à -2,3 % en Picardie (-2,5 % dans l'Hexagone). La diminution est un peu plus prononcée dans la Somme (-2,7 %) que dans l'Aisne (-2,2 %) et l'Oise (-2,1 %).

**Évolution du taux d'allocataires de l'APL
entre 2001 et 2007**



Sources : Caf, MSA, Insee

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

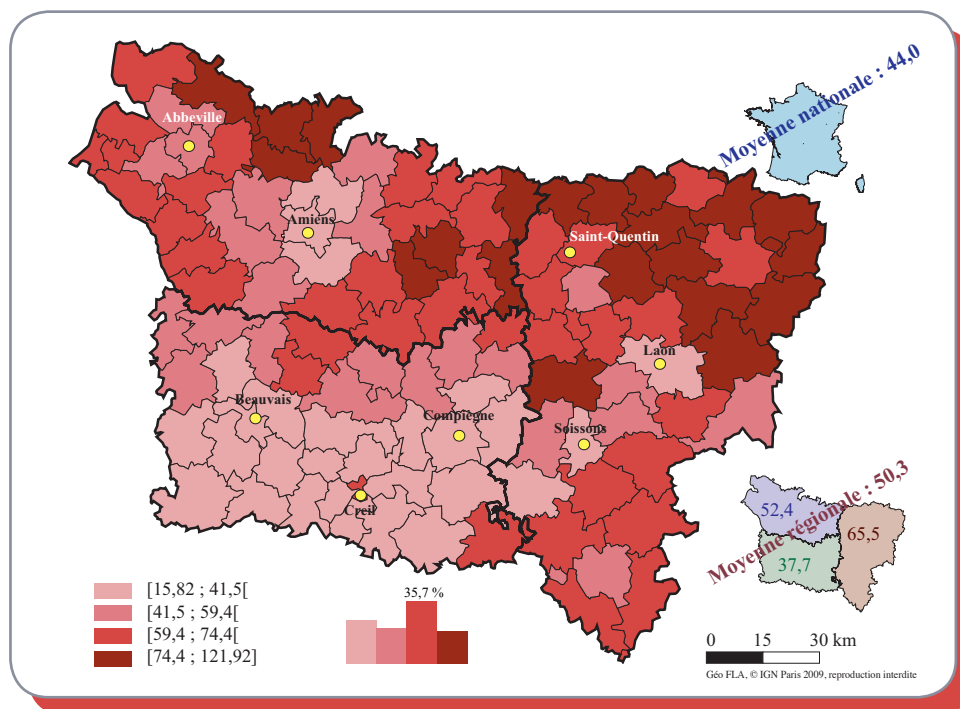
Allocation de logement à caractère familial

Avec près de 38 000 allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF), la Picardie affiche un taux de 50,3 allocataires pour 1 000 ménages au 31 décembre 2007, soit un taux plus élevé que dans l'Hexagone (44,0). De très nettes zones ressortent. L'Oise ainsi qu'Amiens et sa périphérie se démarquent par des taux particulièrement faibles à l'opposé de l'Aisne, du Santerre et du Ponthieu.

Cela se traduit par des différences importantes en termes de moyennes départementales : l'Oise dispose d'un taux particulièrement bas (37,7 allocataires pour 1 000 ménages) à l'inverse de l'Aisne (65,5). Quant à la Somme, elle affiche une position intermédiaire (52,4).

Parmi les dix cantons présentant les plus forts taux, sont comptabilisés neuf cantons de l'Aisne (Bohain-en-

**Taux d'allocataires de l'ALF au 31 décembre 2007
(pour 1 000 ménages)**



Sources : Caf, MSA, Insee

Min : Chantilly

Max : Bohain-en-Vermandois

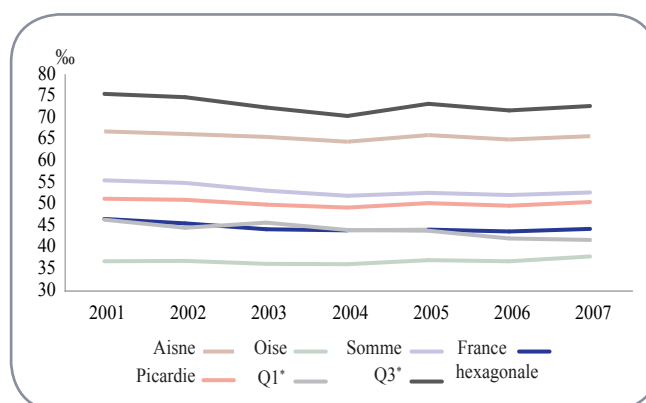
Vermandois, Guise, Wassigny, Hirson, Ribemont, Rozoy-sur-Serre, Aubenton, Le Catelet et Sains-Richaumont) et un canton de la Somme (Chaulnes). Il faut attendre la 23^e place pour trouver un canton situé dans le département de l'Oise avec Breteuil (74,1). Seuls trois cantons de ce département présentent des taux d'allocataires de l'ALF supérieurs à 64 pour 1 000 (correspondant aux deux dernières classes sur la carte), il s'agit des cantons de Breteuil (74,1), Guiscard (72,4) et Creil - Nogent-sur-Oise (65,4).

Les cantons isariens sont omniprésents parmi les cantons disposant des taux les plus faibles. Ainsi, ils sont au nombre de vingt quatre parmi les trente cantons présentant les valeurs les plus faibles. Les six autres appartiennent à la Somme pour trois d'entre eux et à l'Aisne pour les trois autres. Les cantons de Chantilly (15,8) et Senlis (19,7) terminent le classement. Citons tout de même Boves (23,6), qui affiche le 3^e taux le plus faible de la région, Amiens (30,6) et Villers-Bocage (34,9) pour la Somme et Laon (38,5), Soissons (40,6) et Villers-Cotterêts (41,2) pour l'Aisne qui se démarquent chacun au sein de leur département respectif.

Entre 2001 et 2007, le nombre d'allocataires de l'ALF a peu évolué, le taux de croissance annuel moyen s'élevant à -0,3 % pour la région (-0,8 % dans l'Hexagone). C'est dans le département de l'Oise, qui enregistre le

taux d'allocataires de l'ALF le plus bas, que le taux de croissance est positif (+0,5 %). Dans l'Aisne, le nombre d'allocataires a diminué de 0,3 % en moyenne annuelle et de 0,9 % dans la Somme.

**Évolution du taux d'allocataires de l'ALF
entre 2001 et 2007**



Sources : Caf, MSA, Insee

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

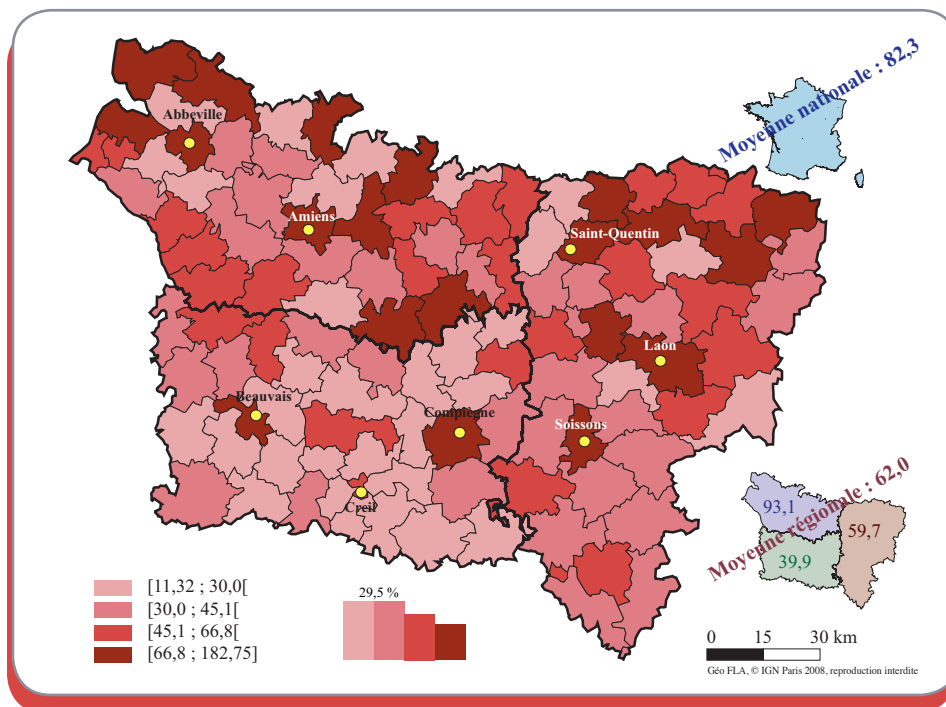
Allocation de logement à caractère social

Au 31 décembre 2007, la Picardie compte 62,0 bénéficiaires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) pour 1 000 ménages, soit un effectif de près de 46 800 allocataires. En France hexagonale, le taux est plus élevé (82,3). Les taux départementaux sont très hétérogènes puisqu'ils varient du simple au double. Ainsi, dans la Somme, 93,1 allocataires de l'ALS pour 1 000 ménages

sont dénombrés contre seulement 39,9 pour 1 000 dans l'Oise. La position de l'Aisne est intermédiaire : 59,7 pour 1 000.

La particularité de cet indicateur réside dans le taux très élevé du canton d'Amiens (182,8 allocataires pour 1 000 ménages). Ainsi, 28 % des bénéficiaires picards de l'ALS sont domiciliés dans ce canton.

**Taux d'allocataires de l'ALS au 31 décembre 2007
(pour 1 000 ménages)**

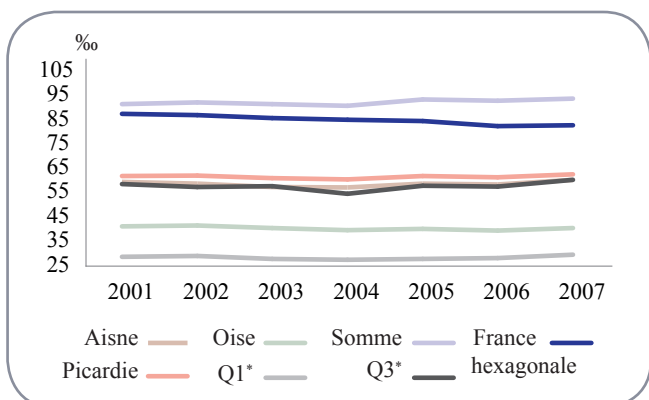


Min : **Le Coudray-Saint-Germer** Max : **Amiens (ville et cantons)** Sources : Caf, MSA, Insee

Le second taux ne s'élève qu'à 95,8 pour 1 000 et il est attribué au canton d'Hirson. En bas du classement figurent en majorité des cantons de l'Oise (au nombre de sept sur dix). Parmi les cantons présentant des taux inférieurs à 20 pour 1 000, ceux de Le Coudray-Saint-Germer (11,3), Auneuil (13,2), Villers-Bocage (14,2), Neufchâtel-sur-Aisne (16,4), Ressons-sur-Matz (17,1), Guiscard (17,4) et Estrées-Saint-Denis (18,0) sont à mentionner.

De même que pour les cartes relatives à l'APL et au RMI, les cantons des principales villes ressortent en raison de taux élevés. L'Oise, notamment le sud, se distingue à l'inverse par des taux faibles.

**Évolution du taux d'allocataires de l'ALS
entre 2001 et 2007**



Sources : Caf, MSA, Insee

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

En 2001, la Picardie comptait 61,4 allocataires de l'ALS contre 62,0 en 2007. La progression annuelle moyenne est de 0,2 % pour la région. Les taux de croissance départementaux sont proches : +0,2 % dans l'Aisne, -0,3 % dans l'Oise et +0,4 % dans la Somme.

En France hexagonale, le taux a diminué de 0,9 % par an au cours de cette période.

En additionnant les trois aides au logement (APL, ALF et ALS), le taux d'allocataires d'une aide au logement est porté à 219,3 allocataires pour 1 000 ménages en Picardie, soit un niveau proche du taux national (221,9). Au niveau départemental, l'Oise (190,8) se distingue de la Somme (238,6) et de l'Aisne (238,7) par un taux plus faible. Le premier quartile s'élève à 131,5 pour 1 000 contre 217,7 pour le troisième. Les valeurs extrêmes reviennent aux cantons de Villers-Bocage (69,8) et d'Amiens (385,5).

Enfance et familles

En 2007, les caisses d'allocations familiales (Caf) ont versé des prestations à 10,3 millions d'allocataires en France hexagonale. Par rapport à 2006, cet effectif a progressé de 0,4 %. Les allocataires du régime agricole sont un peu plus de 444 000, effectif en baisse de 2,2 % en un an. Parmi les allocataires Caf, un sur trois (34 %) est une personne seule. Les couples sans enfant représentent 5 % des allocataires. Le reste de la population se partage entre les familles monoparentales (16 %) et les couples avec enfant(s) (45 %). La population allocataire du régime agricole est quelque peu différente, elle rassemble davantage de personnes seules (40 % en 2006) mais moins de familles monoparentales (6 % en 2006).

Concernant les allocations familiales, les Caf en ont versé à 4,4 millions de familles en 2007, soit 0,4 % de plus qu'en 2006. Cette même année, le partage des allocations familiales a été mis en place. Il s'adresse aux familles confrontées au divorce ou à une séparation dont les enfants sont en résidence alternée. Il concerne 16 200 familles allocataires des Caf en 2007. Quant au régime agricole, près de 173 000 familles reçoivent des allocations familiales, un chiffre en baisse (-2,2 %) par rapport à 2006.

Au 1^{er} janvier 2004, la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) a été mise en place. Elle remplace progressivement les allocations liées à la garde d'enfants (APE, Aged, Afeama), l'allocation pour jeune enfant (APJE) et l'allocation d'adoption (AAD). La Paje s'adresse ainsi aux familles ayant un ou des enfant(s) né(s) ou adopté(s) après le 1^{er} janvier 2004, alors que les familles dont les enfants sont nés ou ayant été adoptés avant cette date continuent de dépendre de l'ancien dispositif. En 2007, les Caf ont versé des prestations à 2,0 millions d'allocataires dans le cadre du dispositif de la Paje, soit une progression de +5 % par rapport à 2006. Pour le régime agricole, ce sont près de 65 400 familles qui sont concernées par cette prestation, soit 2 % de plus par rapport à 2006.

La prime naissance/adoption a concerné un peu plus de 60 000 allocataires Caf et MSA en 2007 et l'allocation de base un peu plus de 1,8 million de personnes. Contrairement à l'allocation parentale d'éducation (APE), le complément de libre choix d'activité (CLCA) peut être octroyé dès le premier enfant aux personnes ayant réduit totalement ou partiellement leurs activités professionnelles. Par contre, la rémunération n'est due que pour les six premiers mois en cas d'enfant unique contre trois ans pour les familles de deux enfants ou plus. Près de 600 000 allocataires en bénéficient au 31 décembre 2007. Enfin, le complément mode de garde (CMG) a été attribué à cette même date à un peu plus de 630 000 allocataires.

Faits marquants en Picardie

Ce sont dans les cantons contenant les principales villes picardes où les parts d'allocataires parmi l'ensemble des ménages sont les plus élevées. S'y trouvent également en grand nombre les allocataires avec un seul enfant. Les parts d'allocataires ayant deux enfants sont plus élevées dans le sud de la région et notamment dans l'Oise, à l'exception des cantons les plus urbains. Les cantons présentant les parts d'allocataires avec trois enfants ou plus sont assez disséminés sur la région, cantons plutôt situés en limite départementale et plutôt non urbains, hormis Creil - Nogent-sur-Oise (canton présentant la valeur la plus élevée). Les familles allocataires de la Caf disposant de ressources faibles (moins de la moitié d'un Smic) sont en plus forte proportion en Thiérache et dans la Somme, principalement sur la côte picarde et dans le Santerre. Les cantons présentant des nombres élevés d'allocataires de la Paje sont également assez dispersés sur la région. Par contre, les cantons présentant les valeurs faibles sont plutôt situés au sud de l'Oise et en périphérie de la capitale régionale.

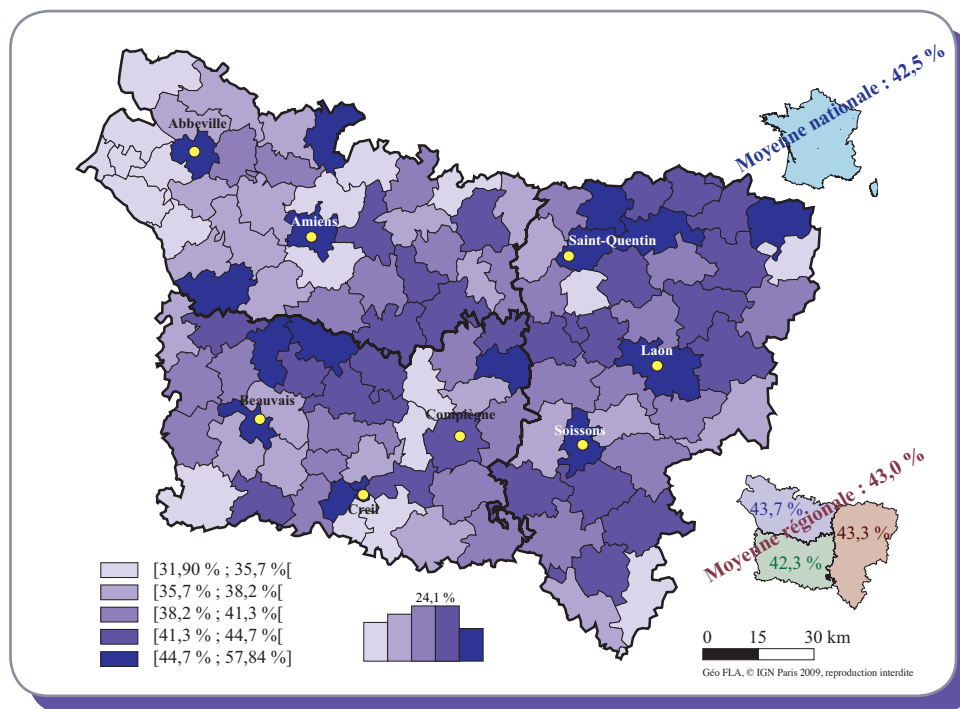
Allocataires parmi l'ensemble des ménages

Au 31 décembre 2007, un peu moins de la moitié des ménages picards (43,0 %) est allocataire de la Caf ou de la MSA, ce qui est proche de la moyenne nationale (42,5 %). Les moyennes départementales sont très proches, avec 43,3 % dans l'Aisne, 42,3 % dans l'Oise et 43,7 % dans la Somme. Au niveau cantonal, ce sont les principales agglomérations qui ressortent sur la carte, avec des

proportions particulièrement élevées.

Ainsi, le canton de Creil - Nogent-sur-Oise est celui qui détient la part la plus élevée d'allocataires parmi l'ensemble des ménages (57,8 %), suivi par le canton d'Amiens (54,0 %). Les trois départements sont représentés dans le haut du classement avec pour l'Aisne, les cantons de Hirson (50,7 %) et de Saint-Quentin (47,6 %). Beauvais (50,4 %)

Part d'allocataires au 31 décembre 2007
(parmi l'ensemble des ménages)



Sources : Caf, MSA, Insee

Min : Chantilly

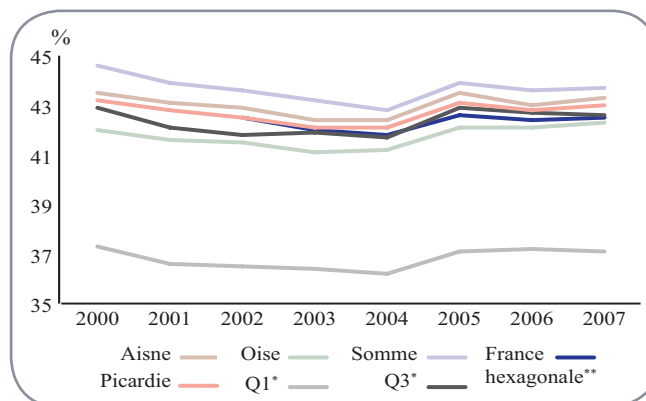
Max : Creil - Nogent-sur-Oise

arrive en 4^e position.

Les cantons présentant les proportions les plus basses, sont retrouvés également dans les trois départements : pour la Somme, les cantons de Combles (34,1 %), d'Ault (33,4 %) et de Saint-Valery-sur-Somme (33,2 %), pour l'Oise, le canton de Chantilly (31,9 %) et pour l'Aisne, le canton de Condé-en-Brie (33,9 %).

En 2007, la part d'allocataires parmi les ménages retrouve le niveau qu'elle avait en 2000 en Picardie (43,2 %). Elle a faiblement diminué jusque 2004 puis progressé entre 2004 et 2005 pour se stabiliser ensuite.

Évolution de la part d'allocataires
entre 2000 et 2007
(parmi l'ensemble des ménages)



Sources : Caf, MSA, Insee

* Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

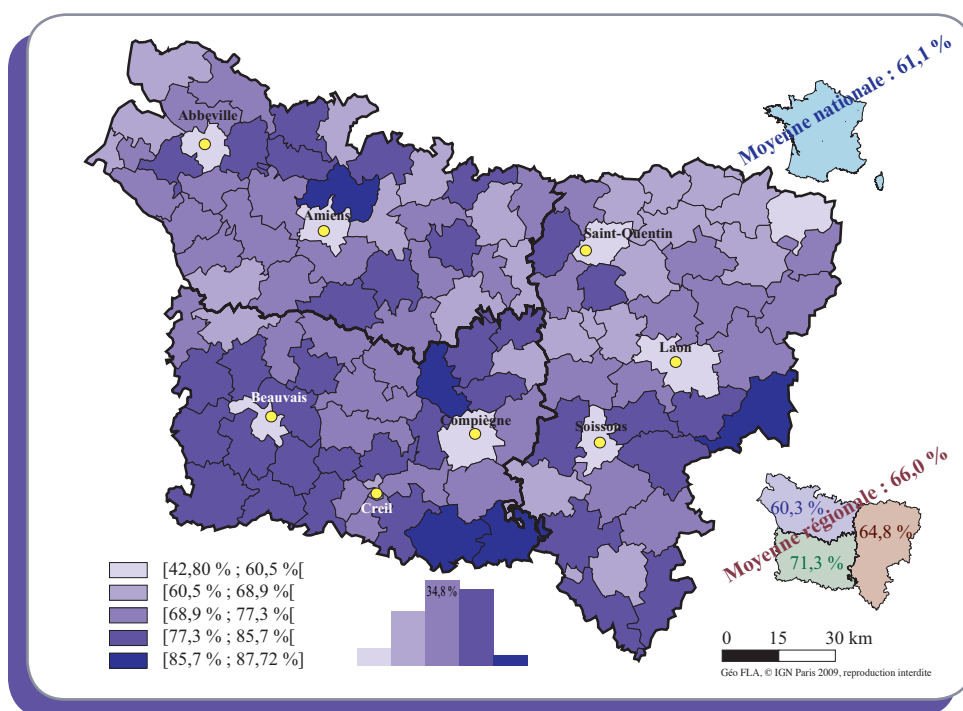
** estimation pour la MSA en 2005

Allocataires avec au moins un enfant

Au 31 décembre 2007, un peu plus de 214 000 allocataires ont au moins un enfant en Picardie, soit 66,0 % des allocataires (61,1 % en France hexagonale). Au niveau départemental, l'Oise (71,3 %) devance nettement la Somme (60,3 %) et l'Aisne (64,8 %). Les cantons contenant les principales villes présentent des parts assez faibles et, dans une moindre mesure, ceux du nord de l'Aisne.

Ainsi, parmi les dix cantons enregistrant les plus faibles parts d'allocataires avec enfant(s) figurent deux cantons de la Somme (Amiens, 42,8 % et Abbeville, 56,7 %), deux cantons de l'Oise (Compiègne, 57,1 % et Beauvais, 57,9 %) et les six cantons axonais suivants : Saint-Quentin (54,1 %), Hirson (56,1 %), Soissons (56,3 %), Laon (57,4 %), Tergnier (61,0 %) et Guise (61,4 %). Soulignons la très

Part d'allocataires avec au moins un enfant au 31 décembre 2007 (parmi l'ensemble des allocataires)



Min : Amiens (ville et cantons)

Max : Betz

Sources : Caf, MSA

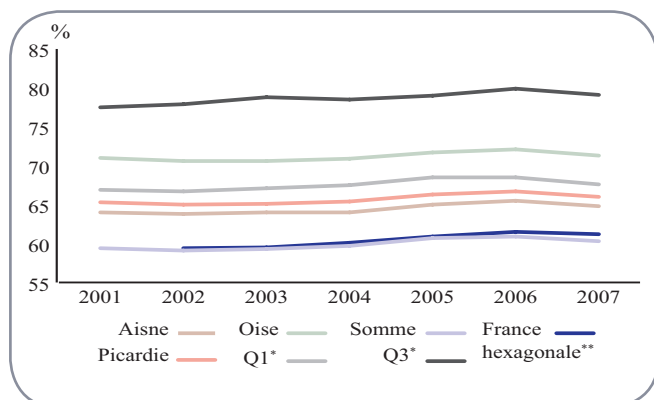
faible part du canton d'Amiens : moins de la moitié des allocataires ont au moins un enfant.

La part maximale revient au canton isarien de Betz (87,7 %). C'est d'ailleurs au sein de ce département que se situent majoritairement les cantons aux parts les plus élevées

avec notamment Ressons-sur-Matz (87,1 %), Nanteuil-le-Haudouin (86,4 %), Auneuil (85,3 %), Noailles (84,8 %) et Estrées-Saint-Denis (84,3 %).

Entre 2001 et 2007, la part d'allocataires avec au moins un enfant a peu évolué (+0,2 % de croissance annuelle moyenne).

Évolution de la part d'allocataires avec au moins un enfant entre 2001 et 2007 (parmi l'ensemble des allocataires)



Sources : Caf, MSA

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

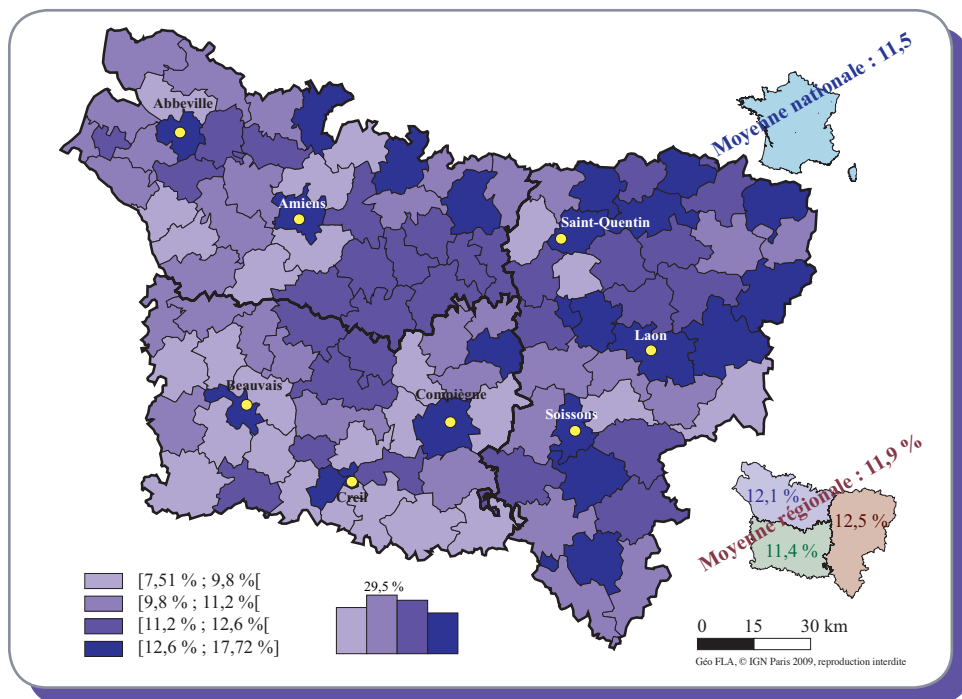
** estimation pour la MSA en 2005

Allocataires avec un enfant parmi l'ensemble des familles

Au 31 décembre 2007, 63 400 allocataires ont un enfant en Picardie. La part d'allocataires avec un enfant parmi l'ensemble des familles s'élève à 11,9 % dans la région, niveau proche de la moyenne nationale (11,5 %). Au niveau départemental, la part est légèrement plus faible dans l'Oise (11,4 %) que dans l'Aisne (12,5 %) et la Somme (12,1 %). Au niveau cantonal, un écart de 10 points séparent les

extremums : Boves (7,5 %) et Creil - Nogent-sur-Oise (17,7 %). Visuellement, les cantons des principales villes picardes ressortent en ce qui concerne les parts maximales. Outre Creil - Nogent-sur-Oise, Beauvais (16,0 %), Abbeville (15,2 %), Saint-Quentin (14,7 %), Laon (14,6 %) et Amiens (14,5 %) sont à mentionner. Hirson s'intercale entre Beauvais et Abbeville avec une part s'élevant

Part d'allocataires avec un enfant au 31 décembre 2007
(parmi l'ensemble des familles)



Sources : Caf, MSA, Insee

Min : Boves

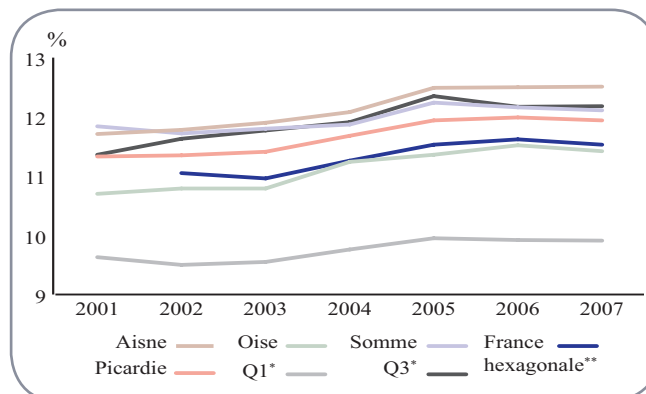
Max : Creil - Nogent-sur-Oise

à 15,3 %. Dans la Somme, le Santerre et le Ponthieu concentrent également de fortes parts. Dans l'Aisne, c'est la Thiérache et le Laonnois qui se distinguent ainsi que le Sud du département.

Les parts les plus faibles sont regroupées au sud de l'Oise, avec notamment les cantons de Chaumont-en-Vexin (7,7 %), Senlis (8,8 %), Chantilly (8,8 %) et Auneuil (8,4 %) et autour du canton d'Amiens (Boves avec 7,5 % et Villers-Bocage avec 8,2 %). L'Aisne compte peu de cantons en bas du classement, citons tout de même Vermand (8,3 %) et Neufchâtel-sur-Aisne (9,0 %).

Entre 2001 et 2007, la part d'allocataires avec un enfant a faiblement progressé, passant de 11,3 % à 11,9 %. Le taux de croissance annuel moyen est un peu plus faible dans la Somme (+0,4 %) que dans l'Aisne (+1,1 %) et l'Oise (+1,1 %). Vingt six cantons ont vu leur part diminuer sur cette période, la majorité d'entre eux étant située dans la Somme (douze). Une progression de 2,0 % et plus a été enregistrée dans dix sept cantons, plutôt situés dans l'Aisne (neuf) et la Somme (cinq).

Évolution de la part d'allocataires avec un enfant entre 2001 et 2007
(parmi l'ensemble des familles)



Sources : Caf, MSA, Insee

* Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

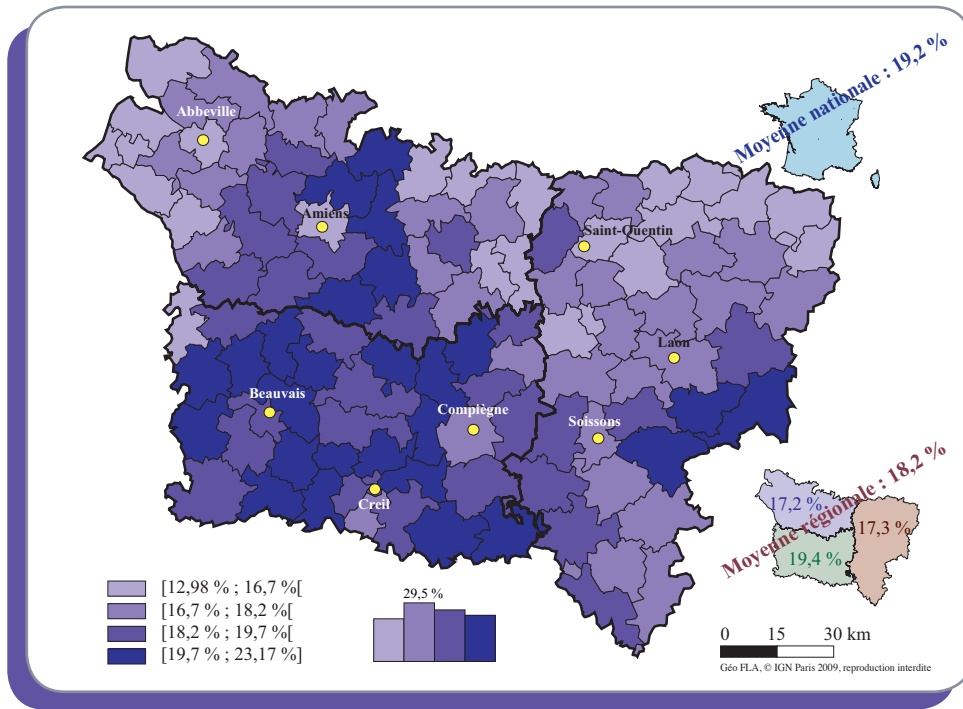
** estimation pour la MSA en 2005

Allocataires avec deux enfants parmi l'ensemble des familles

Au 31 décembre 2007, les allocataires ayant deux enfants représentent 18,2 % des familles en Picardie. Les familles de deux enfants sont un peu plus représentées parmi les allocataires dans l'Oise (19,4 %) et en France hexagonale (19,2 %) que dans l'Aisne (17,3 %) et la Somme (17,2 %). Au niveau cantonal, la part s'échelonne de 13,0 % dans le canton de Saint-Valery-sur-Somme à 23,2 % dans celui

de Froissy. C'est dans le nord de la région qu'apparaît la plupart des taux les plus bas, s'opposant ainsi au sud de la région. Parmi les taux les plus faibles, figurent quelques cantons proche de la côte picarde tels que Friville-Escarbotin (15,2 %), Ault (14,8 %), Oisemont (14,6 %), Rue (14,2 %), et Saint-Valery-sur-Somme (13,0 %), et quelques cantons,

**Part d'allocataires avec deux enfants au 31 décembre 2007
(parmi l'ensemble des familles)**



Min : **Saint-Valery-sur-Somme**

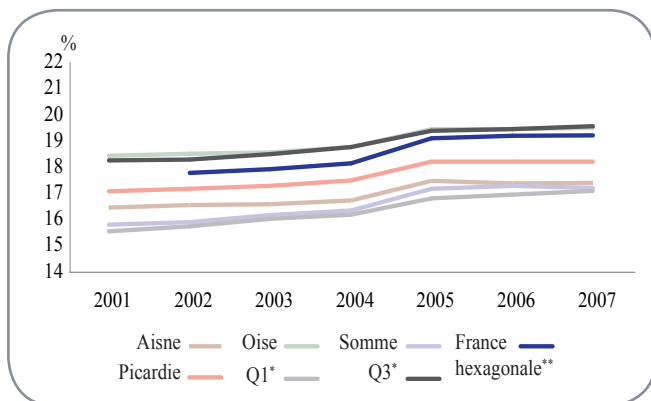
Max : **Froissy**

Sources : Caf, MSA, Insee

situés dans le Santerre (Roisel avec 16,1 % et Nesle avec 14,6 %). Outre ces cantons de la Somme, des cantons axonais complètent cette liste : Hirson (16,2 %), Guise (16,0 %), La Capelle (15,9 %), Saint-Quentin (15,8 %), Tergnier (15,2 %), Le Nouvion-en-Thiérache (15,3 %) et Wassigny (15,0 %).

L'Oise figure en tête du classement des cantons, avec notamment les cantons de Froissy (23,8 %), Méru (23,2 %), Betz (21,7 %), Le Coudray-Saint-Germer (21,4 %) et Songeons (21,3 %).

**Évolution de la part d'allocataires avec deux enfants entre 2000 et 2007
(parmi l'ensemble des familles)**



Sources : Caf, MSA, Insee

* Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

** estimation pour la MSA en 2005

Entre 2001 et 2007, la part d'allocataires avec deux enfants a progressé en moyenne chaque année de 1,1 %. La progression est un peu plus prononcée dans la Somme (+1,4 %) que dans l'Aisne (+0,9 %) et l'Oise (+0,9 %). En fait, l'évolution n'est pas régulière sur la période, le nombre d'allocataires ayant progressé jusque 2005 pour stagner à 18,2 % depuis pour l'ensemble de la région.

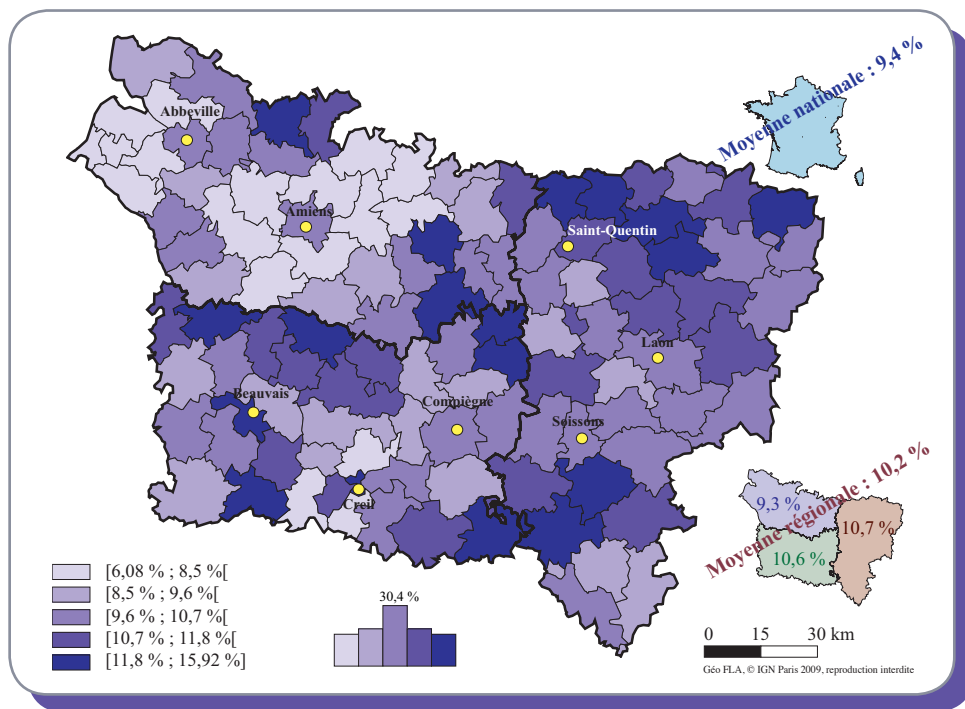
Allocataires avec trois enfants ou plus parmi l'ensemble des familles

Au 31 décembre 2007, la part d'allocataires avec trois enfants ou plus s'élève à 10,2 % en Picardie contre 9,4 % dans l'Hexagone. Au niveau départemental, c'est l'Aisne qui affiche la part la plus élevée (10,7 %), suivi de près par l'Oise (10,6 %), la Somme présentant la part la plus faible (9,3 %).

Dix points séparent la part minimale revenant au canton

de Saint-Valery-sur-Somme (6,1 %) de la part maximale revenant au canton de Creil - Nogent-sur-Oise (15,9 %). Deux zones situées dans la Somme se distinguent par de faibles parts : autour du canton d'Amiens avec les cantons de Boves (6,9 %), Corbie (7,4 %), Albert (7,8 %), Piquigny (8,1 %) et Molliens-Dreuil (8,7 %) et près de la côte picarde avec les cantons de Saint-Valery-sur-

Part d'allocataires avec trois enfants ou plus au 31 décembre 2007
(parmi l'ensemble des familles)



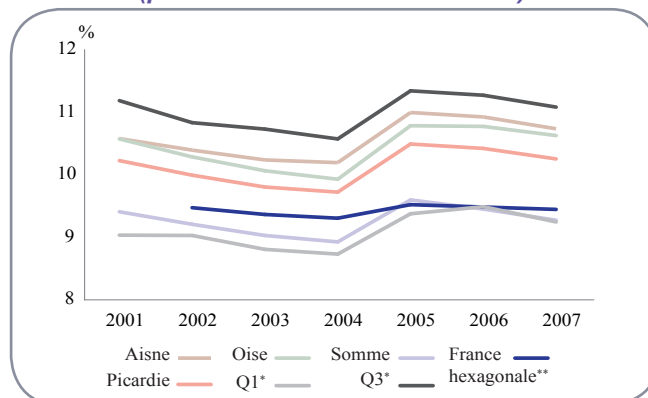
Sources : Caf, MSA, Insee Min : Saint-Valery-sur-Somme Max : Creil - Nogent-sur-Oise

Somme (6,1 %), Friville-Escarbotin (7,1 %), Ault (7,2 %), Gamaches (7,6 %) et Moyenneville (7,9 %). Parmi les dix plus faibles parts, seule une revient à un canton situé hors de la Somme : il s'agit d'un canton isarien (Chantilly, 7,5 %).

Les dix parts les plus élevées reviennent à cinq cantons isariens : Creil - Nogent-sur-Oise (15,9 %), Breteuil (13,6 %), Guiscard (13,5 %), Méru (12,6 %) et Betz (12,2 %) auxquels s'ajoutent Bohain-en-Vermandois (14,2 %), Neuilly-Saint-Front (13,4 %), Hirson (12,6 %), Guise (12,5 %) et Le Catelet (12,2 %), cinq cantons axonais.

Au cours de la période, le taux d'allocataires avec trois enfants ou plus a faiblement diminué jusque 2004, puis progressé entre 2004 et 2005 et à nouveau faiblement diminué entre 2006 et 2007. Au niveau national, l'évolution a été plus régulière. Au final, le taux d'allocataires avec trois enfants ou plus est au même niveau en 2007 qu'en 2001 en Picardie.

Évolution de la part d'allocataires avec trois enfants ou plus entre 2001 et 2007
(parmi l'ensemble des familles)



Sources : Caf, MSA, Insee

* Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

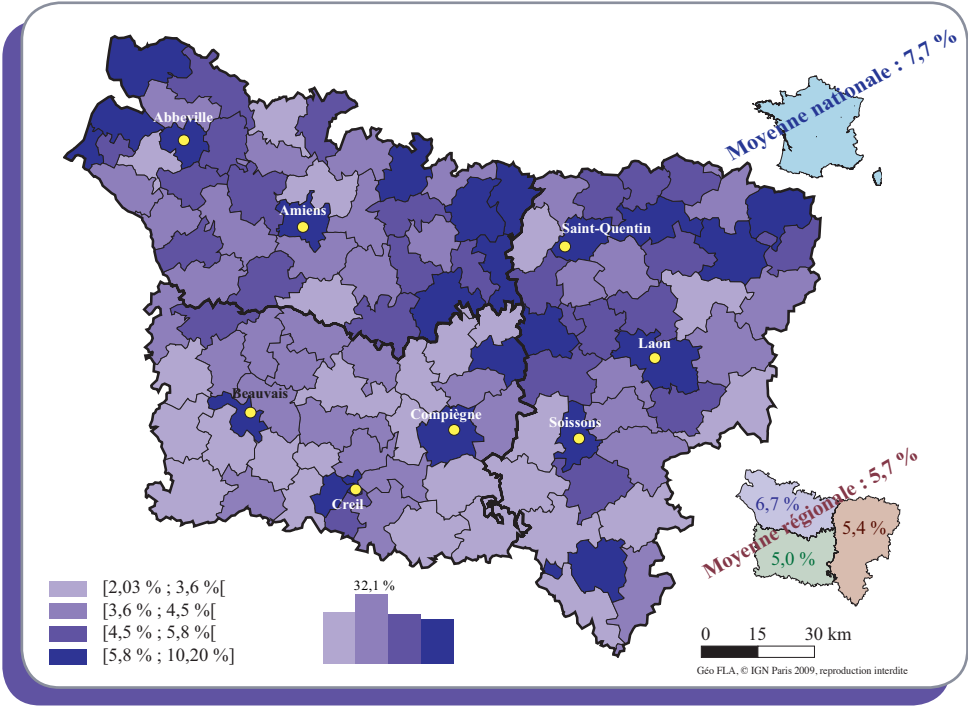
** estimation pour la MSA en 2005

Familles dont les ressources sont inférieures à 0,5 et 0,75 Smic

Au 31 décembre 2007, 5,7 % des familles allocataires de la Caf disposent de ressources inférieures à 0,5 Smic (soit moins de 492 €) en Picardie contre 7,7 % au niveau national. Au niveau départemental, la plus forte proportion revient à la Somme (6,7 %) et la plus faible à l'Oise (5,0 %). Dans l'Aisne, 5,4 % des familles allocataires disposent de moins de 0,5 Smic pour ressources. Sur la carte, les

cantons des principales villes ressortent. Trois autres zones se démarquent également : la côte picarde, le Santerre et la Thiérache. Parmi les dix pourcentages les plus faibles, figurent majoritairement des cantons isariens : Guiscard, Songeons, Betz, Nanteuil-le-Haudouin, Le Coudray-Saint-Germer, Noailles et Estrées-Saint-Denis.

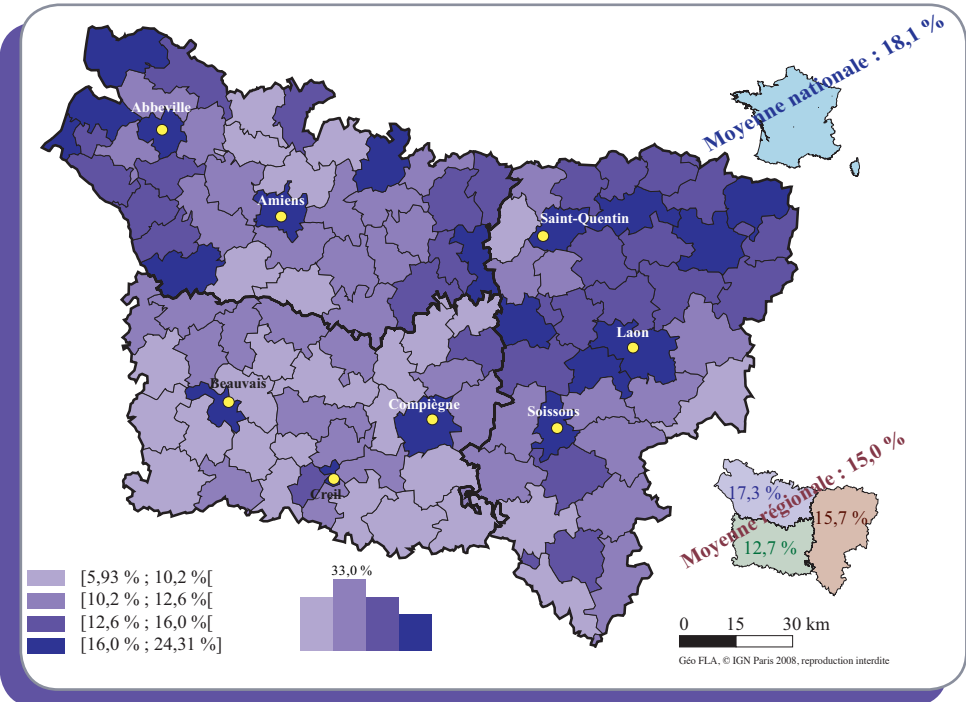
Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2007
(parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)



Min : **Guiscard** Max : **Amiens (ville et cantons)**

Source : Caf

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2007
(parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)



Min : **Betz** Max : **Amiens (ville et cantons)**

Source : Caf

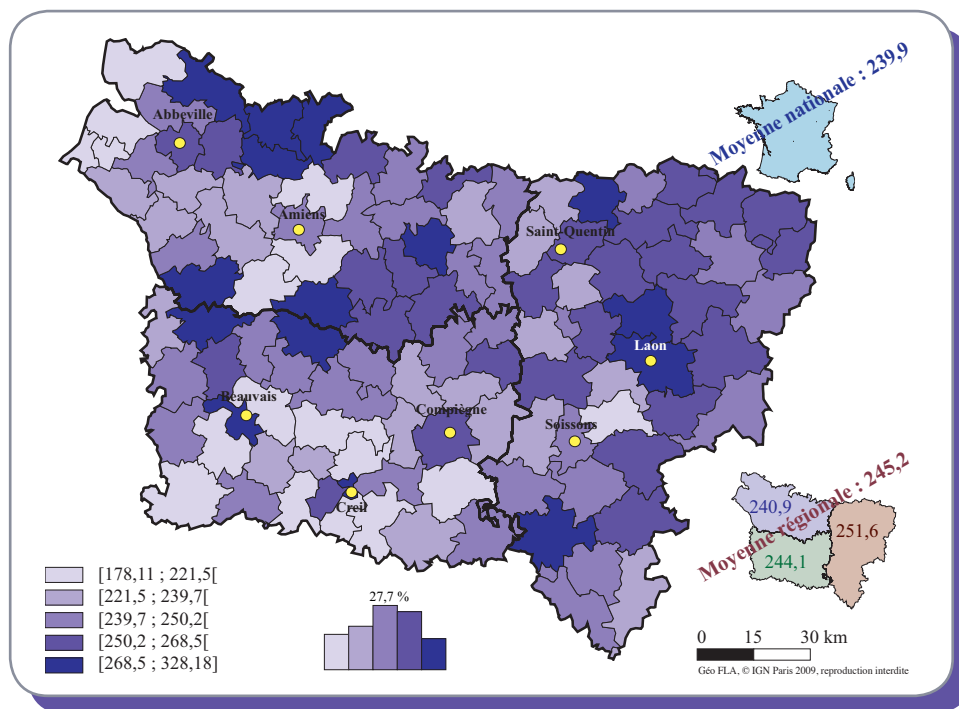
Parmi les familles allocataires de la Caf, 15,0 % disposent de ressources inférieures à 0,75 Smic (738 €) en Picardie pour une moyenne nationale de 18,1 %. Comme pour l'indicateur précédent, la proportion est plus élevée dans la Somme (17,3 %) que dans l'Oise (12,7 %). Dans l'Aisne, 15,7 % des familles allocataires ont des ressources inférieures à 0,75 Smic. Les cantons des principales villes ressortent par de fortes proportions, de même que la Thiérache, le Santerre, le Marquenterre et le Vimeu. La proportion la plus élevée est enregistrée dans le canton d'Amiens (24,3 %). Parmi les dix proportions les plus faibles figurent celles de huit cantons isariens, auxquels s'ajoutent celle des cantons de Neufchâtel-sur-Aisne (6,1 %) et Villers-Bocage (8,1 %).

Prestation d'accueil du jeune enfant

Au 31 décembre 2007, la Picardie compte près de 70 400 allocataires de la Paje, soit 245,2 allocataires pour 1 000 familles avec au moins un enfant. Ce taux est proche de celui enregistré dans l'Hexagone (239,5). Au niveau départemental, c'est l'Aisne qui affiche le nombre d'allocataires pour 1 000 familles le plus élevé : 251,6, suivi par l'Oise (244,1). Dans la Somme, 240,9 familles

avec enfant(s) pour 1 000 sont allocataires de la Paje. Au niveau cantonal, Boves dispose du taux le plus faible (178,1). Dans la Somme, deux zones se distinguent par des taux faibles, composées des cantons situés autour d'Amiens (outre Boves, Villers-Bocage avec 186,9 et Conty avec 200,1) et de quatre cantons situés à proximité de la côte picarde (Saint-Valery-sur-Somme avec 191,3, Rue et

Nombre d'allocataires de la Paje au 31 décembre 2007
(pour 1 000 familles avec enfant(s))



Sources : Caf, MSA, Insee

Min : Boves

Max : Creil - Nogent-sur-Oise

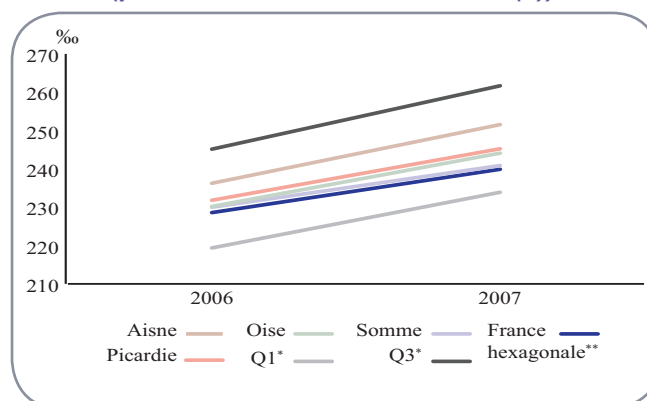
Frivilles-Escarbotin, avec 215,0 et Ault, 208,1). Les cantons isariens d'Auneuil (190,8), Chaumont-en-Vexin (204,7), Chantilly (206,2) et Senlis (207,7) disposent également de faibles taux.

Avec 328,2 allocataires pour 1 000 familles avec enfant(s), le canton de Creil - Nogent-sur-Oise présente le taux le plus élevé de la région. En tête du classement figurent en majorité des cantons de la Somme : Ailly-sur-Noye (292,4), Poix-de-Picardie (283,9) et Crécy-en-Ponthieu (280,4). Grandvilliers arrive 5^e au classement (278,7).

La Paje a été mise en place au 1^{er} janvier 2004. Le nombre de bénéficiaires a progressé depuis cette date. Entre 2006 et 2007, le nombre d'allocataires a progressé de 5,8 % en Picardie. L'évolution est un peu moins prononcée dans la Somme (+4,7 %) que dans l'Aisne (+6,5 %) ou l'Oise (+6,0 %). Seuls neuf cantons ont vu leur nombre d'allocataires de la Paje stagner ou légèrement diminuer entre 2006 et 2007, la majorité d'entre eux étant situés dans la Somme (sept contre un dans l'Oise et un dans l'Aisne). Pour une vingtaine de cantons, une forte progression est enregistrée : plus de 10 %.

En France, la progression se chiffre à +4,9 % sur la même période.

Évolution du nombre d'allocataires de la Paje entre 2006 et 2007
(pour 1 000 familles avec enfant(s))



Sources : Caf, MSA, Insee

* Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

Personnes âgées

Au 31 décembre 2006, les estimations de la Drees portent à 14,1 millions le nombre de retraités percevant une pension de droit direct et à 1,2 million le nombre de retraités percevant une pension de réversion seule. Avec l'arrivée à l'âge de 60 ans des premières générations du baby-boom, les retraités de droit direct sont 3,8 % de plus qu'en 2005, la hausse des départs anticipés pour carrière longue dans la Fonction publique concourant également à cette progression. Par rapport à 2005, le montant moyen de l'avantage principal de droit direct, tous régimes confondus, a progressé de 1,8 % en euros constants, atteignant 1 069 € par mois fin 2006. Les revalorisations supérieures à l'inflation en 2006 et des montants de pension en moyenne plus élevés pour les nouveaux pensionnés expliquent cette évolution. En effet, ces derniers disposent de carrières plus favorables que leurs aînés. Ceci est particulièrement le cas pour les femmes : leurs carrières, plus courtes et moins rémunérées que celles des hommes, tendent aussi à s'améliorer, se traduisant par une progression du montant des pensions de génération en génération.

La généralisation et l'amélioration des dispositifs d'assurance vieillesse ont contribué également à diminuer le nombre de personnes titulaires de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV), dispositif de protection sociale des personnes âgées les plus démunies. Au 31 décembre 2006, 599 000 personnes perçoivent l'allocation (contre 2,5 millions en 1960). La population allocataire de l'ASV est plutôt une population féminine, âgée et isolée¹.

En 2007, 25,0 milliards d'euros nets ont été consacrés à l'aide sociale dans l'Hexagone, dont 5,8 milliards en faveur des personnes âgées. Par rapport à 2006, ce montant est en hausse (+6 % en euros constants). L'aide sociale en faveur des personnes âgées couvre les dépenses d'aide à domicile et les dépenses de prise en charge en hébergement (établissement ou famille d'accueil). Les dépenses de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) sont une composante importante des dépenses d'aide sociale aux personnes âgées.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les conseils généraux sont chargés de l'Apa, attribuée aux personnes âgées de 60 ans ou plus en situation de perte d'autonomie, nécessitant une aide pour les actes essentiels de la vie et dont le niveau de dépendance est classé en groupe iso-ressources (Gir, voir page suivante) de 1 à 4.

Au 31 décembre 2008, l'Apa est attribuée à 1 115 000 personnes. Les bénéficiaires vivent majoritairement à leur domicile, ils sont 62 % dans ce cas contre 38 % à vivre en établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA). Le nombre de bénéficiaires de l'Apa poursuit sa progression (+3,4 % entre décembre 2007 et décembre 2008), progression plus prononcée pour les personnes vivant à domicile (+3,7 %) que pour les personnes en établissements (+2,9 %). La progression est toutefois ralentie par rapport à la hausse observée au cours de l'année précédente (+5,1 % entre décembre 2006 et décembre 2007). Les personnes modérément dépendantes (Gir 4) sont davantage représentées parmi les bénéficiaires à domicile qu'en établissement : 58 % des bénéficiaires à domicile sont évalués en Gir 4 contre 25 % des bénéficiaires en établissement. Le montant moyen du plan d'aide attribué est de 494 € par mois pour l'Apa à domicile et de 460 € par mois pour l'Apa en établissement, ce montant variant selon le degré d'autonomie.

¹ Cette allocation n'est plus attribuée depuis le 13 janvier 2007 (voir page 64).

Faits marquants en Picardie

L'Oise, et plus globalement le sud de la Picardie, s'opposent au reste de la région concernant les indicateurs relatifs aux personnes âgées. Les pensions vieillesse accordées aux personnes âgées de 75 ans ou plus sont ainsi moins attribuées dans l'Oise qu'ailleurs. La proportion de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire vieillesse est plus faible dans l'Oise et dans le sud de l'Aisne qu'au nord de la région, hormis dans les cantons comprenant les principales villes. C'est également dans le sud de la région que se concentrent les montants moyens des pensions vieillesse les plus élevés. Les pensions de réversion, quant à elles, sont plus nombreuses dans les cantons de la Somme limitrophes du Pas-de-Calais et dans la moitié nord de l'Aisne. Enfin, les taux de bénéficiaires de l'Apa à domicile les plus importants sont situés dans le nord de l'Aisne, autour de Saint-Quentin, et dans le sud ouest de la Somme, en dessous d'une ligne reliant Abbeville à Amiens.

La grille Aggir

Le terme Aggir (Autonomie Gérontologique, Groupe Iso-Ressources) apparaît dans les années quatre-vingt-dix, dans le contexte d'un vaste mouvement de recherche et d'expérimentation d'instruments de caractérisation de l'état de vieillissement des personnes âgées. La grille Aggir s'inspire des grilles d'autonomie les plus courantes. Elle permet, selon ses concepteurs, d'évaluer le degré d'autonomie par l'observation des activités encore effectuées par la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.

L'observation porte sur les activités effectuées par la seule personne âgée, en excluant tout ce que font les aidants et les soignants. Elle comporte dix variables discriminantes et sept variables illustratives :

Variables discriminantes

1. Cohérence : converser et/ou se comporter de façon sensée ;
2. Orientation : se repérer dans le temps, les moments de la journée et dans les lieux ;
3. Toilette : concerne l'hygiène corporelle ;
4. Habillage : s'habiller, se déshabiller, se présenter ;
5. Alimentation : manger les aliments préparés ;
6. Élimination : assumer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale ;
7. Transferts : se lever, se coucher, s'asseoir ;
8. Déplacement à l'intérieur avec ou sans canne, déambulateur, fauteuil roulant... ;
9. Déplacement à l'extérieur à partir de la porte d'entrée sans moyen de transport ;
10. Communication à distance : utiliser les moyens de communication, téléphone, sonnette, alarme...

Variables illustratives

11. Gestion : gérer ses propres affaires, son budget, ses biens ;
12. Cuisine : préparer ses repas et les conditionner pour être servis ;
13. Ménage : effectuer l'ensemble des travaux ménagers ;
14. Transport : prendre et/ou commander un moyen de transport ;
15. Achats : acquisition directe ou par correspondance ;
16. Suivi du traitement : se conformer à l'ordonnance du médecin ;
17. Activité de temps libre : activités sportives, culturelles, sociales, de loisirs ou de passe-temps.

Ces variables sont cotées selon une échelle à trois degrés (A : la personne fait ces activités seule, c'est-à-dire sans aucune aide ni stimulation, totalement, habituellement et correctement ; B : fait partiellement ; C : ne fait pas ou pas correctement).

Les observations sont traitées par un logiciel calculant les groupes iso-ressources (Gir), qui vont de 1 à 6, définis de la façon suivante :

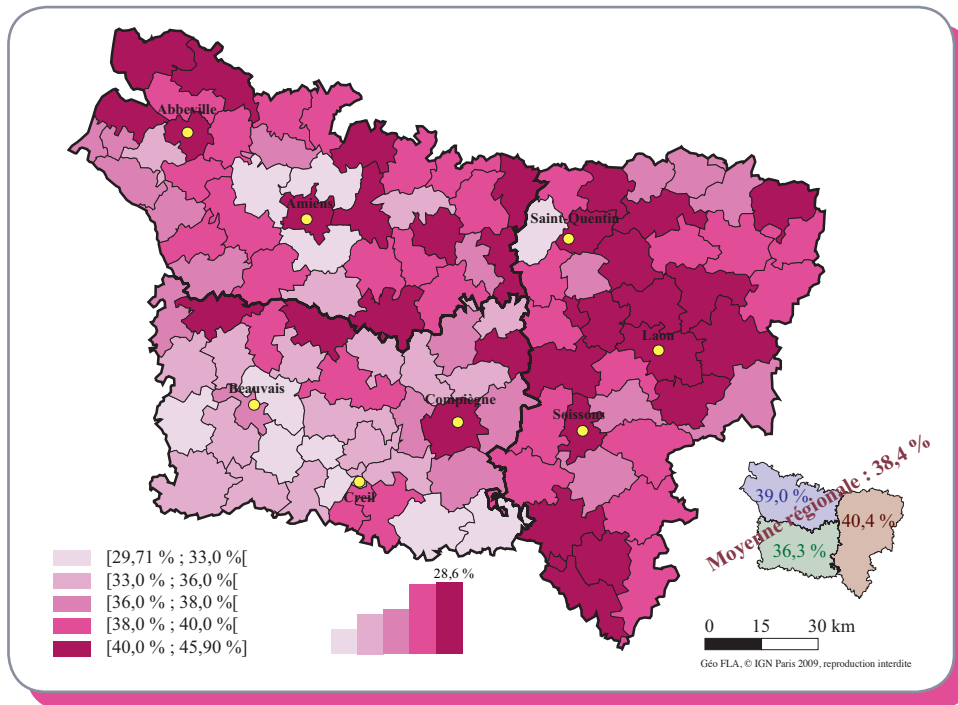
- Groupe iso-ressources n°1 : il s'agit des personnes ayant perdu leur autonomie mentale, locomotrice et sociale et qui nécessitent la présence indispensable et continue d'intervenants ;
- Groupe iso-ressources n°2 : il s'agit des personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante. Elles nécessitent une surveillance permanente et des actions d'aides répétitives de jour comme de nuit. Sont incluses également les personnes qui souffrent de détériorations mentales graves mais qui ont conservé totalement ou significativement leurs capacités locomotrices ainsi que certaines activités corporelles. Elles nécessitent une surveillance permanente, des interventions liées aux troubles du comportement et des aides ponctuelles mais fréquentes pour certaines activités corporelles ;
- Groupe iso-ressources n°3 : ce groupe comprend les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. De plus, la majorité d'entre elles n'assure pas seule leur hygiène et leur élimination tant fécale qu'urinaire. Elles ne nécessitent pas de surveillance permanente ;
- Groupe iso-ressources n°4 : ce groupe rassemble les personnes qui n'assument pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, ont des activités de déplacement à l'intérieur du logement et qui, par ailleurs, doivent être aidées ou stimulées pour la toilette, l'habillage et dont la presque totalité s'alimentent seules. De même les personnes n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qu'il faut aider pour les activités corporelles ainsi que les repas font parties du Gir 4 ;
- Groupe iso-ressources n°5 : il s'agit des personnes qui assurent seules leurs transferts et déplacements à l'intérieur du logement, s'alimentent et s'habillent seules. Elles nécessitent une surveillance ponctuelle qui peut être étalée dans la semaine et des aides pour la toilette, la préparation des repas et le ménage ;
- Groupe iso-ressources n°6 : ce groupe rassemble les personnes indépendantes pour les actes de la vie courante. Il comprend toutefois des sous-groupes de personnes ayant des besoins d'aide extérieure très différents. Elles nécessitent la présence d'un tiers pour que soient apportés à son logement des produits nécessaires à la vie courante (sous-groupe C), une surveillance et des actions ponctuelles de façon intermittente (sous-groupe B) ou aucune aide extérieure (sous-groupe A).

Pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus

Au 31 décembre 2007, les pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans ou plus représentent 38,4 % de l'ensemble des pensions vieillesse versées. Le département de l'Oise se distingue par une proportion plus faible (36,3 %) que celle des deux autres départements (40,4 % pour l'Aisne et 39,0 % pour la Somme).

Concernant les parts les plus faibles, elles se concentrent dans l'Oise, avec les cantons de Betz (31,5 %), Noailles (31,7 %), Nivillers (31,9 %), Mouy (32,2 %), Le Coudray-Saint-Germer (32,7 %). La part minimale n'est toutefois pas enregistrée dans l'Oise mais dans la Somme, dans le canton de Boves (29,7 %), suivi du canton de Villers-Bocage (31,2 %). Dans ce département, un autre canton

Pourcentage de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus au 31 décembre 2007 (par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées)



Sources : Cram, MSA

Min : Boves

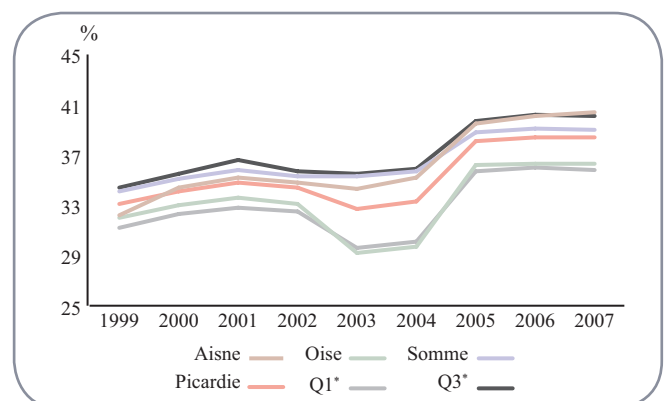
Max : Tergnier

limitrophe du canton d'Amiens se distingue : Picquigny (32,8 %). Dans l'Aisne, la part minimale revient au canton de Vermand (32,8 %).

Avec, entre autres, les cantons de Tergnier (45,9 %), Craonne (43,8 %), La Fère (43,8 %), Guise (43,5 %) et Sissonne (42,7 %), l'Aisne prédomine dans le classement des plus fortes parts de pensions vieillesse attribuées à des personnes de 75 ans ou plus. Le département de la Somme, notamment le Marquenterre et le Santerre, rassemble également de fortes parts : Crécy-en-Ponthieu (42,7 %), Saint-Valery-sur-Somme (42,0 %), Montdidier (41,9 %), Roisel (41,8 %) et Acheux-en-Amiénois (41,7 %).

Entre 1999 et 2007, la part des pensions vieillesse attribuée à des personnes âgées de 75 ans ou plus a progressé de 5 points en Picardie. Entre 2002 et 2004, la part a stagné, voire régressé pour progresser de nouveau ensuite.

Évolution du pourcentage de pensions vieillesse versées chez les 75 ans et plus par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse entre 1999 et 2007



Sources : Cram, MSA

*Q1 = premier quartile

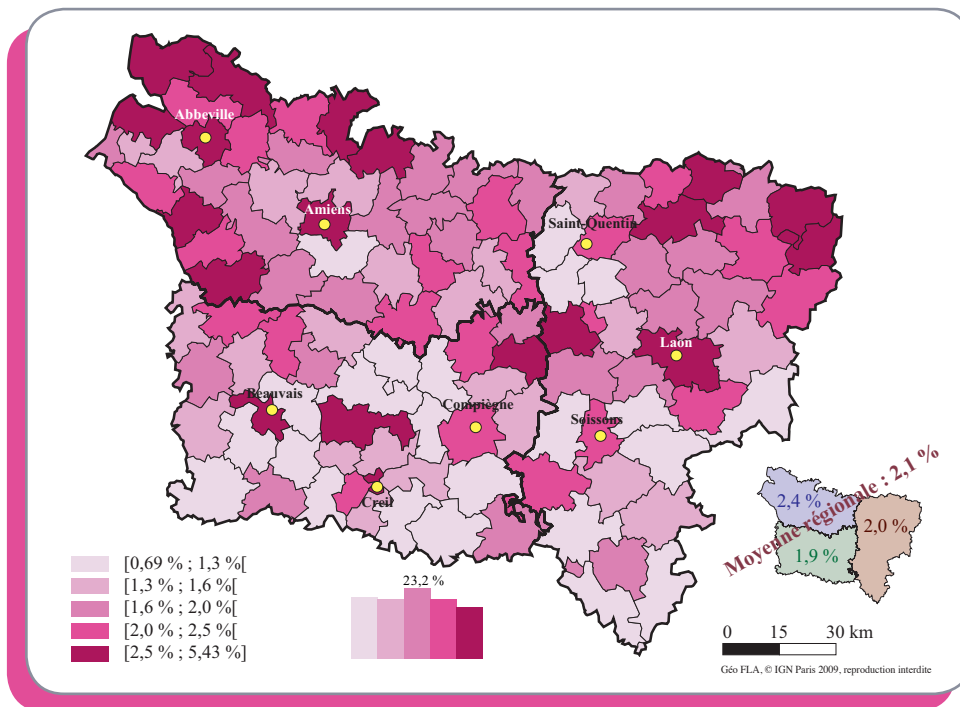
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

Allocations supplémentaires versées

Au 31 décembre 2007, le pourcentage d'allocations supplémentaires vieillesse versées par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse s'élève à 2,1 % en Picardie. Au niveau départemental, la part varie de 1,9 % dans l'Oise à 2,4 % dans la Somme. Dans l'Aisne, la part s'élève à 2,0 %. Les taux les plus élevés sont observés dans les cantons comprenant les principales agglomérations et dans le nord

de la région, particulièrement dans le Marquenterre, le Vimeu et en Thiérache. Les maxima sont toutefois enregistrés dans des cantons qui ne sont pas dans ces trois zones : Creil - Nogent-sur-Oise (5,4 %) et Amiens (3,7 %). Viennent ensuite les cantons du Nouvion-en-Thiérache (3,3 %), Guise (3,1 %), Hirson (3,1 %), Poix-de-Picardie (3,1 %) et Crécy-en-Ponthieu (3,0 %).

Pourcentage d'allocations supplémentaires* versées au 31 décembre 2007 (par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées)



Min : **Vermand** Max : **Creil - Nogent-sur-Oise**

Sources : Cram, MSA

* Cette allocation n'est plus attribuée depuis le 13 janvier 2007, mais les anciens bénéficiaires continuent de la percevoir. Les personnes pouvant prétendre à l'ASV à partir du 13 janvier 2007 ne figurent donc pas sur cette carte puisqu'ils bénéficient de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) (voir encadré).

La Somme est quasiment absente du bas de classement, seule la part du canton de Boves (0,8 %) figure parmi les vingt plus faibles taux. L'Aisne (majoritairement le sud) et l'Oise se partagent les parts les plus faibles avec des parts inférieures à 1 % pour les cantons de Vermand, Noailles, Condé-en-Brie, Chaumont-en-Vexin, Neufchâtel sur-Aisne, Nivillers, Estrées-Saint-Denis et Braine.

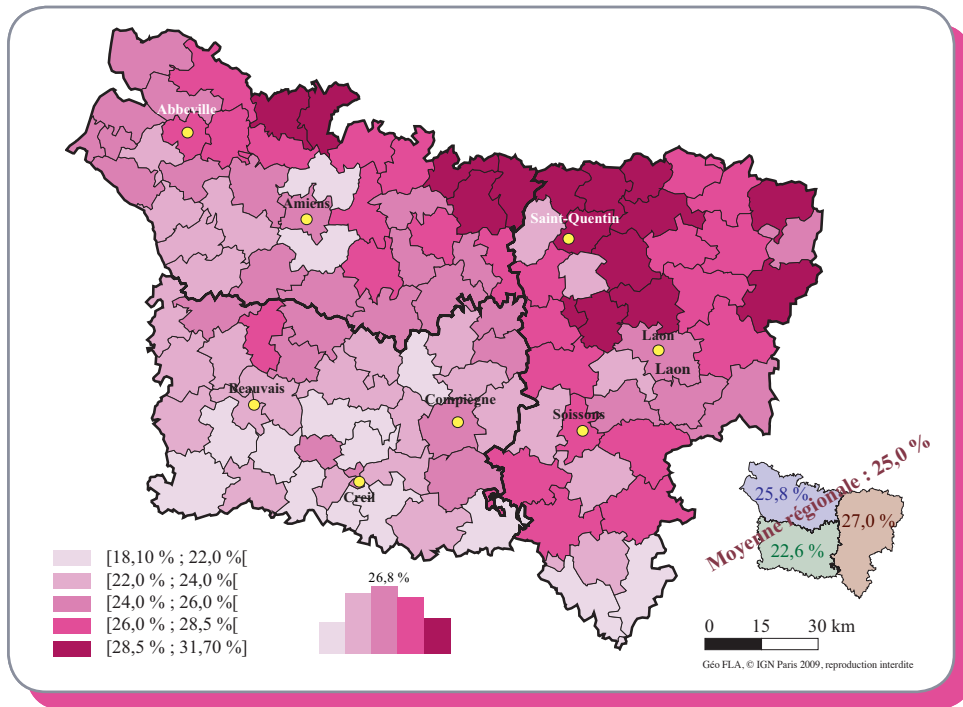
L'ordonnance n° 2004-605 du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse a institué une prestation unique et différentielle, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). L'allocation supplémentaire vieillesse n'est plus attribuée. L'Aspa remplace pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse. Les anciens bénéficiaires de l'ASV continuent de recevoir cette allocation, mais peuvent y renoncer de façon irrévocable et l'Aspa remplace ainsi progressivement les allocations qui constituaient le minimum vieillesse. Elle est entrée en vigueur le 13 janvier 2007, après la parution du décret n° 2007-57 du 12 janvier 2007. Cette allocation n'est pas présentée dans ce document, compte tenu de la faiblesse des effectifs de bénéficiaires.

Pensions de réversion versées

Au 31 décembre 2007, le pourcentage de pensions de réversion versées par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées s'élève à 25,0 % en Picardie. L'Oise se distingue par une proportion plus faible (22,6 %) et l'Aisne par une proportion plus forte (27,0 %) que la moyenne régionale. La part enregistrée dans la Somme est proche de cette dernière (25,8 %).

Au niveau cantonal, la part s'échelonne de 18,1 % dans le canton de Boves à 31,7 % dans le canton de Roisel. Le nord de la région concentre les parts les plus élevées : parmi le classement des plus fortes parts, il faut attendre la 31^e place pour trouver un canton isarien, Crèvecœur-le-Grand (27,3 %). Les cantons de Rozoy-sur-Serre (31,4 %), Bohain-en-Vermandois (30,9 %), Crécy-sur-Serre

**Pourcentage de pensions de réversion versées au 31 décembre 2007
(par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées)**



Sources : Cram, MSA

Min : Boves

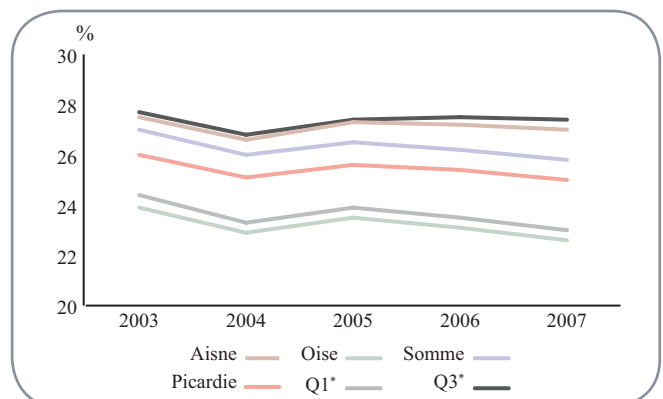
Max : Roisel

(30,0 %), Ribemont (29,7 %), Hirson (29,5 %) et Wassigny (29,5 %) affichent les plus forts taux de l'Aisne. Cinq cantons de la Somme, limitrophes ou proches du Pas-de-Calais complètent le haut du classement : Roisel (31,7 %), Doullens (29,4 %), Bernaville (28,9 %), Péronne (28,9 %) et Combles (28,5 %).

Concernant les parts les plus faibles, elles se concentrent dans l'Oise, avec les cantons de Clermont (18,2 %), Chaumont-en-Vexin (18,6 %), Auneuil (19,2 %), Ressons-sur-Matz (19,4 %), Chantilly (19,8 %), Noailles (20,1 %) et Liancourt (20,4 %). La part minimale n'est toutefois pas enregistrée dans l'Oise mais dans la Somme, dans le canton de Boves (18,1 %). Dans ce département, deux autres cantons situés autour des deux principales villes (Amiens et Abbeville) ressortent également avec des parts plus faibles Villers-Bocage (19,0 %) et Moyenneville (22,1 %).

Entre 2003 et 2007, le pourcentage de pensions de réversion par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées a faiblement diminué, passant de 26,0 % à 25,0 % en Picardie. Les évolutions départementales suivent la tendance régionale.

Évolution du pourcentage de pensions de réversion versées par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées entre 2003 et 2007



Sources : Cram, MSA

*Q1 = premier quartile

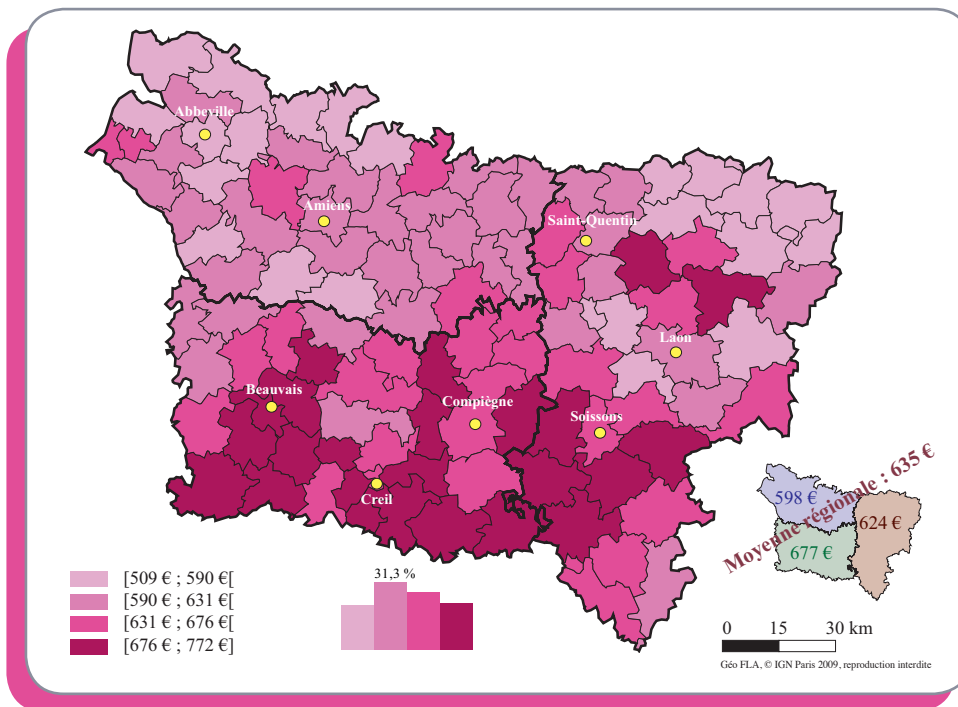
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

Montants moyens des pensions vieillesse versées

En 2007, le montant moyen mensuel des pensions vieillesse s'élève à 635 € en Picardie. Cette moyenne masque des disparités entre les départements : les montants sont plus élevés dans l'Oise (677 € en moyenne) que dans la Somme (598 €). Dans l'Aisne, le montant (624 €) avoisine la moyenne régionale, mais il existe une différence importante entre le Nord et le Sud.

Un peu plus de 260 € séparent les valeurs minimale et maximale, observées respectivement dans les cantons de Tergnier et Chantilly. Le sud de la région s'oppose au Nord par des montants plus élevés. Dans le classement croissant des montants moyens, le premier canton de la Somme n'arrive qu'en 39^e position, il s'agit du canton d'Ault (645 €). Avec un montant moyen de plus de 700 €,

Montant moyen mensuel des pensions vieillesse versées en 2007



Min : Tergnier Max : Chantilly

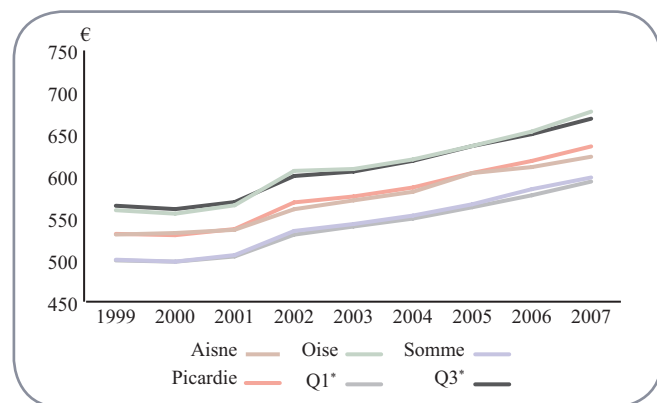
Sources : Cram, MSA

les cantons de Chantilly (772 €), Vic-sur-Aisne (770 €), Nanteuil-le-Haudouin (765 €), Oulchy-le-Château (745 €), Chaumont-en-Vexin (729 €), Ressons-sur-Matz (722 €), Neuilly-Saint-Front (719 €), Senlis (718 €), Betz (709 €), Noailles (707 €), Méru (705 €) et Attichy (703 €) en font partie.

En fin de classement se placent des cantons axonais tels que Tergnier (509 €), Hirson (529 €), Aubenton (529 €), Vervins (540 €), Anizy-le-Château (548 €), La Capelle

(548 €) et des cantons majoritairement situés dans l'ouest de la Somme comme Hallencourt (556 €), Ailly-le-Haut-Clocher (556 €), Abbeville (563 €), Rue (563 €) et Saint-Valéry-sur-Somme (568 €).

Évolution du montant moyen mensuel des pensions vieillesse versées entre 1999 et 2007



Sources : Cram, MSA

Entre 1999 et 2007, le montant moyen des pensions a progressé en moyenne chaque année de 2,3 % en Picardie. Dans le département de l'Aisne, la progression se chiffre à 2,0 %. Dans l'Oise et dans la Somme, l'augmentation est un peu plus prononcée, respectivement 2,4 % et 2,3 %. L'intervalle interquartile a progressé sur la période, passant de 65 € à 75 €.

Attention : Une même personne peut cumuler plusieurs pensions vieillesse, ce qui n'est pas additionné ici. Par ailleurs, pour le régime agricole, cela ne concerne que les salariés. Enfin, concernant les évolutions du montant moyen des pensions vieillesse versées, celles-ci n'intègrent pas l'inflation.

* Q1 = premier quartile
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

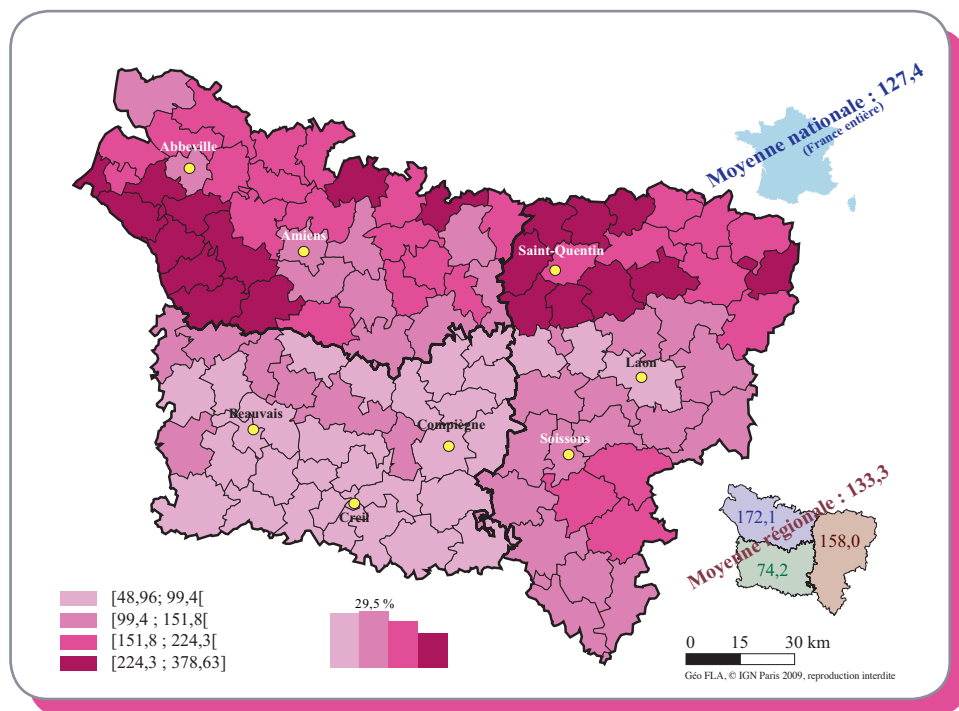
Allocation personnalisée d'autonomie à domicile

Au 31 décembre 2007, le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile s'élève à 133,3 pour 1 000 habitants de 75 ans et plus en Picardie, soit un taux proche du taux national (127,4). Cette moyenne régionale revêt toutefois d'importantes disparités entre les départements. Ainsi, les taux observés dans la Somme (172,1) et dans l'Aisne (158,0) sont plus de deux fois plus

élevés que le taux isarien (74,2).

Au niveau cantonal, les taux les plus élevés sont ceux des cantons situés dans le Vimeu et dans le nord de l'Aisne. En haut du classement figurent ainsi les cantons d'Hornoy-le-Bourg (378,6), Molliens-Dreuil (345,8), Poix-de-Picardie (313,6), Hallencourt (313,5), Aubenton (311,1) et Bohain-en-Vermandois (303,5). Il faut attendre la 51^e place pour

Nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile au 31 décembre 2007 (pour 1 000 habitants de 75 ans et plus)



Sources : Conseils généraux 02, 60 et 80, Drees, Insee

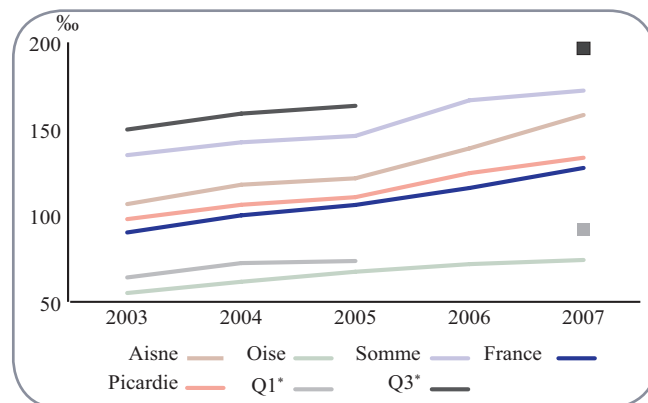
Min : **Chaumont-en-Vexin** Max : **Hornoy-le-Bourg**

trouver un canton du département de l'Oise avec Froissy (145,3).

Les taux les plus faibles reviennent à des cantons isariens : Chaumont-en-Vexin (49,0), Crépy-en-Valois (51,5), Clermont (53,0), Guiscard (53,3) et Senlis (54,9).

Entre 2003 et 2007, le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile pour 1 000 habitants de 75 ans et plus a progressé en Picardie. En termes de bénéficiaires, cela correspond à un peu plus de 5 400 bénéficiaires en plus en quatre ans.

Évolution du nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile parmi les 75 ans et plus entre 2003 et 2007



Sources : Conseils généraux 02, 60 et 80, Drees, Insee

* Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

** pour 2006, le nombre de bénéficiaires de l'Apa dans l'Oise n'est pas disponible par canton, rendant impossible le calcul des quartiles.

Autour des soins

En 2008, les dépenses courantes de santé s'élève à 215,0 milliards d'euros en France hexagonale et dans les Dom.

Ces dépenses, qui représentent 11,0 % du produit intérieur brut (PIB), sont constituées par l'ensemble des dépenses courantes, à l'exclusion des dépenses en capital, effectuées par les financeurs du système de santé : Sécurité sociale, État, collectivités locales, organismes de protection complémentaires et ménages. Elles couvrent un champ plus large que la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) puisqu'elles prennent en compte les soins aux personnes âgées, les indemnités journalières, les subventions perçues par le système de santé, les dépenses de prévention (individuelle ou collective), de recherche et de formation médicales ainsi que les coûts de gestion de la santé.

La CSBM, qui comprend les soins hospitaliers, les soins ambulatoires, les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux (sont exclues les dépenses de soins aux personnes handicapées et aux personnes âgées en établissement), se chiffre en 2008 à 170,5 milliards d'euros, soit 8,7 % du PIB. Par rapport à 2007, elle a progressé de 3,8 % en valeur et de 2,8 % en volume, en ralentissement par rapport aux évolutions antérieures.

L'agrégat retenu pour les comparaisons internationales est la dépense totale de santé (dépenses courantes additionnées des indemnités journalières, de certaines dépenses de prévention, des dépenses de recherche et de formation, des dépenses en capital et des dépenses liées au handicap et à la dépendance), qui représentait 11,0 % du PIB en 2007 plaçant la France dans le groupe de tête des pays membres de l'OCDE.

Au 1^{er} janvier 2008, la France hexagonale compte près de 208 300 médecins libéraux ou salariés, parmi lesquels 101 400 sont des généralistes et 106 900 des spécialistes. L'exercice en tant que libéral concerne 67 % des médecins généralistes et 50 % des médecins spécialistes. En termes de densités médicales à cette même date, cela revient à 111 médecins généralistes libéraux et 88 médecins spécialistes libéraux pour 100 000 habitants en France hexagonale. Par rapport à 2007, le nombre total de médecins a peu évolué.

Au 1^{er} janvier 2009, un peu plus de 73 000 pharmaciens sont comptabilisés dans l'Hexagone, soit une densité de 119 pharmaciens pour 100 000 habitants. Un peu moins de la moitié d'entre eux (40,8 %) est titulaire d'une officine. Les chirurgiens-dentistes, au nombre de 41 116, exercent principalement en tant que libéral (90,7 %). En termes de densité, l'Hexagone compte 67 chirurgiens dentistes pour 100 000 habitants. À l'inverse, les infirmiers sont davantage salariés (85 %) que libéraux (15 %). Avec près de 496 000 infirmiers, la densité française atteint 808 infirmiers pour 100 000 habitants.

Au 31 décembre 2008, 3,8 millions de personnes affiliées au régime général bénéficient de la couverture complémentaire. Parmi celles-ci, 26 % bénéficient également de l'affiliation à la CMU de base sous critère de résidence pour le régime obligatoire.

Priorité nationale, le dépistage organisé du cancer du sein est en place dans l'ensemble des départements français. Dans le cadre de ce programme, toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans sont invitées à bénéficier, tous les deux ans, d'une mammographie prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie. L'objectif est de réduire la mortalité causée par ce cancer grâce au dépistage. Expérimenté depuis 2002, le dispositif de dépistage organisé du cancer colorectal est aujourd'hui généralisé dans l'ensemble des départements. Il permet d'identifier la maladie à un stade précoce de son développement et de détecter des polypes, avant qu'ils n'évoluent vers un cancer. Le dépistage s'adresse, tous les deux ans, aux hommes et aux femmes âgés de 50 à 74 ans.

Faits marquants en Picardie

Les données en termes de dépenses font ressortir une opposition nette entre le nord et le sud de la région, avec des dépenses en médicaments, en consultations et visites de généralistes plus élevées au nord qu'au sud. Les dépenses en consultations de spécialistes et en actes dentaires ne s'inscrivent toutefois pas dans cette opposition du fait de la répartition inégale de ces professionnels sur le territoire. Les dépenses en transport, répondant à une logique différente, augmentent à mesure que l'on s'éloigne des grandes agglomérations, notamment de celles du nord de la région. Des écarts importants en termes de densités médicales libérales sont observés dans la région, les cantons les plus pourvus étant logiquement ceux des principales villes picardes. Quant aux bénéficiaires de la CMU complémentaire, ils sont plus nombreux dans les cantons des principales villes ainsi que dans le nord de l'Aisne. Enfin, la participation au dépistage organisé du cancer du sein est en partie liée à l'ancienneté de la mise en place de celui-ci, des disparités au sein des départements sont néanmoins observées, le grand pourtour de Saint-Quentin se situant à un niveau faible. Pour le dépistage organisé du cancer colorectal, c'est le sud de l'Oise qui enregistre les plus faibles participations.

Consommateurs de soins

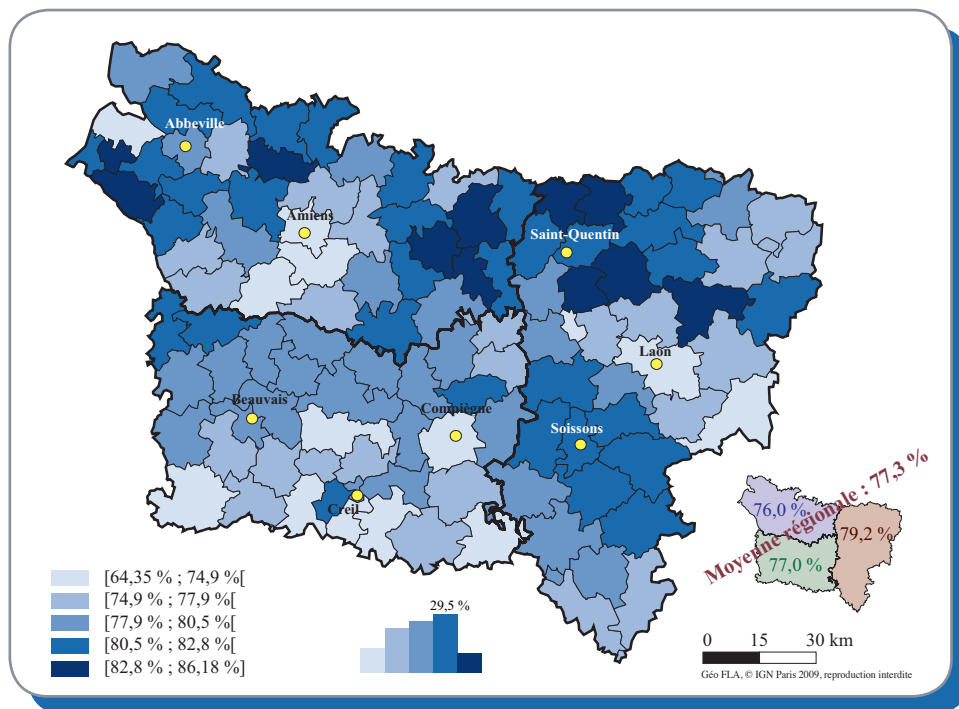
En 2006, le pourcentage de consommateurs parmi l'ensemble de la population s'élève à 77,3 % en Picardie. Au niveau départemental, la part est un peu plus élevée dans l'Aisne (79,2 %) que dans l'Oise (77,0 %) et la Somme (76,0 %).

Des zones de concentration de faibles parts se dessinent au sud de l'Oise, autour d'Amiens et dans une moindre mesure, autour de Laon. Ainsi, parmi les plus faibles parts,

citons celles des cantons de Boves (64,3 %), de Tergnier (66,9 %), d'Amiens (67,7 %), de Conty (69,6 %) et de Neuilly-en-Thelle (70,1 %).

Quatre cantons affichent une proportion de consommateurs parmi la population supérieure à 85 % : trois cantons axonais (Moÿ-de-l'Aisne, Bohain-en-Vermandois et

Pourcentage de consommateurs dans la population au 31 décembre 2006 - hors sections mutualistes -



Sources : Cpm, MSA, RSI, Urcam, Insee

Min : Boves

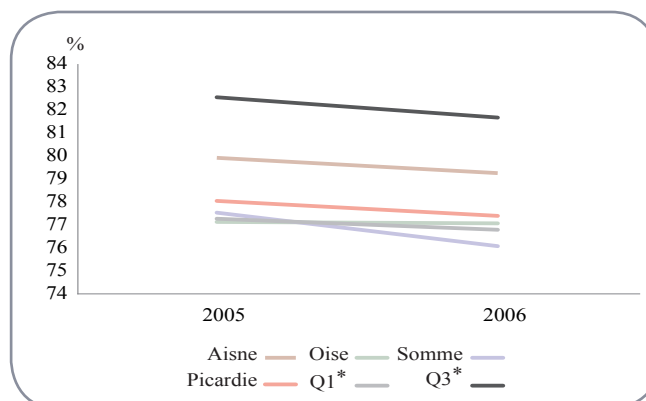
Max : Friville-Escarbotin

Ribémont) et un canton samarien (Friville-Escarbotin).

Entre 2005 et 2006, les pourcentages de consommateurs ont peu évolué, passant de 78,0 % à 77,3 %.

Un consommant est une personne ayant eu au moins un remboursement de soins (consultation, visite...) dans l'année. Compte tenu d'un changement de méthode dans le dénombrement des consommateurs de soins, les données relatives à la consommation de soins du présent document ne sont pas comparables avec celles des précédentes éditions du Cir.

Évolution du pourcentage de consommateurs dans la population entre 2005 et 2006



Sources : Cpm, MSA, RSI, Urcam, Insee

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

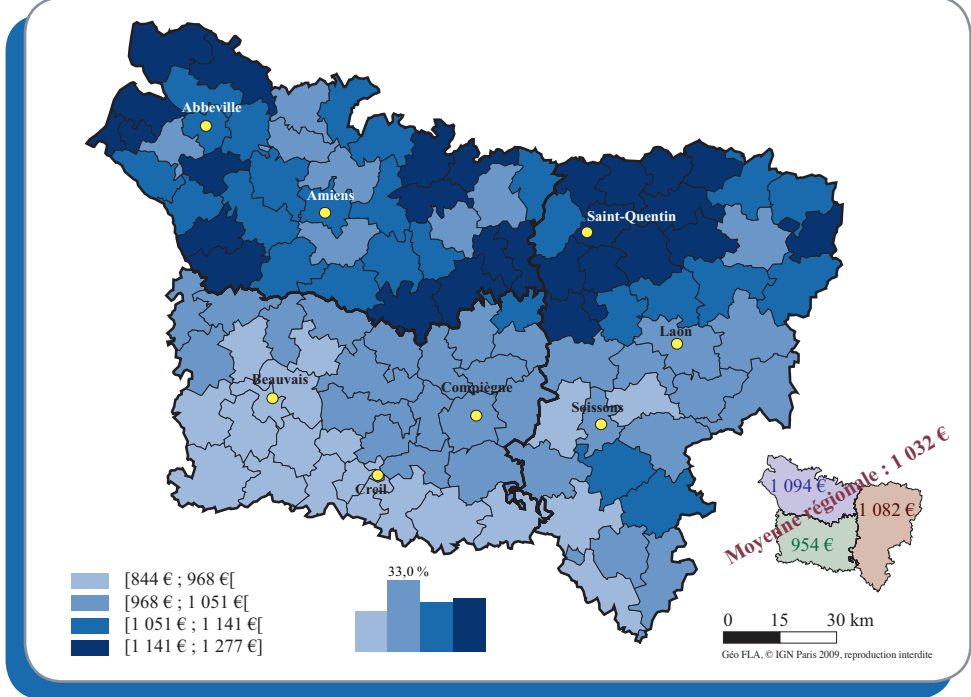
Dépenses moyennes remboursables par consommant

En 2006, les dépenses moyennes remboursables s'élèvent à 1 032 € par consommant en Picardie. L'opposition nette entre le Nord et le Sud se traduit par un montant moyen plus faible dans l'Oise (954 €) que dans la Somme (1 094 €) et intermédiaire dans l'Aisne (1 082 €).

au canton de Nanteuil-le-Haudouin (844 €) et les dépenses les plus fortes à Wassigny (1 277 €). L'Aisne et la Somme se partagent le haut du classement, (parmi les vingt plus fortes dépenses, figurent celles de neuf cantons de la Somme et de onze cantons axonais situés tous au nord). Le département de l'Oise, avec le canton de Guiscard (1 050 €), n'apparaît qu'en 54^e place. Avec des dépenses

Au niveau cantonal, les dépenses les plus faibles reviennent

Montant moyen des dépenses remboursables par consommant en 2006
 Consultations généralistes et spécialistes, visites généralistes, radios, actes techniques, actes infirmiers, kinésithérapeutes et autres auxiliaires médicaux, médicaments, biologie, transports et actes dentaires



Min : **Nanteuil-le-Haudouin** Max : **Wassigny** Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

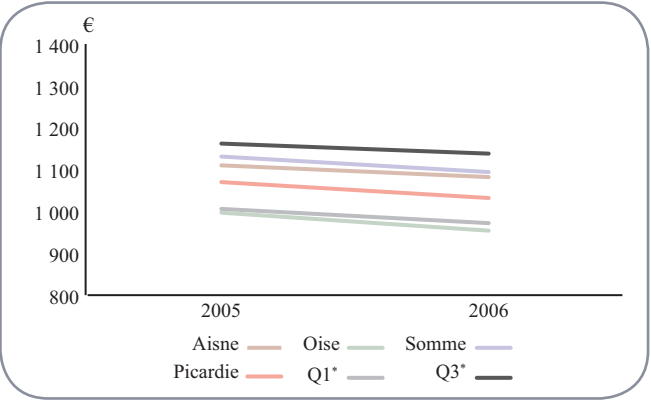
de plus de 1 200 €, citons les cantons de Wassigny, Saint-Simon, Ribemont, Le Nouvion-en-Thiérache, Tergnier, Bohain-en-Vermandois, Aubenton et Saint-Quentin pour l'Aisne et Hornoy-le-Bourg, Rue et Combles pour la Somme.

Auneuil, Chaumont-en-Vexin et Nanteuil-le-Haudouin affichent les dépenses moyennes les plus faibles, moins de 900 €.

En bas de classement, l'Oise domine. Ainsi, les cantons de Betz, Noailles, Le Coudray-Saint-Germer, Méru, Senlis,

Entre 2005 et 2006, les dépenses moyennes remboursables ont diminué de 3,5 % en Picardie. Dans les trois départements, l'évolution est proche.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables par consommant entre 2005 et 2006



Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

*Q1 = premier quartile
 Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

Dépenses moyennes de consultations de généralistes remboursables

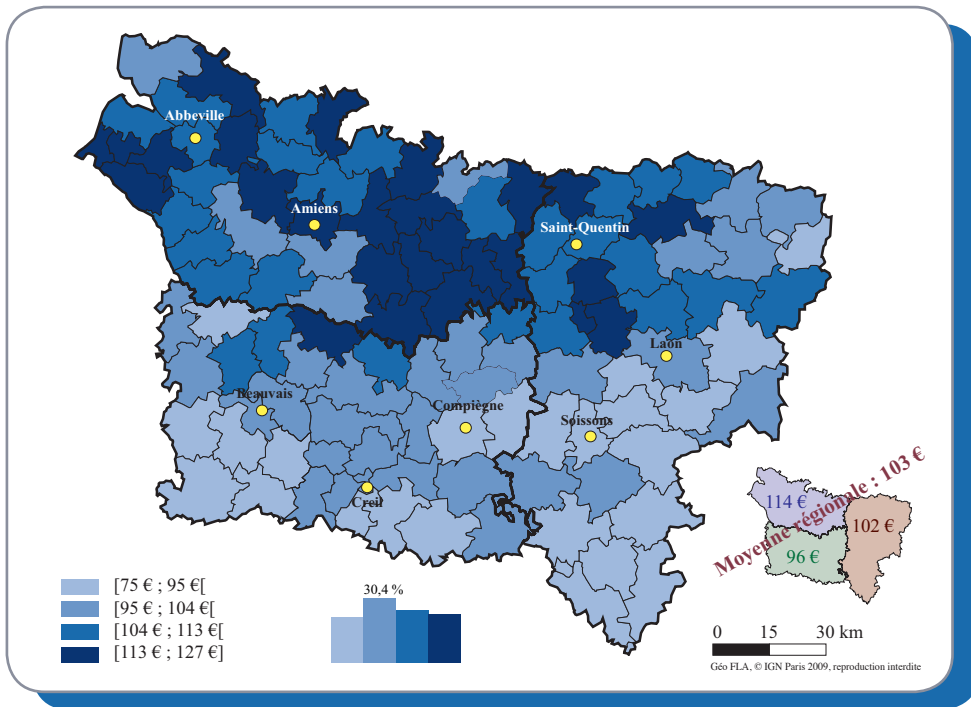
En 2006, le montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes s'élève à 103 € par consommant. C'est le département de la Somme qui présente la moyenne la plus élevée (114 €) suivi par l'Aisne (102 €) et l'Oise (96 €).

dans le canton d'Attichy à 127 € dans le canton de Friville-Escarbotin.

L'opposition entre le Nord et le Sud est nette : les montants moyens des dépenses remboursables de consultations de généralistes sont plus élevés dans le Nord. Parmi les vingt cantons disposant des montants moyens les plus élevés, seize sont situés dans la Somme et quatre dans l'Aisne. Il

Au niveau cantonal, les dépenses moyennes varient de 75 €

Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant en 2006



Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

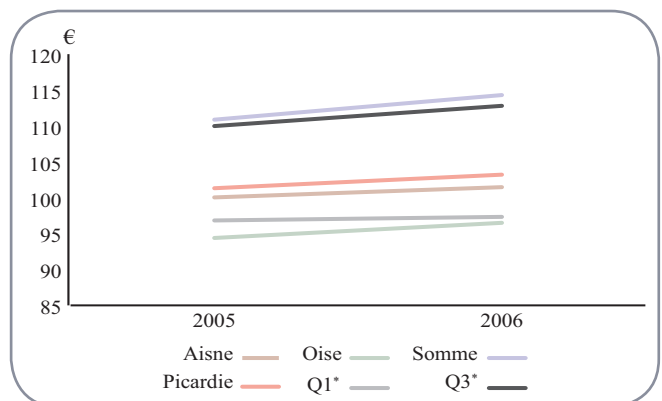
Min : Attichy Max : Friville-Escarbotin

faut attendre la 23^e place pour trouver le département de l'Oise avec le canton de Breteuil (114 €). Pour la Somme, Friville-Escarbotin (127 €), Nesle (125 €), Ault (123 €), Rosières-en-Santerre (123 €) ainsi que Montdidier (120 €) sont à mentionner et, pour l'Aisne, Guise (123 €), La Fère (120 €), Moy-de-l'Aisne (117 €), Tergnier (115 €) et Le Catelet (115 €).

de 5 %. Le canton de Tergnier dans l'Aisne complète cette liste.

L'Oise et le sud de l'Aisne se partagent le bas du classement. Dans l'Oise, les cantons situés autour de Compiègne, au sud de Creil et de Beauvais se distinguent. Dans l'Aisne, c'est dans le sud du département que sont situés les cantons disposant des plus faibles montants. Dans la Somme, cinq cantons se démarquent par des dépenses relativement plus faibles, il s'agit des cantons d'Ailly-sur-Noye (99 €), Boves (101 €), Molliens-Dreuil (103 €), Rue (104 €) et Combles (104 €).

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant entre 2005 et 2006



Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

*Q1 = premier quartile

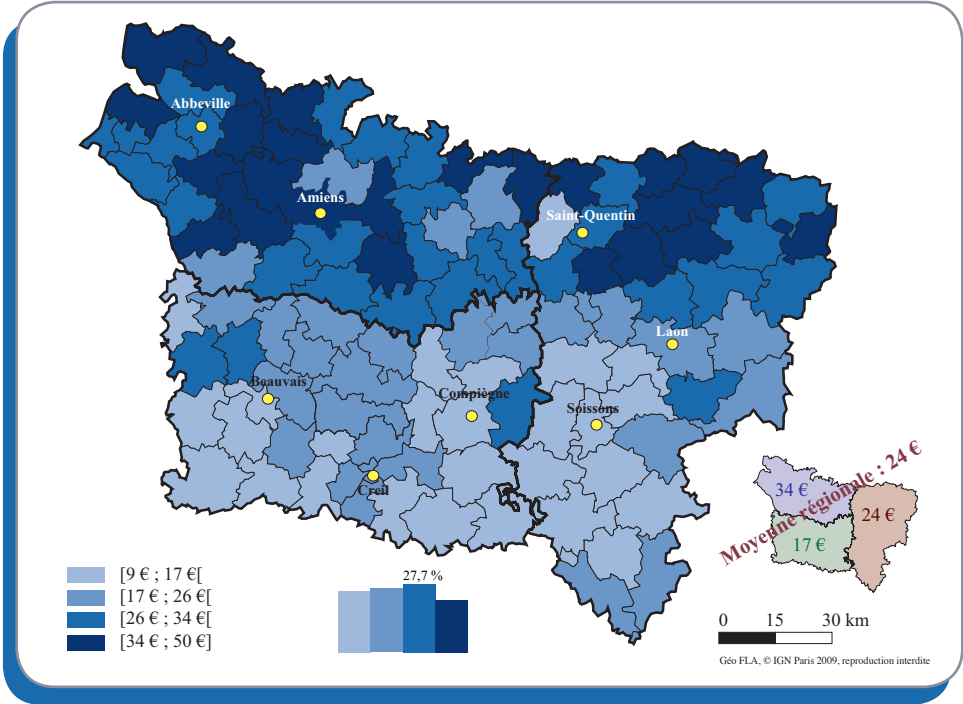
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

Dépenses moyennes de visites de généralistes remboursables

En 2006, le montant moyen des dépenses remboursables de visites de généralistes s'élève à 24 € en moyenne par consommant dans la région. Le montant moyen dans la Somme (34 €) est deux fois plus élevé que celui de l'Oise (17 €). Le département de l'Aisne est au niveau moyen régional (24 €). Les montants moyens des dépenses remboursables de visites de généralistes sont plus

élevés dans le nord de la région que dans le sud. L'Oise est ainsi absente de la tête du classement des montants les plus élevés, il faut attendre la 40^e place pour trouver ce département avec le canton d'Attichy (29 €). Dans la Somme, Crécy-en-Ponthieu (50 €), Combles (46 €), Bernaville (46 €), Hallencourt (42 €), Corbie (42 €) et dans l'Aisne, La Capelle (48 €), Ribemont (48 €), Guise

Montant moyen des dépenses remboursables de visites de généralistes par consommant en 2006

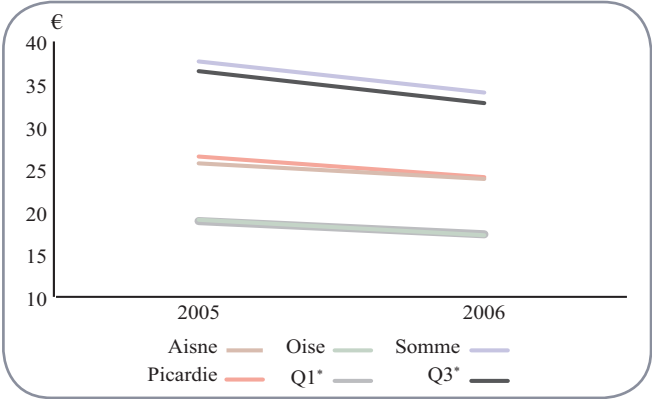


Min : **Château-Thierry** Max : **Crécy-en-Ponthieu** Sources : Cpm, MSA, RSI, Urcam

(47 €), Le Nouvion-en-Thiérache (45 €), et Wassigny (42 €) affichent les montants les plus élevés. Dans le nord de la région, les cantons de Poix-de-Picardie, Villers-Bocage, Vermand, Péronne et Chaulnes font figure d'exception avec des dépenses moyennes plus faibles (comprise entre 17 € et 26 €). Les montants les plus faibles sont ceux de cantons situés au sud de l'Aisne ou de l'Oise. Entre 2005 et 2006, le montant moyen de dépenses de

visites de généralistes a diminué de 9,1 % en Picardie. L'Aisne se distingue des deux autres départements par une diminution un peu moins prononcée : -7,1 % contre -9,5 % dans l'Oise et -9,7 % dans la Somme. La totalité des cantons a vu ce type de dépenses diminuer.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de visites de généralistes par consommant entre 2005 et 2006



Sources : Cpm, MSA, RSI, Urcam

*Q1 = premier quartile
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

Avec la diminution des dépenses de visites de généralistes et la croissance des dépenses de consultations de généralistes, le poids des visites dans le total des remboursements concernant les généralistes (visites et consultations) diminue, passant de 21 % à 19 % en Picardie. Dans l'Aisne, la part des visites dans le total des dépenses a diminué d'un point, contre deux points dans l'Oise et la Somme. Seul un canton, celui d'Aubenton, a enregistré une progression de la part des visites dans les remboursements de généralistes, cette dernière passant de 27 % à 28 %.

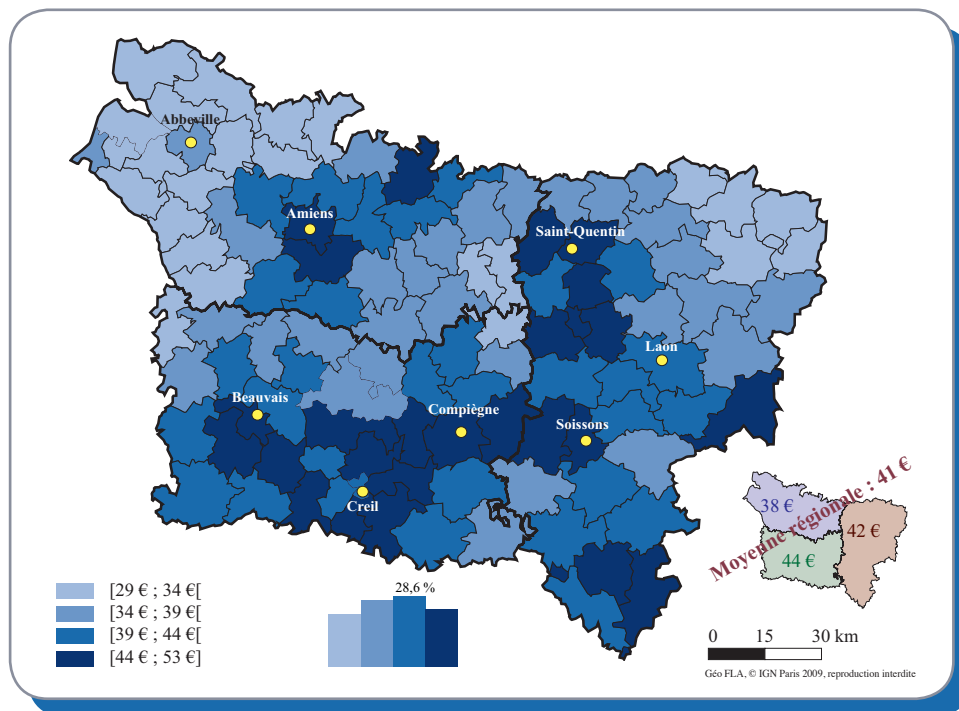
Dépenses moyennes de consultations de spécialistes remboursables

En 2006, le montant moyen des dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant s'élève à 41 € en Picardie. Au niveau départemental, l'Oise affiche une dépense par consommant plus élevée (44 €) que l'Aisne (42 €) et la Somme (38 €).

consultations et visites de généralistes ne se retrouve pas pour les spécialistes. Les dépenses les plus élevées sont situées dans les cantons des principales agglomérations picardes ainsi qu'autour de ceux-ci. Ce sont aussi les endroits où sont installés ces spécialistes (cf. page 81). Les cantons isariens et axonais se partagent les vingt premières places du classement des dépenses les plus

L'opposition nord-sud révélée par les cartes relatives aux

Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant en 2006



Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

Min : Hallencourt

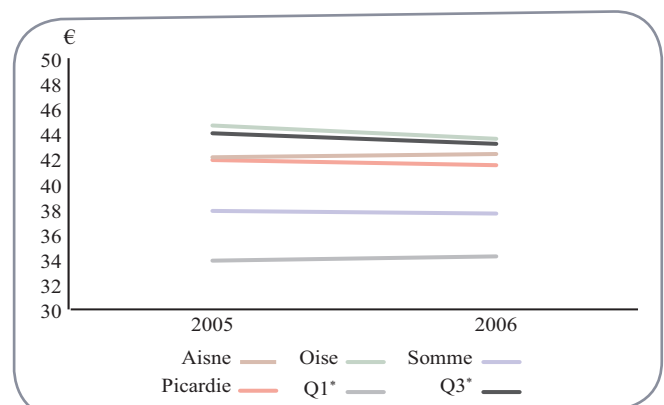
Max : Senlis

élevées, seul deux cantons de la Somme s'intercalent entre eux : Boves (46 €) et Albert (45 €). Les cantons isariens dont les dépenses sont les plus élevées sont situés dans le triangle Beauvais, Compiègne, Chantilly, avec notamment les cantons de Senlis (53 €), Compiègne (52 €), Chantilly (52 €), Estrées-Saint-Denis (47 €), Pont-Sainte-Maxence (47 €), Liancourt (46 €), Attichy (46 €) et Noailles (44 €). Dans l'Aisne, les plus fortes dépenses sont enregistrées dans les cantons de Château-Thierry (53 €), Chauny (51 €), Tergnier (50 €), Moy-de-l'Aisne (46 €), Saint-Quentin (46 €), Vic-sur-Aisne (46 €), La Fère (46 €), Condé-en-Brie (46 €), Soissons (46 €) et Vermand (44 €).

de 1,0 % en Picardie. La diminution a été un peu plus prononcée dans l'Oise (-2,4 %) que dans la Somme (-0,6 %). Dans l'Aisne, les dépenses ont faiblement progressé (+0,6 %).

Les dépenses les plus faibles concernent majoritairement les cantons de la Somme : quinze cantons parmi les vingt disposant des plus faibles montants sont situés dans ce département. Citons par exemple Hallencourt (29 €), Nouvion (29 €), Nesle (29 €), Rue (30 €) et Moyenneville (30 €). Les quatre cantons axonais du bas du classement sont situés en Thiérache (Le Nouvion-en-Thiérache, 32 €, La Capelle, 31 €, Vervins, 30 € et Hirson, 30 €). Le canton isarien disposant de la plus faible moyenne est Guiscard (33 €).

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant entre 2005 et 2006



Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

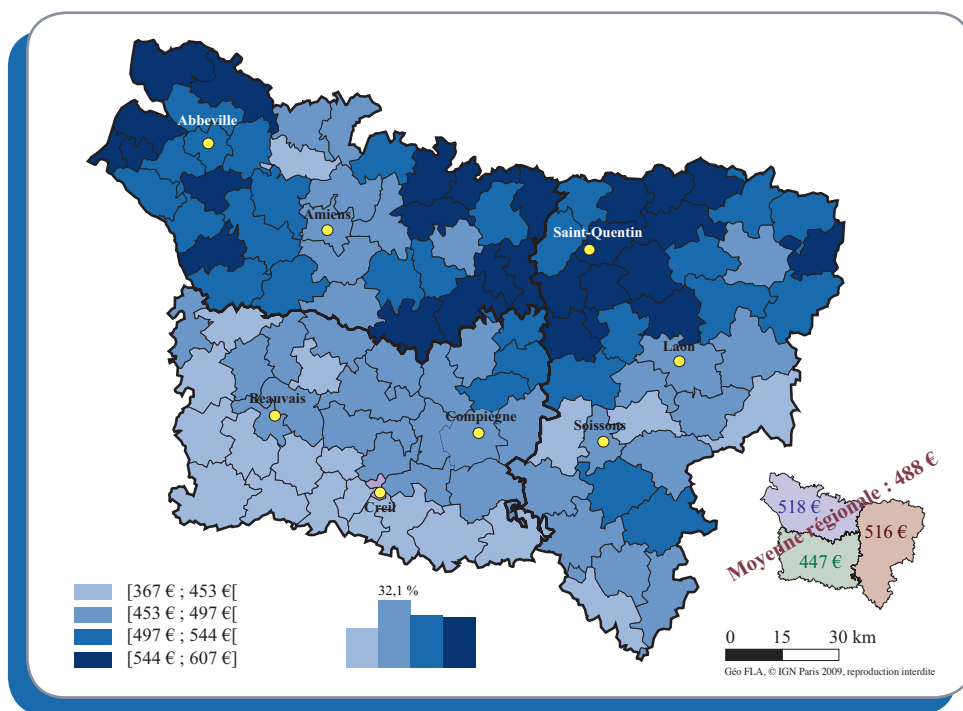
Dépenses moyennes de médicaments remboursables

En 2006, le montant moyen des dépenses remboursables de médicaments s'élève à 488 € en Picardie. Cette moyenne régionale cache une disparité importante entre les départements de l'Aisne et de la Somme (respectivement 516 € et 518 €) et l'Oise (447 €).

Le nord de la région s'oppose au sud par des dépenses plus

importantes. Au niveau cantonal, les montants moyens s'échelonnent de 367 € dans le canton de Nanteuil-le-Haudouin à 607 € dans celui de Hornoy-le-Bourg. Les moyennes cantonales les plus faibles sont enregistrées dans l'Oise (dans le Sud notamment), à l'exception des cantons de Domart-en-Ponthieu (450 €) dans la Somme et de quatre cantons axonais, situé dans le sud de ce département : Vic-

Montant moyen des dépenses remboursables de médicaments par consommant en 2006



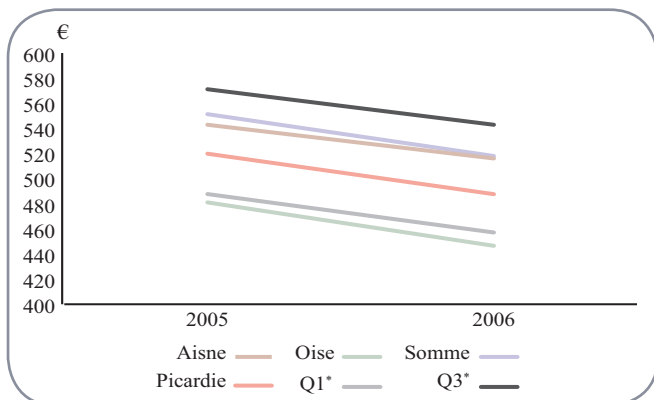
Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Hornoy-le-Bourg Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

sur-Aisne (427 €), Neufchâtel-sur-Aisne (436 €), Charly-sur-Marne (440 €) et Vailly-sur-Aisne (442 €).

Concernant les dépenses moyennes les plus élevées, elles se répartissent entre les départements de la Somme et de l'Aisne. Dans la Somme, ce sont les cantons de l'ouest du département qui disposent des plus fortes dépenses régionales : Hornoy-le-Bourg (607 €), Hallencourt (596 €),

Rue (580 €), Ault (575 €), Friville-Escarbotin (573 €) et, dans l'Aisne, les cantons de Wassigny (593 €), Saint-Simon (583 €), Le Nouvion-en-Thiérache (582 €), Bohain-en-Vermandois (574 €) et Ribemont (573 €).

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de médicaments par consommant entre 2005 et 2006



Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

Entre 2005 et 2006, le montant moyen des dépenses remboursables de médicaments a diminué de 6,2 % en Picardie. Dans l'Aisne, la diminution est de 4,9 %. C'est le département qui affiche la décroissance la moins importante puisque le montant moyen de l'Oise a diminué de 7,2 % et celui de la Somme de 6,0 %. Par canton, le montant moyen des dépenses remboursables de médicaments a progressé pour deux cantons seulement (Hornoy-le-Bourg et Poix-de-Picardie), mais la hausse ne dépasse pas 2 %. Les baisses les plus importantes sont de l'ordre de 20 % dans le canton de Moyenneville, de 19 % dans le canton de Songeons et de 18 % dans les cantons d'Acheux-en-Amiénois et Attichy.

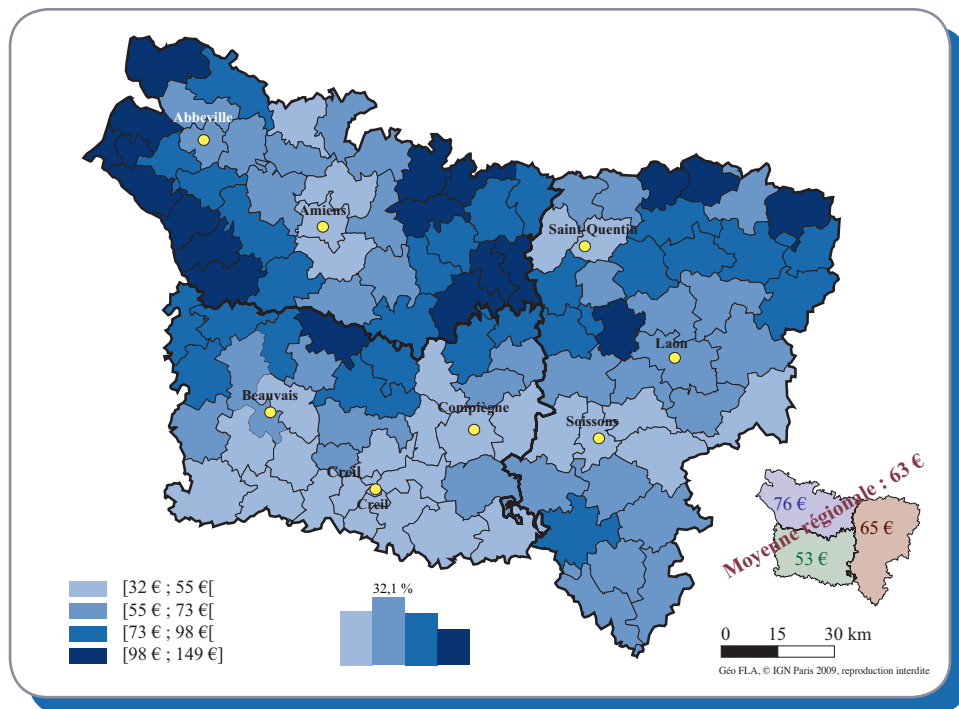
Dépenses moyennes de transport remboursables

En 2006, le montant moyen des dépenses remboursables de transport s'élève à 63 € en Picardie. Au niveau départemental, la Somme affiche le montant le plus élevé (76 €). Dans l'Aisne, les dépenses s'élèvent à 65 € et dans l'Oise à 53 €. Outre une disparité Nord/Sud, une opposition entre les cantons contenant les principales agglomérations et ceux qui en sont distants se dégage. Les

zones éloignées des principales agglomérations, où sont situés principalement les établissements de santé, présentent logiquement des dépenses en transport plus élevées.

Au niveau cantonal, les dépenses moyennes de transport s'échelonnent de 32 € dans le canton de Senlis à 149 € dans celui d'Hornoy-le-Bourg. En haut du classement des

Montant moyen des dépenses remboursables de transport par consommant en 2006



Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

Min : **Senlis**

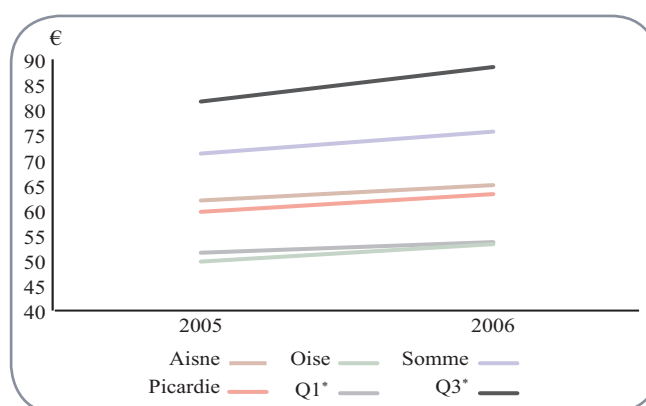
Max : **Hornoy-le-Bourg**

dépenses les plus élevées figurent majoritairement des cantons de la Somme (quinze parmi les vingt premiers). Au sein du département, le Vimeu, le Santerre et le Marquenterre se démarquent par de fortes dépenses, avec entre autres les cantons de Hornoy-le-Bourg (149 €), Combles (144 €), Rue (141 €), Oisemont (130 €), Bray-sur-Somme (118 €), Ault (118 €), Nesle (116 €), Saint-Valery-sur-Somme (112 €). Dans l'Aisne, c'est Wassigny qui dispose de la moyenne la plus élevée (115 €) et dans l'Oise, il s'agit de Breteuil (115 €). Parmi les cantons aux dépenses les plus faibles, le sud de l'Oise est omniprésent avec les cantons de Senlis (32 €), Estrées-Saint-Denis (38 €), Chantilly (39 €), Montataire (40 €), Compiègne (41 €), Betz (42 €), Attichy (42 €). Dans le nord de la région, Boves (41 €), Vermand (42 €), Villers-Bocage (43 €), Amiens (48 €), et Saint-Quentin (48 €) font figure d'exception avec des dépenses en transport particulièrement faibles. Toutefois, l'offre en établissements de santé est importante situés ces deux derniers cantons.

Entre 2005 et 2006, le montant des dépenses moyennes remboursables de transport a progressé de 5,9 %. Dans les trois départements, l'évolution est la hausse : +4,9 % dans l'Aisne, +7,0 % dans l'Oise et +6,1 % dans la Somme. Néanmoins, pour un canton sur quatre, les dépenses de transport ont régressé. Il s'agit principalement de cantons situés dans le Ponthieu, au nord de l'Oise ou dans le centre

de l'Aisne.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de transport par consommant entre 2005 et 2006



Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

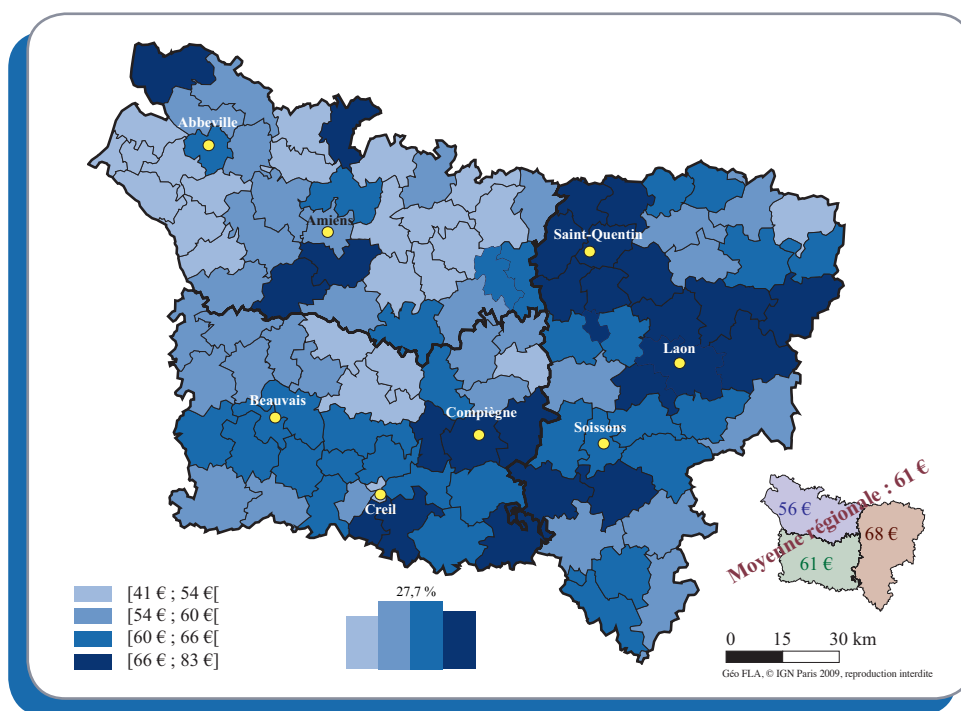
Dépenses moyennes d'actes dentaires remboursables

En 2006, les dépenses remboursables d'actes dentaires s'élèvent à 61 € par consommant en Picardie. Au niveau départemental, les dépenses varient de 56 € dans la Somme à 68 € dans l'Aisne, l'Oise étant au niveau de la moyenne régionale.

Le nord de l'Aisne, à l'exception de la Thiérache concentre

des dépenses en actes dentaires particulièrement élevées. L'Aisne domine ainsi parmi les cantons ayant les moyennes les plus élevées. Ainsi, treize cantons parmi les vingt disposant des dépenses les plus fortes sont situés dans ce département. En tête, citons Saint-Quentin (83 €), Bohain-en-Vermandois (80 €), Crécy-sur-Serre (80 €) et Rozoy-sur-Serre (78 €). Vient ensuite le canton d'Attichy avec une

Montant moyen des dépenses remboursables d'actes dentaires par consommant en 2006



Min : Friville-Escarbotin

Max : Saint-Quentin

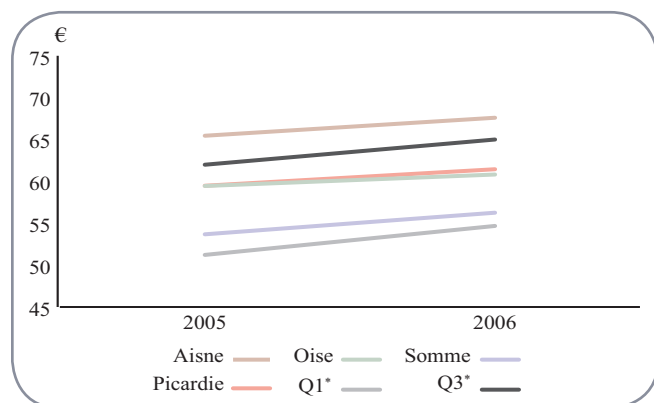
Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

dépense moyenne de 77 €.

Les dépenses les plus faibles sont rassemblées dans le Santerre et le Vimeu avec notamment les cantons de Friville-Escarbotin (41 €), Oisemont (45 €), Gamaches (45 €), Saint-Valery-sur-Somme (45 €), Bray-sur-Somme (47 €), Moyenneville (48 €), Chaulnes (49 €), Moreuil

(49 €), Ault (49 €), Hallencourt (50 €) et Rosières-en-Santerre (50 €). Dans le classement des dix cantons aux dépenses les plus faibles, seul le canton de Creil - Nogent-sur-Oise (46 €) s'intercale parmi ces neuf cantons situés dans la Somme. Dans l'Aisne, c'est le canton d'Hirson qui présente la dépense la plus faible du département (51 €), il dispose du 16^e montant le plus faible de Picardie.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables d'actes dentaires par consommant entre 2005 et 2006



Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

Entre 2005 et 2006, le montant moyen des dépenses remboursables d'actes dentaires a progressé de 3,3 % dans la région. Dans la Somme, l'évolution a été plus prononcée (+4,8 %) que dans l'Oise (+2,3 %), l'Aisne se trouvant au niveau régional.

CMU de base

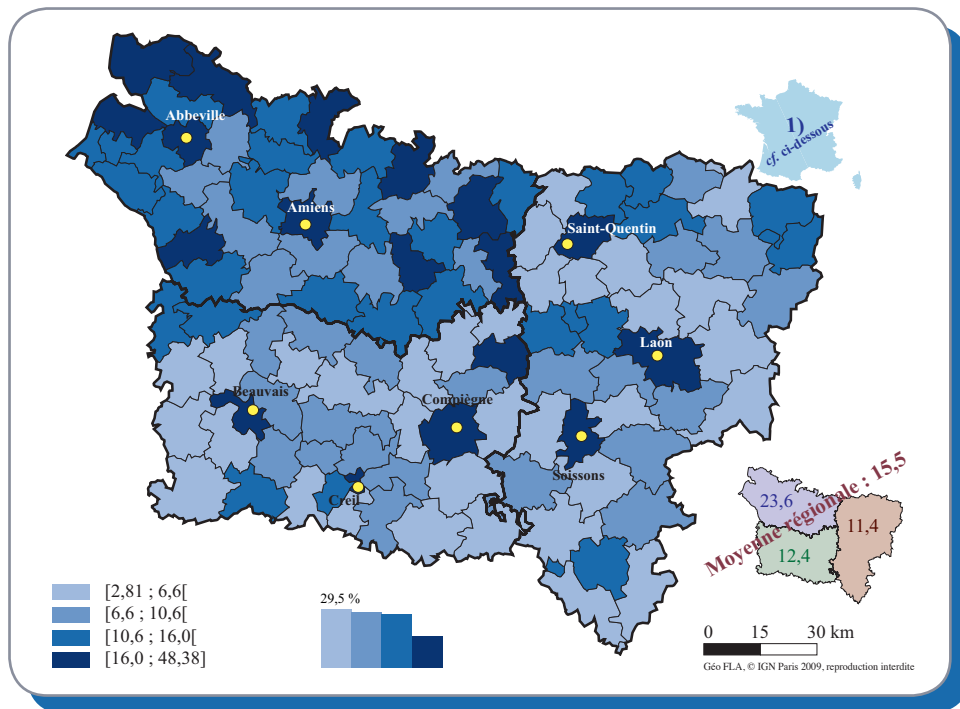
En 2006, la Picardie comptait 15,5 bénéficiaires de la CMU de base pour 1 000 habitants. Au niveau départemental, la Somme se distingue des deux autres départements par un taux deux fois plus élevé : 23,6 contre 11,4 pour l'Aisne et 12,4 pour l'Oise.

Le nombre de bénéficiaires de la CMU de base pour 1 000

habitants s'échelonne de 2,8 dans le canton de Nanteuil-le-Haudouin à 48,4 dans le canton d'Amiens. Les taux les plus élevés sont en effet observés dans les principales villes picardes ainsi que dans la Somme pour les cantons ruraux.

Parmi les vingt plus forts taux, treize appartiennent à des cantons situés dans la Somme. Les autres sont ceux

Nombre de bénéficiaires de la CMU de base en 2006 (pour 1 000 habitants)



Sources : Cpam, MSA, RSI, Urcam, Insee Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Amiens (ville et cantons)

des cantons des principales agglomérations axonaises et isariennes : Beauvais (38,9), Creil - Nogent-sur-Oise (26,0), Laon (19,9), Compiègne (19,7), Saint-Quentin (19,1), Noyon (18,0) et Soissons (16,2). Pour le département de la Somme, citons Péronne (21,9), Abbeville (21,2), Rue (21,1) et Hornoy-le-Bourg (19,0).

Les plus faibles taux sont partagés entre l'Oise et l'Aisne. Dans la Somme, le taux le plus faible est celui de Boves avec 7,0 pour 1 000 (37^e taux le plus faible). Outre Nanteuil-le-Haudouin, Froissy (3,1), Betz (3,3), Neufchâtel-sur-Aisne (3,4) et Guiscard (3,4) terminent le classement.

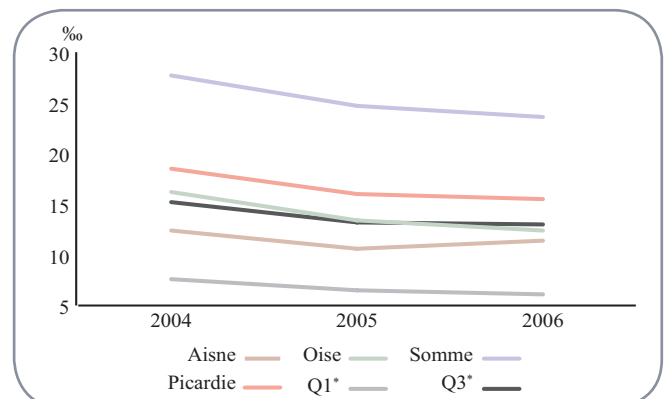
Entre 2004 et 2006, le taux de bénéficiaires de la CMU de base a diminué dans les trois départements. Au niveau cantonal, seuls vingt-deux cantons, situés majoritairement dans l'Aisne (15 cantons axonais pour 1 canton isarien et 6 cantons samariens), ont enregistré une augmentation du taux de bénéficiaires de la CMU de base.

Cette carte présente, comme les années précédentes, le nombre de bénéficiaires de la CMU de base pour 1 000 habitants au cours de l'année. Il ne s'agit donc pas d'une photographie au 31 décembre. L'effectif comptabilise tous les individus ayant bénéficié de la CMU de base durant l'année, ainsi, un individu ayant perdu sa couverture en milieu d'année est pris en compte.

1) Au 1^{er} janvier 2007, la France hexagonale compte 23,1 bénéficiaires de la CMU de base pour 1 000 habitants. Ce chiffre n'est pas comparable avec ceux présentés ci-dessus (voir encadré ci-contre). Pour comparaison, suivant cette même source à cette même date, 15,6 bénéficiaires de la CMU de base pour 1 000 habitants sont dénombrés en Picardie.

Sources : Drees, Cnamts, Canam, CCMSA, BDSL

Évolution du nombre de bénéficiaires de la CMU de base entre 2004 et 2006



Sources : Cpam, MSA, RSI, Urcam, Insee

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

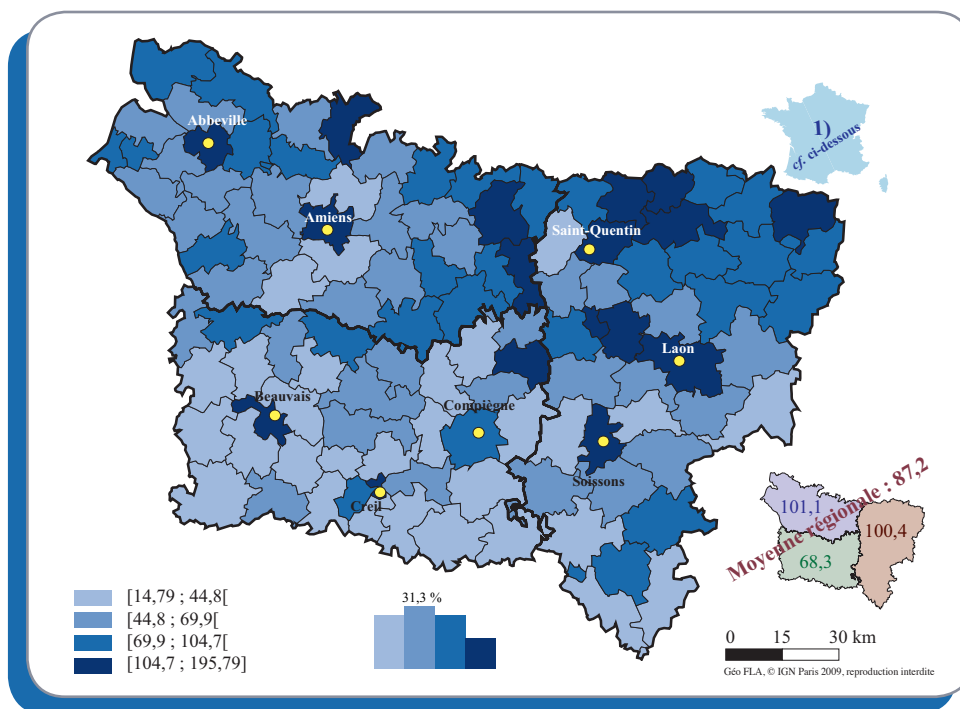
CMU complémentaire

En 2006, le taux de bénéficiaires de la CMU complémentaire s'élève à 87,2 pour 1 000 habitants en Picardie. Cette moyenne régionale masque une importante différence entre les taux de l'Oise (68,3) et ceux de l'Aisne et de la Somme (respectivement 100,4 et 101,0).

Comme pour le taux de bénéficiaires de la CMU de base,

les cantons comprenant les principales agglomérations picardes possèdent des taux particulièrement élevés, avec par exemple les cantons de Beauvais (195,8), de Creil - Nogent-sur-Oise (173,6), de Saint-Quentin (170,0) et d'Amiens (161,5). En outre, le nord de l'Aisne rassemble de forts taux de bénéficiaires de la CMU complémentaire avec les cantons d'Hirson (168,0), de Bohain-en-

Nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire en 2006 (pour 1 000 habitants)



Min : **Betz** Max : **Beauvais (ville et cantons)**

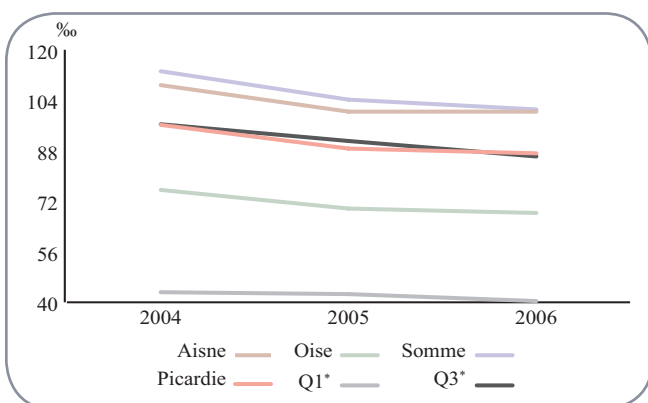
Sources : Cpm, MSA, RSI, Urcam, Insee

Vermandois (157,2), Guise (143,1) et Wassigny (107,1). Les taux les plus faibles sont observés dans le sud de la région, à l'exception des cantons les plus urbains. Avec moins de 20 bénéficiaires de la CMU complémentaire pour 1 000 habitants, les cantons de Nanteuil-le-Haudouin et Betz se situent en fin de classement. Dans le nord de la région, les cantons situés autour d'Amiens que sont Boves (26,7), Villers-Bocage (29,8) et Conty (33,7) ainsi que

Vermand (37,7) dans l'Aisne, font figure d'exception.

Entre 2004 et 2006, le nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire pour 1 000 habitants a diminué en Picardie comme dans les trois départements. Au niveau cantonal, une progression du taux de CMU complémentaire a été enregistrée dans treize cantons (quatre cantons axonais, cinq cantons isariens et quatre cantons samariens).

Évolution du nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire entre 2004 et 2006



Sources : Cpm, MSA, RSI, Urcam, Insee

*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

Cette carte présente, comme les années précédentes, le nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire pour 1 000 habitants au cours de l'année. Il ne s'agit pas donc d'une photographie au 31 décembre. L'effectif comptabilise tous les individus ayant bénéficié de la CMU complémentaire durant l'année, ainsi, un individu ayant perdu sa couverture en milieu d'année est pris en compte.

1) Au 1^{er} janvier 2007, la France hexagonale compte 67,8 bénéficiaires de la CMU complémentaire pour 1 000 habitants. Ce chiffre n'est pas comparable avec ceux présentés ci-dessus (voir encadré ci-dessus). Pour comparaison suivant cette même source à cette même date, 75,9 bénéficiaires de la CMU complémentaire pour 1 000 habitants sont dénombrés en Picardie.

Sources : Drees, Cnamts, Canam, CCMSA, BDSL

Densités de généralistes et de spécialistes libéraux

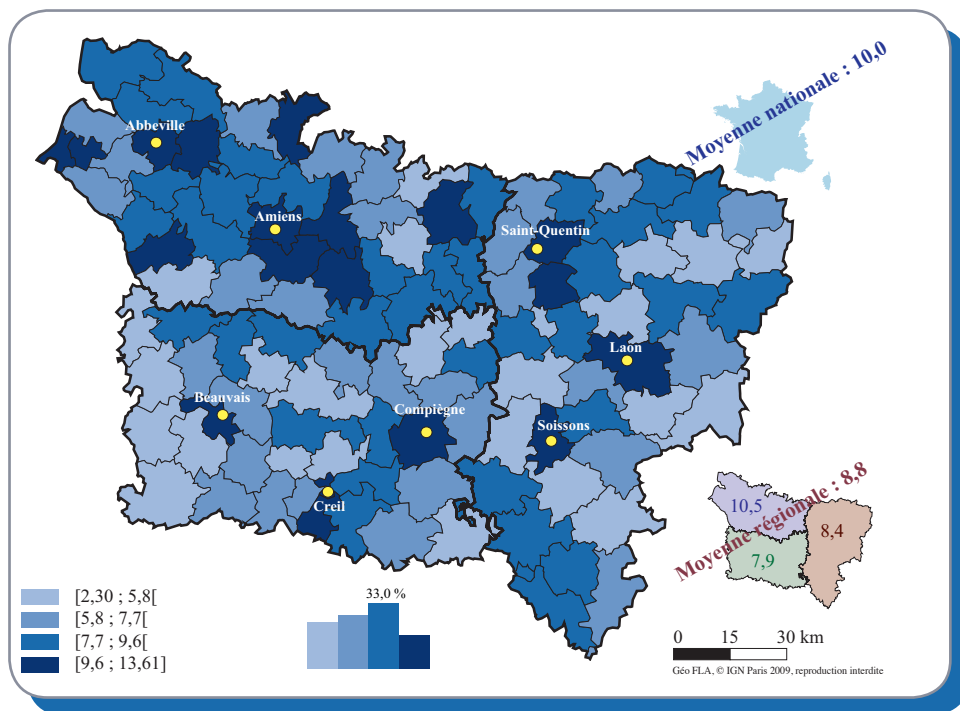
En Picardie, la densité en médecins généralistes s'élève à 8,8 pour 10 000 au 31 décembre 2007. Au niveau départemental, la Somme se distingue en disposant de 10,5 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 7,9 dans l'Oise et 8,4 dans l'Aisne.

Les densités les plus élevées sont enregistrées dans les cantons de Friville-Escarbotin (13,6), d'Amiens (13,6) et

d'Abbeville (13,4).

Les cantons de l'Aisne et l'Oise rassemblent les densités cantonales les plus faibles, parmi lesquelles figurent celles de Sains-Richaumont (2,3), Guiscard (2,8), Aubenton (3,1), Betz (3,6) et Crécy-sur-Serre (3,7). Dans la Somme, la densité la plus faible revient au canton de Combes (4,9).

Densité de généralistes libéraux au 31 décembre 2007 (pour 10 000 habitants)

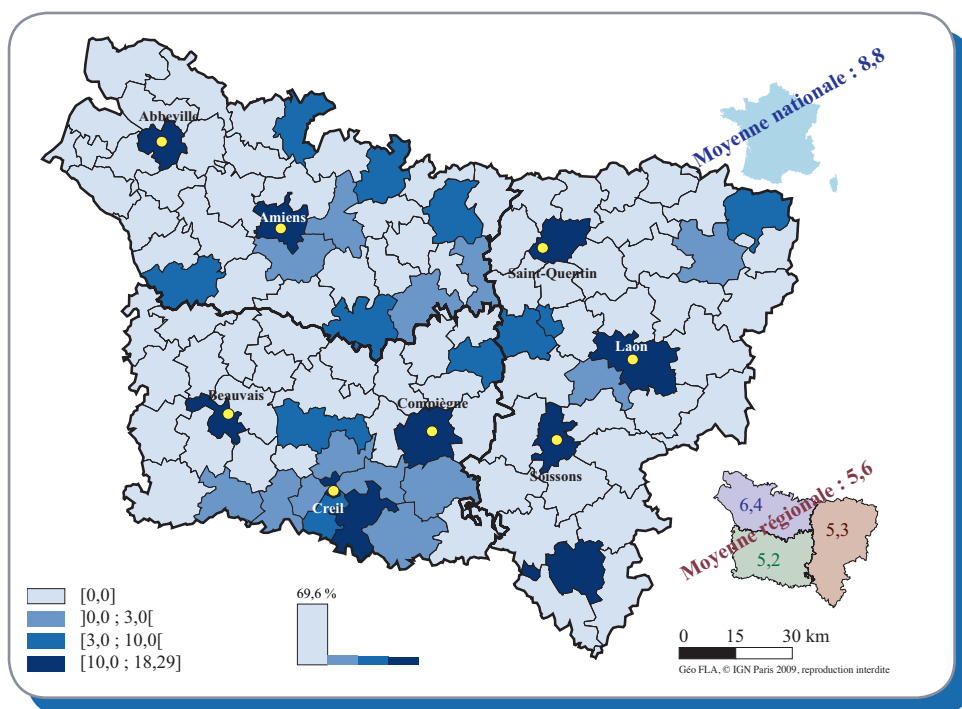


Sources : Cpm-Snir, Urcam, Insee

Min : Sains-Richaumont Max : Friville-Escarbotin

En Picardie, un peu plus de deux cantons sur trois (78 sur 112) ne possèdent aucun spécialiste en exercice. La densité observée dans la Somme (6,4) est un peu plus élevée que les densités axonaise (5,3) et isarienne (5,2). Les densités les plus importantes sont enregistrées dans les cantons des principales villes picardes : Abbeville (18,3), Compiègne (17,3), Amiens (16,8), Saint-Quentin (15,4), Beauvais (15,0) et Creil - Nogent-sur-Oise (12,8).

Densité de spécialistes libéraux au 31 décembre 2007 (pour 10 000 habitants)



Sources : Cpm-Snir, Urcam, Insee

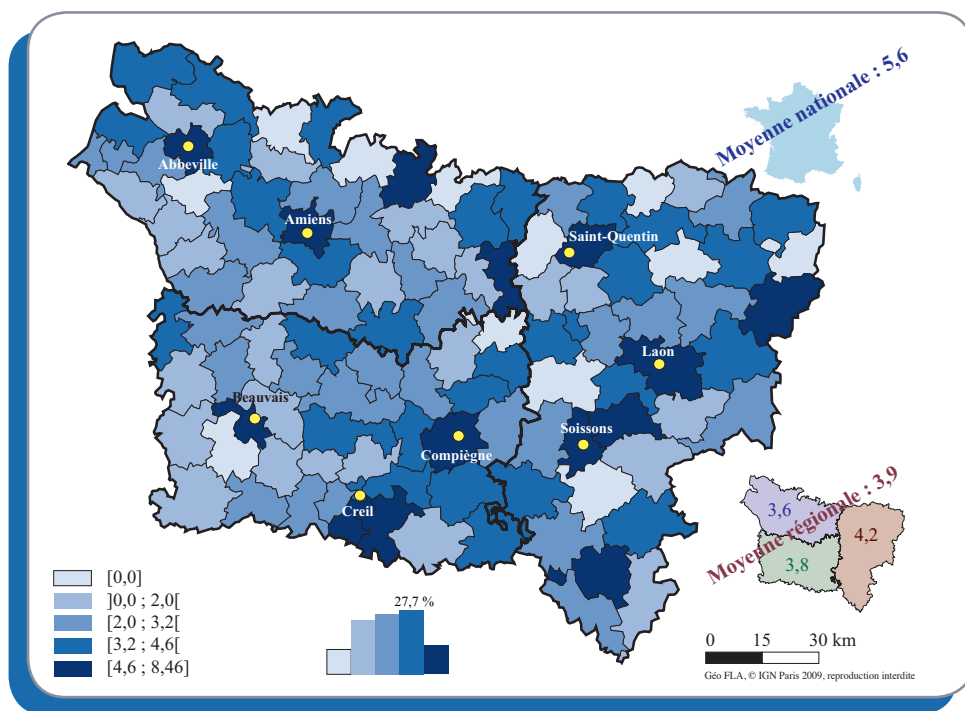
Min : Plusieurs cantons Max : Abbeville

Densités de chirurgiens-dentistes libéraux et de pharmacies

Au 31 décembre 2007, la Picardie compte 3,9 chirurgiens-dentistes libéraux pour 10 000 habitants, douze cantons étant dépourvus de chirurgiens-dentistes libéraux (six cantons axonais, deux cantons isariens et quatre cantons situés dans la Somme). Les densités s'élèvent à 4,2 pour 10 000 dans l'Aisne, 3,8 dans l'Oise et 3,6 dans la Somme. Le canton de Chantilly dispose de la densité la plus élevée

(8,5). On retrouve dans le haut du classement les cantons des principales agglomérations picardes, ainsi que les cantons de Château-Thierry, Rozoy-sur-Serre, Senlis et Ham

Densité de chirurgiens-dentistes libéraux* au 31 décembre 2007
(pour 10 000 habitants) * y compris spécialistes d'orthopédie dento-faciale

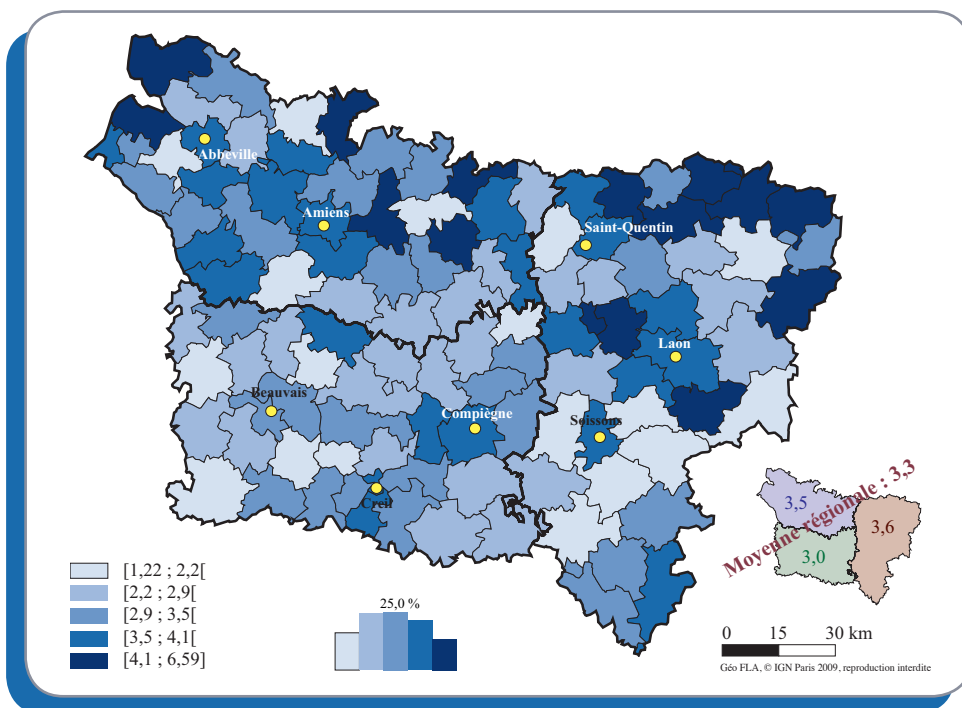


Min : Plusieurs cantons

Max : Chantilly

Sources : Cpm-Snir, Urcam, Insee

Densité de pharmacies au 31 décembre 2007
(pour 10 000 habitants)



Min : Vervins

Max : Rozoy-sur-Serre

Sources : Cpm, Urcam, Insee

Au 31 décembre 2007, la région compte 3,3 officines pour 10 000 habitants. La densité s'élève à 3,0 dans l'Oise, à 3,5 dans la Somme et à 3,6 dans l'Aisne. Les quatre densités les plus élevées reviennent à des cantons axonais : Rozoy-sur-Serre (6,6), Le Nouvion-en-Thiérache (5,9), Craonne (5,4) et La Capelle (5,0).

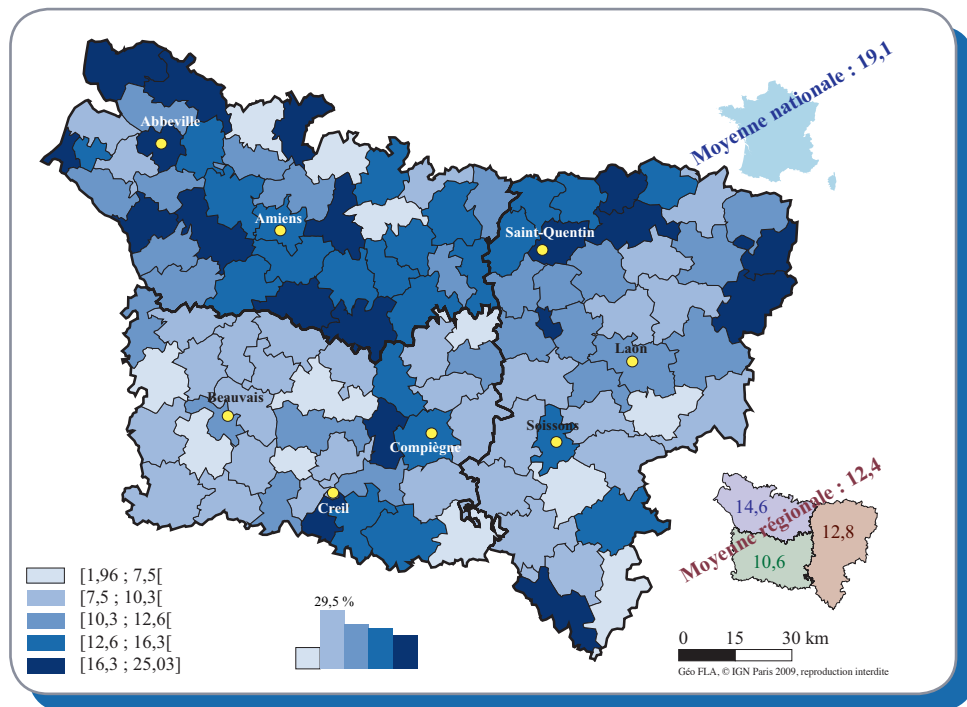
L'Aisne et l'Oise se partagent la plus grande partie de la fin du classement : Vervins (1,2), Songeons (1,4), Guiscard (1,4) et Froissy (1,6). Vient ensuite un canton situé dans la Somme : Bray-sur-Somme (1,6).

Densités d'auxiliaires médicaux et d'infirmiers libéraux

Au 31 décembre 2007, la Picardie compte 12,4 auxiliaires médicaux libéraux pour 10 000 habitants. Au niveau départemental, les densités s'échelonnent de 10,6 dans l'Oise à 14,6 dans la Somme, l'Aisne disposant d'une densité (12,8) proche de la moyenne régionale. Avec plus de 20 professionnels pour 10 000 habitants, les cantons de Rozoy-sur-Serre, Aubenton, Doullens et Montdidier

figurent en tête du classement. Pour ce qui est des densités les plus faibles, citons Bernaville (2,0), Auneuil (2,7), Betz (3,6), Songeons (4,3) et Bray-sur-Somme (4,8). L'ouest de l'Oise apparaît comme moins pourvu.

Densité d'auxiliaires médicaux* libéraux au 31 décembre 2007 (pour 10 000 habitants) * infirmiers - kinésithérapeutes - orthophonistes - orthoptistes



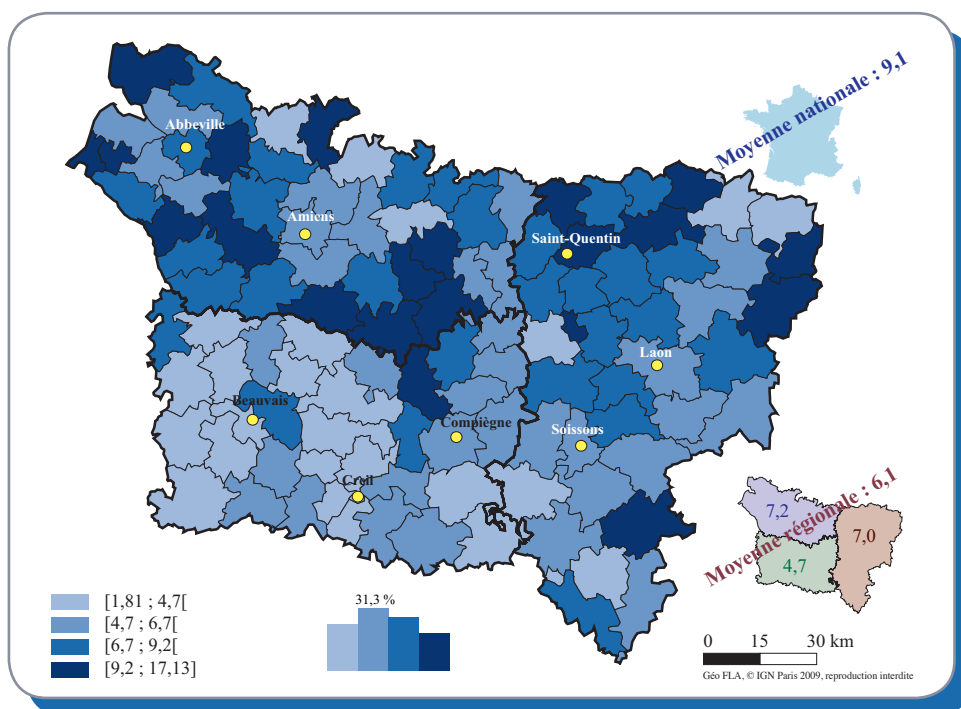
Sources : Cpm-Snir, Urcam, Insee

Min : **Bernaville**

Max : **Rozoy-sur-Serre**

La densité en infirmiers libéraux est de 6,1 pour 10 000 en Picardie. L'Oise est le département le moins pourvu (4,7). L'Aisne et la Somme disposent de densités proches (respectivement 7,0 et 7,2). Au niveau cantonal, le trio de tête est composé de trois cantons axonais : Rozoy-sur-Serre (17,1), Aubenton (15,4) et Le Nouvion-en-Thiérache (13,3). L'Oise prédomine dans le bas du classement avec Betz (1,8), Auneuil (2,1), Mouy (2,7) et Clermont (2,7). Rappelons que ne sont pas pris en compte ici les services de soins infirmiers à domicile.

Densité d'infirmiers libéraux au 31 décembre 2007 (pour 10 000 habitants)



Sources : Cpm-Snir, Urcam, Insee

Min : **Betz**

Max : **Rozoy-sur-Serre**

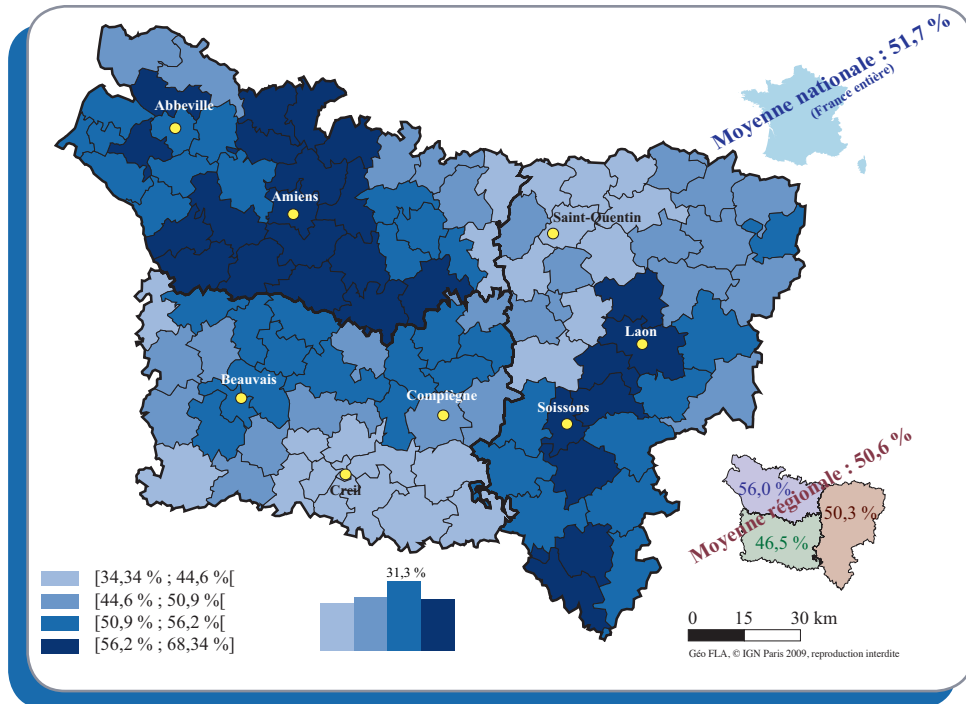
Dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colorectal

Sur la période 2007-2008, 50,6 % des femmes picardes âgées de 50 à 74 ans ont effectué une mammographie dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein, pour 51,7 % en France, sur la même période, selon l'InVS. Cette moyenne cache néanmoins des disparités inter et intra départementales. Pour expliquer ces différences, on doit d'abord tenir compte de l'ancienneté de la mise en place des

dépistages : 1990 dans la Somme, 1997 dans l'Oise et 2003 dans l'Aisne ; mais aussi du nombre de mammographies réalisées en dépistage individuel, les écarts se réduisant alors avec 65,8 % en Picardie, pour 66,6 % dans l'Aisne, 63,5 % dans l'Oise et 68,0 % dans la Somme¹.

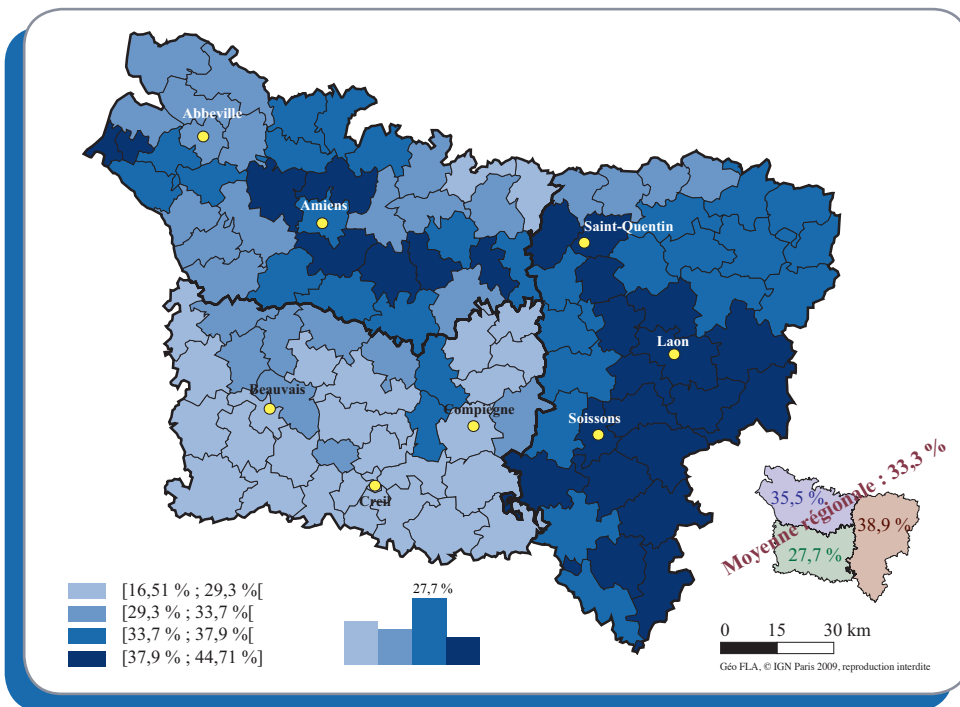
¹ Les taux départementaux de l'Oise et de la Somme prennent en compte des femmes qui n'ont pas pu être affectées à un canton.

Pourcentage de femmes de 50 à 74 ans dépistées en 2007-2008 dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein



Min : Ham Max : Villers-Bocage Sources : Aisne Preventis, Adcaso, Adema 80, InVS, Insee

Pourcentage de personnes de 50 à 74 ans dépistées entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2009 dans le cadre du dépistage organisé du cancer colorectal



Min : Creil - Nogent-sur-Oise Max : Château-Thierry Sources : Aisne Preventis, Adcaso, Adema 80, Urcam, Insee

Entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2009, un Picard âgé de 50 à 74 ans sur trois (33,3 %) a participé au dépistage organisé du cancer colorectal². Les moyennes départementales s'échelonnent de 27,7 % dans l'Oise à 38,9 % dans l'Aisne. Dans la Somme, 35,5 % de la population a été dépistée. Le sud de l'Oise rassemble de faibles taux de participation, le plus faible étant celui du canton de Creil - Nogent-sur-Oise (16,5 %).

² Les sujets exclus du dépistage organisé du cancer colorectal comptabilisés dans le taux de participation par rapport à la population Insee sont les sujets bénéficiant d'un suivi particulier : ce sont par exemple les sujets à antécédents familiaux du premier degré, les sujets à antécédent personnel d'adénome ou de maladie chronique de l'intestin..... Sont également exclus du dépistage les sujets ayant une pathologie digestive récente et les sujets ayant réalisé une coloscopie il y a moins de cinq ans. Le taux départemental de la Somme prend en compte des personnes qui n'ont pas pu être affectées à un canton.

Autour de la santé

L'amélioration des conditions de vie et d'hygiène ainsi que les progrès de la médecine réalisés au cours des dernières décennies ont permis une augmentation importante de l'espérance de vie à la naissance et une amélioration de la qualité de vie des personnes, et notamment des personnes âgées. L'espérance de vie des Français reste stable pour les hommes et régresse très faiblement pour les femmes atteignant en 2008, 77,5 ans pour les premiers et 84,3 ans pour les secondes. Depuis dix ans, l'espérance de vie a progressé de 3 ans pour les hommes et de 2 ans pour les femmes¹. Les progrès d'espérance de vie sont désormais liés à la diminution des décès aux âges les plus élevés, avec notamment les progrès en termes de mortalité cardio-vasculaire. Auparavant, la baisse de la mortalité infectieuse avait permis une progression de la durée de vie moyenne avec notamment la diminution de la mortalité infantile. Toutefois, le taux de mortalité infantile reste inchangé depuis trois ans, il s'élève à 3,8 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2008. Cette même année, le nombre de décès en France tous âges confondus s'élève à 543 500, nombre un peu plus élevé qu'en 2007.

Le cancer constitue une pathologie importante en termes de morbidité et de mortalité. Les dernières estimations de Francim réalisées pour l'InVS portent à 320 000 le nombre de nouveaux cas de cancers en France hexagonale en 2005, dont 57 % chez des hommes. Les principales localisations en termes d'incidence sont la prostate, le poumon et le côlon-rectum chez les hommes et le sein, le côlon-rectum et l'utérus (col et corps) chez les femmes. Depuis 1980, le nombre de décès par cancer augmente du fait des changements démographiques, le risque de mortalité par cancer ayant quant à lui diminué sur la période. Les tumeurs sont responsables de 155 000 décès en 2006, soit 30 % des décès. Les maladies cardio-vasculaires constituent la seconde cause de mortalité (145 000 décès, soit 28 % des décès). L'incidence de ces pathologies est liée à divers facteurs constitutionnels et comportementaux souvent associés : hypercholestérolémie, hypertension artérielle, diabète, tabagisme, alimentation et modes de vie. En France comme dans d'autres pays développés, le diabète constitue un important problème de santé publique en raison de la progression de sa prévalence et de ses conséquences. En 2007, le taux de prévalence du diabète traité est estimé à 3,65 % dans la population du régime général et, par extrapolation, à 3,95 % pour la population tous régimes d'Assurance maladie confondus, soit 2,5 millions de personnes.

Les récents progrès n'ont toutefois pas gommé les inégalités qui persistent sur le territoire : inégalités spatiales et géographiques, inégalités sociales et inégalités suivant le genre en termes d'état de santé, d'accès aux soins, de morbidité et de mortalité. En outre, la mortalité prématurée, c'est-à-dire celle survenant avant 65 ans, reste particulièrement élevée en France, conséquence des comportements néfastes adoptés par les Français. Elle concerne particulièrement les hommes (consommation d'alcool et de tabac), même si la diminution de l'espérance de vie constatée récemment chez les femmes provient pour la plus grande part de la consommation tabagique.

¹ L'espérance de vie des femmes a régressé très légèrement entre 2007 et 2008 passant de 84,4 ans à 84,3 ans.

Faits marquants en Picardie

Le dernier chapitre aborde la morbidité, grâce aux données sur les affections de longue durée (ALD) et la mortalité. Les taux standardisés de nouvelles admissions en ALD les plus élevés sont enregistrés dans le nord ouest de l'Oise et dans la région de Saint-Quentin pour l'ensemble de la population et pour les moins de 65 ans. Pour ce qui concerne certaines pathologies, les zones de forts taux varient, mais pour deux des quatre pathologies retenues (diabète, maladie coronaire), la Somme dispose de taux inférieurs à ceux des deux autres départements. L'Aisne et l'Oise sont au-dessus de la moyenne régionale pour le diabète, le département de l'Aisne seul pour les cancers et celui de l'Oise seul pour l'hypertension artérielle sévère. Enfin, concernant les mortalités générale et prématurée, le nord de l'Aisne, le Santerre Somme et le Marquenterre ressortent avec de forts taux. C'est également le nord de l'Aisne qui se démarque assez nettement pour les pathologies cardio-vasculaires et le Santerre Somme et le Marquenterre pour les cancers.

Affections de longue durée

En cas d'affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, le code de la Sécurité sociale prévoit la suppression du ticket modérateur normalement à la charge de l'assuré dans le cadre du risque maladie. La liste de ces affections dites «de longue durée» (ALD) établie par décret (n°2004-1049 du 4 octobre 2004, JO du 5 octobre 2004) est la suivante :

1. Accident vasculaire cérébral invalidant
2. Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques
3. Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques
4. Bilharziose compliquée
5. Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves
6. Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses
7. Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immuno-déficience humaine
8. Diabète de type 1 et diabète de type 2
9. Forme grave des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave
10. Hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères
11. Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase grave
12. Hypertension artérielle sévère
13. Maladie coronaire
14. Insuffisance respiratoire chronique grave
15. Maladie d'Alzheimer et autres démences
16. Maladie de Parkinson
17. Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé et spécialisé
18. Mucoviscidose
19. Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif
20. Paraplégie
21. Périartérite noueuse, lupus érythémateux disséminé, sclérodermie généralisée évolutive
22. Polyarthrite rhumatoïde évolutive grave
23. Affections psychiatriques de longue durée
24. Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives
25. Sclérose en plaques
26. Scoliose structurale évolutive (dont l'angle est égal ou supérieur à 25 degrés) jusqu'à maturation rachidienne
27. Spondylarthrite ankylosante grave
28. Suites de transplantation d'organe
29. Tuberculose active, lèpre
30. Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique.

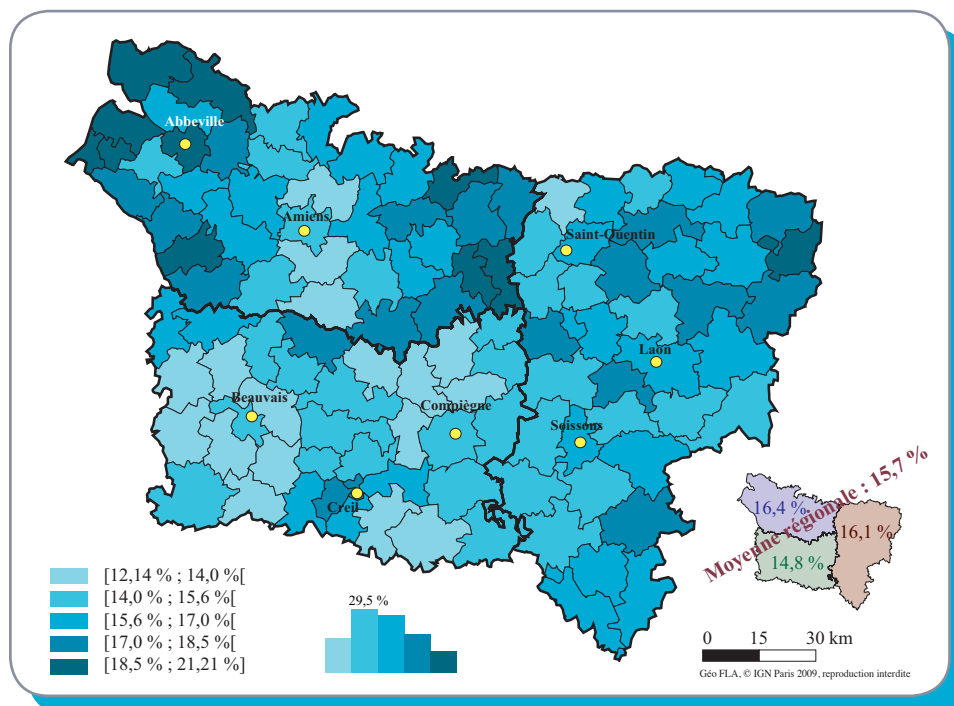
Affections de longue durée (part)

En 2006, un peu plus de 229 000 Picards bénéficient d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée. Rapporté à l'ensemble des consommateurs, cela représente une proportion de 15,7 bénéficiaires pour 100 consommateurs dans la région. Les départements de la Somme et de l'Aisne présentent des proportions proches (respectivement 16,4 % et 16,1 %), un peu plus élevées que

celle du département de l'Oise (14,8 %).

Dans la Somme, l'ouest et l'est du département concentrent les taux les plus élevés. Sur les dix plus fortes parts, neuf appartiennent à des cantons de la Somme : Rue (21,2 %), Hornoy-le-Bourg (20,5 %), Nesle (19,9 %), Ault (19,9 %), Friville-Escarbotin (19,9 %), Saint-Valery-sur-Somme

Pourcentage de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2006 (parmi l'ensemble des consommateurs)



Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

Min : **Ressons-sur-Matz**

Max : **Rue**

(19,5 %), Abbeville (19,4 %), Ham (19,2 %) et Crécy-en-Ponthieu (18,6 %). Un canton axonais s'intercale : Aubenton (18,6 %). Il faut attendre la 23^e place, avec Breteuil (17,2 %) pour trouver un canton du département de l'Oise.

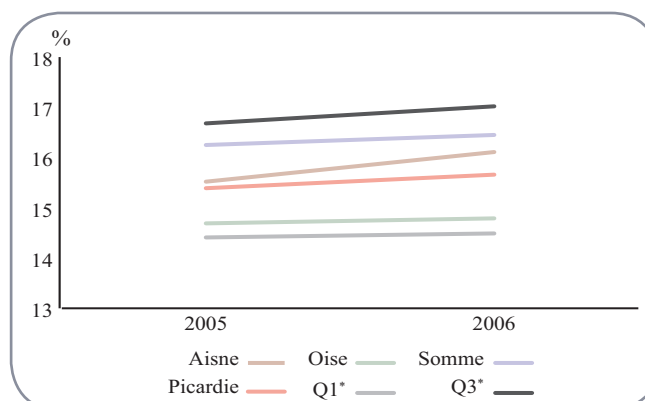
Avec une proportion inférieure à 13 %, on trouve cinq cantons situés dans l'Oise : Ressons-sur-Matz, Nivillers, Noailles, Marseille-en-Beauvaisis et Auneuil. Sur la carte, ressortent aussi les cantons situés autour de Beauvais, autour d'Amiens et au nord-ouest de Compiègne, ainsi que deux cantons limitrophes de l'Île-de-France, avec de faibles pourcentages.

Entre 2005 et 2006, la part de bénéficiaires d'une ALD parmi les consommateurs a peu évolué, passant de 15,4 % à 15,7 % en Picardie.

Compte tenu d'un changement de méthode dans le dénombrement des consommateurs de soins (amélioration de la requête), les données de la présente page ne sont pas comparables avec celles des précédentes éditions du Cir.

Dans cette page, est pris en compte l'ensemble des bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée, quelle que soit l'année d'admission. Pour les trois pages suivantes, ce sont les nouvelles attributions, hors renouvellement, qui sont comptabilisées.

Évolution du pourcentage de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée entre 2005 et 2006 (parmi l'ensemble des consommateurs)



Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

*Q1 = premier quartile

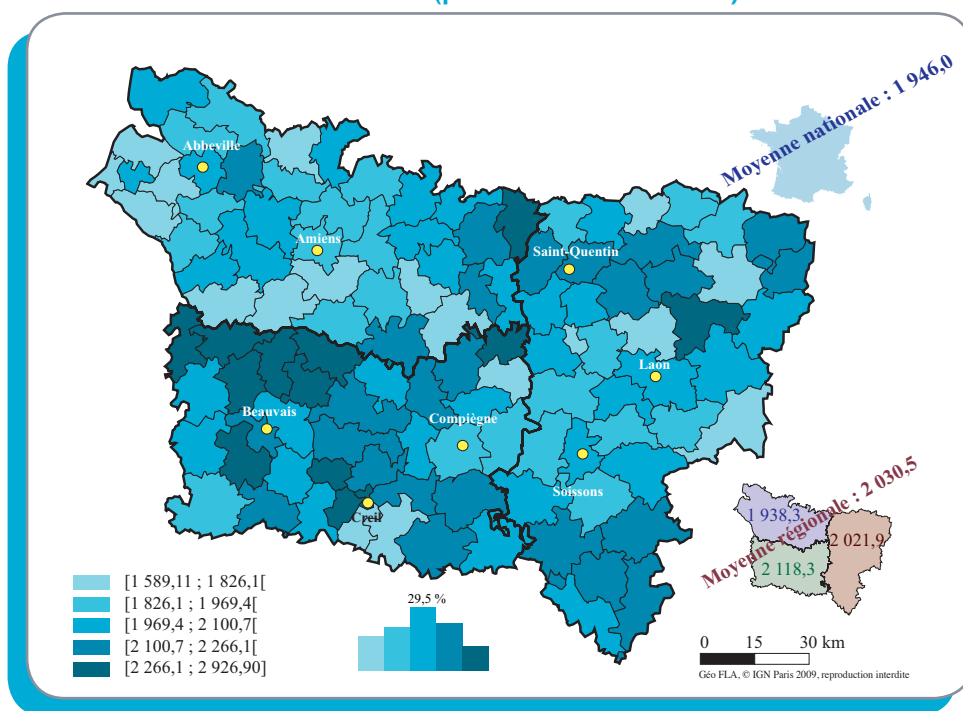
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 108)

Affections de longue durée (taux)

En 2005-2006, le taux standardisé de nouvelles admissions en ALD s'élève à 2 030,5 pour 100 000 personnes en Picardie contre 1 946,0 dans l'Hexagone. Au niveau départemental, l'Oise affiche le taux le plus élevé (2 118,3) et la Somme le taux le plus faible (1 938,3) ; l'Aisne (2 021,9) se situant au niveau de la moyenne régionale. Le canton de Boves affiche le taux le plus faible (1 589,11)

et celui de Grandvilliers le plus élevé (2 926,90). L'Oise prédomine dans le haut du classement, les cantons présentant les six taux les plus élevés sont tous isariens.

Taux standardisé de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2005-2006 (pour 100 000 habitants)

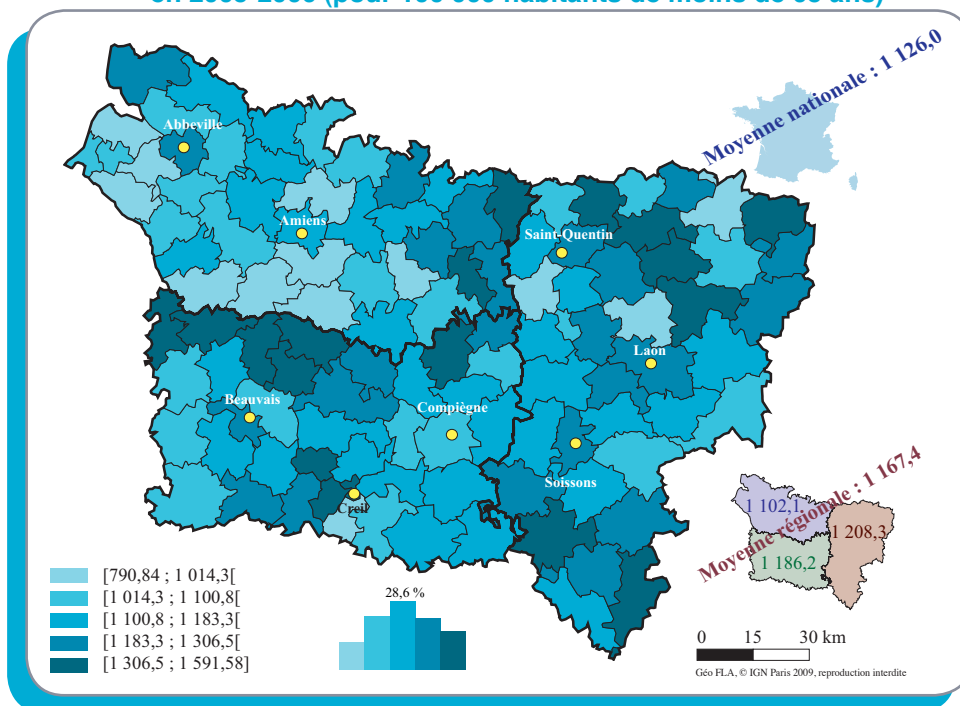


Min : Boves

Max : Grandvilliers

Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee

Taux standardisé de nouveaux bénéficiaires de moins de 65 ans d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2005-2006 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)



Min : Boves

Max : Marle

Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee

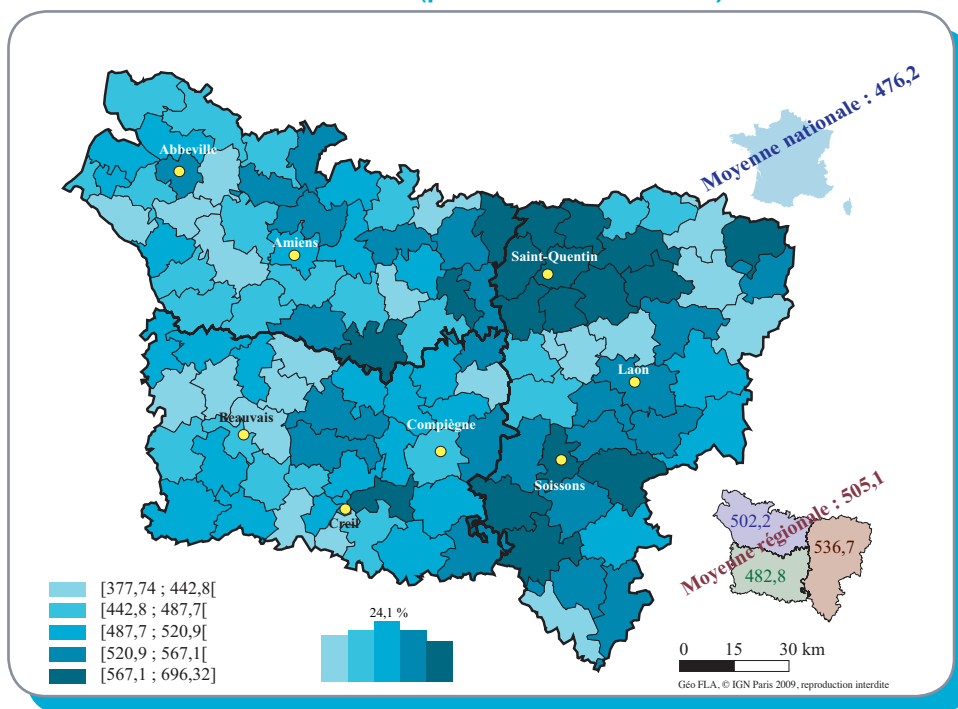
En 2005-2006, le taux standardisé de nouvelles admissions en ALD de personnes âgées de moins de 65 ans s'élève à 1 167,4 pour 100 000 personnes âgées de moins de 65 ans en Picardie contre 1 126,0 en France. Le département de l'Oise présente un taux (1 186,2) proche de la moyenne régionale. L'Aisne affiche le taux le plus élevé des trois départements (1 208,3) et la Somme le plus faible (1 102,1). Au niveau cantonal, le taux varie du simple (Boves, 790,8) au double (Marle, 1 591,6). La Somme domine le bas du classement des taux. Avec Marle, quatre cantons axonnais affichent les taux les plus élevés.

Affections de longue durée pour cancers et diabète

En 2005-2006, le taux standardisé de nouvelles admissions en ALD pour cancers s'élève à 505,1 pour 100 000 en Picardie. Au niveau départemental, le taux s'échelonne de 482,8 dans l'Oise à 536,7 dans l'Aisne. Dans la Somme, 502,2 nouvelles admissions pour cancers ont été prononcées sur la période. Le taux national (476,2) est inférieur aux trois taux départementaux. L'Aisne affiche quinze des

vingt taux cantonaux les plus élevés de Picardie, le taux le plus élevé revenant à Vermand (696,3). C'est également un canton axonais qui affiche le taux le plus faible : Tergnier (377,7). Deux zones situées autour de Saint-Quentin, d'une part, et de Soissons, d'autre part, présentent des taux élevés.

Taux standardisé de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée pour cancers en 2005-2006 (pour 100 000 habitants)



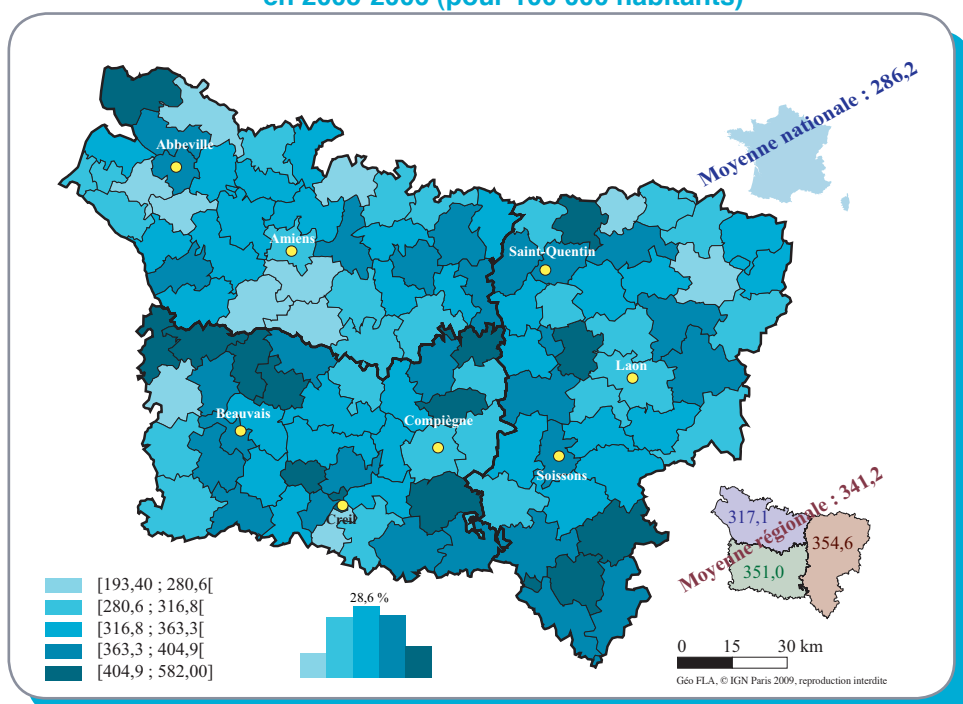
Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee

Min : Tergnier

Max : Vermand

Taux standardisé de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée pour diabète en 2005-2006 (pour 100 000 habitants)

En 2005-2006, le taux standardisé de nouvelles admissions en ALD pour diabète s'élève 341,2 pour 100 000 en Picardie. Au niveau départemental, les taux isarien et axonais sont proches (respectivement 351,0 et 354,6 pour 100 000). Dans la Somme, le taux est plus faible (317,1). Les trois départements picards enregistrent un taux supérieur à la moyenne nationale. Trois cantons affichent un taux supérieur à 500 pour 100 000 (Froissy, Grandvilliers, Fère-en-Tardenois). Avec moins de 200 nouvelles admissions, le canton de Boves figure en bas du classement pour la valeur du taux et forme avec les deux cantons limitrophes au Sud une zone contiguë de faible taux.



Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee

Min : Boves

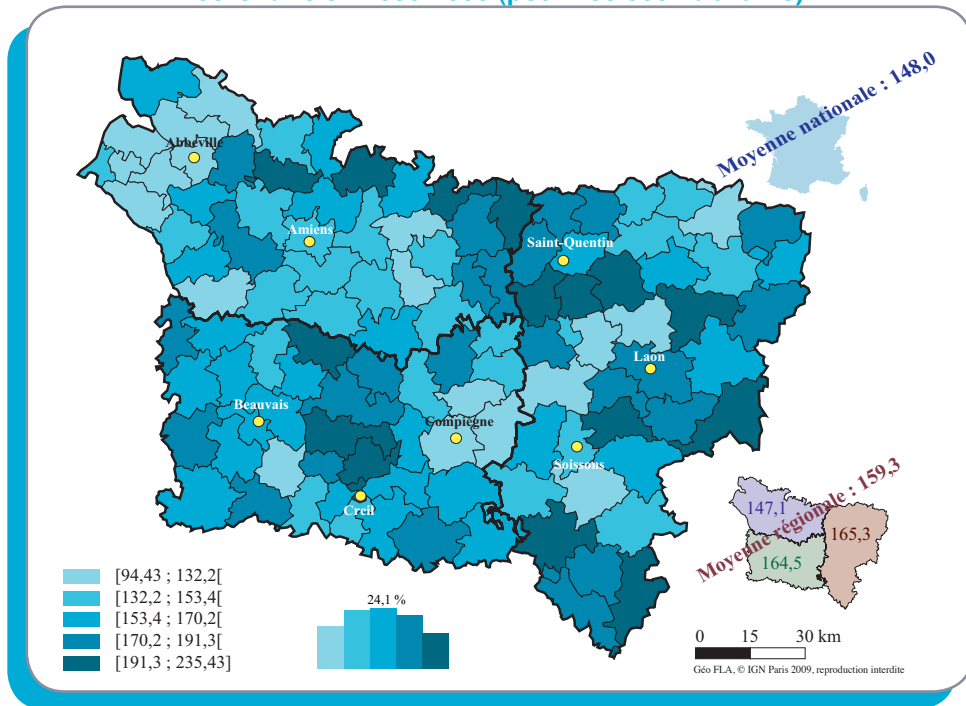
Max : Froissy

Affections de longue durée pour maladie coronaire et hypertension artérielle

En 2005-2006, 159,3 nouvelles admissions en ALD pour maladie coronaire ont été prononcées pour 100 000 personnes en Picardie. L'Aisne et l'Oise présentent un taux identique (165,3 et 164,5), celui de la Somme (147,1) étant plus faible que la moyenne régionale et proche de la moyenne nationale (148,0). Au niveau cantonal, le taux s'échelonne de 94,4 dans le canton de Poix-de-Picardie

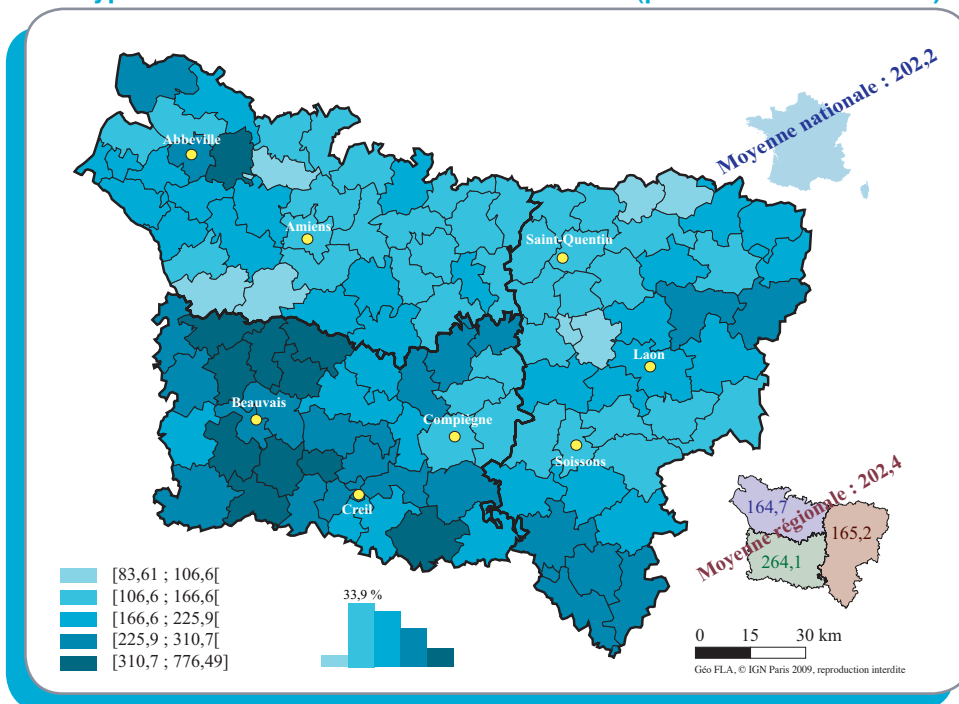
à 235,4 dans le canton de Condé-en-Brie. L'Oise est peu présente parmi les taux cantonaux les plus faibles. À l'inverse, l'ouest de la Somme présente plutôt des valeurs faibles de même qu'une zone située au-dessus d'une ligne Compiègne Laon.

Taux standardisé de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée pour maladie coronaire en 2005-2006 (pour 100 000 habitants)



Min : Poix-de-Picardie Max : Condé-en-Brie Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee

Taux standardisé de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée pour hypertension artérielle sévère en 2005-2006 (pour 100 000 habitants)



En 2005-2006, le taux standardisé de nouvelles admissions en ALD pour une hypertension artérielle (HTA) sévère s'élève à 202,4 pour 100 000 en Picardie pour une moyenne nationale de 202,2 pour 100 000. L'Aisne et la Somme disposent de taux proches (respectivement 165,2 et 164,7) qui se distinguent nettement du taux isarien (264,1). L'Oise concentre la plupart des taux les plus élevés (seize sur les vingt plus forts taux), notamment sur deux zones situées au nord et au sud de Beauvais. Avec moins de 100 nouvelles admissions pour 100 000, figurent les cantons de Tergnier, Le Nouvion-en-Thiérache, Wassigny, Domart-en-Ponthieu et La Fère.

Min : Tergnier Max : Froissy Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee

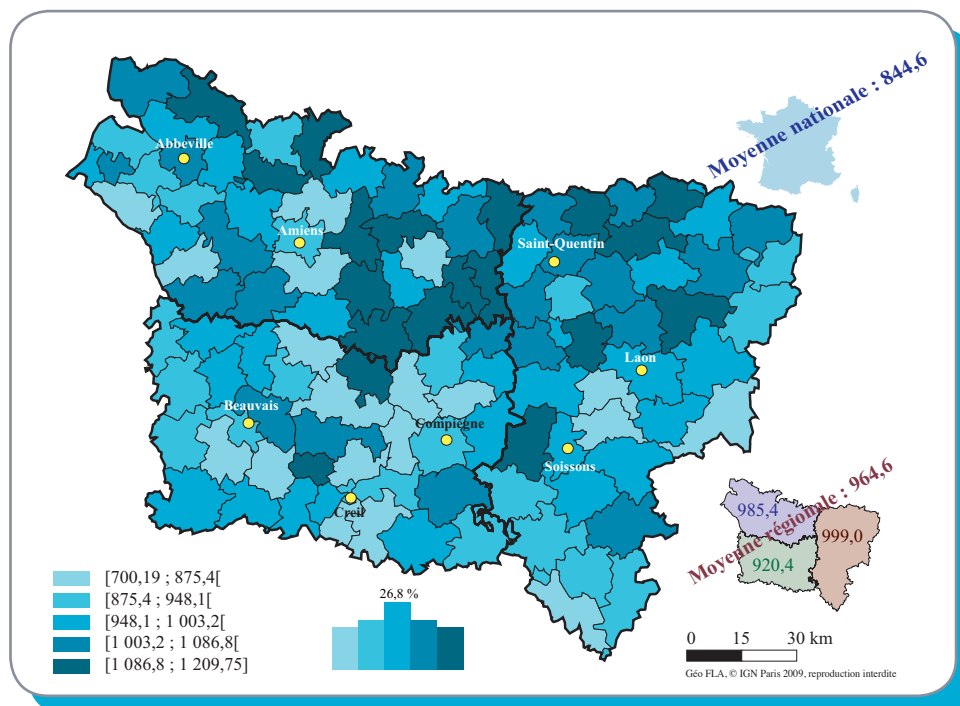
Mortalité générale et prématurée

Sur la période 2004-2007, le taux standardisé de mortalité générale s'élève à 964,6 décès pour 100 000 habitants en Picardie. C'est dans l'Oise que le taux de mortalité est le plus faible (920,4) et dans l'Aisne qu'il est le plus élevé (999,0). La Somme affiche un taux intermédiaire (985,4). Le nord de l'Aisne et la Santerre affichent des taux particulièrement élevés, le maximum revenant au canton de La Fère (1 209,8).

De façon générale, des taux élevés de mortalité sont concentrés au nord d'une droite reliant Amiens à Laon. Au niveau national, le taux de mortalité s'élève à 844,6 décès pour 100 000 habitants, taux bien inférieur au taux picard (964,6) et à tous les taux départementaux, y compris celui de l'Oise.

Sur la même période, le taux standardisé de mortalité

Taux standardisé de mortalité générale en 2004-2007 (pour 100 000 habitants)



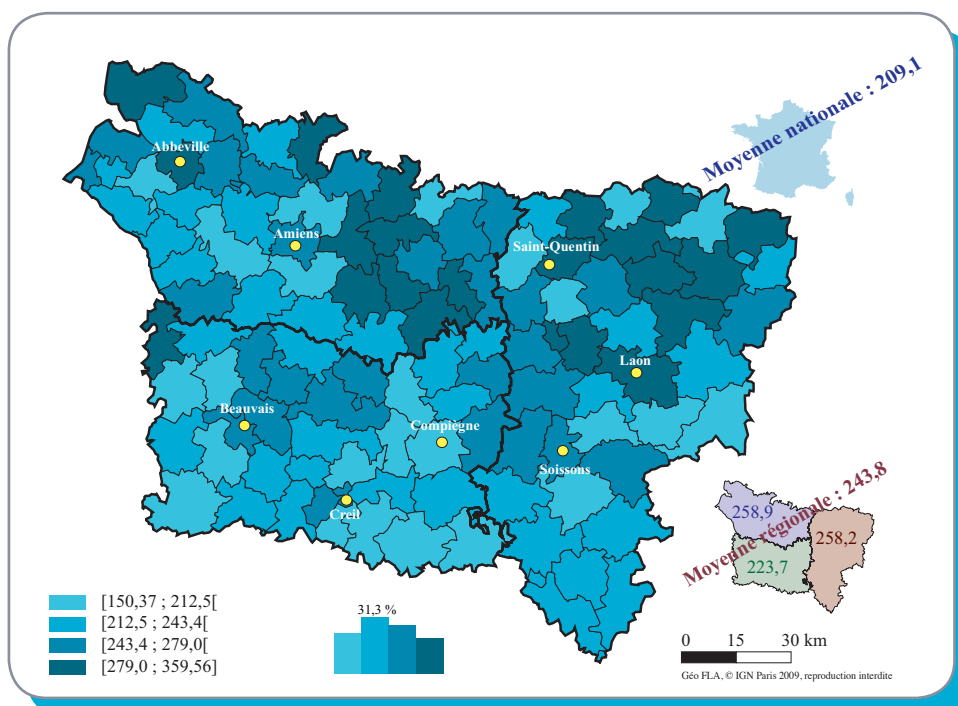
Sources : Inserm CépiDc, Insee

Min : Neufchâtel-sur-Aisne

Max : La Fère

prématurée s'élève à 243,8 décès pour 100 000 habitants de moins de 65 ans en Picardie contre 209,1 pour l'ensemble du pays. Au niveau départemental, l'Oise présente le taux le plus faible (223,7). C'est la Somme qui affiche le taux le plus élevé (258,9), suivie de très près par l'Aisne (258,2). Globalement, la mortalité prématurée est plus prononcée dans le nord de l'Aisne et l'est de la Somme. Comme pour la mortalité générale, la majorité des cantons présentant une forte mortalité prématurée est donc située au nord d'une ligne Amiens Laon, zone à laquelle il faut rajouter les cantons du Marquenterre.

Taux standardisé de mortalité prématurée en 2004-2007 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)



Sources : Inserm CépiDc, Insee

Min : Moy-de-l'Aisne

Max : Bray-sur-Somme

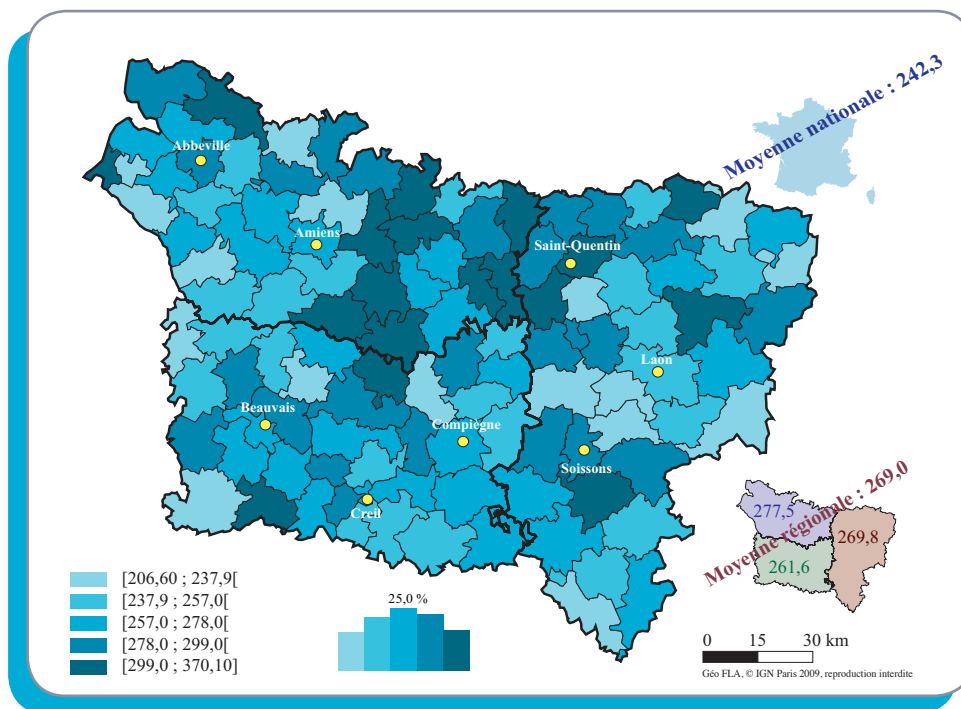
Mortalité par cancers et maladies cardio-vasculaires

Sur la période 2004-2007, le taux standardisé de mortalité par cancer s'élève à 269,0 décès pour 100 000 habitants en Picardie. Au niveau départemental, la Somme présente le taux le plus élevé (277,5) suivie de près par l'Aisne (269,8). L'Oise affiche le taux le plus faible : 261,6 décès pour 100 000. Au niveau cantonal, les taux s'échelonnent de 206,6 pour le canton de La Capelle à 370,1 pour celui de

Bray-sur-Somme. Les taux les plus élevés sont enregistrés dans le Marquenterre, le Santerre et dans quelques cantons situés dans le nord de l'Aisne, notamment autour de Saint-Quentin.

La Picardie enregistre une surmortalité par rapport à l'Hexagone (242,3 décès pour 100 000 habitants).

Taux standardisé de mortalité par cancers en 2004-2007
(pour 100 000 habitants)

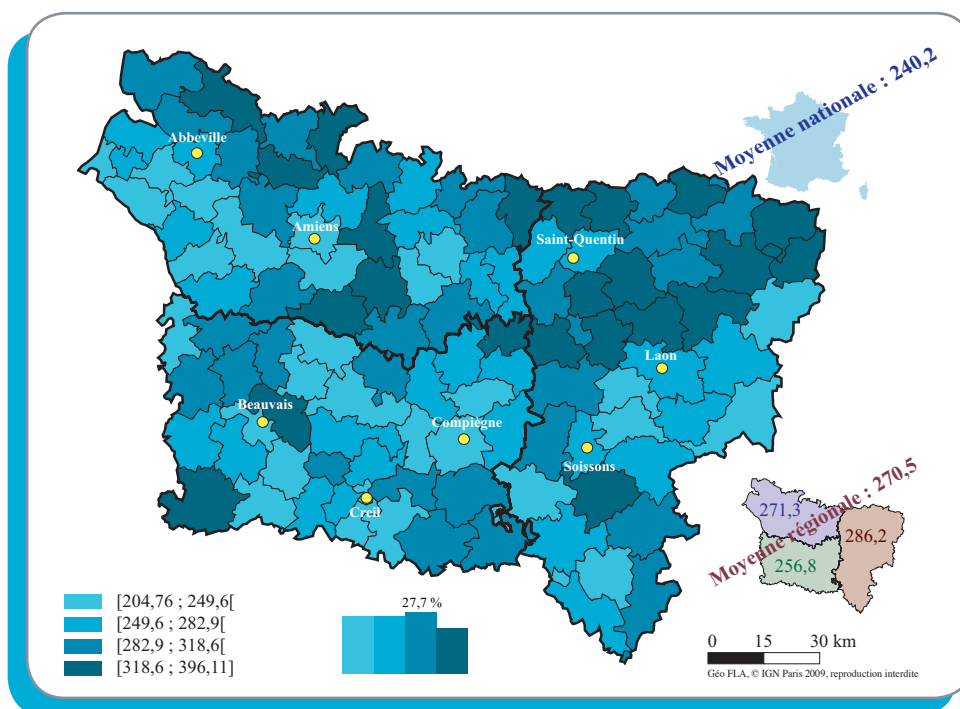


Min : La Capelle

Max : Bray-sur-Somme

Sources : Inserm CépiDc, Insee

Taux standardisé de mortalité par maladies cardio-vasculaires en 2004-2007 (pour 100 000 habitants)



Min : Chaulnes

Max : Bohain-en-Vermandois

Sources : Inserm CépiDc, Insee

Concernant les maladies cardio-vasculaires, le taux standardisé s'élève à 270,5 décès pour 100 000 habitants dans la région contre 240,2 dans l'Hexagone. L'Aisne avec un taux de 286,2 décès pour 100 000 habitants présente un taux plus élevé que ceux de la Somme (272,3) et de l'Oise (256,8). Dans le nord du département axonais particulièrement, les taux sont élevés. Le maximum revient ainsi au canton de Bohain-en-Vermandois (396,1), qui présente un taux deux fois plus élevé que celui de Chaulnes (204,8), canton présentant le taux le plus faible de mortalité par maladies cardio-vasculaires de la région.

Annexes

La forme des annexes reprend celle du document avec un découpage suivant les sept couleurs retenues¹. La répartition de la population protégée suivant les régimes n'est pas facile à déterminer. La Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) a mis au point une méthodologie qui permet une estimation de cette répartition par département. C'est ce que l'on retrouve en première partie avec les bénéficiaires consommateurs au 31 décembre 2006. La deuxième partie permet de disposer pour une autre unité géographique que le canton, des informations en provenance du rectorat d'Amiens et de l'Insee. La troisième partie est méthodologique. Elle fournit les méthodes retenues dans la détermination des classes pour la constitution des cartes. Elle se complète de toutes les formules ayant été utilisées pour le calcul des indicateurs et de quelques définitions. La quatrième partie présente la cartographie cantonale et permet une identification entre le numéro et le nom des cantons. On distingue également les cantons regroupés pour les huit plus importantes communes de Picardie. La liste des secteurs scolaires, et leur répartition géographique, et celles des bassins d'éducation et de formation et des zones d'emploi, permettent l'identification des autres unités géographiques présentes dans le document. Enfin, terminant cette partie, une présentation synthétique d'un exemple permet une aide à la lecture des cartes du document. La cinquième partie fournit les principales informations sur les conditions d'attribution des allocations et aides présentées dans le document et des précisions sur la CMU. Enfin, le glossaire, en avant dernière partie, permet de décrypter les différents sigles utilisés dans l'ensemble du document. Il est complété de la liste des partenaires qui ont participé à l'élaboration de cet ouvrage permettant ainsi de mesurer le nombre élevé d'organismes impliqués.

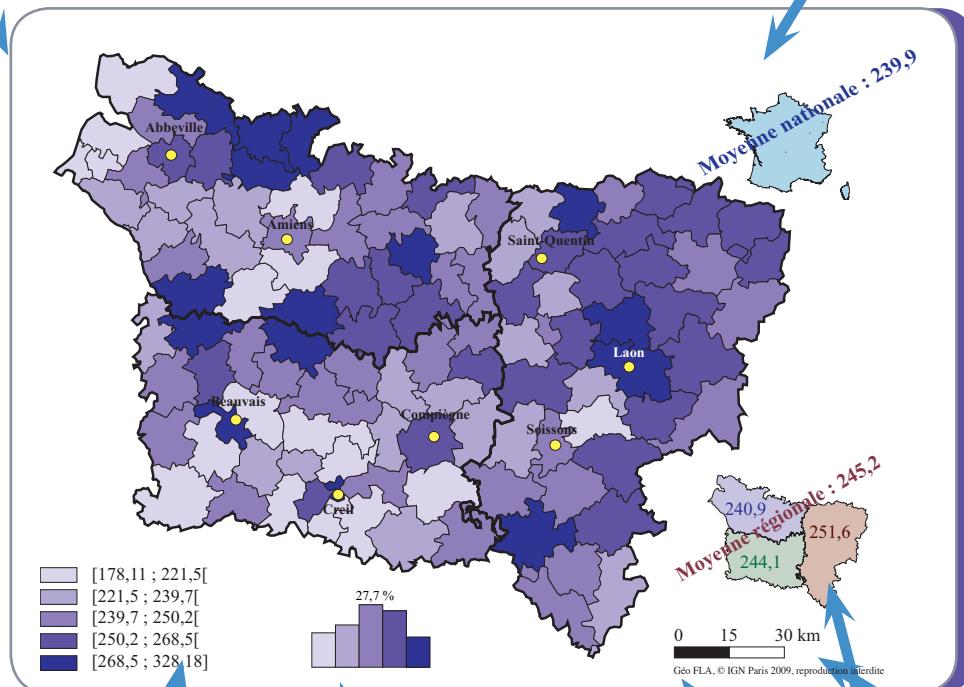
¹ La carte au verso permet l'aide à la lecture des cantons.

Un titre dans la couleur du thème présentant un nombre, un montant, une part, un pourcentage, une densité, un taux avec, entre parenthèses, une précision si nécessaire sur la population de référence.

Lorsque la donnée est disponible, une cartographie de la France hexagonale est présentée avec la valeur pour cette unité géographique. Quand la valeur se rapporte à la France entière (Hexagone+Dom), cela est précisé. Autrement, il s'agit des données de la France hexagonale (comprend la Corse). De plus, quand la date est différente à cet échelon géographique de celle mentionnée dans le titre, elle est alors précisée.

Une carte (source Institut géographique national -IGN-) reprenant les 112 cantons "plus" de Picardie avec les huit communes les plus peuplées au dernier recensement de la population de mars 1999 (ou les 127 secteurs scolaires, 9 bassins d'éducation et de formation, 14 zones d'emploi).

Nombre d'allocataires de la Paje au 31 décembre 2007
(pour 1 000 familles avec enfants)



Sources : Caf, MSA, Insee

Min : Boves

Max : Creil - Nogent-sur-Oise

Les producteurs de données.

L'échelle.

Un découpage en classes (4 ou 5) réalisé avec une méthode de discrétisation mathématique. Hormis pour les cartes abordant des données de nature financière, les valeurs extrêmes sont présentées avec une précision à deux chiffres, les autres valeurs avec une précision à un chiffre.

Les cantons enregistrant les valeurs minimale et maximale sont présentés dans la couleur du département auquel ils appartiennent.

Le copyright.

Une cartographie globale permettant de visualiser les moyennes départementales et régionale. Chaque département est représenté dans sa couleur de référence.

Un histogramme permettant de visualiser la répartition des 112 cantons "plus" (ou des 127 secteurs scolaires) suivant le découpage défini ci-contre. Le pourcentage est précisé pour la classe ayant l'effectif le plus important.

Population protégée

Bénéficiaires consommateurs

Le tableau de la page suivante présente la répartition par départements picards et pour la France hexagonale, de la population gérée par les divers régimes de Sécurité sociale au 31 décembre 2006.

Les difficultés rencontrées sont nombreuses et de différents types. En effet, il peut exister entre les régimes, et même à l'intérieur d'un régime précis, des doubles comptes, qui peuvent s'expliquer de la manière suivante :

- un assuré social change de régime en cours d'année de manière habituelle (travail saisonnier) ou exceptionnelle ; il se trouve de ce fait inscrit en qualité d'assuré auprès de plusieurs régimes au titre de l'année considérée ;
- un ayant droit d'assuré devenant lui-même un assuré en cours d'année, se trouve, au moins transitoirement, inscrit en qualité d'ayant droit dans un régime et en qualité d'assuré dans un autre régime ;
- les enfants d'un couple d'assurés sociaux peuvent être inscrits aux comptes des deux conjoints (ou concubins), ces derniers relevant (ou non) de régimes distincts...

Les règles de gestion des fichiers de bénéficiaires des différents régimes et la prise en considération des situations de maintien de droits constituent ainsi autant de facteurs revenant à interdire, en pratique, de prétendre disposer de sources d'information sûres permettant d'asseoir une évaluation, tant qu'une gestion par bénéficiaire n'est pas pratiquée par tous les régimes.

La population certifiée au répertoire national interrégimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM)* augmentant nettement plus vite que la population française, les données de la population protégée au 31 décembre 2006 ont été calées sur celle de la population Insee à cette même date. Au 1^{er} janvier 2007, la population française est estimée à 63 392 140 personnes en France entière (source Insee). Au 3 janvier 2007, la population protégée est estimée à 65 170 512 personnes (source RNIAM). La population totale de chacun des régimes a été multiplié par le coefficient (63 392 140 / 65 170 512). Ainsi dans les tableaux, la population protégée totale (quel que soit le régime) au 31 décembre 2006 est égale à la population Insee estimée.

Pour le Régime général et les SLM, la répartition par caisse et par département est fournie par la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés - Cnavts. Les régimes suivants ont fourni un dénombrement des personnes protégées par leur régime, par département : Régime agricole (certaines données sont au 1^{er} juillet 2006), Régime social des indépendants, des Marins, de la RATP, de la Banque de France, des Mines, des Militaires, des Clercs et employés de Notaires, de la SNCF. La répartition par département de la population protégée pour les autres régimes et le régime des cultes est également calée sur celle de la population Insee par département (estimation de la population par département au 1^{er} janvier 2006).

L'ensemble des données présentant les dépenses consommées porte sur les consommateurs de la Mutualité sociale agricole, du Régime social des indépendants et du régime général. Pour ce dernier, ne sont toutefois pas inclus les ressortissants des différentes sections mutualistes.

* *Le répertoire national interrégimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) est un fichier national d'identification des assurés sociaux. Sa gestion technique est confiée à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (Cnavts) pour le compte et sous le contrôle des organismes d'Assurance maladie.*

Répartition de la population protégée* par régime (estimation au 31/12/2006)

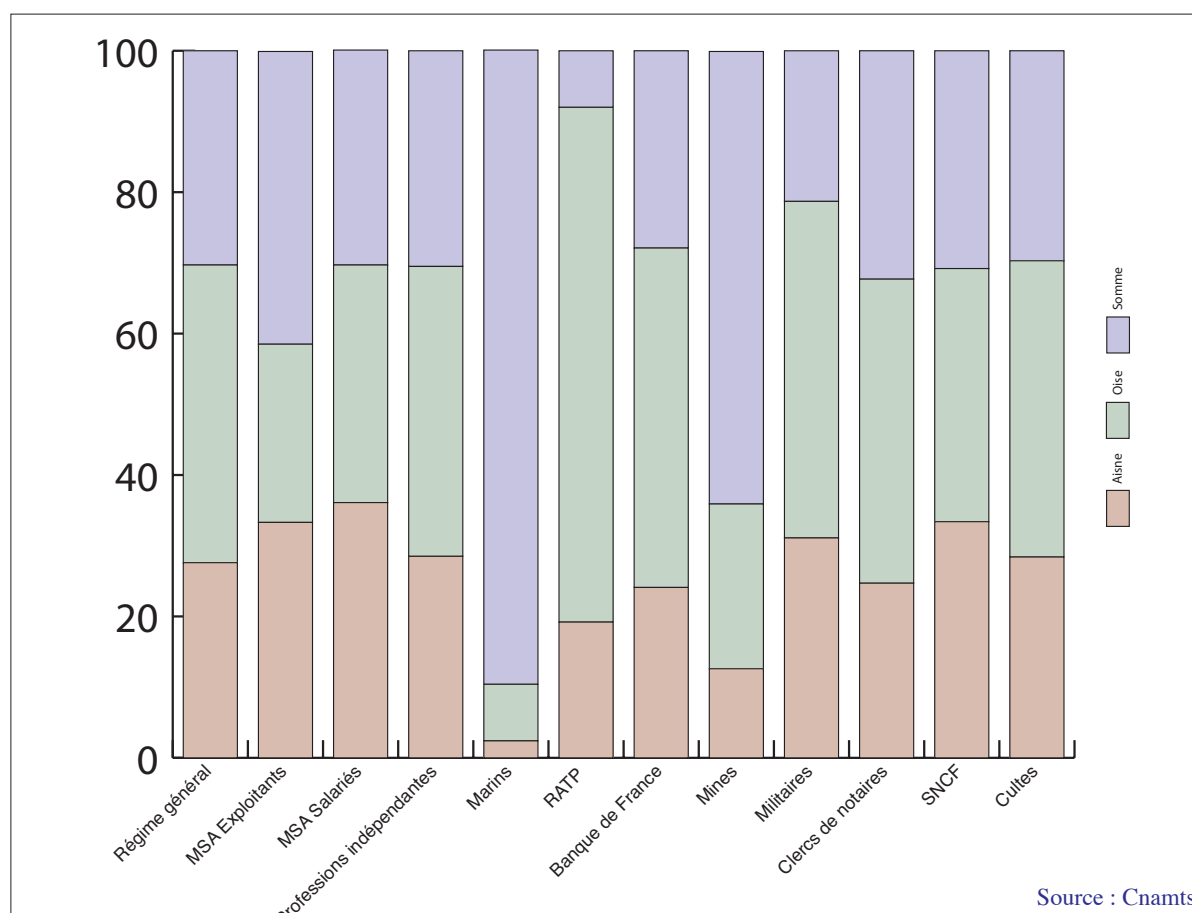
Régime	Aisne		Oise		Somme		Picardie		France métro.
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Régime général**	444 468	84,62	677 667	88,19	487 200	86,00	1 609 335	86,52	86,62
MSA Exploitants	15 120	2,88	11 431	1,49	18 793	3,32	45 344	2,44	2,79
MSA Salariés	27 790	5,29	25 860	3,37	23 415	4,13	77 065	4,14	2,83
Professions indépendantes	19 576	3,73	28 170	3,67	20 951	3,70	68 697	3,69	4,49
Marins	13	0,00	43	0,01	480	0,08	535	0,03	0,18
RATP	463	0,09	1 757	0,23	194	0,03	2 415	0,13	0,14
Banque de France	178	0,03	354	0,05	205	0,04	736	0,04	0,06
Mines	39	0,01	73	0,01	200	0,04	312	0,02	0,35
Militaires	7 004	1,33	10 730	1,40	4 800	0,85	22 534	1,21	1,39
Clercs de notaires	962	0,18	1 671	0,22	1 297	0,22	3 890	0,21	0,18
SNCF	9 011	1,72	9 670	1,26	8 324	1,47	27 006	1,45	0,86
Cultes	355	0,07	523	0,07	371	0,07	1 249	0,07	0,07
Autres	300	0,06	441	0,06	312	0,06	1 053	0,06	0,06
Total	525 279	100,0	768 390	100,0	566 502	100,0	1 860 171	100,0	100,0

Source : Cnamts

**Répartition Régime général	Aisne		Oise		Somme		Picardie		France métro.
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Mutuelles***	37 998	8,55	55 620	8,21	74 847	15,36	168 465	10,47	14,34
Pop. protégée <i>stricto sensu</i>	406 470	91,45	622 047	91,79	412 353	84,64	1 440 870	89,53	85,66
Total	444 468	100,0	677 667	100,0	487 200	100,0	1 609 335	100,0	100,0

*** comprend les sections locales mutualistes (hors étudiants), les mutuelles étudiantes et les corrections mutuelles

Source : Cnamts



Source : Cnamts

Bénéficiaires* consommateurs en 2006

- hors sections mutualistes -

Régime	Aisne		Oise		Somme		Picardie	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Régime général	367 051	86,29	551 229	90,26	370 174	86,30	1 288 454	87,95
Régime agricole	38 736	9,11	32 698	5,35	38 738	9,03	110 172	7,52
Artisans, commerçants	19 579	4,60	26 788	4,39	20 044	4,67	66 411	4,53
Total	425 366	100	610 715	100	428 956	100	1 465 037	100

Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

* Les écarts d'effectifs observés entre la population protégée et les bénéficiaires consommateurs s'expliquent par le fait qu'une partie de la population protégée ne consomme aucun soin et n'apparaît donc pas dans les effectifs de bénéficiaires consommateurs.

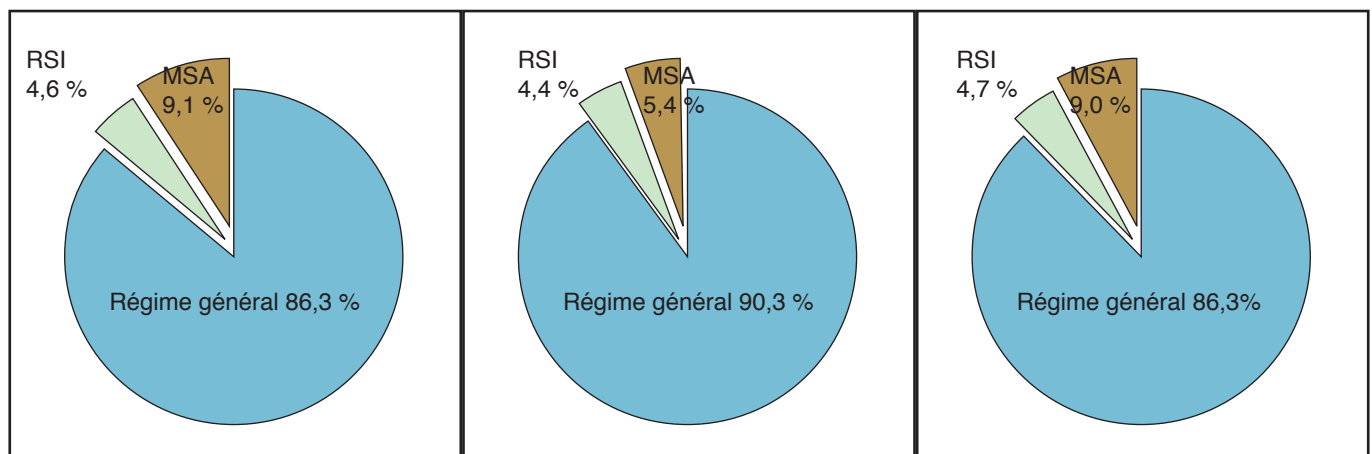
Répartition par département et par régime en 2006

- hors sections mutualistes -

Aisne

Oise

Somme



Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

Sources : Cnam, MSA, RSI, Urcam

Autres indicateurs autres découpages

D'autres données provenant du rectorat de l'académie d'Amiens et de l'Insee sont présentées ci-après, à un échelon plus important que le canton.

Il s'agit des réussites aux examens par bassin d'éducation et de formation (BEF). Il faut préciser que ce sont des données enregistrées sur le lieu de passage de l'examen, mais la plus grande partie des élèves a passé l'examen sur la zone géographique où ceux-ci sont domiciliés.

Les taux de chômage sont quant à eux présentés par zones d'emploi.

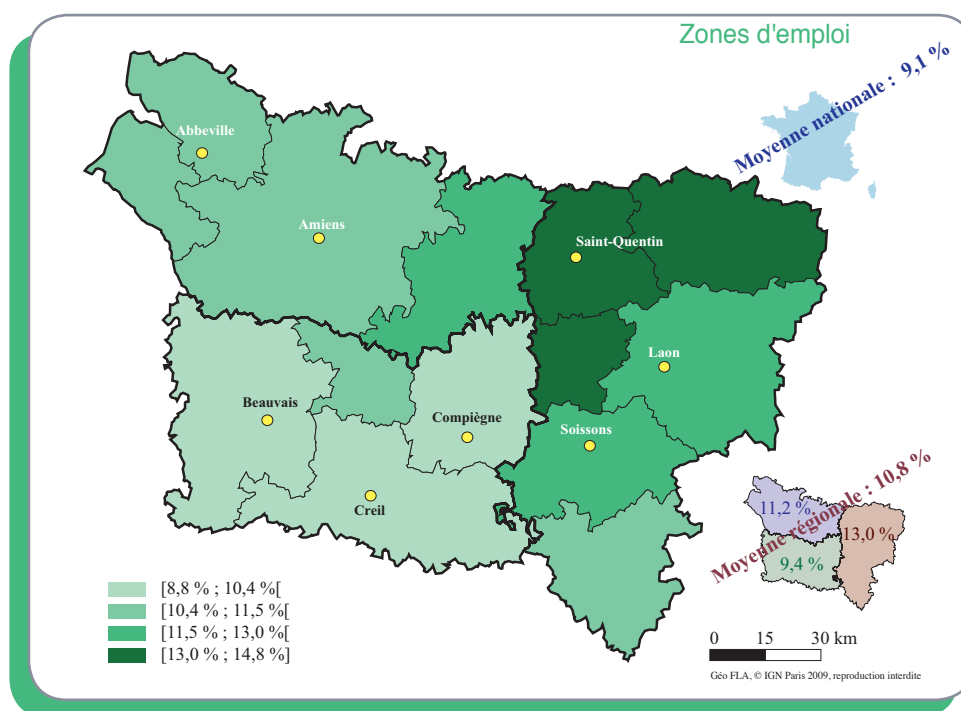
Taux de chômage

Au 2^e trimestre 2009, le taux de chômage s'élève à 10,8 % en Picardie. Le département le plus touché est celui de l'Aisne, avec un taux qui atteint 13,0 %, suivi par le département de la Somme (11,2 %). L'Oise présente le taux de chômage le plus faible : 9,4 %. Au niveau des zones d'emploi, le taux de chômage varie de 8,8 % dans la zone d'emploi du Sud-Oise à près de 15 % dans la zone de Saint-Quentin (14,8 %). Deux

autres zones d'emploi axonaises ont un taux dépassant les 13 % : les zones de la Thiérache et celle de Chauny-Tergnier-La Fère.

Le nord-est de la région s'oppose au sud-ouest. Les cinq zones à plus fort taux de chômage sont situées dans l'Aisne. À l'inverse, l'Oise domine le bas du classement avec trois zones d'emploi disposant des taux de chômage les plus faibles.

Taux de chômage au 2^e trimestre 2009*



Min : Sud-Oise Max : Saint-Quentin

Source : Insee

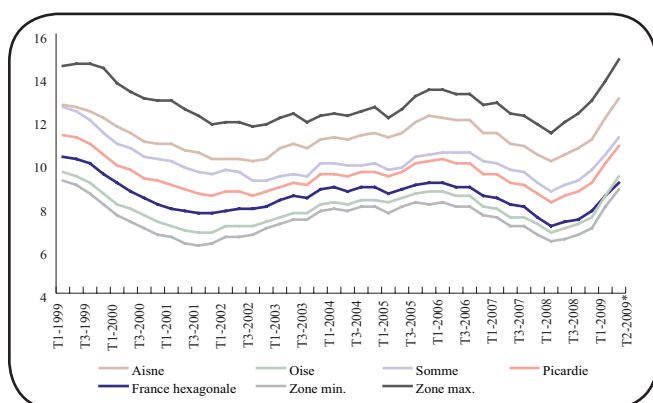
* Les données sont provisoires pour la France hexagonale, la Picardie, l'Aisne, l'Oise et la Somme.

Depuis 1999, le taux de chômage a connu deux périodes de baisse : la première entre 1999 et 2001 et la seconde entre 2006 et 2008.

Depuis le 1^{er} trimestre 2008, le taux de chômage repart à la hausse, passant de 8,2 % à 10,8 % entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 2^e trimestre 2009 en Picardie. En France hexagonale, le taux s'élève à 9,1 % au 2^e trimestre 2009 contre 7,1 %

au 1^{er} trimestre 2008. La dégradation la plus importante est observée dans les zones du Vimeu (6,7 % au 1^{er} trimestre 2008 contre 10,7 % au 2^e trimestre 2009) et du Santerre-Oise (7,8 % au 1^{er} trimestre 2008 contre 11,0 % au 2^e trimestre 2009).

Évolution du taux de chômage trimestriel



Source : Insee

* Données provisoires au 2^e trimestre 2009 pour la France hexagonale, la Picardie, l'Aisne, l'Oise et la Somme

Taux de chômage

Les estimations de taux de chômage présentées ci-contre ont été élaborées à partir de la nouvelle méthodologie employée par l'Insee. Elles ne sont donc pas comparables avec l'ancienne série et notamment avec les chiffres présentés dans les précédents Cir. Plusieurs améliorations méthodologiques ont été apportées, elles modifient la définition et le calcul du taux, mais ne remettent pas en cause le diagnostic posé sur les évolutions des années passées.

Jusqu'en septembre 2007, les taux de chômage de l'Hexagone étaient estimés mensuellement à partir principalement des évolutions observées dans les séries mensuelles des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) pour les catégories 1, 2 et 3 hors activités réduites. Ces séries provisoires étaient ensuite calées chaque année sur les résultats de l'enquête emploi en continu en moyenne annuelle dès leur mise à disposition. Les fortes divergences observées en 2005 et 2006 entre les statistiques de l'ANPE et l'enquête emploi ont conduit l'Insee et la Dares à abandonner l'utilisation des DEFM pour l'estimation du profil infra-annuel du chômage au profit des résultats issus directement de l'enquête emploi.

En conséquence, les séries métropolitaines de chômage sont désormais produites à un rythme trimestriel. Parallèlement, l'exploitation de l'enquête emploi a été revue et le concept BIT du chômage est calé sur l'interprétation européenne. L'Insee s'est rapproché de l'interprétation communautaire, celle de l'office statistique des communautés européennes (Eurostat). Ce rapprochement a été opéré de façon à harmoniser au niveau européen les statistiques sur le marché du travail, ce qui facilite les comparaisons internationales. La définition de la recherche d'emploi est ainsi devenue plus restrictive. L'Insee a également perfectionné ses méthodes de pondération à partir de données démographiques, en particulier au niveau de chacune des régions. Enfin, la période de référence des estimations n'est plus la fin du trimestre mais la moyenne trimestrielle du fait de l'utilisation exclusive de l'enquête emploi en continu.

Le territoire métropolitain est divisé en 348 zones d'emploi. Une zone d'emploi est constituée par le regroupement d'un certain nombre de communes appartenant toutes à la même région, mais pas nécessairement au même département. Une zone d'emploi peut donc être à cheval sur deux ou plusieurs départements.

Suite aux changements, la méthode de calcul a été revue pour les taux de chômage par zone d'emploi : les nombres de chômeurs et la population active, intermédiaires de calcul du taux de chômage, sont estimés en moyenne sur le trimestre, et non plus en valeur en fin de trimestre. Les nouvelles séries ont été réropolées à compter du premier trimestre 1999.

Pour évaluer le chômage localisé par zone d'emploi, la méthode consiste à répartir, entre les zones ou fractions de zones d'emploi incluses dans un département, le nombre de chômeurs brut retenu au numérateur du taux de chômage départemental. Cette ventilation se fait au prorata des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1, 2 ou 3, hors activité réduite, calculées en moyenne sur le trimestre (source : ANPE puis Pôle Emploi). Les données sont ensuite corrigées des fluctuations saisonnières propres à chaque zone d'emploi et calées sur les nombres de chômeurs départementaux.

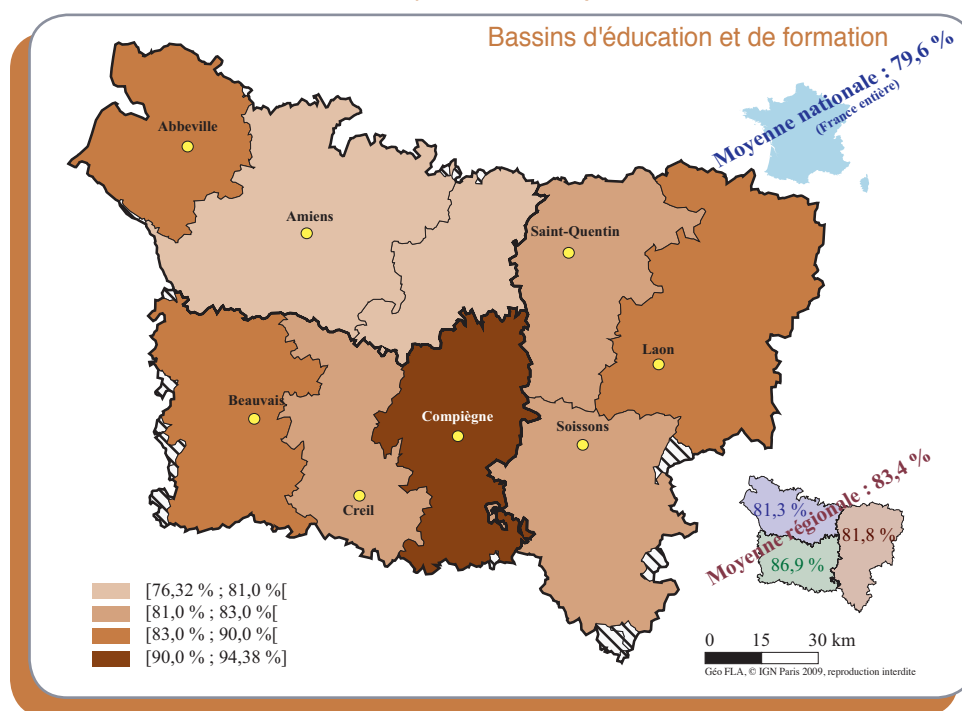
Le terme "chômage au sens du BIT" est abandonné pour les séries par région, département et zone d'emploi

Réussite au CAP et au BEP

Le taux de réussite au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) s'élève à 83,4 % dans l'académie d'Amiens à la session 2007. L'Oise se distingue des deux autres départements par un taux plus élevée : 86,9 % contre 81,3 % dans la Somme et 81,8 % dans l'Aisne. C'est notamment le bassin d'éducation et de formation (BEF) de l'Oise orientale qui se détache avec un taux de réussite de

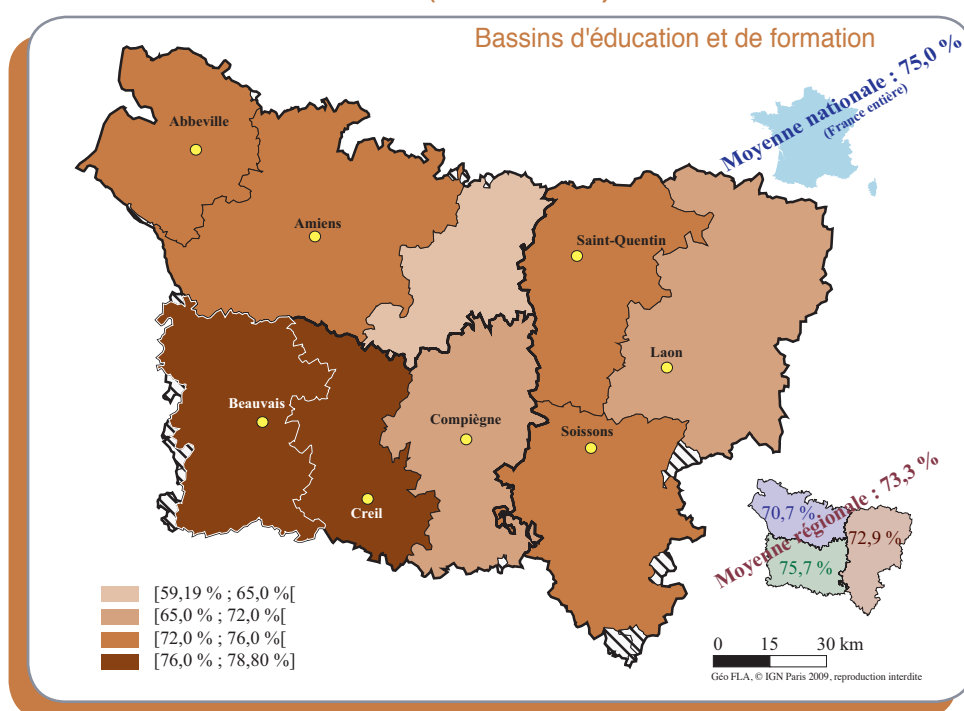
94,4 %. À l'inverse, le taux de réussite le plus faible revient au BEF du Santerre-Somme avec moins de 80 % de réussite (76,3 %), suivi par son voisin le BEF d'Amiens (80,6 %).

Pourcentage de réussite au CAP (session 2007)



Min : Santerre-Somme Max : Oise orientale Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Pourcentage de réussite au BEP (session 2007)



Min : Santerre-Somme Max : Oise centrale Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

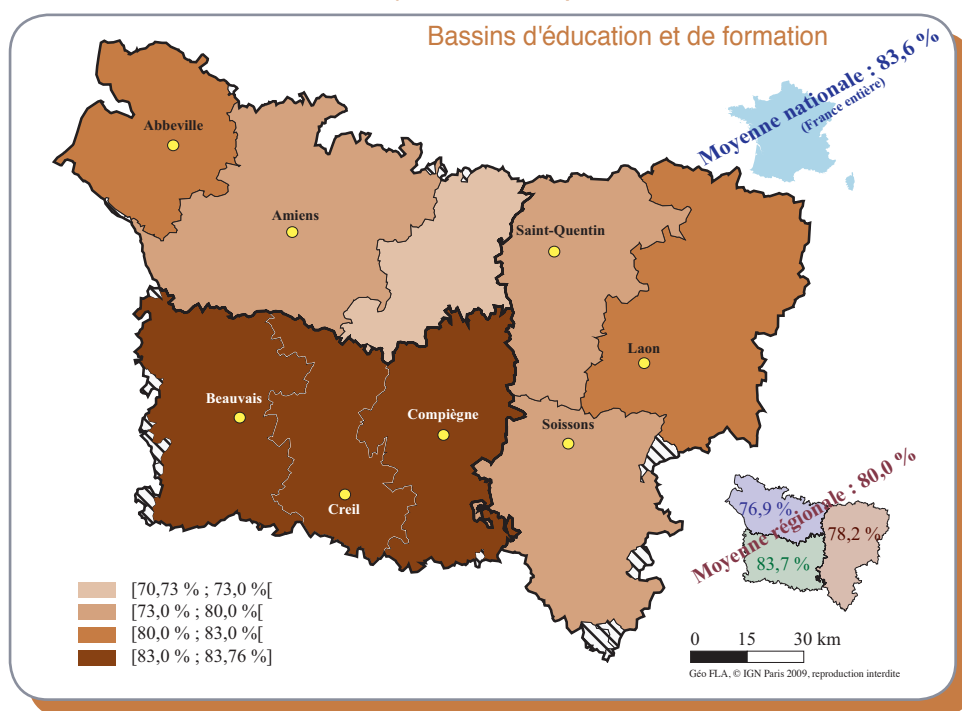
Pour la session 2007, l'académie d'Amiens affiche un taux de réussite de 73,3 % pour le brevet d'études professionnelles (BEP). Le département de l'Oise reste celui qui présente la réussite la plus importante (75,7 %) suivi du département de l'Aisne (72,9 %) et du département de la Somme (70,7 %). Les deux bassins d'éducation et de formation (BEF) affichant les plus fortes réussite sont situés dans l'Oise (Oise centrale, 78,8 % et Oise occidentale 77,3 %). Le BEF de Santerre-Somme présente le taux de réussite le plus faible (59,2 %).

Réussite au baccalauréat toutes filières et au BTS

Le taux de réussite au baccalauréat pour l'ensemble des filières s'élève à 80,0 % pour la session 2007 dans l'académie d'Amiens. Au niveau départemental, il varie de 76,9 % dans la Somme à 83,7 % dans l'Oise. Dans l'Aisne, 78,2 % des élèves ont obtenu leur diplôme. Les trois bassins d'éducation et de formation (BEF) de l'Oise présentent les taux de réussite les plus élevés avec près de 84 % de

réussite à l'examen. La réussite la plus faible revient au BEF Santerre-Somme avec 70,7 % d'élèves qui ont obtenu leur examen.

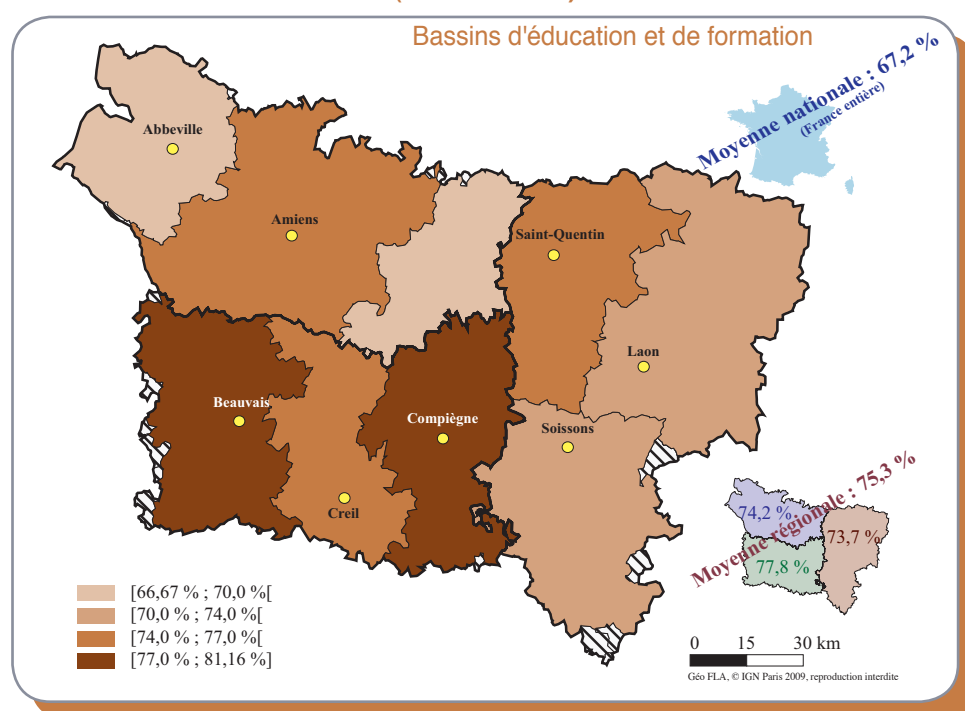
Pourcentage de réussite au baccalauréat toutes filières (session 2007)



Source : Rectorat de l'académie d'Amiens Min : Santerre-Somme Max : Oise orientale

Le taux de réussite au BTS à la session 2007 s'élève à 75,3 % dans l'académie d'Amiens. Au niveau départemental, l'Oise se distingue par une moyenne un peu plus élevée (77,8 %) que les deux autres départements (74,2 % dans la Somme et 73,7 % dans l'Aisne). Deux BEF isariens arrivent en tête du classement avec des réussites de 79,1 % pour l'Oise orientale et de 81,2 % pour l'Oise occidentale alors que ce sont deux BEF de la Somme qui présentent les pourcentages de réussite les plus faibles (mais du niveau de la moyenne nationale) : la Picardie Maritime (69,5 %) et le Santerre-Somme (66,7 %).

Pourcentage de réussite au BTS (session 2007)



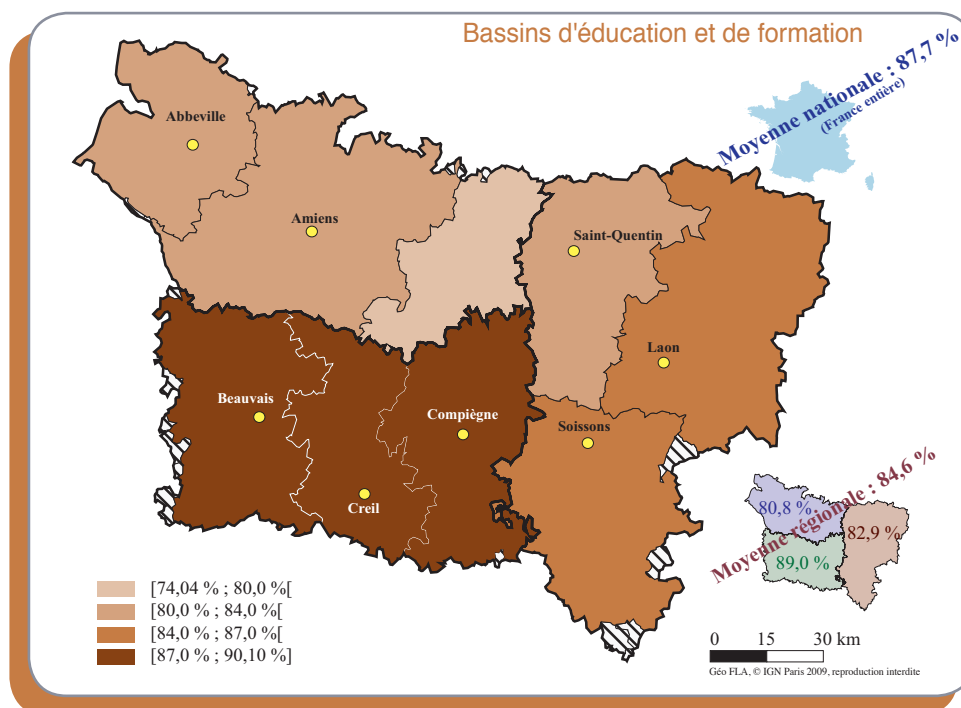
Source : Rectorat de l'académie d'Amiens Min : Santerre-Somme Max : Oise occidentale

Réussite au baccalauréat général

La réussite au baccalauréat général s'élève à 84,6 % pour la session 2007 dans l'académie. Elle reste, comme pour les autres diplômes, supérieure dans l'Oise (89,0 %) par rapport à l'Aisne (82,9 %) et la Somme (80,8 %). La carte est peu modifiée par rapport à celle des résultats de l'ensemble des baccalauréats puisque les trois bassins d'éducation et de formation (BEF) de l'Oise se partagent toujours les

premières places alors que le BEF de Santerre-Somme présente la réussite la plus faible (74,0 %).

Pourcentage de réussite au baccalauréat général (session 2007)

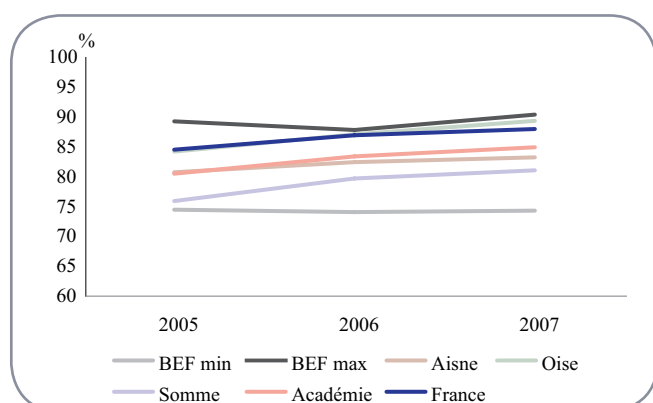


Min : **Santerre-Somme** Max : **Oise Centrale** Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Entre 2005 et 2007, le taux de réussite au baccalauréat général est passé de 80,2 % à 84,6 % dans l'académie d'Amiens, soit une progression de 4,4 points. C'est dans le département de l'Aisne que la croissance a été la moins forte (+2,5 points contre +5,1 points dans l'Oise et +5,2 points dans la Somme). En France, le taux s'élève à 87,7 % en 2007 contre 84,3 % deux ans plus tôt, soit une progression

de +3,4 points entre 2005 et 2007.

Évolution du taux de réussite au baccalauréat général entre 2005 et 2007



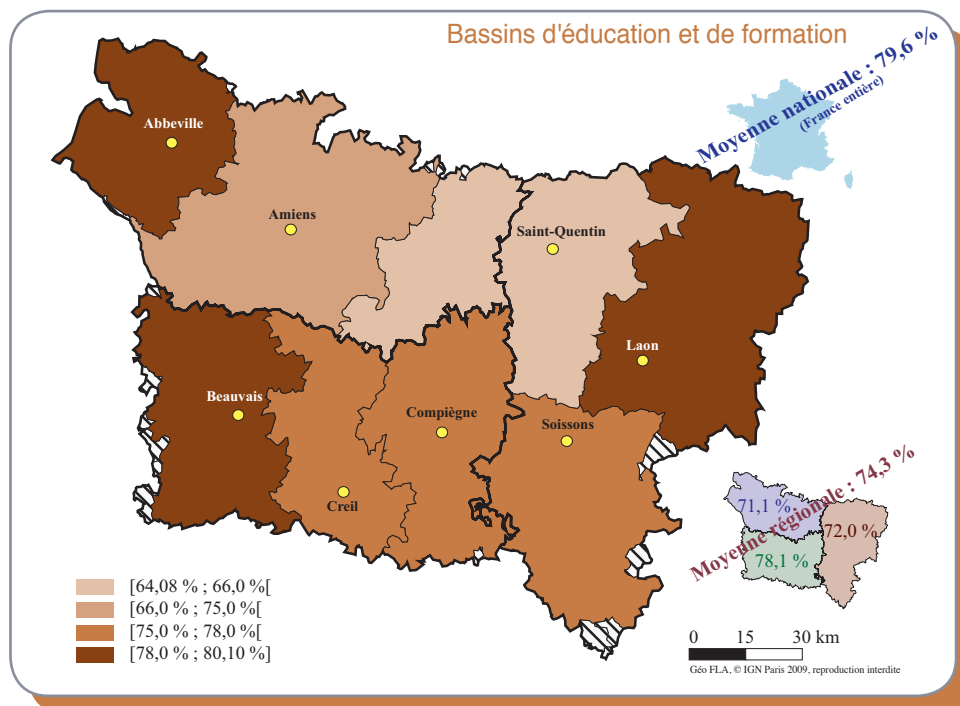
Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Réussite au baccalauréat technologique

La réussite au baccalauréat technologique est de 10 points plus faible que la réussite au baccalauréat général, elle s'élève à 74,3 % pour l'académie à la session 2007. Le classement départemental reste identique, avec l'Oise en tête (78,1 %) suivi de l'Aisne (72,0 %) et la Somme (71,1 %). Concernant les bassins d'éducation et de formation (BEF), le classement est quelque peu modifié puisque la réussite la

plus élevée n'est plus attribuée à un BEF isarien, le BEF de Laon - Hirson (80,1 %) arrivant en tête, mais les réussites des BEF de Picardie Maritime et de l'Oise occidentale sont très proches (79,8 %) du taux maximum. La réussite minimale est enregistrée dans le BEF de Saint-Quentin - Chauny (64,1 %).

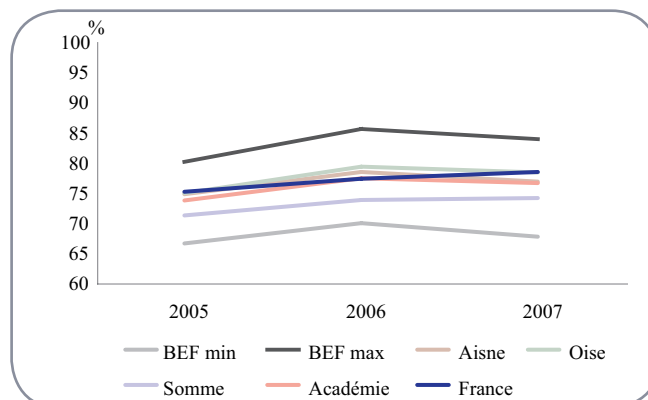
Pourcentage de réussite au baccalauréat technologique (session 2007)



Source : Rectorat de l'académie d'Amiens Min : Saint-Quentin - Chauny Max : Laon - Hirson

Entre 2005 et 2007, le taux de réussite au baccalauréat technologique est passé de 70,9 % à 74,3 % dans l'académie d'Amiens, soit une progression de 3,4 points. Le département de la Somme affiche la plus forte augmentation (+5,6 points contre +2,8 points dans l'Aisne et +2,3 points dans l'Oise). En France, le taux s'élève à 79,6 % en 2007 contre 76,5 % en 2005, soit une augmentation de 3,1 points entre 2005 et 2007.

Évolution du taux de réussite au baccalauréat technologique entre 2005 et 2007



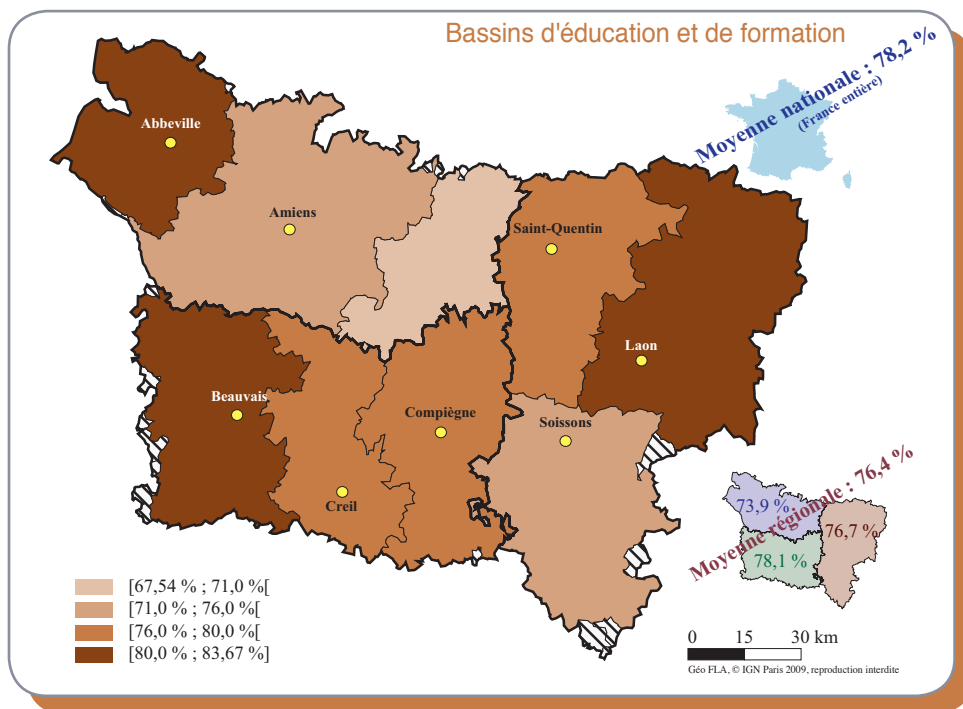
Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Réussite au baccalauréat professionnel

L'académie d'Amiens affiche une réussite au baccalauréat professionnel de 76,4 %. Par département, les taux de réussite s'échelonnent de 73,9 % dans la Somme à 78,1 % dans l'Oise, la moyenne axonaise atteignant 76,7 %. La carte des taux de réussite au baccalauréat professionnel par BEF est proche de celle des taux de réussite au baccalauréat technologique. Avec 83,7 % de réussite au baccalauréat

professionnel, le BEF Picardie Maritime arrive en tête. À l'autre extrémité du classement figure le BEF de Santerre-Somme, pour lequel 67,5 % des élèves ont obtenu leur diplôme à la session 2007.

Pourcentage de réussite au baccalauréat professionnel (session 2007)

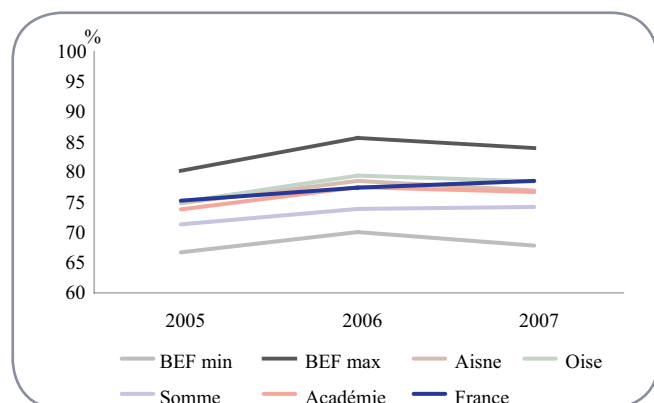


Min : Santerre-Somme Max : Picardie Maritime Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Entre 2005 et 2006, le taux de réussite au baccalauréat professionnel est passé de 73,5 % à 77,2 % dans l'académie d'Amiens, soit une progression de 3,7 points, qui s'est suivie d'une diminution de 0,8 point, ramenant le taux de réussite en 2007 à 76,4 %. L'Aisne et l'Oise ont également enregistré une hausse puis une baisse du taux alors que dans la Somme, le taux a progressé faiblement entre 2006

et 2007. En France, le taux a progressé sur l'ensemble de la période considérée, passant de 75,0 % en 2005 à 78,2 % en 2007, soit une progression de +3,2 points entre 2005 et 2007.

Évolution du taux de réussite au baccalauréat professionnel entre 2005 et 2007



Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Méthodologie et définitions

Un tel travail ne peut être réalisé sans reposer sur des définitions précises et sans une méthodologie rigoureuse. Cette partie est prévue tout particulièrement pour ceux qui souhaitent disposer de toutes ces informations.

I) MÉTHODOLOGIE DU DÉCOUPAGE EN CLASSES

Afin de permettre un découpage en classes qui ne soit pas dépendant d'un quelconque arbitrage humain, le choix d'utiliser des méthodes de discrétisations mathématiques ou statistiques qui se réfèrent à la distribution de la variable étudiée a été retenu. Et ce, d'autant que ces méthodes sont parallèlement appliquées sur le site internet qui démultiplie les possibilités de cartes.

A) Choix du nombre de classes

Pour choisir le nombre de classes, il a fallu tenir compte de trois contraintes principales :

- une contrainte de logique qui fait qu'un nombre de classes trop faible aboutit à une partition grossière et à une perte d'information inacceptable. D'un autre côté, un nombre de classes trop élevé donne des classes peu peuplées ou même vides et fait ainsi perdre l'intérêt d'une discrétisation ;
- une contrainte visuelle. En effet, il a été démontré que l'œil humain peut difficilement séparer plus de six ou sept paliers. Au-delà de ces chiffres, l'individu fait inconsciemment des regroupements pour pouvoir interpréter la carte ;
- une contrainte statistique. Certaines méthodes de discrétisation ne peuvent être utilisées qu'avec un nombre de classes bien déterminé. C'est le cas de la méthode des moyennes emboîtées qui ne peut être utilisée qu'avec un nombre de classes puissance de deux.

En tenant compte des éléments précédents, il a donc été décidé de prendre quatre ou cinq classes. Lorsque l'on utilise la méthode des moyennes emboîtées, le nombre de classes est fixé à quatre, avec deux classes de part et d'autre de la moyenne. Dans tous les autres cas, on retrouve une discrétisation en cinq classes, la moyenne se trouvant le plus souvent dans la classe centrale.

B) Méthode de discrétisation

Discrétisation selon une progression géométrique

Pour ce mode de discrétisation, l'étendue des classes augmente selon une progression géométrique, c'est-à-dire selon une règle multiplicatrice.

La raison X de la progression est calculée de la manière suivante :

$$\text{Log}_{10} X = (\text{Log}_{10} \text{Maximum} - \text{Log}_{10} \text{Minimum}) / \text{Nombre de classes}$$

Calcul des limites de classes :

$$\text{Classe 1 : } [\text{Minimum} \text{ à } \text{Minimum} * X[$$

$$\text{Classe 2 : } [\text{Minimum} * X \text{ à } \text{Minimum} * X^2[$$

$$\text{Classe k : } [\text{Minimum} * X^{k-1} \text{ à } \text{Minimum} * X^k[$$

Cette méthode accentue la finesse des classes dans les petites valeurs. C'est pourquoi elle est particulièrement adaptée pour des variables avec une distribution dissymétrique à gauche car, dans ce cas de figure, les effectifs les plus importants se trouvent parmi les valeurs les plus faibles.

Discrétisation selon la moyenne et l'écart-type

Cette technique se réfère à la moyenne (m) comme centre de classe (nombre de classes impair) ou comme limite de classes (nombre de classes pair) et à l'écart-type (s) pour calculer l'amplitude des classes.

Calcul des limites de classes :

- Nombre de classes pair : exemple avec 4 classes.

$$\text{Classe 1 : } [\text{Minimum} \text{ à } m-s[$$

$$\text{Classe 2 : } [m-s \text{ à } m[$$

$$\text{Classe 3 : } [m \text{ à } m+s[$$

$$\text{Classe 4 : } [m+s \text{ à } \text{Maximum}]$$

- Nombre de classes impair : exemple avec 5 classes.

Classe 1 : [Minimum à m-1,5s[

Classe 2 : [m-1,5s à m-0,5s[

Classe 3 : [m-0,5s à m+0,5s[

Classe 4 : [m+0,5s à m+1,5s[

Classe 5 : [m+1,5s à Maximum]

Cette méthode doit s'appliquer à des variables dont la distribution est gaussienne (ou normale).

Discrétisation selon les moyennes emboîtées

Cette méthode consiste en des découpages successifs de la population totale grâce à la moyenne arithmétique. On divise la population totale en deux sous-ensembles de part et d'autre de la moyenne arithmétique. On réitère ensuite l'opération au sein des deux sous-populations obtenues en calculant leurs moyennes respectives.

On obtient ainsi quatre classes dont les bornes sont les moyennes d'ordre 1 et 2.

Les limites de classes :

Si on note m la moyenne arithmétique de la population totale et m2a et m2b les moyennes de deuxième ordre, les bornes des classes sont donc :

Classe 1 : [Minimum à m2a[

Classe 2 : [m2a à m[

Classe 3 : [m à m2b[

Classe 4 : [m2b à Maximum]

Le principal avantage de cette méthode est d'offrir un découpage en classes cohérent quelle que soit la distribution. C'est pourquoi elle a été utilisée lorsque les deux méthodes précédemment citées n'étaient pas utilisables (distribution ni dissymétrique à gauche, ni gaussienne).

C) Choix du dénominateur

Pour tous les indicateurs se rapportant à la population générale, la population au recensement de 2006 par sexe et âge a été utilisée. Une estimation, reposant sur les effectifs aux recensements de 1999 et de 2006 et le nombre de jours écoulés, a été effectuée afin d'obtenir les populations de la période intercensitaire permettant ainsi de présenter les évolutions des indicateurs.

Ainsi, le poids attribué au recensement de 1999 s'élève à 0,81 pour les calculs relatifs à l'année 2000, à 0,66 pour 2001, à 0,51 pour 2002, à 0,37 pour 2003, à 0,22 pour 2004 et à 0,07 pour 2005. Celui donné au recensement de 2006 est de 0,19 pour 2000, 0,34 pour 2001, 0,49 pour 2002, 0,63 pour 2003, 0,78 pour 2004 et 0,93 pour 2005.

II) FORMULES DE CALCUL

Les formules de calculs et les quelques définitions y afférant sont présentées par chapitre avec le renvoi de la page. Les indicateurs sont calculés le plus souvent en 2007.

Sur les graphiques d'évolution sont présentés les 1^{er} et 3^e quartiles : 25 % des cantons ont une valeur inférieure à celle du 1^{er} quartile (Q1) et 25 % des cantons ont une valeur supérieure à celle du 3^e quartile (Q3).

A) Autour de la population, de l'enseignement et du logement

- **Densité de population en 2006** : (Nombre d'habitants au RP 2006 / Superficie en km²) [p. 11]

- **Taux d'accroissement annuel de la population entre 1999 et 2006** : ((Nombre d'habitants au RP 2006/Nombre d'habitants au RP 1999)^{(1/6,82)-1})*100 [p. 11]

- **Revenus nets imposables moyens en 2006** : Revenus nets imposables / Nombre de foyers fiscaux total [p. 12]

- **Part des foyers non imposables en 2006** : (Nombre de foyers fiscaux non imposables / Nombre de foyers fiscaux total)*100 [p. 13]

- **Part des élèves scolarisés en Segpa (rentrée 2007)** : (Nombre d'élèves scolarisés en Segpa / Nombre d'élèves scolarisés dans le 1^{er} cycle du 2nd degré)*100 [p. 14]

- **Pourcentage d'élèves scolarisés en collège dont le chef de famille appartient à une des professions et catégories socio-professionnelles (PCS y compris PCS non précisées) suivantes [ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle] (rentrée 2007)** : (Nombre d'élèves de collège dont le chef de famille appartient aux PCS listées ci-dessus / Nombre total d'élèves de collège)*100 [p. 14]

- **Pourcentage de réussite en mathématiques aux évaluations en sixième (rentrée 2007)** : (Nombre d'élèves ayant réussi les items de mathématiques / Nombre d'élèves ayant passé les items de mathématiques)*100 [p. 15]

- **Pourcentage de réussite en français aux évaluations en sixième (rentrée 2007)** : (Nombre d'élèves ayant réussi les items de français / Nombre d'élèves ayant passé les items de français)*100 [p. 15]

- **Densité de logements sociaux au 1^{er} janvier 2007 (pour 1 000 ménages)** : (Nombre de logements sociaux / Nombre de ménages au RP 2006)*1 000 [p. 16]

- **Pourcentage de logements sociaux individuels parmi l'ensemble des logements sociaux au 1^{er} janvier 2007** : (Nombre de logements sociaux individuels / Nombre de logements sociaux)*100 [p. 16]

- Pourcentage de logements sociaux construits avant 1975 parmi l'ensemble des logements sociaux au 1^{er} janvier 2007 : (Nombre de logements sociaux construits avant 1975 / Nombre de logements sociaux)*100 [p. 17]
- Pourcentage de logements sociaux construits depuis 1990 parmi l'ensemble des logements sociaux au 1^{er} janvier 2007 : (Nombre de logements sociaux construits depuis 1990 / Nombre de logements sociaux)*100 [p. 17]

B) Autour de l'emploi

- Part de salariés du secteur privé parmi la population des 15-64 ans au 31 décembre 2007 : (Effectif de salariés du secteur privé / Population des 15-64 ans au RP 2006)*100 [p. 21]
- Effectif moyen de salariés par établissement du secteur privé au 31 décembre 2007 : Effectif de salariés du secteur privé / Nombre d'établissements du secteur privé [p. 22]
- Masse salariale annuelle moyenne par établissement du secteur privé en 2007 (en Keuros) : Masse salariale annuelle du secteur privé / Nombre d'établissements du secteur privé [p. 22]
- Masse salariale annuelle moyenne par salarié du secteur privé en 2007 : Masse salariale annuelle du secteur privé / Effectif de salariés du secteur privé [p. 23]
- Part de salariés du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans en 2007 : (Effectif de salariés du secteur agricole / Population des 15-64 ans au RP 2006)*100 [p. 24]
- Part du temps de travail en ETP des salariés du secteur agricole au 31 décembre 2007 : (Effectif de salariés en ETP du secteur agricole / Effectif de salariés du secteur agricole)*100 [p. 25]
- Part d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans au 31 décembre 2007 : (Effectif d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole / Population des 15-64 ans au RP 2006)*100 [p. 26]
- Part d'exploitants indépendants du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans au 31 décembre 2007 : (Effectif d'exploitants indépendants du secteur agricole / Population des 15-64 ans au RP 2006)*100 [p. 27]
- Masse salariale annuelle moyenne par ETP du secteur agricole en 2007 : Masse salariale annuelle du secteur agricole / Effectif de salariés en équivalent temps plein (ETP) du secteur agricole [p. 28]
- Part de femmes parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2007 : (Nombre de femmes DEFM de catégorie 1 / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 29]
- Part des moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2007 : (Nombre de DEFM de moins de 25 ans de catégorie 1 / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 30]
- Part des 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2007 : (Nombre de DEFM de 50 ans et plus de catégorie 1 / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 31]
- Part de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2007 : (Nombre de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 32]
- Part d'AMT, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2007 : (Nombre d'AMT, ingénieurs et cadres DEFM de catégorie 1 / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 33]
- Part de DEFM de catégorie 1 de moins de 25 ans peu diplômés [niveau de formation supérieur ou égal au niveau V] parmi les DEFM de catégorie 1 de moins de 25 ans au 31 décembre 2007 : (Nombre de DEFM de catégorie 1 ayant un niveau de formation supérieur ou égal au niveau V de moins de 25 ans / Total des DEFM de catégorie 1 de moins de 25 ans)*100 [p. 34]

C) Prestations sociales

- Taux d'allocataires de l'AAH au 31 décembre 2007 (pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans) : (Nombre d'allocataires de l'AAH / Population des 20-59 ans au RP 2006)*1 000 [p. 37]
- Taux d'allocataires de l'AEEH au 31 décembre 2007 (pour 1 000 habitants de moins de 20 ans) : (Nombre d'allocataires de l'AEEH / Population des moins de 20 ans au RP 2006)*1 000 [p. 38]
- Taux d'allocataires de l'API au 31 décembre 2007 (pour 1 000 familles monoparentales) : (Nombre d'allocataires de l'API / Nombre de familles monoparentales au RP 2006)*1 000 [p. 39]
- Taux d'allocataires de l'ASF au 31 décembre 2007 (pour 1 000 familles) : (Nombre d'allocataires de l'ASF / Nombre de familles au RP 2006)*1 000 [p. 40]
- Taux d'allocataires du RMI au 31 décembre 2007 (pour 1 000 ménages) : (Nombre d'allocataires du RMI / Nombre de ménages au RP 2006)*1 000 [p. 41]
- Taux d'allocataires du RMI âgés de 25 à 49 ans au 31 décembre 2007 (pour 1 000 habitants de 25 à 49 ans) : (Nombre d'allocataires du RMI chez les 25-49 ans / Population des 25-49 ans au RP 2006)*1 000 [p. 42]
- Taux d'allocataires du RMI pour des hommes isolés au 31 décembre 2007 (pour 1 000 hommes de 25 à 64 ans) : (Nombre d'allocataires du RMI hommes vivant seuls / Population des hommes de 25 à 64 ans au RP 2006)*1 000 [p. 43]
- Taux d'allocataires du RMI pour des femmes isolées au 31 décembre 2007 (pour 1 000 femmes de 25 à 64 ans) : (Nombre d'allocataires du RMI femmes vivant seules / Population des femmes de 25 à 64 ans au RP 2006)*1 000 [p. 44]
- Taux d'allocataires du RMI pour des couples au 31 décembre 2007 (pour 1 000 couples) : (Nombre d'allocataires du RMI vivant en couple / Nombre de couples au RP 2006)*1 000 [p. 45]
- Taux d'allocataires du RMI pour des familles monoparentales au 31 décembre 2007 (pour 1 000 familles monoparentales) : (Nombre d'allocataires du RMI personnes de référence d'une famille monoparentale / Nombre de familles monoparentales au RP 2006)*1 000 [p. 46]

- **Pourcentage d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI au 31 décembre 2007 (parmi l'ensemble des Rmistes)** : (Nombre d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI / Nombre d'allocataires du RMI)*100 [p. 47]
- **Taux d'allocataires de l'APL au 31 décembre 2007 (pour 1 000 ménages)** : (Nombre de bénéficiaires de l'APL / Nombre de ménages au RP 2006)*1 000 [p. 48]
- **Taux d'allocataires de l'ALF au 31 décembre 2007 (pour 1 000 ménages)** : (Nombre de bénéficiaires de l'ALF / Nombre de ménages au RP 2006)*1 000 [p. 49]
- **Taux d'allocataires de l'ALS au 31 décembre 2007 (pour 1 000 ménages)** : (Nombre de bénéficiaires de l'ALS / Nombre de ménages au RP 2006)*1 000 [p. 50]

D) Enfance et familles

- **Part d'allocataires au 31 décembre 2007 (parmi l'ensemble des ménages)** : (Nombre d'allocataires / Nombre de ménages au RP 2006)*100 [p. 53]
- **Part d'allocataires avec au moins un enfant au 31 décembre 2007 (parmi l'ensemble des allocataires)** : (Nombre d'allocataires avec au moins un enfant / Nombre d'allocataires)*100 [p. 54]
- **Part d'allocataires avec un enfant au 31 décembre 2007 (parmi l'ensemble des familles)** : (Nombre de familles allocataires avec un enfant / Nombre de familles au RP 2006)*100 [p. 55]
- **Part d'allocataires avec deux enfants au 31 décembre 2007 (parmi l'ensemble des familles)** : (Nombre de familles allocataires avec deux enfants / Nombre de familles au RP 2006)*100 [p. 56]
- **Part d'allocataires avec trois enfants ou plus au 31 décembre 2007 (parmi l'ensemble des familles)** : (Nombre de familles allocataires avec trois enfants ou plus / Nombre de familles au RP 2006)*100 [p. 57]
- **Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2007 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)** : (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 Smic / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100 [p. 58]
- **Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2007 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)** : (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 Smic / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100 [p. 58]
- **Nombre d'allocataires de la Paje au 31 décembre 2007 (pour 1 000 familles avec enfant(s))** : (Nombre d'allocataires de la Paje / Nombre de familles avec enfant(s) au RP 2006)*1 000 [p. 59]

E) Personnes âgées

- **Pourcentage de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus au 31 décembre 2007 (par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées)** : (Nombre de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus / Nombre de pensions vieillesse versées)*100 [p. 63]
- **Pourcentage d'allocations supplémentaires versées au 31 décembre 2007 (par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées)** : (Nombre d'allocations supplémentaires versées / Nombre de pensions vieillesse versées)*100 [p. 64]
- **Pourcentage de pensions de réversion versées au 31 décembre 2007 (par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées)** : (Nombre de pensions de réversion versées / Nombre de pensions vieillesse versées)*100 [p. 65]
- **Montant moyen mensuel des pensions vieillesse versées en 2007** : (Montant mensuel des pensions vieillesse versées / Nombre de pensions vieillesse versées) [p. 66]
- **Nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile au 31 décembre 2007 (pour 1 000 habitants de 75 ans et plus)** : (Effectif de bénéficiaires de l'Apa à domicile / Population des 75 ans et plus au RP 2006)*1 000 [p. 67]

F) Autour des soins

Les consommateurs qui interviennent dans les formules suivantes sont ceux du régime général (hors sections mutualistes), de la MSA et du RSI.

- **Pourcentage de consommateurs dans la population en 2006 (hors sections mutualistes)** : (Nombre de consommateurs / Population totale au RP 2006)*100 [p. 71]
- **Montant moyen des dépenses remboursables par consommant en 2006** : (Montant des dépenses remboursables / Nombre de consommateurs) [p. 72]
- **Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant en 2006** : (Montant des dépenses remboursables de consultations de généralistes / Nombre de consommateurs) [p. 73]
- **Montant moyen des dépenses remboursables de visites de généralistes par consommant en 2006** : (Montant des dépenses remboursables de visites de généralistes / Nombre de consommateurs) [p. 74]
- **Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant en 2006** : (Montant des dépenses remboursables de consultations de spécialistes / Nombre de consommateurs) [p. 75]
- **Montant moyen des dépenses remboursables de médicaments par consommant en 2006** : (Montant des dépenses remboursables de médicaments / Nombre de consommateurs) [p. 76]
- **Montant moyen des dépenses remboursables de transport par consommant en 2006** : (Montant des dépenses remboursables de transport / Nombre de consommateurs) [p. 77]

- Montant moyen des dépenses remboursables d'actes dentaires par consommant en 2006 : (Montant des dépenses remboursables d'actes dentaires / Nombre de consommateurs) [p. 78]
- Nombre de bénéficiaires de la CMU de base en 2006 (pour 1 000 habitants) : (Effectif de bénéficiaires de la CMU de base / Population totale au RP 2006)*1 000 [p. 79]
- Nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire en 2006 (pour 1 000 habitants) : (Effectif de bénéficiaires de la CMU complémentaire / Population totale au RP 2006)*1 000 [p. 80]
- Densité de généralistes libéraux au 31 décembre 2007 (pour 10 000 habitants) : (Nombre de généralistes libéraux / Population totale au RP 2006)*10 000 [p. 81]
- Densité de spécialistes libéraux au 31 décembre 2007 (pour 10 000 habitants) : (Nombre de spécialistes libéraux / Population totale au RP 2006)*10 000 [p. 81]
- Densité de chirurgiens-dentistes libéraux au 31 décembre 2007 (pour 10 000 habitants) : (Nombre de chirurgiens-dentistes libéraux / Population totale au RP 2006)*10 000 [p. 82]
- Densité de pharmacies au 31 décembre 2007 (pour 10 000 habitants) : (Nombre de pharmacies / Population totale au RP 2006)*10 000 [p. 82]
- Densité d'auxiliaires médicaux libéraux au 31 décembre 2007 (pour 10 000 habitants) : (Nombre d'auxiliaires médicaux libéraux / Population totale au RP 2006)*10 000 [p. 83]
- Densité d'infirmiers libéraux au 31 décembre 2007 (pour 10 000 habitants) : (Nombre d'infirmiers libéraux / Population totale au RP 2006)*10 000 [p. 83]
- Pourcentage de femmes de 50 à 74 ans dépistées en 2007-2008 dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein* : (Nombre de femmes dépistées dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein / Nombre de femmes de 50 à 74 ans au RP 2006)*100 [p. 84]
- Pourcentage de personnes de 50 à 74 ans dépistées du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2009 dans le cadre du dépistage organisé du cancer colorectal : (Nombre de personnes dépistées dans le cadre du dépistage organisé du cancer colorectal / Nombre de personnes de 50 à 74 ans au RP 2006)*100 [p. 84]

* *Priorité nationale, le dépistage organisé du cancer du sein est en place dans l'ensemble des départements français. Dans le cadre de ce programme, mis en place par le ministère chargé de la Santé avec l'Assurance maladie, les conseils généraux et le soutien de la Ligue contre le cancer, toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans sont invitées à bénéficier, tous les deux ans, d'une mammographie prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie. L'objectif est de réduire la mortalité causée par ce cancer grâce au dépistage.*

G) Autour de la santé

En cas d'affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, le code de la Sécurité sociale prévoit la suppression du ticket modérateur normalement à la charge de l'assuré dans le cadre du risque maladie. La liste de ces affections dites «de longue durée» (ALD) est établie par décret (*cf.* liste p. 86).

Une personne est reconnue en affection de longue durée dès lors que son traitement relève :

- de l'une des trente maladies reconnues comme étant longues et particulièrement coûteuses, inscrites sur une liste établie par décret ;
- d'une affection grave à forme évolutive ou invalidante non inscrite sur la liste (31^e maladie) ;
- de plusieurs affections entraînant un état pathologique invalidant (32^e maladie).

Toute personne reconnue en ALD est exonérée du paiement du ticket modérateur (part de la dépense restant à la charge de l'assuré) pour les soins en rapport avec l'affection de longue durée.

- **Pourcentage de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2006 (parmi l'ensemble des consommateurs)** : (Nombre de bénéficiaires de l'exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée / Nombre de consommateurs)*100 [p. 87]

- **Taux standardisé de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2005-2006 (pour 100 000 habitants)** : les taux de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée pour 100 000 habitants pour chaque tranche d'âge quinquennale et par genre observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française au RP 2006). Le taux standardisé correspond à la somme des « nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée références » obtenue divisée par la population totale de référence au RP 2006. [p. 88]

- **Taux standardisé de nouveaux bénéficiaires de moins de 65 ans d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2005-2006 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)** : les taux de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée pour 100 000 habitants de moins de 65 ans pour chaque tranche d'âge quinquennale et par genre observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française de moins de 65 ans au RP 2006). Le taux standardisé correspond à la somme des « nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée références » obtenue divisée par la population des moins de 65 ans de référence au RP 2006. [p. 88]

- **Taux standardisé de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée pour la pathologie x** en 2005-2006 (pour 100 000 habitants)** : les taux de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée pour la pathologie x* pour 100 000 habitants pour chaque tranche d'âge quinquennale et par genre observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française au RP 2006). Le taux standardisé correspond à la somme des « nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée références » obtenue divisée par la population totale de référence au RP 2006 [p. 89-90]

** Les pathologies retenues sont les suivantes : cancers, diabète, maladie coronaire et hypertension artérielle sévère.

- **Taux standardisé de mortalité générale en 2004-2007 (pour 100 000 habitants)** : les taux de mortalité pour 100 000 habitants pour chaque tranche d'âge quinquennale et par genre observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française au RP 2006). Le taux standardisé correspond à la somme des « décès références » obtenue divisée par la population totale de référence au RP 2006 [p. 91]
- **Taux standardisé de mortalité prématurée en 2004-2007 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)** : les taux de mortalité pour 100 000 habitants pour chaque tranche d'âge quinquennale et par genre observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française de moins de 65 ans au RP 2006). Le taux standardisé correspond à la somme des « décès références » obtenue divisée par la population des moins de 65 ans de référence au RP 2006 [p. 91]
- **Taux standardisé de mortalité pour la pathologie x* en 2004-2007 (pour 100 000 habitants)** les taux de mortalité pour 100 000 habitants pour chaque tranche d'âge quinquennale et par genre observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française au RP 2006). Le taux standardisé correspond à la somme des « décès références » obtenue divisée par la population totale de référence au RP 2006 [p. 92]

* Les pathologies retenues sont les suivantes : cancers et maladies cardio-vasculaires.

H) Autres indicateurs-autres découpages

- **Taux de chômage au 2^e trimestre 2009** : (Nombre de chômeurs moyen au 2^e trimestre 2009 / Population active)*100 [p. 100]
- **Pourcentage de réussite au CAP (session 2007)** : (Nombre d'élèves admis au CAP / Nombre d'élèves présentés au CAP)*100 [p. 102]
- **Pourcentage de réussite au BEP (session 2007)** : (Nombre d'élèves admis au BEP / Nombre d'élèves présentés au BEP)*100 [p. 102]
- **Pourcentage de réussite au baccalauréat toutes filières (session 2007)** : (Nombre d'élèves admis au baccalauréat toutes filières / Nombre d'élèves présentés au baccalauréat toutes filières)*100 [p. 103]
- **Pourcentage de réussite au BTS (session 2007)** : (Nombre d'élèves admis au BTS / Nombre d'élèves présentés au BTS)*100 [p. 103]
- **Pourcentage de réussite au baccalauréat général (session 2007)** : (Nombre d'élèves admis au baccalauréat général / Nombre d'élèves présentés au baccalauréat général)*100 [p. 104]
- **Pourcentage de réussite au baccalauréat technologique (session 2007)** : (Nombre d'élèves admis au baccalauréat technologique / Nombre d'élèves présentés au baccalauréat technologique)*100 [p. 105]
- **Pourcentage de réussite au baccalauréat professionnel (session 2007)** : (Nombre d'élèves admis au baccalauréat professionnel / Nombre d'élèves présentés au baccalauréat professionnel)*100 [p. 106]

Correspondances et cartographies

L existe de nombreux découpages géographiques au sein d'une région. Le plus fin des découpages repose sur l'unité géographique communale. Au 1^{er} janvier 2008, il existe en Picardie 2 291 communes réparties de la façon suivante : 816 dans le département de l'Aisne, 693 dans l'Oise et 782 dans la

Somme.

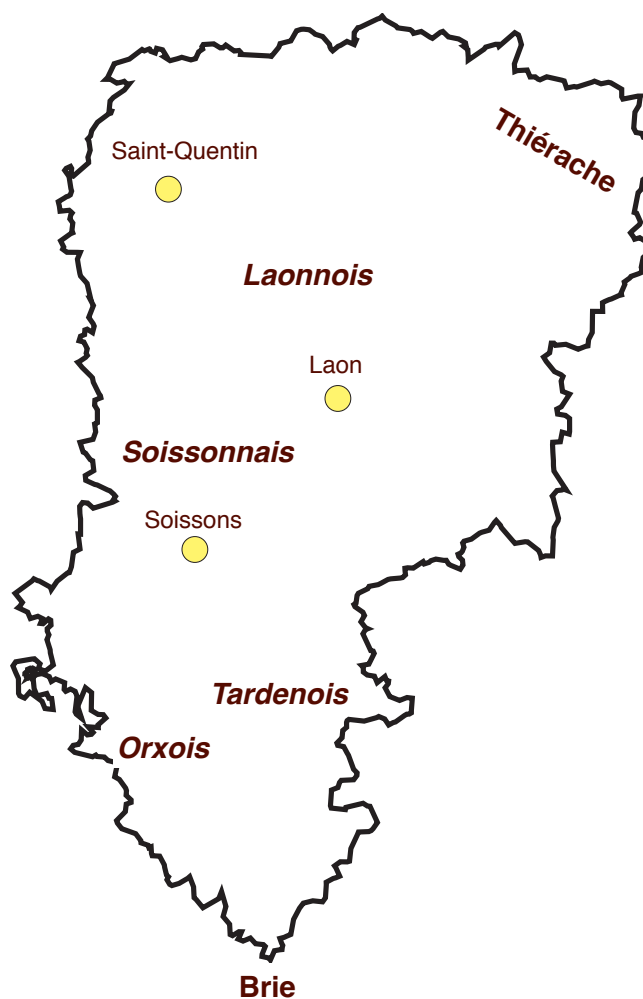
Il est même possible de descendre à un niveau géographique encore plus fin puisqu'au sein des communes les plus importantes existe également un découpage en quartier.

Dans ce document, le découpage représenté repose sur les cantons et sur ce qu'on appelle les «cantons plus». En effet, certains cantons ont pour composante une partie des huit plus importantes communes de Picardie (Abbeville, Amiens, Beauvais, Compiègne, Creil, Laon, Saint-Quentin et Soissons). Il est donc difficile de disposer de toutes les informations les concernant dans la mesure où ils découpent une commune en partie et que certains producteurs ne disposent pas de données de manière simple sur cette unité géographique réduite. C'est pourquoi le choix a été fait dans ce document de regrouper en une seule entité les cantons qui scindent ces huit communes. Ainsi, le découpage initial de la région en 133 cantons se transforme en un découpage en 112 « cantons plus ». Les tableaux des trois pages suivantes permettent de lister les cantons, version 133, et de disposer des regroupements, version 112. La carte de la p. 117 permet de les repérer géographiquement et de visualiser les agrégations de cantons afin de faciliter la lecture des cartes.

Il existe d'autres cartographies dans ce document. En effet, dans le premier chapitre, le découpage par secteur scolaire a été retenu pour permettre d'inclure des données en provenance du rectorat. Ce découpage en nombre d'unités est proche du découpage «cantons plus» puisqu'il compte 127 unités. Dans cette partie « Annexes » sont présentées également des cartes à partir des bassins d'éducation et de formation et des zones d'emploi. Ces deux découpages comprennent moins d'unités géographiques que pour les cantons et les secteurs scolaires (9 bassins d'éducation et de formation et 14 zones d'emploi).

Correspondance et visualisation (Aisne)

N°	Nom du canton
0201	Anizy-le-Château
0202	Aubenton
0203	Bohain-en-Vermandois
0204	Braine
0205	La Capelle
0206	Le Catelet
0207	Charly-sur-Marne
0208	Château-Thierry
0209	Chauny
0210	Condé-en-Brie
0211	Coucy-le-Château-Auffrique
0212	Craonne
0213	Crécy-sur-Serre
0214	La Fère
0215	Fère-en-Tardenois
0216	Guise
0217	Hirson
0218	Laon Nord
0219	Marle
0220	Moÿ-de-l'Aisne
0221	Neufchâtel-sur-Aisne
0222	Neuilly-Saint-Front
0223	Le Nouvion-en-Thiérache
0224	Oulchy-le-Château
0225	Ribemont
0226	Rozoy-sur-Serre
0227	Sains-Richaumont
0229	Saint-Simon
0230	Sissonne
0231	Soissons Nord
0232	Vailly-sur-Aisne
0233	Vermand
0234	Vervins
0235	Vic-sur-Aisne
0236	Villers-Cotterêts
0237	Wassigny
0238	Laon Sud
0239	Saint-Quentin Nord
0240	Saint-Quentin Sud
0241	Soissons Sud
0242	Tergnier
0297	Laon
0298	Saint-Quentin
0299	Soissons



Laon (ville et cantons) comprend les cantons 0218, 0238 et 0297

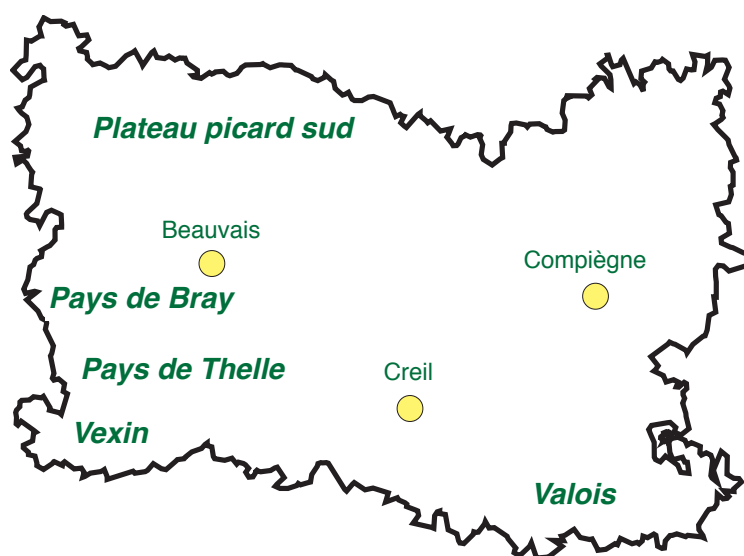
Saint-Quentin (ville et cantons) comprend les cantons 0239, 0240 et 0298

Soissons (ville et cantons) comprend les cantons 0231, 0241 et 0299

Correspondance et visualisation (Oise)

N° Nom du canton

6001 Attichy
 6002 Auneuil
 6004 Beauvais Sud-Ouest
 6005 Betz
 6006 Breteuil
 6007 Chaumont-en-Vexin
 6008 Clermont
 6009 Compiègne Nord
 6010 Le Coudray-Saint-Germer
 6011 Creil - Nogent-sur-Oise
 6012 Crépy-en-Valois
 6013 Crèvecœur-le-Grand
 6014 Estrées-Saint-Denis
 6015 Formerie
 6016 Froissy
 6017 Grandvilliers
 6018 Guiscard
 6019 Lassigny
 6020 Liancourt
 6021 Maignelay-Montigny
 6022 Marseille-en-Beauvaisis
 6023 Méru
 6024 Mouy
 6025 Nanteuil-le-Haudouin
 6026 Neuilly-en-Thelle
 6027 Nivillers
 6028 Noailles
 6029 Noyon
 6030 Pont-Sainte-Maxence
 6031 Ressons-sur-Matz
 6032 Ribécourt-Dreslincourt
 6033 Saint-Just-en-Chaussée
 6034 Senlis
 6035 Songeons
 6036 Chantilly
 6037 Compiègne Sud-Est
 6039 Montataire
 6040 Beauvais Nord-Ouest
 6041 Compiègne Sud-Ouest
 6097 Compiègne
 6098 Creil
 6099 Beauvais



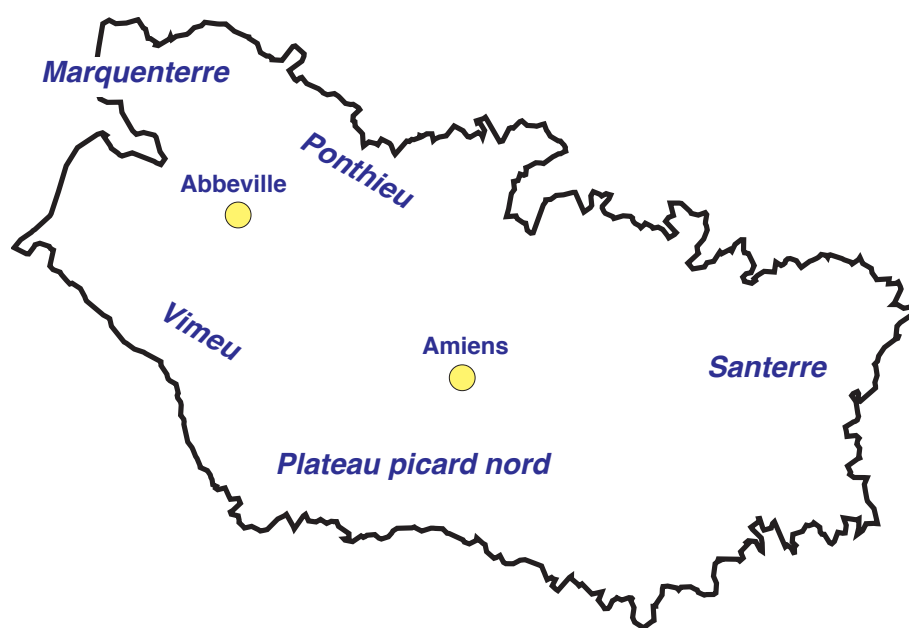
Compiègne (ville et cantons) comprend les cantons 6009, 6037, 6041 et 6097

Creil - Nogent-sur-Oise comprend les cantons 6011 et 6098

Beauvais (ville et cantons) comprend les cantons 6004, 6040 et 6099

Correspondance et visualisation (Somme)

N°	Nom du canton
8001	Abbeville Nord
8002	Abbeville Sud
8003	Acheux-en-Amiénois
8004	Ailly-le-Haut-Clocher
8005	Ailly-sur-Noye
8006	Albert
8007	Amiens Ouest
8008	Amiens Nord-Ouest
8009	Amiens Nord-Est
8010	Amiens Est
8011	Ault
8012	Bernaville
8013	Boves
8014	Bray-sur-Somme
8015	Chaulnes
8016	Combles
8017	Conty
8018	Corbie
8019	Crécy-en-Ponthieu
8020	Domart-en-Ponthieu
8021	Doullens
8022	Gamaches
8023	Hallencourt
8024	Ham
8025	Hornoy-le-Bourg
8026	Molliens-Dreuil
8027	Montdidier
8028	Moreuil
8029	Moyenneville
8030	Nesle
8031	Nouvion
8032	Oisemont
8033	Péronne
8034	Picquigny
8035	Poix-de-Picardie
8036	Roisel
8037	Rosières-en-Santerre
8038	Roye
8039	Rue
8040	Saint-Valery-sur-Somme
8041	Villers-Bocage
8042	Amiens Sud-Est
8044	Amiens Sud-Ouest
8045	Amiens Nord
8046	Frivilles-Escarbotin
8098	Abbeville
8099	Amiens



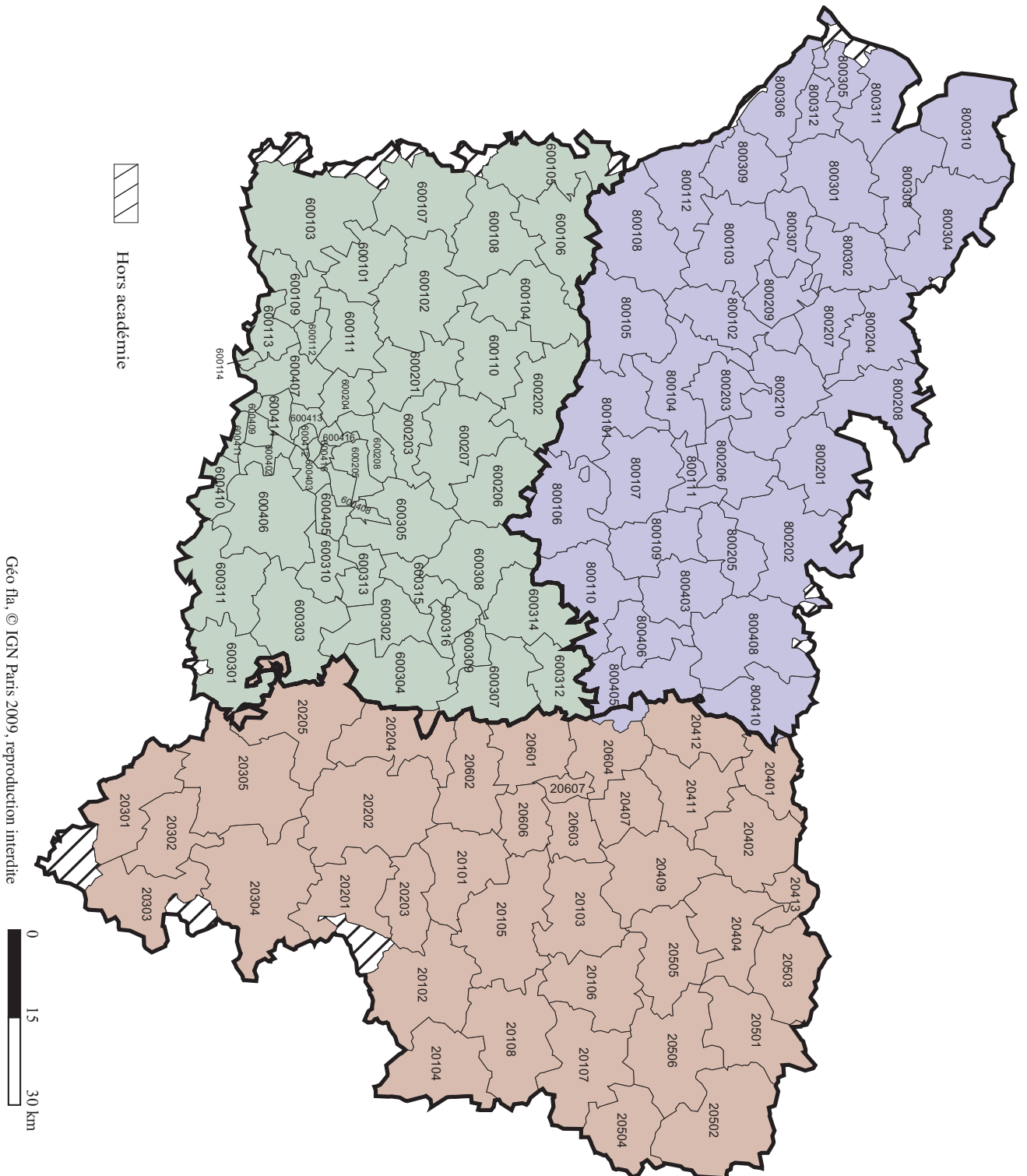
Amiens (ville et cantons) comprend les cantons 8007, 8008, 8009, 8010, 8042, 8044, 8045 et 8099

Abbeville (ville et cantons) comprend les cantons 8001, 8002 et 8098

Correspondance des secteurs scolaires

N°	Nom du secteur scolaire	N°	Nom du secteur scolaire	N°	Nom du secteur scolaire
20101	Anizy-le-Château	600101	Auneuil	800101	Ailly-sur-Noye
20102	Corbeny	600102	Beauvais	800102	Ailly-sur-Somme
20103	Crécy-sur-Serre	600103	Chaumont-en-Vexin	800103	Airaines
20104	Guignicourt	600104	Crèvecœur-le-Grand	800104	Amiens Sud
20105	Laon	600105	Formerie	800105	Conty
20106	Marle	600106	Grandvilliers	800106	Montdidier
20107	Montcornet	600107	Saint-Aubin-en-Bray	800107	Moreuil
20108	Sissonne	600108	Marseille-en-Beauvaisis	800108	Poix
20201	Braine	600109	Méru	800109	Rosières-en-Santerre
20202	Soissons	600110	Froissy	800110	Roye
20203	Vailly-sur-Aisne	600111	Noailles	800111	Villers-Bretonneux
20204	Vic-sur-Aisne	600112	Sainte-Geneviève	800112	Beaucamps-le-Vieux
20205	Villers-Cotterêts	600113	Bornel	800201	Acheux-en-Amiénois
20301	Charly-sur-Marne	600114	Chambly	800202	Albert
20302	Château-Thierry	600201	Bresles	800203	Amiens Nord Rimbaud
20303	Condé-en-Brie	600202	Breteuil	800204	Bernaville
20304	Fère-en-Tardenois	600203	Clermont	800205	Bray-sur-Somme
20305	Neuilly-Saint-Front	600204	Mouy	800206	Corbie
20401	Beaurevoir	600205	Liancourt	800207	Domart-en-Ponthieu
20402	Bohain	600206	Maignelay	800208	Doullens
20404	Guise	600207	Saint-Just-en-Chaussée	800209	Flixecourt
20407	Moÿ-de-l' Aisne	600208	Breuil-le-Vert	800210	Villers-Bocage
20409	Ribemont	600301	Betz	800301	Abbeville
20411	Saint-Quentin	600302	Compiègne	800302	Ailly-le-Haut-Clocher
20412	Vermand	600303	Crépy-en-Valois	800304	Crécy-en-Ponthieu
20413	Wassigny	600304	Couloisy	800305	Frivilles-Escarbotin
20501	La Capelle	600305	Estrées-Saint-Denis	800306	Gamaches
20502	Hirson	600307	Noyon	800307	Longpré-les-Corps-Saints
20503	Nouvion-en-Thiérache	600308	Ressons-sur-Matz	800308	Nouvion
20504	Rozoy-sur-Serre	600309	Ribécourt	800309	Oisemont
20505	Sains-Richaumont	600310	Verberie	800310	Rue
20506	Vervins	600311	Nanteuil-le-Haudouin	800311	Saint-Valery-sur-Somme
20601	Chauny	600312	Guiscard	800312	Feuquières-en-Vimeu
20602	Coucy-le-Château	600313	La Croix-Saint-Ouen	800403	Chaulnes
20603	La Fère	600314	Lassigny	800405	Ham
20604	Flavy-le- Martel	600315	Margny-les-Compiègne	800406	Nesle
20606	Saint-Gobain	600316	Thourotte	800408	Péronne
20607	Tergnier	600402	Chantilly	800410	Roisel
		600403	Creil		
		600405	Pont-Sainte-Maxence		
		600406	Senlis		
		600407	Neuilly-en-Thelle		
		600408	Brenouille		
		600409	Gouvieux		
		600410	La Chapelle-en-Serval		
		600411	Lamorlaye		
		600412	Montataire		
		600413	Nogent-sur-Oise		
		600414	St-Leu-d'Esserent		
		600415	Villers-Saint-Paul		
		600416	Cauffry		

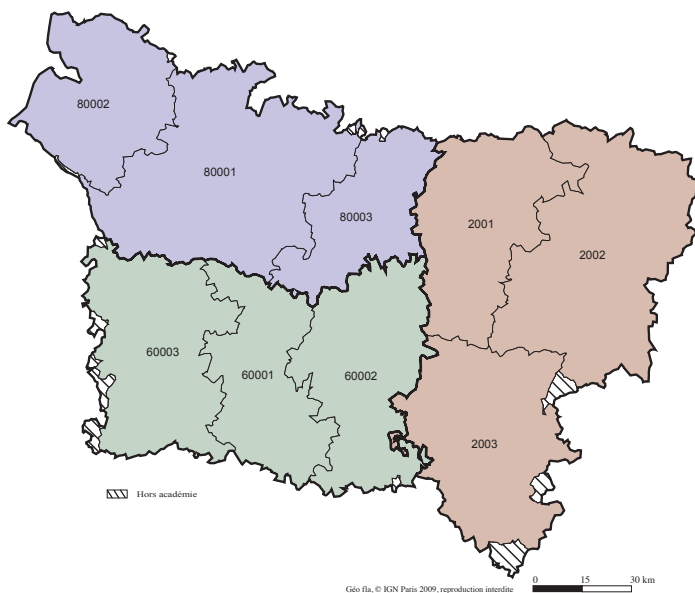
Cartographie des secteurs scolaires



Géo Fla, © IGN Paris 2009, reproduction interdite

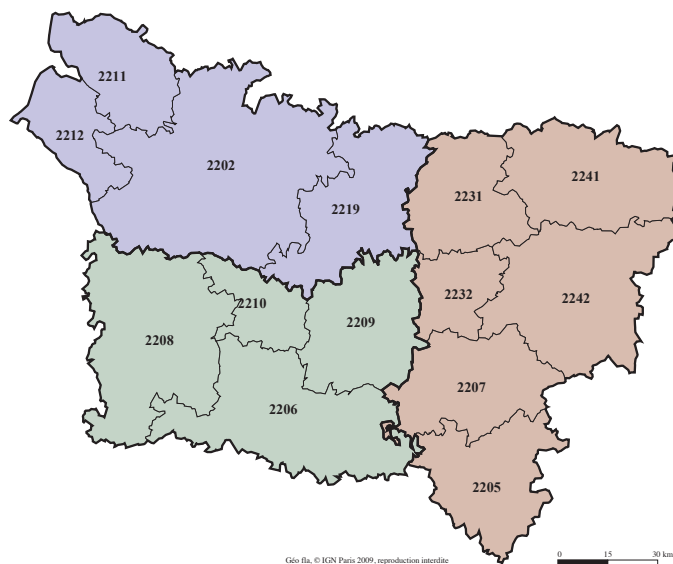
Correspondance et cartographie des autres zones

Bassin d'éducation et de formation



N°	Nom du bassin d'éducation et de formation
2001	Saint-Quentin - Chauny
2002	Laon - Hirson
2003	Sud-Aisne
60001	Oise Centrale
60002	Oise Orientale
60003	Oise Occidentale
80001	Amiens
80002	Picardie Maritime
80003	Santerre-Somme

Zone d'emploi



N°	Nom de la zone d'emploi
2202	Amiens
2205	Château-Thierry
2206	Sud-Oise
2207	Soissons
2208	Beauvais
2209	Compiègne
2210	Santerre-Oise
2211	Abbeville-Ponthieu
2212	Vimeu
2219	Santerre-Somme
2231	Saint-Quentin
2232	Chauny-Tergnier-La Fère
2241	Thiérache
2242	Laonnois

Allocations, aides et attribution

En France, les principales allocations et prestations sociales concernent l'enfance et la famille, le logement, la solidarité et l'insertion. Certaines d'entre elles sont soumises à des conditions de revenus. Toutes ne font pas l'objet d'un traitement de données dans ce document.

Les pages suivantes permettent d'avoir les principales informations, notamment autour des conditions d'attribution et des aides développées dans cet ouvrage. La couverture maladie universelle (CMU) autorise la population à une affiliation au régime général ou fournit une couverture complémentaire. La grille Aggir (Autonomie Gérontologique, Groupe Iso-Ressources) permet de constituer des groupes iso-ressources : variables discriminantes, variables illustratives et caractéristiques des groupes sont explicitées page 62. C'est à partir de la détermination du Gir qu'est fixé le montant de l'aide personnalisée d'autonomie (Apa) tant à domicile qu'en établissement.

Conditions d'attribution des allocations et des aides

Allocation aux adultes handicapés (AAH, loi du 30/6/1975) : elle est attribuée aux personnes âgées de 20 à 60 ans (16 ans à condition de ne plus être considéré comme à charge) et atteintes d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 % ou de 50 % à 79 % en cas d'impossibilité de travailler et d'absence de travail depuis au moins 1 an. Les revenus ne doivent pas dépasser un plafond annuel en 2008 de 7 831,20 € pour une personne seule et il ne faut pas bénéficier d'un avantage vieillesse, d'invalidité ou d'une rente d'accident du travail supérieur au montant de l'AAH. Le montant mensuel maximum de l'AAH est de 681,63 € au 1^{er} septembre 2009. Le complément de ressources et la majoration pour la vie autonome peuvent également être attribués sous certaines conditions.

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH, loi du 11/02/2005) : elle remplace l'allocation d'éducation spéciale (AES, loi du 30/06/1975) depuis le 1^{er} janvier 2006. Elle est attribuée aux personnes ayant un enfant handicapé de moins de 20 ans à charge et dont le taux d'incapacité doit être d'au moins 80 % ou compris entre 50 % et 79 % (s'il fréquente un établissement d'enseignement adapté ou si son état exige le recours à un service d'éducation spéciale ou de soins à domicile). Le montant s'élève à 124,54 € au 1^{er} janvier 2009 avec majoration possible sous certaines conditions.

Allocation parent isolé (API, loi du 9/7/1976) : elle est versée aux personnes seules assurant la prise en charge d'un ou plusieurs enfant(s) ou aux femmes seules célibataires qui attendent un enfant. Le montant mensuel de l'API est de 572,84 € pour une femme enceinte sans enfant, de 778,40 € pour le parent avec enfant, avec 194,60 € par enfant en plus au 1^{er} juin 2009.

Allocation de soutien familial (ASF, loi du 22/12/1984) : cette prestation est versée aux personnes élevant un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents (décès, abandon). L'enfant doit être âgé de moins de 20 ans et s'il perçoit une rémunération, elle ne doit pas dépasser le plafond fixé à 55 % du SMIC. Cette allocation peut également être attribuée à titre d'avance pour une pension alimentaire impayée. L'allocation s'élève à 87,57 € par mois pour l'enfant privé de l'un de ses parents et à 116,76 € si l'enfant est privé de l'aide de ses deux parents au 1^{er} janvier 2009.

Revenu minimal d'insertion (RMI, loi du 1/12/1988) : il s'adresse aux personnes ayant un niveau de ressources qui ne leur permet pas de vivre correctement et qui empêche toute action autonome d'insertion. Ces personnes doivent avoir au moins 25 ans (18 à 24 ans si elles ont au moins un enfant à charge) et conclure un contrat d'insertion. L'ouverture du droit au RMI est subordonnée au fait que les ressources du bénéficiaire doivent être inférieures au montant du RMI auquel il peut prétendre : soit 454,63 € pour une personne seule au 1^{er} janvier 2009. Le RMI est une allocation différentielle égale à la différence entre le montant du RMI calculé selon la composition de la famille et celui de l'ensemble des ressources des personnes au foyer. Depuis le 1^{er} juin 2009, le RMI a été remplacé par le revenu de solidarité active (RSA).

Aide au logement : l'aide au logement est composée de trois prestations non cumulables : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS). Elle s'adresse aux personnes payant un loyer ou remboursant un prêt pour leur résidence

Aide personnalisée au logement (APL, 03/01/1977) : elle est destinée à toute personne, soit locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État (fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort), soit accédant à la propriété ou déjà propriétaire, ayant contracté un prêt d'accession sociale (PAS), un prêt aidé à l'accession à la propriété (PAP) ou encore un prêt conventionné (PC) pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, avec ou sans amélioration, l'agrandissement ou l'aménagement du logement.

Allocation de logement à caractère familial (ALF, 1/09/1948) : elle concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL et qui ont des enfants (nés ou à naître) ou certaines autres personnes à charge ou qui forment un ménage marié depuis moins de cinq ans.

Allocation de logement à caractère social (ALS, 16/07/1971) : elle est versée, sous seule condition de ressources, à ceux qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL, ni de l'ALF.

La plupart des conditions d'ouverture du droit sont identiques pour ces trois prestations. Elles se résument en quatre points :

- avoir une charge de logement (loyer ou remboursement de prêt) ;
- le logement est la résidence principale du demandeur, de son conjoint (ou concubin) ou d'une personne à charge ;
- les ressources ne doivent pas excéder certains plafonds ;
- les personnes de nationalité étrangère doivent justifier de la régularité de leur séjour.

Les critères étant très nombreux, il est donc impossible de donner des montants, néanmoins les principaux critères sont :

- le nombre d'enfants et d'autres personnes à charge, le lieu de résidence (trois zones en France), le montant du loyer ou de la mensualité de remboursement de prêts, les ressources du foyer.

Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje, loi du 18/12/2003)

Au 1^{er} janvier 2004, la prestation d'accueil du jeune enfant a été mise en place. Cette nouvelle prestation doit *in fine* remplacer les prestations liées à la naissance et à la petite enfance. Elle impacte, au 31 décembre 2004, l'APJE, l'APE, l'Aged et l'Afeama.

La Paje comprend : la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base, un complément de libre choix d'activité, un complément de libre choix du mode de garde.

Cette prestation remplace l'APJE, l'AAD, l'Aged, l'Afeama et l'APE. Ces allocations ne seront donc plus attribuées pour toute naissance ou adoption à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les familles qui les perçoivent actuellement continueront d'en être bénéficiaires. Si une naissance ou adoption survient, la Paje se substituera à ces prestations.

- La prime à la naissance ou à l'adoption

La somme de 889,72 €, ou autant de fois cette somme que d'enfants nés d'une même grossesse (jumeaux, triplés ou plus), est versée au cours du 7^e mois de grossesse.

En cas d'adoption, la somme de 1 779,43 €, ou autant de fois cette somme que d'enfants adoptés ou accueillis simultanément, est versée à l'arrivée au foyer de l'enfant.

Les revenus ne doivent pas dépasser un plafond qui diffère selon le nombre d'enfants à charge. Pour un enfant à charge, le montant s'élève à 32 328 € pour un couple avec un seul revenu et à 42 722 € pour un parent isolé ou un couple avec deux revenus (revenus de l'année 2008).

- L'allocation de base

Le montant de l'allocation de base est de 177,95 €/mois. Elle est versée dès le mois de naissance de l'enfant, jusqu'au mois précédant son 3^e anniversaire. Elle est soumise aux mêmes conditions de ressources que la prime à la naissance.

- Le complément de libre choix d'activité

En cas de cessation totale d'activité : sont versés 374,17 €/mois ou 611,59 €/mois pour les enfants nés ou adoptés depuis le 1^{er} juillet 2006 si les parents optent pour le complément optionnel de libre choix d'activité (Colca - 789,86 €/mois en l'absence de Paje).

En cas d'activité à taux partiel : sont versés 234,83 €/mois pour une durée de travail inférieure ou égale à un mi-temps ou 407,60 €/mois si l'allocation de base n'est pas perçue. Pour une durée de travail comprise entre 50 % et 80 %, 135,46 €/mois ou 308,23 €/mois sont versés si l'allocation de base n'est pas perçue.

- Le complément de libre choix du mode de garde

Pour les enfant(s) de moins de 6 ans gardés par une assistante maternelle agréée ou par une garde à domicile, la Caf prend en charge une partie de la rémunération du salarié et les cotisations sociales (100 % pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, 50 % pour l'emploi d'une garde à domicile dans la limite de 402 € pour les enfants de moins de 3 ans et de 201 € pour les enfants de 3 à 6 ans).

Une aide forfaitaire, variant selon les ressources, l'âge des enfants et le statut de la personne employée, est également attribuée aux familles faisant appel à une association ou une entreprise habilitée qui emploie des assistantes maternelles agréées ou des gardes d'enfant à domicile.

Allocation supplémentaire : l'allocation supplémentaire, prestation non contributive, prévue par les articles L815-2 et L815-3 du code de la Sécurité sociale a pour but de procurer aux personnes âgées un minimum de ressources uniforme quel que soit le régime auquel elles sont rattachées. Son service est subordonné à une condition de ressources. Pour ouvrir droit à l'allocation, le requérant doit être titulaire d'un avantage de vieillesse ou d'invalidité, d'un régime de base obligatoire de Sécurité sociale, être âgé de 65 ans ou 60 ans en cas d'incapacité. Il doit aussi résider sur le territoire métropolitain ou dans un Dom. Son montant est fixé par décret (4 972,29 € par an pour une personne seule au 1^{er} avril 2009) et peut être réduit en fonction des ressources. Les arrérages servis au titre de l'allocation supplémentaire sont recouverts en tout ou partie sur la succession lorsque l'actif net est au moins égal à un montant fixé par décret. Cette prestation n'est plus attribuée depuis le 1^{er} janvier 2007. Les personnes remplissant les conditions d'attribution de cette allocation peuvent prétendre désormais à l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) ou à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

Pension de réversion : le demandeur doit avoir la qualité de conjoint et au moins 55 ans (âge minimum qui va progressivement être réduit et supprimé en 2011).

Le droit à pension de réversion est ouvert si, à la date de son décès ou de sa disparition, l'assuré est titulaire d'une pension ou d'une rente de vieillesse. S'il n'a pas demandé l'étude de ses droits, il doit justifier d'un trimestre d'assurance.

Les ressources personnelles du demandeur ne doivent pas dépasser le plafond fixé par référence au Smic pendant une période dite de référence. Les ressources à retenir sont celles des trois mois civils précédant la date de la demande. Si ces ressources dépassent le plafond autorisé, les ressources prises en considération sont celles des douze mois civils précédant la date de la demande (3 957 €/trimestre ou 15 829 €/an au 1/07/2004).

La pension de réversion est égale à 50 % de la pension principale dont bénéficiait ou aurait bénéficié l'assuré décédé ou disparu. Une pension principale dont le montant est égal à 0 euro ouvre droit à une pension de réversion portée au minimum.

La pension de réversion est majorée de 10 % si l'intéressé a eu ou élevé 3 enfants. Elle est majorée forfaitairement si le bénéficiaire a la charge d'un ou plusieurs enfants.

Si le défunt a été affilié au moins quinze ans à l'assurance vieillesse du régime général, le montant minimum versé est de 263,52 € par mois au 1^{er} janvier 2009 (771,93 € par mois est le montant maximal).

Couverture maladie universelle (CMU, loi du 27/07/1999) : entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000, ce dispositif comporte deux volets, la CMU de base et la CMU complémentaire.

- L'affiliation à l'Assurance maladie sur critère de résidence ou CMU de base. Elle permet d'affilier automatiquement au régime général de l'Assurance maladie sur critère de résidence, toute personne résidant en France de façon stable et régulière, si elle n'a pas de droits ouverts à un autre titre à un régime d'Assurance maladie (à titre professionnel, d'allocataire ou d'ayant droit d'un assuré).

Les personnes dont le revenu fiscal annuel est supérieur à 9 025 € pour une personne ou 13 538 € pour deux personnes au 1^{er} octobre 2009 doivent acquitter une cotisation annuelle de 8 % sur le montant des revenus supérieurs à ce seuil. Les personnes dont le revenu fiscal se situe au-dessous du seuil, les bénéficiaires du RMI et les bénéficiaires de la CMU complémentaire sont exemptés de cotisations.

- La CMU complémentaire. Elle permet de fournir une couverture complémentaire gratuite à toute personne résidant en France de manière stable et régulière sous condition de ressources fixée par décret.

Le plafond de ressources concerne les ressources des douze mois précédant la demande et varie selon la composition du foyer. Le foyer CMU se compose du demandeur, de son conjoint et des enfants de moins de 25 ans sous certaines conditions.

Allocation personnalisée d'autonomie (Apa lois du 20/07/2001 et du 1/04/2003) : L'allocation personnalisée d'autonomie, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, vise à une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées pour accomplir les gestes ordinaires de la vie courante. L'Apa est ouverte aux personnes âgées de 60 ans ou plus en situation de perte d'autonomie nécessitant une aide pour les actes essentiels de la vie.

L'ouverture des droits n'est pas soumise à condition de ressources, une participation financière reste toutefois à la charge des bénéficiaires dès lors que leurs ressources sont supérieures à un montant révisé périodiquement. Depuis le 1^{er} avril 2009, le montant mensuel de l'Apa est en moyenne de 1 224,63 € pour un Gir 1, 1 049,68 € pour un Gir 2, 787,26 € pour un Gir 3 et 524,84 € pour un Gir 4 (cf. page 62 la grille Aggir)

Aide ménagère à domicile : elle est accordée aux personnes âgées d'au moins 65 ans (60 ans en cas d'inaptitude au travail) ayant besoin d'une aide matérielle en raison de leur état de santé pour accomplir les travaux de première nécessité pour leur permettre de rester à domicile ou dans un foyer logement. Il ne faut pas bénéficier de l'Apa. L'aide ménagère est prise en charge par l'aide sociale (si les ressources annuelles sont inférieures à 7 781,27 € pour une personne seule et 13 629,44 € pour un ménage depuis le 1^{er} janvier 2009) ou partiellement par la caisse de retraite.

Glossaire de A à D

AAD : Allocation d'adoption
AAH : Allocation aux adultes handicapés
AB : Allocation de base
ACTP : Allocation compensatrice pour tierce personne
Adcaso : Association pour le dépistage des cancers dans l'Oise
Adema 80 : Association pour le dépistage des maladies dans la Somme
Adeli : Automatisation des listes
AAEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AES : Allocation d'éducation spéciale
Afeama : Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée
Aged : Allocation de garde d'enfant à domicile
Aggir : Autonomie Gérontologique, Groupe Iso-Ressources
Aisne Préventis : Association de dépistage organisé des cancers dans le département de l'Aisne
ALD : Affection de longue durée
ALF : Allocation de logement à caractère familial
ALS : Allocation de logement à caractère social
AME : Aide médicale de l'État
AMT : Agents de maîtrise et techniciens
ANPE : Agence nationale pour l'emploi (devenu Pôle Emploi)
Apa : Allocation personnalisée d'autonomie
API : Allocation parent isolé
APE : Allocation parentale d'éducation
APJE : Allocation pour jeunes enfants
APL : Aide personnalisée au logement
ASF : Allocation de soutien familial
Aspa : Allocation de solidarité aux personnes âgées
ASS : Allocation spécifique solidarité
ASV : Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
BDSL : Base de données sociales localisées
BEF : Bassin d'éducation et de formation
BEP : Brevet d'études professionnelles
BEPC : Brevet d'études du premier cycle
BIT : Bureau international du travail
BMAF : Base mensuelle des allocations familiales
BTS : Brevet de technicien supérieur
Caf : Caisse d'allocations familiales
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
CEP : Certificat d'études professionnelles
CépiDc : Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (Inserm)
Cir : Croisement d'informations régionalisées
CLCA : Complément de libre choix d'activité
CMG : Complément du libre choix du mode de garde
CMU : Couverture maladie universelle [de base ou complémentaire]
Cnaf : Caisse nationale des allocations familiales
Cnamts : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
Cnavts : Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés
Colca : Complément optionnel de libre choix d'activité
Cotorep : Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel
Cpam : Caisse primaire d'assurance maladie
Cram : Caisse régionale d'assurance maladie
CSBM : Consommation de soins et de biens médicaux
CSG : Contribution sociale généralisée
Dares : Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques
Ddass : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DEFM : Demandeur d'emploi en fin de mois
DGI : Direction générale des impôts
DGS : Direction générale de la santé
Dom : Département d'outre-mer
Drass : Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
Dreal : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRTEFP : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DUT : Diplôme universitaire de technologie

Glossaire de E à V

EDF : Électricité de France
EHPA : Établissement d'hébergement pour personnes âgées
Ehpad : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ETP : Équivalent temps plein
Fnors : Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé
FNS : Fonds national de solidarité
Francim : France - Cancer - Incidence et Mortalité
Gir : Groupe Iso-Ressources
Ined : Institut national d'études démographiques
Insee : Institut national de la statistique et des études économiques
Inserm : Institut national de la santé et de la recherche médicale
InVS : Institut de veille sanitaire
Ircem : Institution de retraite complémentaire des employées de maison
Irdes : Institut de recherche et de documentation en économie de la santé
HID : Handicaps-incapacités-dépendance (enquête Insee)
HLM : Habitation à loyer modéré
MSA : Mutualité sociale agricole
OCDE : Organisation de coopération et de développement économique
Opac : Office public d'aménagement et de construction
OPHLM : Office public d'habitations à loyer modéré
OR2S : Observatoire régional de la santé et du social
Pacs : Pacte civil de solidarité
Paje : Prestation d'accueil du jeune enfant
PAS : Prêt d'accession sociale
PAP : Prêt aidé à l'accession à la propriété
PC : Prêt conventionné
PCS : Professions et catégories socio-professionnelles
PMI : Protection maternelle infantile
PIB : Produit intérieur brut
PSD : Prestation spécifique dépendance
RATP : Régie autonome des transports parisiens
RMA : Revenu minimum d'activité
RMI : Revenu minimum d'insertion
RNIAM : Registre national inter-régimes de l'Assurance maladie
RP : Recensement de la population
RSA : Revenu de solidarité active
RSI : Régime social des indépendants (anciennement CMR)
Sapad : Service d'aide aux personnes à domicile
Segpa : Section d'enseignement général et professionnel adapté
SES : Section d'enseignement spécialisé
SLM : Section locale mutualiste
Smic : Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SNCF : Société nationale des chemins de fer français
Snir : Système national interrégimes
Urcam : Union régionale des caisses d'assurance maladie
Urssaf : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
VADS : Voies aéro-digestives supérieures

Une implication générale

Ce document a été financé par l'État et le conseil régional de Picardie. Il repose sur une collaboration étroite avec l'ensemble des producteurs d'informations.

Des financeurs

Drass

52, rue Daire, 80037 AMIENS Cedex 1

Ddass

28, rue Fernand Christ, 02011 LAON Cedex

13, rue Biot, 60022 BEAUVAIS Cedex

3, bd de Guyencourt, BP 2704, 80027 AMIENS Cedex

11, mail Albert 1^{er}, BP 2616, 80026 AMIENS Cedex 1

Conseil régional de Picardie

Des producteurs de données

Aisne Preventis

10-12, rue Jean Moulin, 02000 LAON

Adcaso

5ter, rue Clément Ader, ZAC de Mercières 2, BP 80041, 60321 COMPIEGNE Cedex

Adema 80

7, rue Jean Calvin, 80048 AMIENS Cedex 1

Cpam

2, rue Charles Péguy, BP 12, 02930 LAON Cedex

29, bd Roosevelt, BP 606, 02323 SAINT-QUENTIN

3, rue de Savoie, 60013 BEAUVAIS Cedex

rue Ribot, BP 201, 60313 CREIL Cedex

8, place Louis Sellier, 80021 AMIENS Cedex

Urcam

6, rue des Hautes Cornes, 80000 AMIENS

Cram Nord-Picardie

11, allée Vauban, 59662 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

MSA

1, rue Turgot, 02000 LAON

8, avenue Victor Hugo, 60010 BEAUVAIS Cedex

27, rue Frédéric Petit, 80019 AMIENS

RSI

646, rue de Cagny, 80094 AMIENS Cedex 3

Urssaf

116, rue Léon Nanquette, 02020 LAON Cedex

31, bd Roosevelt, 02321 SAINT-QUENTIN Cedex

11, rue Ambroise Paré, 60015 BEAUVAIS Cedex

Caf

1, avenue de Danemark, 80029 AMIENS Cedex 1

29, bd Roosevelt, 02321 SAINT-QUENTIN

3, avenue de l'Aisne, 02326 SOISSONS Cedex

2, rue Charles Auguste Duguet, BP 200, 60832 CREIL Cedex 1

2, rue Jules Ferry, BP 90729, 60012 BEAUVAIS Cedex

9, bd Maignan Larivière, 80022 AMIENS Cedex 9

Dreal

56, rue Jules Barni, 80000 AMIENS

Rectorat d'Amiens

20, bd Alsace Lorraine, 80000 AMIENS

DRTEFP

40, rue Vallée, 80000 AMIENS

Insee

1, rue Vincent Auriol, 80000 AMIENS

Conseil général de l'Aisne

rue Paul Doumer, 02000 LAON

Conseil général de l'Oise

1, rue Cambry, 60000 BEAUVAIS

Conseil général de la Somme

43, rue de la République, 80000 AMIENS

Il faut aussi adjoindre à ces producteurs de données le [centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'Inserm](#) pour toute la partie intégrant la mortalité par cause.

Conception et réalisation

OR2S de Picardie

Faculté de Médecine 3, rue des Louvels, 80036 AMIENS Cedex 1

Les principales informations de ce document et de nombreuses autres peuvent être consultées sur le site Internet de l'observatoire régional de la santé et du social de Picardie à l'adresse : www.or2s.fr

Copyrights

Logiciels

Microsoft® Office 2008, Adobe® InDesign CS3®

Géoconcept de Géoconcept SA, Adobe® Illustrator®

Police de caractères

Comic Sans MS, Helvetica, Times, Trébuchet MS

Réalisation Macintosh G5

ISBN 978-2-909195-56-8

*Imprimé en novembre 2009 à l'imprimerie **CORLET** BP 86-14110 CONDÉ-SUR-NOIREAU*